

Les financements pour les forêts dans les pays de la COMIFAC

Cartographie des flux de financement globaux, français
et allemands destinés au soutien du secteur forestier et
environnemental en Afrique centrale



Caroline Boone
Ulysse Arliguié
Emilie Vauchel

Richard Eba'a Atyi
Philippe Guizol
Liboum Mbonayem

Les financements pour les forêts dans les pays de la COMIFAC

Cartographie des flux de financement globaux, français
et allemands destinés au soutien du secteur forestier et
environnemental en Afrique centrale

Auteurs :

Caroline Boone

Ulysse Arliguié

Emilie Vauchel

Contributeurs :

Richard Eba'a Atyi

Philippe Guizol

Liboum Mbonayem

© 2019 Centre de recherche forestière internationale (CIFOR)



Le contenu de cette publication est soumis à une licence des Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0), <http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

DOI: 10.17528/cifor/007415

Boone C, Arliguié U, Vauchel E, Atyi RE, Guizol P et Mbonayem L. 2019. *Les financements pour les forêts dans les pays de la COMIFAC: Cartographie des flux de financement globaux, français et allemands destinés au soutien du secteur forestier et environnemental en Afrique centrale*. Bogor, Indonesia: CIFOR.

Photo de couverture par Ahtziri Gonzalez/CIFOR

CGIAR Research Program on Forests, Trees and Agroforestry
CIFOR Headquarters
Jalan CIFOR
Situ Gede, Sindang Barang
Bogor Barat 16115
Indonesia

T +62-251-8622-622

E cgiarforestsandtrees@cgiar.org

cifor.org

Nous tenons à remercier tous les donateurs qui ont soutenu cette recherche avec leurs contributions au Fonds du CGIAR. Pour une liste des donateurs au Fonds, s'il vous plaît voir : <http://www.cgiar.org/about-us/our-funders/>

Tous les points de vue figurant dans cet ouvrage sont ceux des auteurs. Ils ne représentent pas forcément les points de vue du CIFOR, des responsables de la rédaction, des institutions respectives des auteurs, des soutiens financiers ou des relecteurs..

Contenu

Liste des principaux acronymes et abréviations	viii
1 État du secteur forestier, du cadre réglementaire et des financements globaux à destination des pays membres de la COMIFAC	1
1.1 La gestion durable des forêts et son impact sur la conservation de la nature et le changement climatique – Échelle pays et échelle régionale	1
1.2 Politiques, réglementations et initiatives des gouvernements	5
1.3 Aperçu des flux de financement à destination du secteur forestier d’Afrique centrale	14
2 Caractérisation des financements français entre 2010 et 2019	36
2.1 L’Aide Publique au Développement (APD) française et le cadre d’intervention dans le secteur des forêts tropicales	36
2.2 Les cibles et les instruments de financement de la coopération française dans le secteur des forêts tropicales du bassin du Congo	44
2.3 Les projets pour les forêts tropicales au bassin du Congo financés par la France sur la période 2010-2019	51
2.4 Les financements du secteur privé et des organisations de la société civile français	71
3 Caractérisation des financements allemands entre 2010 et 2019	88
3.1 L’Aide Publique au Développement (APD) allemande et le cadre d’intervention pour le secteur des forêts tropicales	88
3.2 Les cibles de financement et les modalités d’intervention de la coopération allemande dans le secteur des forêts tropicales du bassin du Congo	100
3.3 Les projets pour les forêts tropicales au bassin du Congo financés par l’Allemagne sur la période 2010-2019	105
3.4 Les financements du secteur privé allemand pour les forêts tropicales	115
4 Besoins et opportunités pour le financement du secteur forestier de la COMIFAC	123
4.1 Synthèse et perspective des financements globaux pour les forêts tropicales	123
4.2 Dynamiques et comparaison des financements français et allemands	129
4.3 Comparaisons et opportunités pour les financements français et allemands	141
5 Méthodologie	147
6 Annexes	148
6.1 Les documents de référence du cadre d’intervention pour les forêts tropicales de la France	148
7 Bibliographie	153
7.1 Rapports ou documents	153
7.2 Pages web	159

Liste du tableau, figure et encadré

Tableau

1 : Données et enjeux sur le secteur forestier, la conservation et le changement climatique	2
2 : La COMIFAC et sa politique forestière régionale	8
3 : Mécanisme REDD+ de la CCNUDD et état d'avancement dans les pays de la COMIFAC	11
4 : Le FEM et le financement des forêts dans le monde et dans la COMIFAC (2010-19)	18
5 : Le FCPF et le financement des forêts dans le monde et dans la COMIFAC (2010-19)	18
6 : Le FIC et les financements forêts dans le monde et dans la COMIFAC (2010-19)	19
7 : L'ONU REDD et les financements forêts dans le monde et dans la COMIFAC (2010-19)	19
8 : Le CAFI et les financements forêts dans le monde et dans la COMIFAC (2010-19)	20
9 : Le FVC et les financements forêts dans le monde et dans la COMIFAC (2010-19)	20
10 : L'AMCC+ et les financements forêt dans le monde et dans la COMIFAC (2010-19)	21
11 : La facilité UE REDD+ et les financements forêts dans le monde et dans la COMIFAC (2010-19)	21
12 : La facilité UE FLEGT et les financements forêts dans le monde et dans la COMIFAC (2010-19)	22
13 : L'initiative Germany, Norway, United-Kingdom pour les forêts tropicales (GNU)	24
14 : Les financements pour les forêts tropicales de la Norvège (2010-2019)	25
15 : Exemples d'ONG environnementales internationales et leurs approches	26
16 : Les investissements verts liés au secteur forestier entre 2009 et 2015	27
17 : Description des fonds d'impact actifs dans le secteur forestier en Afrique, Asie et Amérique latine et montant des engagements	29
18 : Description des fonds d'impact actifs dans le secteur forestier en Afrique, Asie et Amérique latine et montant des engagements	29
19 : Les exemples de partenariats public-privé ou d'investissements catalysant les investissements privés	35
20 : Dix principaux bénéficiaires de l'APD bilatérale brute en 2016-2017 (M USD)	38
21 : Les orientations stratégiques de la France dans le secteur des forêts tropicales	41
22 : Estimations des enveloppes budgétaires annuelles globales de l'APD française pour le climat, la biodiversité, l'environnement et les forêts	44
23 : Montants engagés par type de bénéficiaire en 1990-2019 (seulement l'AFD et PROPARCO pour 1990-2010 et tous bénéficiaires pour 2010-2019)	45
24 : Financements engagés par pays (tous financements) sur la période 1990-2019 (M EUR)	47
25 : Les subventions de l'AFD et du FFEM (1990-2019)	49
27 : Les prêts de l'AFD et de PROPARCO (1990-2019)	50
28 : Présentation des projets de l'APD française bilatérale dans le secteur forestier du bassin du Congo, par source de financement principale (2010-2019)	53
29 : Présence française dans la filière bois-forêt dans le bassin du Congo	74
30 : Les acteurs français des partenariats public-privé dans le bassin du Congo (hors AFD et FFEM)	76

31 : La notation des empreintes carbone des groupes français pour lutter contre la déforestation liée à la production de bois et d'huile de palme dans le monde (Organisation CDP)	77
32 : Présentation des Fonds Livelihoods	79
33 : Exemples de stratégies de lutte contre la déforestation et de fonds ou projets dédiés aux forêts par le privé français (entreprises, banques)	81
34 : Les dix principaux bénéficiaires de l'APD bilatérale brute en 2016-2017 (M USD)	90
35 : La protection des forêts, composante de la stratégie de coopération allemande en Afrique	93
36 : Les champs d'action et les exemples d'application du Plan d'action forêt de l'Allemagne	96
37 : Les projets de la coopération allemande pour les forêts tropicales dans le bassin du Congo (2010-2019)	106
38 : L'engagement des sociétés de la filière forêt-bois allemande pour la responsabilité environnementale	116
39 : Exemples de partenaires techniques allemands de la KfW et de la GIZ dans le bassin du Congo	117
40 : La notation de la performance des groupes allemands pour lutter contre la déforestation liée à la production de bois et d'huile de palme dans le monde (organisation CDP)	118
41 : Les fonds d'impact allemands actifs dans la gestion durable ou la conservation des forêts	120
42 : Les partenariats public-privé allemands qui financent la conservation et la biodiversité, la restauration des paysages forestiers et les chaînes de valeur agricoles durables	122
43 : Les fonds et fenêtres de financement disponibles pour le financement des forêts en Afrique centrale	124
44 : Les défis et opportunités des financements REDD+	128
45 : Typologie des coopérations bilatérales française et allemande (2010-2019)	131
46 : Les principaux projets en cours et à venir des coopérations française et allemande dans le bassin du Congo (2010-2019)	133
47 : Les partenariats public-privé et initiative privées de l'Allemagne et de la France, classés par thème et par pays	136
48 : Les principaux projets de l'AFD et du FFEM pour le secteur forestier dans le monde (hors Afrique centrale)	139
49 : Cadrage des activités de l'APD dans les secteurs de la biodiversité et des forêts	148
50 : Comparaison de la politique nationale et la politique d'APD pour la biodiversité	150
51 : La mise en œuvre des objectifs de biodiversité dans le secteur forestier par l'AFD (2013-2016)	151
52 : Les projets forêts et terres agricoles, priorité du FFEM (2019-2022)	152

Encadré

1 : Les phases 2 et 3 REDD, zoom sur les projets multilatéraux de Mai-Ndombe en RDC	23
2 : L'émission d'une obligation forêts par la Société financière Internationale (IFC) pour le projet REDD+ « Kasigau Corridor » au Kenya	33
3 : La certification FSC, privilégiée par les exploitants forestiers français dans le bassin du Congo	72
4 : Les fonds Livelihoods, un instrument mobilisable pour des projets d'agroforesterie ou de restauration des forêts en Afrique centrale	79
5 : Les instruments français de la finance carbone dédiés au secteur forestier et la REDD+	87
6 : Les initiatives et programmes de la politique forestière internationale sur lesquels se base BMZ	95
7 : Le mécanisme REDD Early Movers (REM) de la coopération allemande	104

Figures

1 : La zone COMIFAC	1
2 : Terres, forêts denses et zones d'exploitation forestière dans le bassin du Congo	3
3 : Taux de déforestation brute et nette* des forêts humides et sèches d'Afrique centrale (1990-2000 et 2000-2010)	4
4 : Taux de déforestation brute et nette* des forêts humides et sèches d'Afrique centrale (1990-2000 et 2000-2010)	4
5 : La COMIFAC et ses relations avec les autres organisations, initiatives, et réseaux régionaux du secteur forestier	7
6 : Les piliers et les phases du mécanisme REDD+	10
7 : Les engagements pour les activités d'atténuation dans le secteur forestier dans le monde (2010-2015)	14
8 : Les engagements pour les activités de préparation et de mise en œuvre (Phases 1 et 2) du REDD+ (2010-2017)	15
9 : La finance verte vs. la déforestation dans les pays forestiers (2010-2017)	15
10 : Les engagements pour la phase de paiement sur la base de résultats (Phase 3) du mécanisme REDD+ par pays bénéficiaires (2010-2017)	16
11 : Les financements privés « verts » par type de projets en Afrique, Amérique latine et en Asie sur 2009-2015 (%)	27
12 : Taille des marchés de carbone volontaires et prix en 2016 et historique des crédits d'émissions carbonés échangés sur les marchés volontaires	30
13 : Taille des marchés de carbone volontaires et prix en 2016 et historique des crédits d'émissions carbonés échangés sur les marchés volontaires	30
14 : Valeur cumulée des sept types différents de projets financés par les marchés de carbone volontaires ; et Tableau 18: Premiers pays africains émetteurs entre 2007 et 2014	31
15 : Les obligations climat totales** et les obligations climat pour l'utilisation des terres durables* sur la période 2014-2018 (Mds USD)	32
16 : Les obligations climat totales** et les obligations climat pour l'utilisation des terres durables* sur la période 2014-2018 (Mds USD)	32
17 : Structuration de l'obligation forêt de l'IFC	33
18 : Les dix premiers pays donateurs en 2018 (M USD et % du PNB)	37
19 : Évolution de l'APD française entre 2010 et 2018	37
20 : L'APD bilatérale brute moyenne annuelle 2016-17 par groupe de revenus (M USD) et par région	37
21 : L'APD bilatérale brute moyenne annuelle 2016-17 par groupe de revenus (M USD) et par région	37
22 : Postes de l'APD multilatérale de la France en 2017 (%)	37
23 : L'aide globale et l'aide bilatérale française perçues par les pays de la COMIFAC sur la période 2008-2017 (M EUR)	38
24 : L'aide globale et l'aide bilatérale française perçues par les pays de la COMIFAC sur la période 2008-2017 (M EUR)	38
25 : Les financements français pour le secteur des forêts dans les pays en développement (% et M EUR)	42
26 : Les financements français pour le secteur des forêts dans les pays en développement (% et M EUR)	42
27 : La répartition par domaine des financements de l'APD française pour les forêts sur 2008-2015 (M EUR)	43
28 : Contribution de l'APD française à l'APD globale pour le secteur forestier et son évolution sur la période 2010-2017 (millions EUR)	43
29 : Contribution de l'APD française à l'APD globale pour le secteur forestier et son évolution sur la période 2010-2017 (millions EUR)	43

30 : Les quatre sources de financement françaises dans le secteur forestier du bassin du Congo sur la période 1990-2019 (montants engagés, EUR)	48
31 : Les quatre sources de financement françaises dans le secteur forestier du bassin du Congo sur la période 1990-2019 (montants engagés, EUR)	48
32 : Les thématiques prioritaires des projets de la coopération française	52
33 : Zoom sur le mécanisme du Fonds pour l'agriculture familiale	80
34 : Les dix premiers pays donateurs en 2018 (M USD et % du PNB)	89
35 : Évolution de l'APD allemande entre 2010 et 2018	89
36 : L'APD bilatérale brute moyenne annuelle 2016-17 par groupe de revenus et par région (M USD)	89
37 : L'APD bilatérale brute moyenne annuelle 2016-17 par groupe de revenus et par région (M USD)	89
38 : L'APD allemande par secteur (%)	89
39 : L'Aide bilatérale (transversale) avec des objectifs environnementaux (M USD et %)	89
40 : L'aide bilatérale globale et l'aide bilatérale allemande à destination des pays de la COMIFAC	90
41 : L'aide bilatérale globale et l'aide bilatérale allemande à destination des pays de la COMIFAC	90
42 : Les engagements bilatéraux pour les financements climat de l'Allemagne	91
43 : Les engagements bilatéraux pour les financements climat de l'Allemagne	91
44 : Les financements globaux de l'APD allemande pour les forêts tropicales (M EUR) entre 2008 et 2017	94
45 : La contribution de la coopération allemande au mécanisme REDD+ (sur la période 2008-2014)	100
46 : La coopération technique et financière allemande avec la COMIFAC entre 2005 et 2022 (M EUR)	101
47 : L'APD allemande au Cameroun, en RDC et au Rwanda entre 2010 et 2019 (M EUR)	104
48 : L'APD allemande au Cameroun, en RDC et au Rwanda entre 2010 et 2019 (M EUR)	104
49 : L'APD allemande au Cameroun, en RDC et au Rwanda entre 2010 et 2019 (M EUR)	104
50 : Les thématiques prioritaires des projets de la coopération allemande (M EUR)	105
51 : Le mécanisme REDD+ et les différents fonds multilatéraux (et bilatéraux)	125
52 : Les financements globaux pour les forêts dans le monde entre 2010 et 2015	126
53 : Les sources de financements du REDD+ (phase 3) et les 10 premiers pays bénéficiaires dans le monde	127
54 : Cartographie de l'aide bilatérale allemande et française (2010-2019)	134
54 : Comparaison de la politique nationale et la politique d'APD pour la biodiversité	150
55 : La mise en œuvre des objectifs de biodiversité dans le secteur forestier par l'AFD (2013-2016)	151
56 : Les projets forêts et terres agricoles, priorité du FFEM (2019-2022)	152

Liste des principaux acronymes et abréviations

AATIF	Africa Agriculture and Investment Fund
AFD	Agence française de développement
AFR100	Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains
ADIE	Agence inter-gouvernementale pour le Développement de l'Information environnementale
AMCC+	Alliance mondiale de lutte contre le changement climatique
APA	Accès et Partage des Avantages issus de l'exploitation des ressources
APD	Aide pour le développement
APV	Accords de partenariat volontaires
ASFF	Africa Sustainable Forestry Fund
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque mondiale
BMU	Ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sécurité Nucléaire
BMZ	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement
CAFI	Initiative forestière en Afrique centrale
CARPE	Central Africa Regional Program for the Environment
CCNUCC	Convention Cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique
C2D	Contrat de désendettement
CEAE	Communauté des États d'Afrique de l'Est
CEFDHAC	Conférence sur les Écosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique centrale
CEEAC	Communauté des États d'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale
CICID	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
COMIFAC	Commission des Forêts de l'Afrique Centrale
CND	Contributions Nationales Déterminées
DFID	Département pour le développement international du Royaume-Uni
FAO	Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCPF	Forest Carbon Partnership Facility
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FFBC	Fonds forestier du Bassin du Congo
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
FIC	Fonds d'investissement pour le climat
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FSC	Forest Stewardship Council
FTA	Programme de recherche sur les forêts, les arbres, l'agroforesterie
FTA	Alliance pour les forêts tropicales
FVC	Fonds vert pour le climat
GIZ	Agence de coopération pour le développement économique allemande

GNU	Initiative Germany, Norway, United-Kingdom
HVC	Approche Haute valeur de conservation
HSC	Approche Haut stock carbone
ICRAFT	Centre international pour la recherche en agroforesterie
IFC	Société financière internationale (Groupe de la Banque mondiale)
IGN FI	Opérateur privé de l'Institut national de l'information géographique et forestière à l'international
IKI	Initiative internationale pour le climat
IRD	Institut de recherche pour le développement
KfW	Banque de développement allemande
MAGBMA	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, des Forêts et de l'Environnement de Guinée Équatoriale
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères
MED	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de la RDC
MEFDD	Ministère de l'Économie Forestière et du Développement Durable du Congo
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable du Cameroun
MIRNA	Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement de Sao Tome et Principe
MSP	Medium Size Project (COMIFAC)
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement économique
NERF	Niveau d'Émissions de Référence des Forêts
NIFCI	Norway International Climate and Forest Initiative
OFAC	Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale
OITB	Organisation internationale des bois tropicaux
ONF	Office National des Forêts français
ONFI	ONF International
ONU	Organisation des Nations-Unies
ONU	Fonds REDD+ des Nations-Unies
OSFT	Projet d'Observation Spatiale de Forêts tropicales
PACEBCO	Plan de Convergence du Bassin du Congo
PAF	Plan d'aménagement forestier
PEFC	Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes
PFCB	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PGDF	Programme de gestion durable des forêts
PIB	Produit Intérieur Brut
PPI	Programmes des petites initiatives
PNUE	Programme des Nations-Unies pour l'Environnement
PROPARCO	Promotion et participation pour la coopération économique
P3FAC	Partenariat pour soutenir la gestion durable des forêts tropicales africaines
RAPAC	Réseau des Aires Protégées d'Afrique centrale
RC	République du Congo (Congo dans le rapport)
RCA	République d'Afrique Centrale (RCA)
RDC	République démocratique du Congo
REDD+	Mécanisme Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts*
REDD PAC	REDD+ Policy Assessment Center
REM	REDD Early Movers
RPSO	Table ronde sur l'huile de palme durable

* Il existait bien des réglementations avant, mais celles-ci étaient davantage tournées vers l'exploitation de la ressource, sans prendre en compte l'approche d'aménagement durable.

RNB	Revenu national brut
SNV	Système national de surveillance
SUNREF	Utilisation durable des ressources naturelles et de la finance verte
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
USAID	Agence pour le développement international des États-Unis
VCS	Norme de carbone vérifiée (Verified carbon standard)
WCS	Fonds mondial pour la nature
WRI	Institut des ressources mondiales

Résumé

Ce rapport étudie les principaux flux de financements publics bilatéraux et privés de la France et de l'Allemagne vers les pays d'Afrique centrale (COMIFAC) au cours de la période 2010-2019, après avoir présenté le contexte environnemental, institutionnel et régional de la Commission des forêts d'Afrique centrale ainsi que les principales sources de financements multilatéraux. L'objectif de cette étude est d'informer le Centre de Recherche Forestière Internationale (CIFOR) et les pays d'Afrique centrale des stratégies qui motivent les coopérations française et allemande afin de faciliter le suivi des projets et des initiatives pour la gestion durable des forêts et de l'environnement. Il s'agit de comprendre le contexte et le cadre d'intervention des deux pays, mais aussi de cerner les modalités, les thématiques et leurs pays prioritaires d'intervention. L'étude vise également à comprendre les dynamiques des investissements privés, leur mobilisation par la coopération bilatérale à travers les partenariats public-privé.

Le rapport montre qu'il existe une pluralité de fonds et fenêtres de financement multilatéraux finançant le secteur des forêts et de l'environnement, avec une place croissante accordée au mécanisme REDD+. En dépit de la complexité et des exigences élevées du mécanisme, des défis de coordination nationale et avec les bailleurs, la RDC bénéficie des engagements les plus importants en Afrique, avec la perspective de signer un contrat de réduction des émissions de carbone avec la Banque mondiale en 2020. Pour l'Afrique centrale, les principales sources de financement anticipées pour le secteur forestier et le REDD+ sont celles du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF), du Fonds vert pour le climat (FVC), de l'Initiative pour la forêt d'Afrique centrale (CAFI) et potentiellement de l'UE.

Sur le plan bilatéral, la France et l'Allemagne sont deux bailleurs de fonds majeurs pour le financement des forêts tropicales, dotés d'une solide expérience dans ce domaine. À l'échelle globale, leur action s'inscrit dans un cadre de hausse de leurs engagements pour atteindre des objectifs climat ambitieux, avec l'Afrique comme zone prioritaire d'intervention. En Afrique centrale, les deux pays apportent un soutien significatif aux États membres de la COMIFAC en matière d'aménagement et de planification forestière depuis les années 1990-2000. Les logiques d'intervention de l'aide française et allemande – bien que complémentaires – diffèrent en termes de stratégie, d'importance accordée aux forêts et à la biodiversité dans l'aide globale, de montants alloués, des pays et acteurs régionaux bénéficiaires. Les coopérations allemande et française, du fait de leur positionnement stratégique pour le financement des forêts en Afrique centrale, sont amenées à exécuter un nombre croissant de projets, y compris pour le compte d'autres bailleurs de fonds (CAFI, UE, DFID). Dans cette perspective, une coordination accrue entre la France et l'Allemagne de leur action à l'échelle régionale (COMIFAC, CAFI) et à celle des pays semble indispensable.

Concernant les financements privés globaux, il existe relativement peu de données quantitatives disponibles, notamment en raison de l'absence de données centralisées. La Déclaration de New York sur les forêts – initiative globale multi-acteurs pour les forêts – et la coopération allemande s'engagent pour la réorientation des investissements privés vers les forêts tropicales. Au regard de l'insuffisance des financements publics globaux, l'objectif est de catalyser les investissements privés en liant les investissements dans les chaînes agricoles à fort impact en matière de déforestation à ceux pour les forêts et l'environnement dans les pays

bénéficiaires. Cette réorientation se fait à la faveur d'une collaboration multi-acteurs, de partenariats public-privé et d'initiatives privées telles que l'AFR100, Eco.business Fund, Africa Agriculture Trade and Investment Fund (Allemagne), les fonds Livelihoods, Moringa Partnership, et Althelia Climate Fund.

Pour les pays d'Afrique centrale, l'enjeu est de maintenir et renforcer le dialogue avec les coopérations allemande et française, afin de bénéficier des opportunités de financements biodiversité-climat, qui devraient s'accroître encore davantage dans la perspective de la conférence des parties sur la diversité biologique (COP15) en 2020. La France et l'Allemagne devraient en outre bénéficier d'une délégation accrue de fonds provenant de l'Union européenne, qui entend contribuer davantage au mécanisme REDD+

pour les pays africains bénéficiant déjà de l'aide européenne dans le cadre des Accords de partenariats volontaires Forest Law Enforcement Governance and Trade. Il s'agit également d'orienter les outils existants vers le secteur de l'environnement et des forêts et de s'approprier les nouveaux instruments mobilisables, notamment en faveur de l'assistance technique pour renforcer la coordination intersectorielle forêt-climat. La coordination régionale doit permettre de garantir la cohérence des actions entre les différentes institutions et initiatives (COMIFAC/CAFI) impliquées à l'échelle régionale. Une clarification et/ou une spécialisation des interventions des bailleurs bilatéraux et intuitions multilatérales permettrait d'éviter la fragmentation de l'aide. Enfin, la participation aux initiatives public-privé initiées par la coopération allemande et la sollicitation des fonds privés doivent être considérées.

1 État du secteur forestier, du cadre réglementaire et des financements globaux à destination des pays membres de la COMIFAC

1.1 La gestion durable des forêts et son impact sur la conservation de la nature et le changement climatique – Échelle pays et échelle régionale

1.1.1 Profils socio-économiques et politiques des pays d'Afrique centrale

La présente étude porte sur l'ensemble des pays membres de la COMIFAC), la Commission des Forêts d'Afrique Centrale. Créée en 1999, cette organisation intergouvernementale a pour mission de promouvoir l'intégration sous régionale

en matière de politiques de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers. La COMIFAC compte actuellement dix États membres, qui font tous partie de la Communauté des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) sur onze pays membres au total avec l'Angola (**Figure 1**). Le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale, la RCA, et le Tchad font partie de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, tandis que le Burundi et le Rwanda appartiennent à la Communauté des États d'Afrique de l'Est (CEAE). La COMIFAC couvre 6,7 millions de km² et compte une population d'environ 150 millions d'habitants.

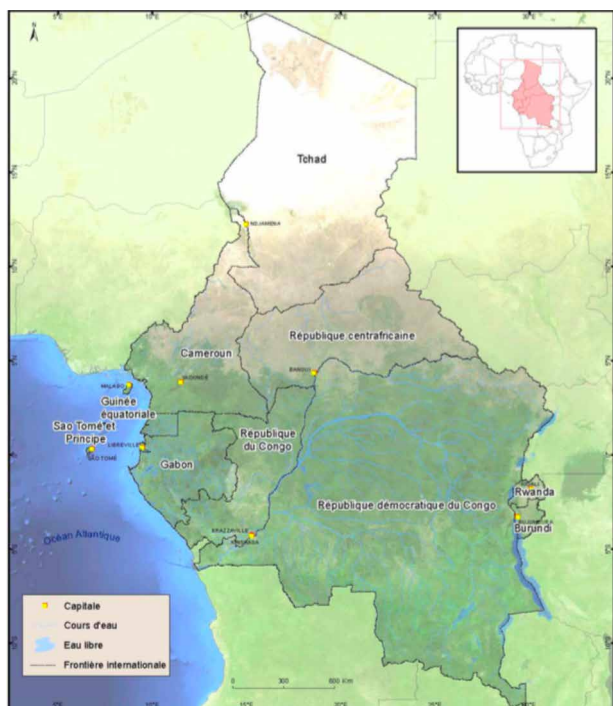


Figure 1 : La zone COMIFAC

Source : OFAC

Outre leur position stratégique en Afrique, les pays de la COMIFAC possèdent d'importantes ressources pétrolières, minières et minérales ; un fort potentiel agricole, forestier et hydraulique ; ainsi qu'un écosystème parmi les plus riches au monde. Ces économies font cependant face à des contraintes structurelles majeures, notamment la faiblesse de leurs infrastructures, la dépendance à l'exploitation des ressources naturelles et la vulnérabilité aux chocs exogènes. Alors que le niveau de développement reste faible, ces pays connaissent une croissance démographique élevée, même si la densité de population reste généralement faible comparée aux autres sous-régions d'Afrique subsaharienne. Enfin, dans un contexte politique instable, les problèmes de gouvernance et la corruption rendent l'environnement des affaires peu attractif alors même que le secteur privé reste peu développé.

Tableau 1 : Données et enjeux sur le secteur forestier, la conservation et le changement climatique

	Burundi	Cameroun	Gabon	Guinée Équatoriale	RCA	Congo	RDC	Rwanda	Tchad	Sao Tome et Principe
Données géographiques et économiques sur le territoire et les forêts (2016)										
Superficie territoire (km ²)	27 830	475 440	267 670	28 050	622 980	342 000	2 344 860	26 340	1 284 000	960
Superficie forêts (km ²)	2 806	185 960	232 000	15 564	221 544	223 186	1 522 666	4 868	47 484	536
Zones forestières (% du territoire)	10,9	39,3	90,0	93,0	35,6	65,4	67,2	19,7	3,8	55,8
Zones terres agricoles (% du territoire)	79,2	20,6	20,0	10,1	8,2	31,1	11,6	73,4	39,7	50,7
Revenus du secteur forestier (% PIB) - 2017	15,7	3,7	2,6	1,4	13,5	4,7	17,5	5,7	6,7	2,9
Secteur forestier et déforestation										
Types de forêts										
Forêts denses humides (% surface forêts)	-	41,4	85,2	79,6	11,2	62,2	49,2	-	-	-
Taux de déforestation nette des forêts denses (%)										
1990-2000	-	0,9	0,05	0,03	0,8	0,05	0,22	-	-	-
2000-2010	-	0,6	0,02	-0,01	0,05	0,07	0,19	-	-	-
2010-2015	-	-	0,05	-	-	-	1,1	-	-	-

Sources : Banque mondiale, FAO/CIFOR/CIRAD, OFAC

1.1.2 Aperçu du système forestier dans les États de la COMIFAC

L'Afrique centrale abrite le second plus grand système forestier tropical après l'Amazonie et devant l'Asie du Sud-est, avec une superficie de 170 millions d'hectares. Le bassin du Congo, concentré sur six pays des dix pays de la zone COMIFAC (le Cameroun, le Congo, la RDC, le Gabon, la Guinée Équatoriale, et la RCA), comprend de vastes zones continues de forêts humides qui vont du Golfe de Guinée au Rift Albertin. Elles représentent 70 % de la couverture forestière de l'Afrique et le quart de la surface totale de ces dix pays. 99% de la surface forestière sont constitués de forêts primaires ou naturellement régénérées. Le Cameroun, la RDC, le Gabon, la RCA, le Tchad et la Guinée Équatoriale possèdent 174 aires protégées sur 57 millions d'hectares, soit 10,5 % du territoire d'Afrique centrale.

Les forêts tropicales d'Afrique centrale constituent de véritables écosystèmes qui fournissent des services écologiques d'ordre local, régional et mondial. Leur rôle est déterminant pour la régulation des grands fleuves et du climat en Afrique centrale, ainsi que pour la préservation de la biodiversité. Enfin, elles constituent également un stock de carbone essentiel (25 % du carbone total stocké dans l'ensemble des forêts tropicales du monde), alors que la déforestation tropicale contribuerait à hauteur de 15 % des gaz à effet de serre (GES) à l'échelle globale.

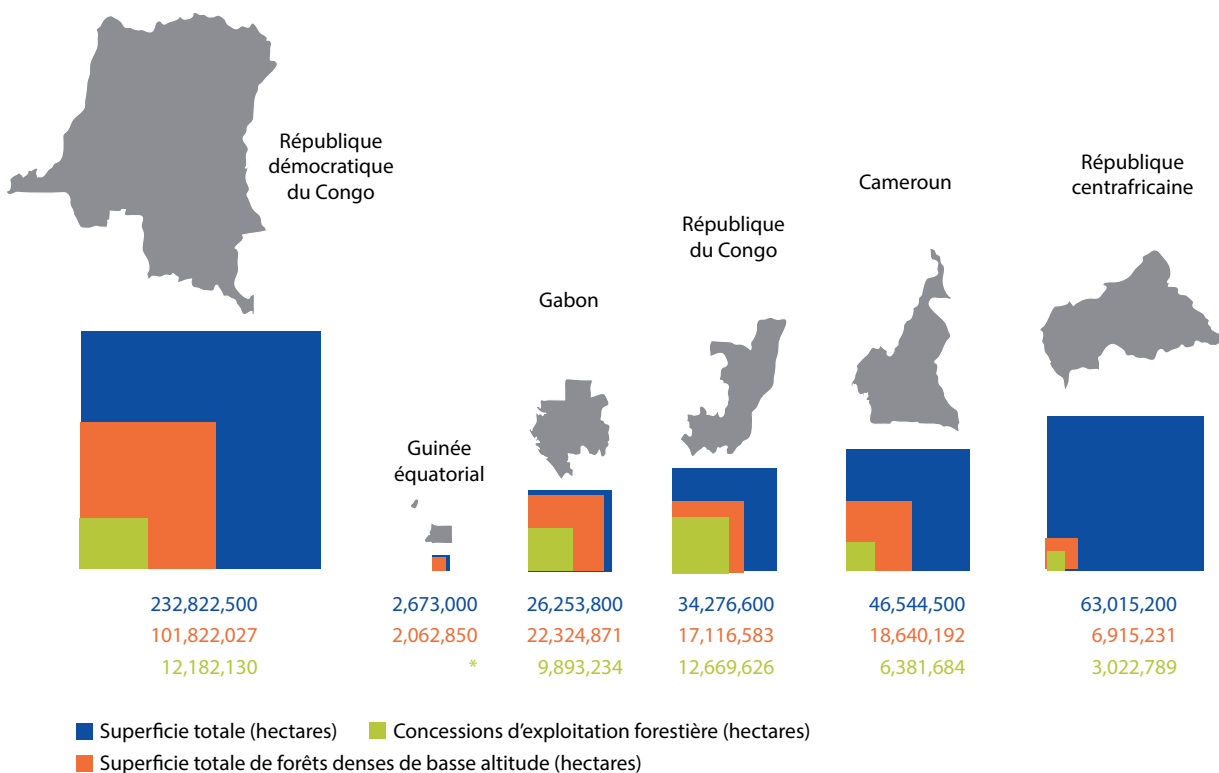
Ces forêts représentent une activité économique génératrice des revenus, à travers l'exploitation forestière extensive (très sélective) et la transformation du bois. Selon l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC), 49 millions d'hectares de forêts sont attribués sous la forme de concessions forestières (entre 8 et 9 % de la

surface totale des terres), 49 % sont aménagées et 18 % sont certifiées dans les pays du bassin du Congo. Alors que l'industrie forestière ne représente qu'une part limitée du PIB de ces pays, de nombreux opérateurs informels opèrent de façon artisanale. Outre la production, le bois est également collecté pour satisfaire les besoins énergétiques des populations (bois de chauffage).

Enfin, les forêts d'Afrique centrale représentent enfin un moyen de subsistance quotidien direct pour 60 millions de personnes et indirect pour 40 millions de personnes qui vivent dans les centres urbains les plus proches. Ainsi de nombreuses familles pauvres et rurales, dépendent de la chasse et de la vente de viande et de poisson (produits forestiers non ligneux).

1.1.3 Principaux enjeux en matière de gestion durable des forêts en Afrique centrale (COMIFAC)

Les pays du bassin du Congo ont relativement bien réussi à préserver leurs ressources forestières, avec des taux de déforestation et de dégradation faibles par rapport à d'autres régions tropicales du monde. L'Afrique serait responsable de seulement 5,4 % de la perte mondiale des forêts tropicales humides sur la période 2000-2005, contre 12,8% en Indonésie et 47,8 % au Brésil. Les estimations de déforestation des forêts humides d'Afrique centrale montrent une diminution globale du taux de déforestation nette qui serait passé de 0,19 % à 0,14% en moyenne entre les décennies 1990-2000 et 2000-2010 (**Figure 2 et Tableau 1**). Seul le Congo aurait enregistré une augmentation de ce taux sur la période.

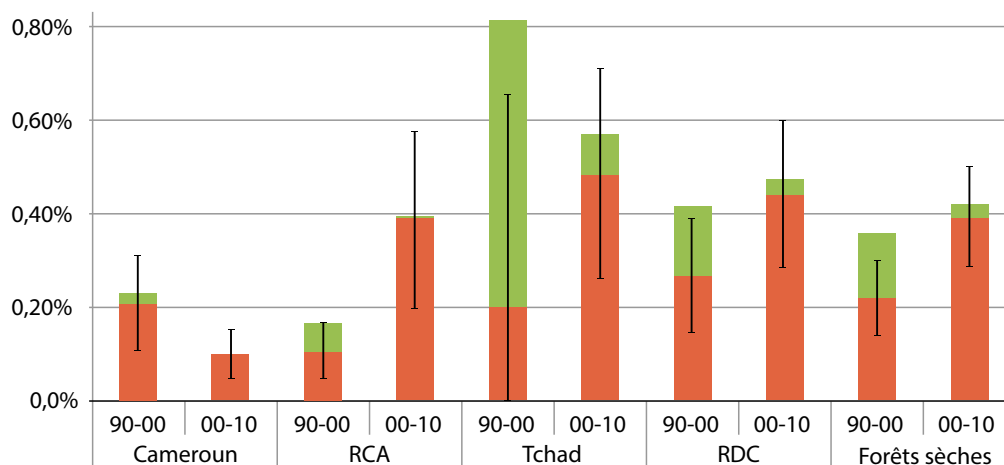
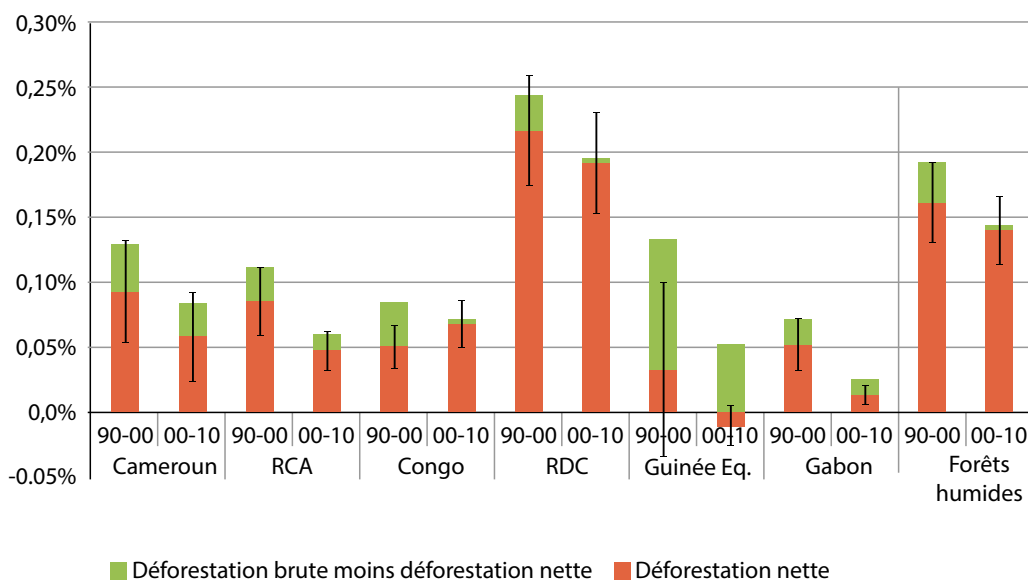


Source: sur base des données de Wasselge et col. (2012)

*En Guinée équatoriale, toutes les concessions d'exploitation forestière ont été annualées en 2008

Figure 2 : Terres, forêts denses et zones d'exploitation forestière dans le bassin du Congo

Source : Banque mondiale, 2013



Figures 3 et 4 : Taux de déforestation brute et nette* des forêts humides et sèches d’Afrique centrale (1990-2000 et 2000-2010)

Source : OFAC/COMIFAC (2015)

*Déforestation nette : déforestation brute ajoutée à la reforestation.

En Afrique centrale, la première cause directe de la déforestation est liée à la croissance de l’agriculture itinérante sur brûlis, elle-même sous-tendue par une pression démographique accrue et l’augmentation des besoins alimentaires et agricoles qui en résultent. La collecte du bois de chauffage, en l’absence de sources alternatives d’énergie, est le second facteur d’explication majeur. L’exploitation des ressources naturelles, la production agricole vivrière et exportatrice, le développement des activités industrielles de transformation ainsi que l’amélioration

des infrastructures sont autant de facteurs, qui, associés à une pression démographique croissante, pourraient tirer ces taux à la hausse.

Les taux de déforestation et de dégradation pourraient ainsi croître significativement dans les décennies à venir dans le bassin du Congo. L’enjeu est de parvenir à une gestion durable des ressources forestières, face à un double objectif : la réalisation des ambitions de développement économique et de réduction de la pauvreté, tout en limitant l’empreinte carbone et l’impact négatif sur les ressources naturelles de la région.

1.2 Politiques, réglementations et initiatives des gouvernements

1.2.1 Les cadre réglementaires nationaux du secteur de la foresterie dans les pays de la COMIFAC

Les politiques de développement des pays du bassin du Congo intègrent le secteur de la foresterie et de l'environnement afin d'atteindre leurs objectifs de développement économique et social, de création d'emplois et de diversification économique tout en préservant les écosystèmes forestiers. Deux axes sont notamment privilégiés : l'industrialisation de l'agriculture et l'industrialisation de la filière.

Dans les dix pays de la COMIFAC, les législations nationales ont commencé à être développées entre les années 1990 et 2000,¹ après le Sommet de la terre de Rio en 1992 : en 1994 au Cameroun, en 1997 en Guinée Équatoriale, en 2001 au Gabon (**Tableau 2**). L'objectif était de rendre ces législations nationales compatibles avec les exigences de la gestion durable des forêts. La plupart des législations sont néanmoins relativement récentes : l'Afrique (avec l'Europe) est le continent où le plus grand nombre de lois forestières ont été promulguées ou amendées depuis 2005. Les législations de la RDC et du Cameroun sont actuellement en cours de révision.

Ces nouvelles législations donnent l'occasion à certains pays de fixer des objectifs de conservation (11% du territoire en RDC par exemple) ou de définir le domaine foncier permanent (30% du Cameroun). Elles permettent également le développement des plans d'aménagement pour la gestion des forêts de production, l'évolution de la gestion forestière vers plus de décentralisation et d'implication des communautés locales, ou encore introduisent de nouvelles contraintes en termes d'attribution des concessions ou de transformation locale du bois.

Même si les législations nationales ont globalement progressé et ont été révisées dans la majorité de la Communauté Economique

¹ Il existait bien des réglementations avant, mais celles-ci étaient davantage tournées vers l'exploitation de la ressource, sans prendre en compte l'approche d'aménagement durable.

et Monétaire des États de l'Afrique Centrale (CEMAC), les contrastes sont importants entre les pays. Ainsi, pour le Tchad, la loi n'est pas spécifique au secteur forestier (elle englobe également la faune et les ressources halieutiques). Par ailleurs, plusieurs pays n'ont pas traduit ces lois sous forme de document de politique forestière (**Tableau 3**). Au niveau des législations en place, il existe une multitude de texte parfois contradictoires, des incohérences avec les textes réglementant les autres secteurs (agriculture, mines, infrastructures) ou des insuffisances (par exemple sur les régimes de propriété foncière). Enfin, les administrations forestières manquent généralement de capacité en matière de mise en œuvre et de contrôle, tandis qu'elles ne disposent généralement pas de suffisamment de données sur le secteur.

Sur le plan institutionnel, l'importance politique croissante accordée à la gestion durable des forêts s'est traduite par la création de département ministériels spécialisés dans la gestion des forêts et de l'environnement (par exemple : ministère dédié des Terres et de la Forêt au Rwanda, le Secrétariat d'État chargé des Forêts et de l'Environnement, sous tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, des Forêts et de l'Environnement en Guinée Équatoriale, et la Direction générale de l'économie forestière sous tutelle du ministère de l'Économie forestière et du Développement Durable au Congo). (**Tableau 3**). Ces politiques se sont accompagnées de l'élaboration de plans et/ou de stratégies (par exemple la Stratégie Nationale Forestière du Rwanda en 2018 et son Plan Stratégique 2018-2014), ainsi que de programmes de mise en œuvre (au Cameroun, au Gabon, en RDC) (**Tableau 4**). Enfin, quelques pays, notamment la RDC ont mis en place des fonds nationaux de financement du secteur.

1.2.2 L'harmonisation des politiques forestières à l'échelle régionale portée par la COMIFAC

À l'échelle régionale, le processus de coordination a été initié en en 1996, dans le cadre de la Conférence sur les Écosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), puis en 1999 lors du premier sommet des chefs d'État d'Afrique centrale sur la conservation et la gestion durable des forêts. La Déclaration de Yaoundé, signée à cette occasion, constitue le socle du traité de la COMIFAC adopté en

2005 par dix pays d'Afrique centrale (et révisé en 2014). L'institution intergouvernementale sous régionale regroupe dix États d'Afrique centrale et vise à l'harmonisation des politiques forestières des écosystèmes forestiers de la région (premier et deuxième plan de convergence 2005-2014 et 2015-2025). Elle porte également les problématiques de l'agenda international en matière d'adaptation et de changement climatique et a été reconnue organisme spécialisé de la CEEAC sur les questions forêts-environnement. Les activités de la COMIFAC sont essentiellement financées par les bailleurs (**Tableau 5**).

La COMIFAC travaille en étroite collaboration dans le cadre du partenariat multi-acteurs et mécanisme d'échange sur les initiatives en cours, le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), ainsi qu'avec une pluralité d'institutions, d'organisations régionales et de partenaires (ONG, secteur privé) engagés dans le secteur (**Figure 3**). La COMIFAC a permis à ses dix pays membres de prendre des positions communes sur le plan international concernant le changement climatique, la biodiversité et la désertification. Elle a également œuvré à la mise en place de l'OFAC, cellule technique qui vise à mettre à disposition différentes données sur le couvert forestier et faciliter le contrôle forestier, par le renforcement des capacités nationales.

Au cours des dernières années, les pays d'Afrique centrale soutenus par la COMIFAC ont réalisé d'importants progrès en matière de gestions des

forêts et de gouvernance forestière. Ils ont ainsi développé des normes techniques pour les aménagements forestiers (par exemple les normes d'inventaires forestiers, de cartographies forestières, ou encore de normes sur les études d'impacts environnementaux), ainsi que la certification forestière en conformité avec les standards internationaux (par exemple les normes de certification forestière FSC ou PEFC). Les Accords de Partenariats Volontaires (APV) *Forest Law Enforcement, Governance and Trade* (FLEG), signés avec l'Union européenne (UE), imposent de nouvelles exigences vis-à-vis des conditions de légalité d'exportation du bois à destination de l'UE. Ils entraînent notamment une révision des cadres juridiques nationaux.

Les principales thématiques de travail à venir, telles que mentionnées par l'OFAC sont sur les six thématiques suivantes : i) l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, ii) l'Accès et Partage des Avantages issus de l'exploitation des ressources (APA), (3) la conversion des forêts au profit des agro-industries en relation avec l'aménagement du territoire, (4) les dégradations forestières liées aux installations minières, énergétiques, et aux infrastructures, (5) l'approvisionnement soutenable en bois des marchés domestiques, (6) le financement et les modalités des investissements pour la restauration des territoires. D'autres thématiques pourront être identifiées visant à œuvrer au développement d'une «économie verte».

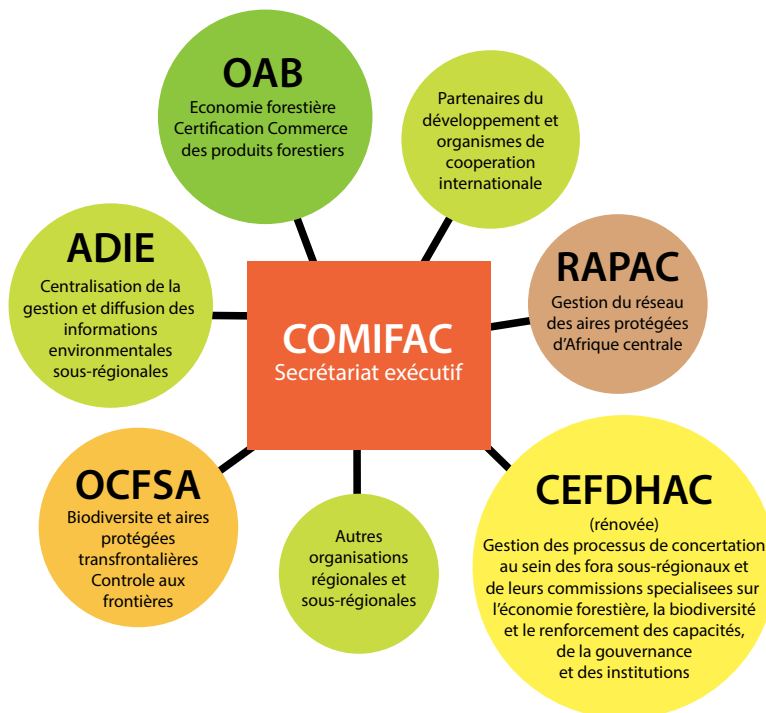
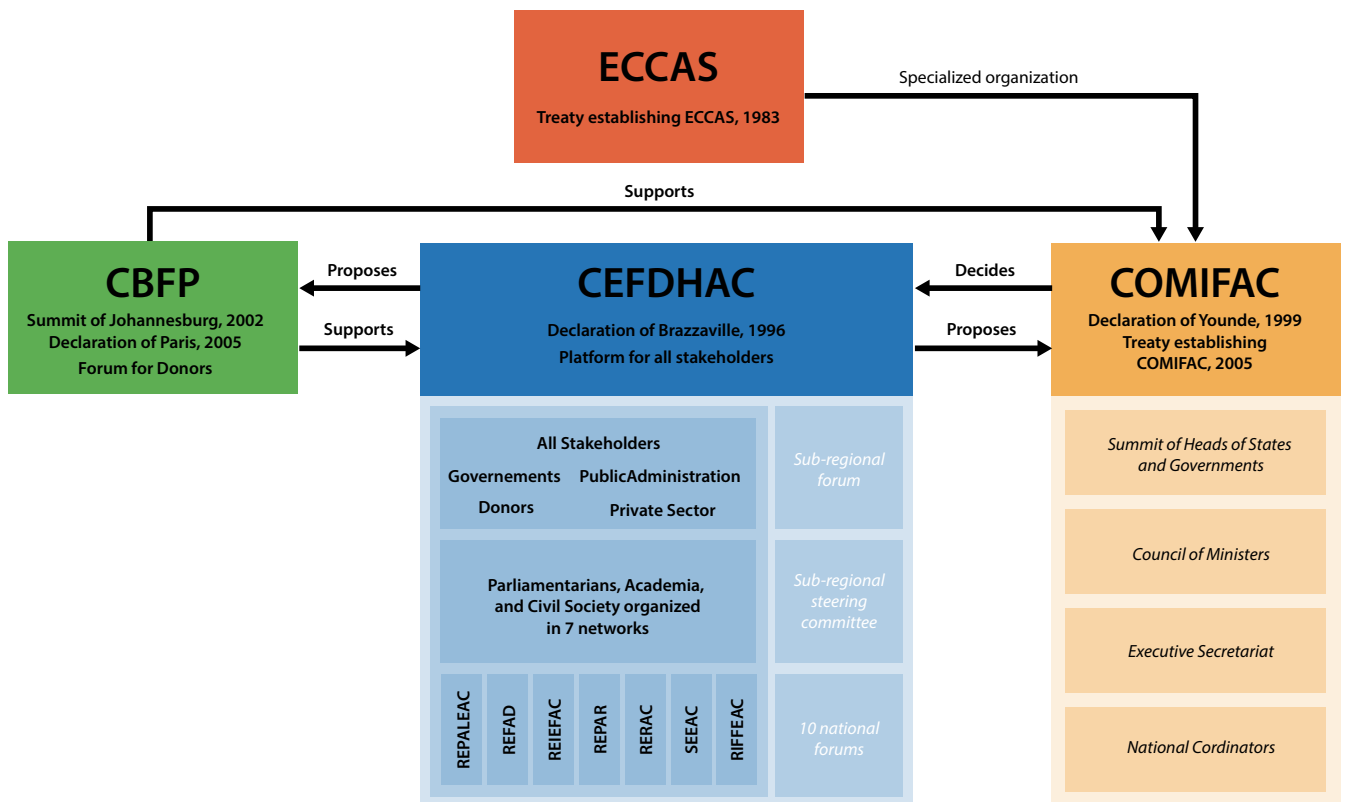


Figure 5 : La COMIFAC et ses relations avec les autres organisations, initiatives, et réseaux régionaux du secteur forestier

Sources : Banque mondiale (1) et COMIFAC (2)

OAB : L'Organisation Africaine du Bois ; RAPAC : Le Réseau des Aires Protégées d'Afrique centrale ; CEFDHAC : La Conférence sur les Écosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale ; OCFSA : L'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage ; ADIE : L'Agence inter-gouvernementale pour le Développement de l'Information environnementale

Tableau 2 : La COMIFAC et sa politique forestière régionale

	Organisation	Politique	Programmes/Projets		Lancement	Partenaires	
			Nom	Activités			
Déclaration de Yaoundé adoptée par les chefs d'État des 10 pays lors du premier Sommet sur les Forêts (Mars 1999)	Trois organes :	La politique est définie par le 2ème Plan de convergence 2015-2025 dont les six axes stratégiques sont :	1. Plan de Convergence du Bassin du Congo (PACEBCO)	Mise en œuvre du Plan de Convergence et renforcement des capacités	2010	Banque Africaine de Développement (BAD)	
	1. Le Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement	Un organisme sous tutelle : L'Observatoire des Forêts d'Afrique centrale (OFAC)	1. L'harmonisation des politiques forestières et environnementales	2. PREREDD+	Préparation au système REDD+ : renforcement des capacités	2012	Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) Banque mondiale
	2. Le Conseil des Ministres		2. La gestion et valorisation durable des ressources forestières	3. MSP	Renforcement des capacités du Secrétariat	2011	FEM
	3. Le Secrétariat Exécutif et les Coordinations Nationales dans chaque pays		3. La conservations et l'utilisation durable de la diversité biologique	4. MNV	Renforcement des systèmes de surveillance	2011	FFBC
			4. La lutte contre les effets du changement climatique et la désertification	5. Appui à la COMIFAC	Coopération technique et financière	2005	GIZ et KfW
			5. Le développement socio-économique et la participation des acteurs	6. REDD-PAC	Projet de recherche	2012	Ministère Allemand BMU*
			6. Des financements durables	7. TRIDOM	Conservation biodiversité transfrontalière	2008	FEM
			Ils sont complétés par trois axes transversaux :	8. PPECF	Certification du bois	2014	KfW
			1. La formation et le renforcement des capacités	9. Approche Harmonisée à la Gestion Durables des Forêts	Aide juridique et technique	2012	PNUE-FEM
			2. La recherche-développement	10. Beyond Timber	Recherche	2011	FFBC, Programme de recherche FTA, CIFOR, gouvernements Cameroun, Gabon, RDC
			3. La communication, sensibilisation, l'information et l'éducation	11. RIOFAC	Création, appui et consolidation OFAC	2007	EU

Sources : Site de la COMIFAC et sites des projet

* Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sécurité Nucléaire (BMU).

1.2.3 Les politiques d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques centrées sur la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts

L'engagement fort des pays du bassin du Congo puis de la COMIFAC a permis d'intégrer la déforestation et la conservation des forêts dans l'agenda international des négociations sur la lutte contre les changements climatiques. En 1997, lors de la signature du protocole de Kyoto, la déforestation des forêts tropicales n'avait pas été incluse comme contributeur à l'émission GES.

Lorsque les forêts sont inscrites pour la première fois dans l'agenda international, à l'occasion de la 11^{ème} Conférence des parties de la Convention Cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) de Montréal en 2005, il est question d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation des pays en développement. La question s'est par la suite élargie à la conservation, à la gestion durable des forêts et au renforcement des stocks de carbone forestier (valorisation des forêts), portée par une position commune des pays de la COMIFAC. Suite aux Accords de Cancun conclus lors de la COP16 en 2010, le mécanisme de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+) s'est imposé comme le principal mécanisme de lutte contre la réduction des émissions issues de déforestation au niveau mondial et en Afrique centrale. Le dispositif a été plusieurs fois réaffirmé par la suite, notamment lors de la COP21 de Paris en 2015.

En Afrique centrale, la réponse au changement climatique s'est ainsi centrée sur le secteur de la forêt et le REDD+. La Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+) est un mécanisme d'atténuation international visant à réduire la pression sur les forêts tropicales. Il repose sur « la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, ainsi que le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier », tel que défini lors de la Conférence des parties de Copenhague. Il prend non seulement en compte les stocks de carbone des forêts, mais aussi des arbres hors forêts et de l'agroforesterie. La REDD+ est un mécanisme incitatif qui repose sur une approche en trois phases :

1. **La préparation à la REDD+** , avec la définition d'une stratégie nationale et le renforcement des capacités, la mise en place d'un Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) ;
2. **Le renforcement institutionnel et les réformes (investissements)** ainsi que la mise en place d'activités de démonstrations (les projets pilotes) ;
3. **Des subventions, correspondant à des compensations**, basées sur les résultats mesurés et analysés en matière de réduction d'émissions (projets de plus grande échelle)

La Déclaration d'intention conjointe sur REDD+ dans le bassin du Congo entre les Pays d'Afrique centrale et les Pays partenaires de 2011 reconnaît le rôle crucial de la REDD+ dans l'atteinte des objectifs fixés par la CCNUCC, en particulier via leurs Contributions Nationales Déterminées (CND). Les pays de la COMIFAC sont tous engagés dans le mécanisme REDD+, bien qu'à des stades différents du processus (Tableau 6). A l'échelle mondiale, seuls quatre pays ont atteint le point de financements axés sur les résultats en 2019 (Brésil, Colombie, Équateur et Malaisie) tandis que la RDC et le Mozambique ont signé des accords en ce sens. Ainsi, la RDC est le pays le plus avancé en Afrique centrale, qui dispose de : i) un Plan de préparation REDD+, ii) une Stratégie nationale (Phase 1), iii) un Plan d'Investissement Forestier révisé (2015-2020), iv) un cadre de gestion environnementale et sociale, v) un document de Niveau d'Émissions de Référence des Forêts (NERF) (Phase 2), vi) un accord d'achat des émissions carbonées forestières, vii) un premier programme de financement sur la base de résultats (Phase 3). Après la RDC, les autres pays du bassin du Congo sont ceux qui ont plus progressé, en particulier la République du Congo et le Cameroun. La plupart de ces pays en sont à la Phase 1, en cours d'élaboration des Cadres et Plans d'investissement forestiers nationaux. Les autres pays ont réalisé des avancées beaucoup plus modestes : ils ne disposent pas de stratégie nationale (Tchad, Rwanda, Sao Tome et Principe) ou bien ne bénéficient plus d'aide des partenaires (Burundi).

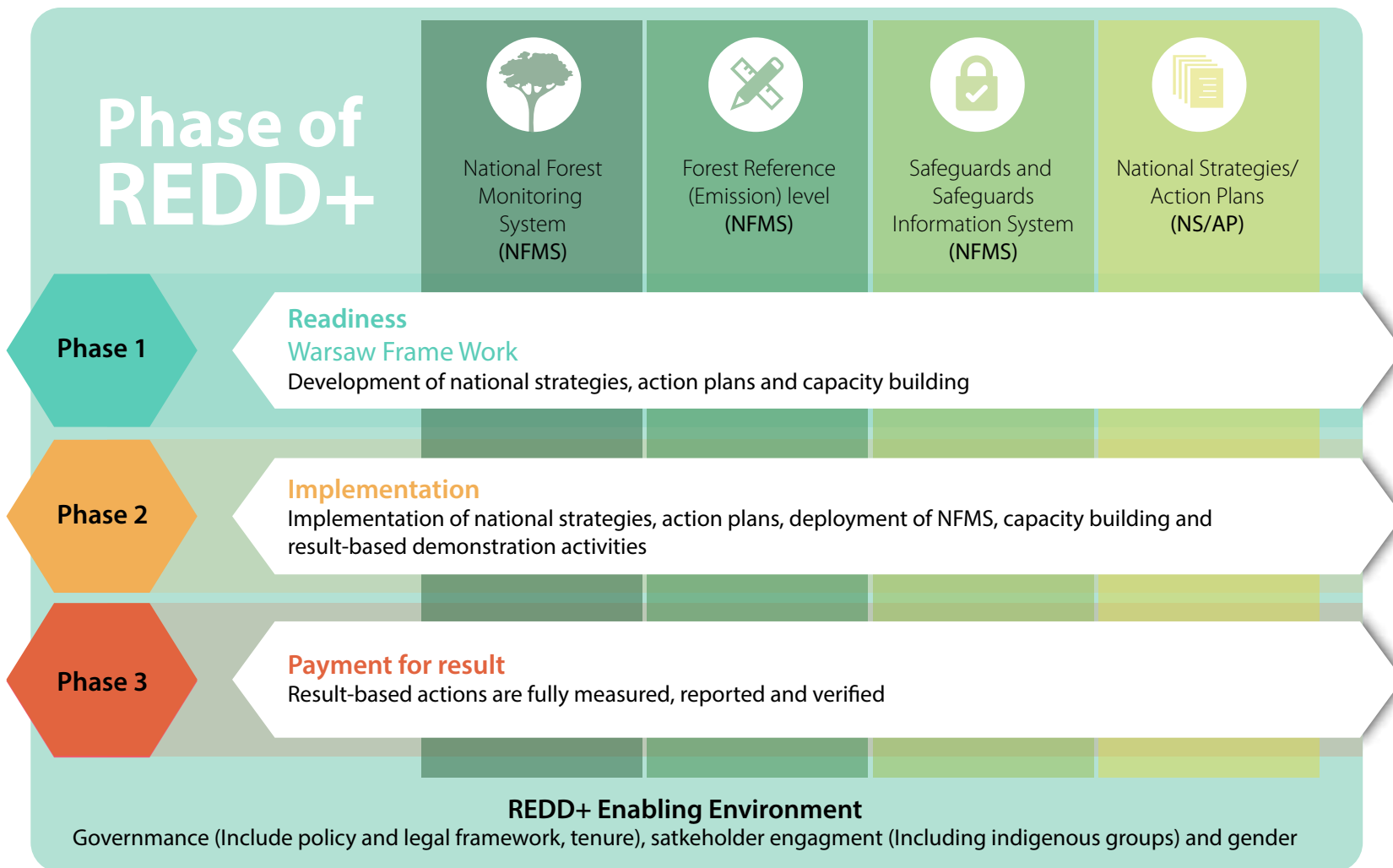


Figure 6 : Les piliers et les phases du mécanisme REDD+

Source : FVC, 2018.

Tableau 3 : Mécanisme REDD+ de la CCNUDD et état d'avancement dans les pays de la COMIFAC

	Phase 1 : Préparation		Phase 2 : Investissement		Phase 3 : Paiement sur la base de résultats	Institutions nationales
	Activités de support et documents de préparation	Partenaires	Plans d'investissement, Cadres d'investissement, Projets pilotes	Partenaires / Fonds National	Financement FCPF Banque mondiale	
Burundi	-	-	-	-	-	-
Cameroun	<ul style="list-style-type: none"> Plan de préparation soumis (en 2013) Stratégie Nationale soumise (2018) Dons et Assistance technique pour la préparation et le Plan d'Investissement Forestier 	BM-FCPF, KfW à travers le PSFE, CAFI REDD	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'Investissement National en cours d'élaboration Cadre d'Investissement national avec CAFI REDD en cours (prévu pour 2019) Estimations : 29 millions de préparations à la REDD+ et 60 millions pour les projets pilotes 3 programmes de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts identifiés avec le CAFI depuis 2016 	Fonds National prévu	<ul style="list-style-type: none"> Invitation dans le pipeline du FCPF par la Banque mondiale en 2016 et lettre d'intention signée 	<ul style="list-style-type: none"> MINEPDED : Comité de pilotage national REDD+ sous la tutelle de la Direction de la Conservation et Gestion des Ressources Naturelles (DCGRN) et de l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC) Plateforme PREPAC créée en 2018 pour l'intégration des peuples autochtones à REDD+
Congo	<ul style="list-style-type: none"> Plan de préparation soumis (en 2013) Stratégie Nationale validée (en 2016) Dons et Assistance technique pour la préparation et le Plan d'Investissement Forestier 	BM-FCPF, CAFI REDD	<ul style="list-style-type: none"> Cadre d'investissement national avec CAFI REDD en cours (initié en février 2016, finalisation prévue initialement pour juin 2018) Programme de réduction des émissions Sangha-Likouala signé 	<ul style="list-style-type: none"> Fonds National prévu CAFI REDD, FEM, BM-FCPF Mécanisme de dons pour les peuples autochtones et communautés locales – DGM (en cours) 	<ul style="list-style-type: none"> Invitation dans le pipeline du FCPF par la Banque mondiale en 2014 Document de programme de réduction des émissions NERF (soumis en 2017) 	<ul style="list-style-type: none"> MEFDDE : Coordination Nationale REDD+(CN-REDD) et le Comité National REDD+ (CONA-RED) Implication des communautés dépendantes de la forêt (réseau RENAPAC)

	Phase 1 : Préparation		Phase 2 : Investissement		Phase 3 : Paiement sur la base de résultats	Institutions nationales
	Activités de support et documents de préparation	Partenaires	Plans d'investissement, Cadres d'investissement, Projets pilotes	Partenaires / Fonds National	Financement FCPF Banque mondiale	
RDC	<ul style="list-style-type: none"> Plan de préparation soumis (en 2010) Stratégie nationale validée (en 2012) Dons pour l'aide aux activités de préparation REDD (renforcement de capacité, assistance technique) 	BM-FCPF	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'investissement 2015-2020 (finalisé en 2014) : Budget estimé à 1 016 millions USD entre 2015-2025 Programme de réduction des émissions Mai Ndombe 8 programmes proposés : 1 sur le système national de surveillance forestière, 3 intégrés, 2 sur les réformes du foncier et aménagement du territoire, 1 d'appui à la société civile, 1 pour la gestion durable par les peuples autochtones 	<ul style="list-style-type: none"> Fonds National FONAREDD, BM-FCPF, CAFI REDD Mécanisme de dons pour les peuples autochtones et communautés locales (DGM) 	<ul style="list-style-type: none"> Invitation dans le pipeline du FCPF par la Banque mondiale en 2014 Document de Programme de réduction des émissions NERF (soumise en 2018) Contrat de rachat d'émissions carbone conclue (fin 2018) 	<ul style="list-style-type: none"> MEDD : Coordination Nationale REDD+ (CN-REDD+) créée en 2009 Implication des communautés dépendantes de la forêt (réseau REPALEF)
Gabon	<ul style="list-style-type: none"> Intégration dans le plan de diversification de l'économie du GoG et dans le cadre de son plan d'aménagement du territoire Plan de préparation non-soumis : demande de dons et soutien du FCPF en 2017 et soutien AFD et CAFI REDD obtenu Pas de stratégie nationale mais une lettre d'intention signée avec le CAFI REDD 	BM-FCPF, AFD, CAFI REDD	<ul style="list-style-type: none"> Cadre d'investissement national avec CAFI REDD (en cours, initié en 2018) 	CAFI REDD	-	<p>Ministère des Forêts et de l'Environnement en charge du Plan Climat et la Direction centrale des Forêts sous sa tutelle</p> <ul style="list-style-type: none"> Intégration tardive des communautés dépendantes de la forêt
Guinée Équatoriale	<ul style="list-style-type: none"> Plan de préparation soumis (en 2013) Stratégie nationale finalisée (en mars 2019) 	CAFI REDD, FAO	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'investissement national en cours (initié en novembre 2016, prévu pour décembre 2019) 	CAFI REDD	-	MAGBMA : Comité de pilotage REDD+ (CP-REDD+)

	Phase 1 : Préparation		Phase 2 : Investissement		Phase 3 : Paiement sur la base de résultats	Institutions nationales
	Activités de support et documents de préparation	Partenaires	Plans d'investissement, Cadres d'investissement, Projets pilotes	Partenaires / Fonds National	Financement FCPF Banque mondiale	
RCA	<ul style="list-style-type: none"> Plan de préparation soumis Stratégie nationale en cours (depuis 2016) Dons pour l'aide aux activités de préparation REDD et Plan d'Investissement 	FBM-CPF, CAFI REDD, AFD, EU, UICN, WRI, WWF	<ul style="list-style-type: none"> Cadre d'investissement national en cours (initié en 2016) 	CAFI REDD	-	Ministère de l'Environnement et de l'Écologie : Comité National REDD+ (CO-REDD+) en charge de la stratégie, les comités inter-préfectoraux en charge de leur mise en œuvre à l'échelle locale, et le comité technique et secrétariat (CT-REDD+)
Rwanda	<ul style="list-style-type: none"> Plan de préparation soumis en 2014 Pas de stratégie nationale REDD+ mais une politique forestière récente (2018) 	-	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'investissement national soumis à la CCNUCC (en 2017 mais non validé) 	-	-	Ministère de l'Environnement (MoE)
Tchad	<ul style="list-style-type: none"> Plan de préparation soumis en 2014 Appui pour le développement d'une stratégie tchadienne et activités de compréhension risques/bénéfices 	UN REDD	-	-	-	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche
Sao Tome et Principe	<ul style="list-style-type: none"> Pas de stratégie nationale (statut à confirmer) Système de surveillance national SNV (à confirmer également) 	FAO	-	-	-	MIRNA

Source : Banque mondiale (2017 et 2018).

1.3 Aperçu des flux de financement à destination du secteur forestier d'Afrique centrale

1.3.1 Les principaux pays bénéficiaires de l'aide globale pour les forêts dans le monde

Selon Climate Focus, le Cameroun et la RDC font partie des dix premiers pays bénéficiaires de l'aide globale (multilatérale et bilatérale) pour les activités d'atténuation à destination du secteur forestier dans le monde (**Figure 7**). Ces dix pays ont reçu 1,7 milliard USD de financements sur la période 2010-2015, soit 72 % du total des financements « verts » pour les forêts dans les pays où la déforestation est importante. La plupart des pays ayant le taux de déforestation le plus élevés (Cambodge, Sierra Leone, Malaisie, Paraguay, Madagascar) ne font pas partie des dix premiers récipiendaires, pour des raisons tenant à la fois aux pays partenaires (manque de volonté politique ou de capacité à exécuter des programmes par exemple) et aux pays donateurs (qui peuvent préférer de se concentrer sur les pays où la perte du couvert forestier est plus important en termes absolus).

Parmi la cinquantaine de pays engagés dans la préparation et la mise en place de programmes du REDD+ à l'échelle nationale, la RDC était le troisième pays bénéficiaire de l'aide globale au cours de la période 2010-2017, après l'Indonésie et l'Éthiopie (**Figure 8**). Les financements sont concentrés pour quelques pays pour la phase de mise en œuvre (Phase 2), soit environ 1 milliard pour les dix premiers pays bénéficiaires sur un total de 1,4 milliard engagé. De nombreux pays ont reçu de petits montants sous forme de subventions pour la préparation au mécanisme REDD+ (**Figure 9**), alors qu'ils ont la volonté de s'engager pour la réduction de leur déforestation et la gestion durable des terres. L'insuffisance des fonds engagés et le manque de prévisibilité des financements à moyen et long terme sont les deux défis principaux auxquels font face les pays forestiers, ce qui se traduit notamment par la difficulté des gouvernements à mettre en place des politiques multi-sectorielles intégrées.

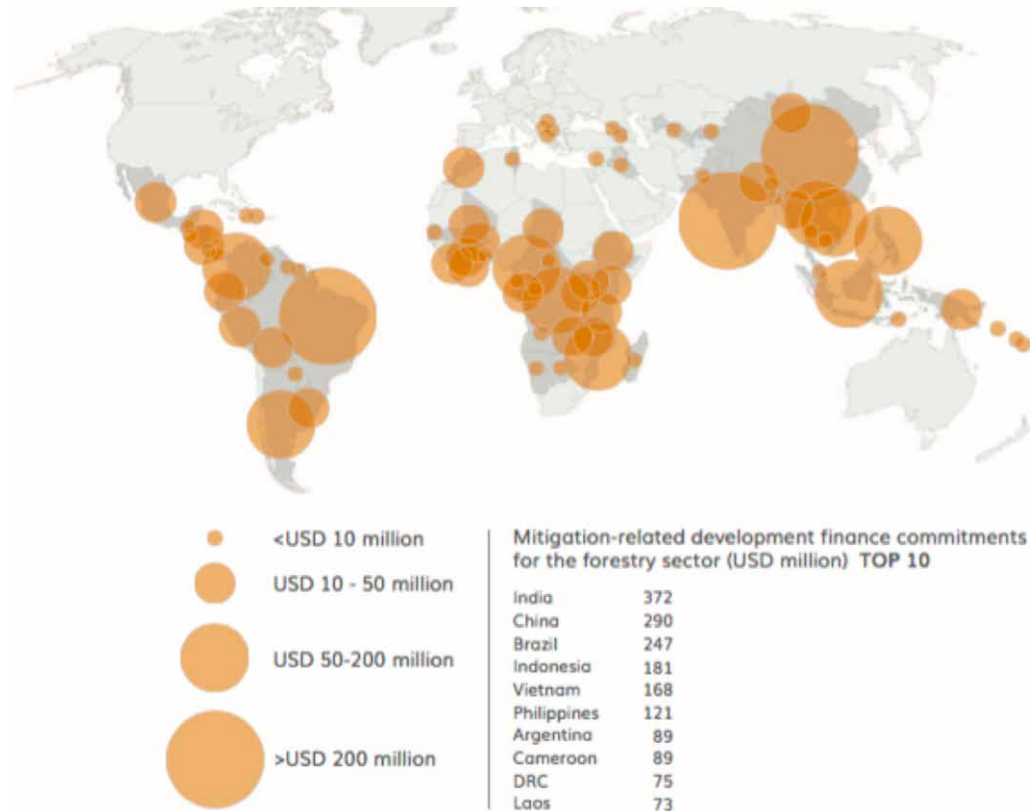


Figure 7 : Les engagements pour les activités d'atténuation dans le secteur forestier dans le monde (2010-2015)

Source : Climate Focus (2017).

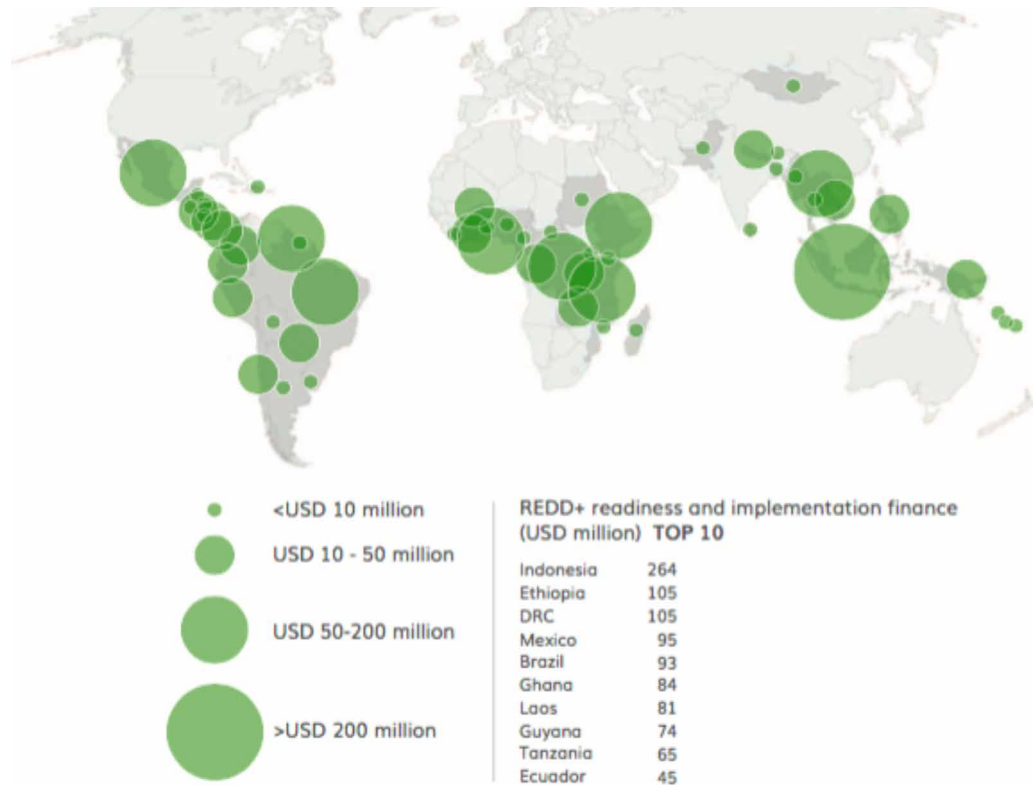


Figure 8 : Les engagements pour les activités de préparation et de mise en œuvre (Phases 1 et 2) du REDD+ (2010-2017)

Source : Climate Focus (2017).

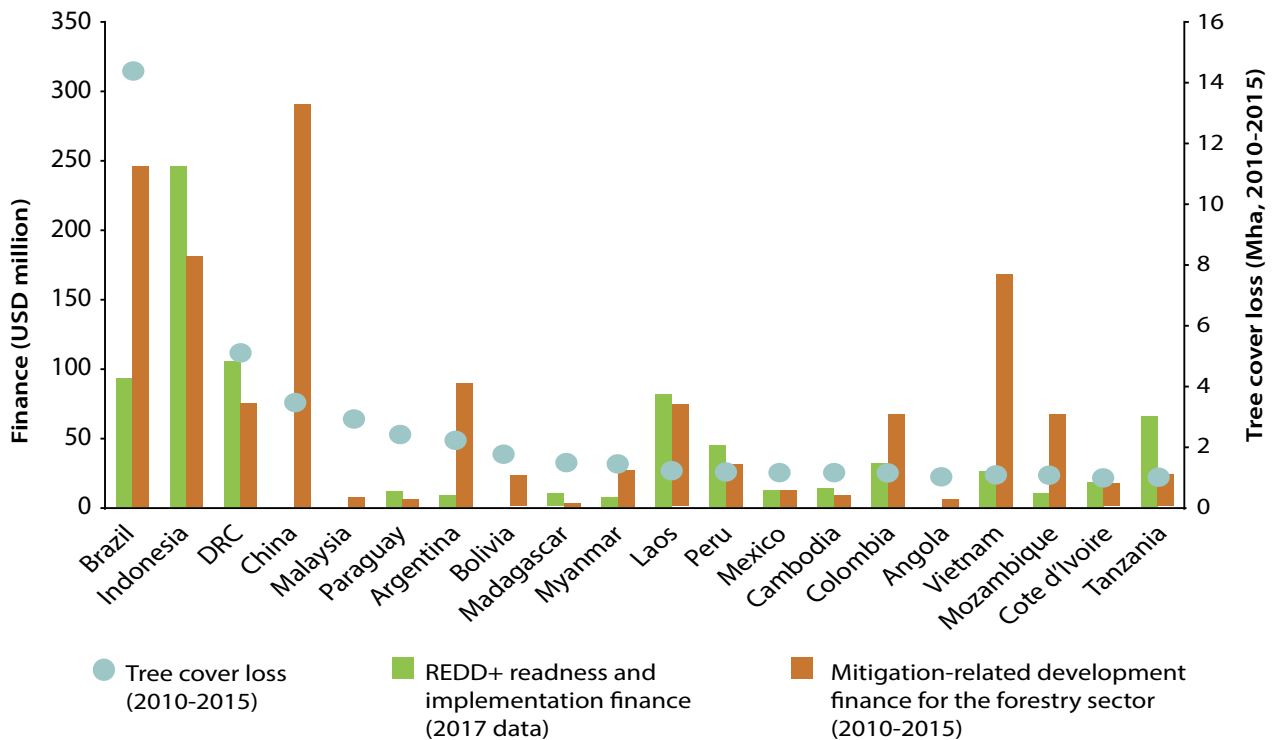


Figure 9 : La finance verte vs. la déforestation dans les pays forestiers (2010-2017)

Source : Climate Focus (2017).

Enfin, aucun pays d'Afrique centrale ne fait partie des premiers pays bénéficiaires du paiement sur la base de résultats (Phase 3) du REDD+ (**Figure 10**). La RDC devrait cependant signer un accord de paiement sur réduction d'émissions de carbone avec la Banque mondiale en 2020 (**Encadré 1**). Les dix premiers pays concentrent 3,5 milliards d'engagements pour la phase 3 du mécanisme REDD+, sur un total de 4,1 milliards. Le Brésil est le premier récipiendaire, et représente la majorité des décaissements effectués, suivi de l'Indonésie et de la Colombie. Outre les financements bilatéraux de la Norvège et de l'Allemagne, le Fonds pour le carbone forestier (FCPF) et le Fonds vert pour le climat (FVC) sont les principaux bailleurs multilatéraux.

1.3.2 L'aide publique multilatérale se concentre sur la préparation de la mise en œuvre du mécanisme REDD+ en Afrique centrale

Le mécanisme REDD+ fait consensus au niveau international et représente une opportunité majeure de financement pour le développement économique et la réduction de la déforestation et de l'empreinte carbone en Afrique centrale. Il n'en reste pas moins que seuls 3 % des financements climatiques étaient alloués au secteur forêt-climat en 2018.

Les financements du REDD+ proviennent de différentes sources, qu'elles soient publiques ou privées, bilatérales ou multilatérales, nationales ou

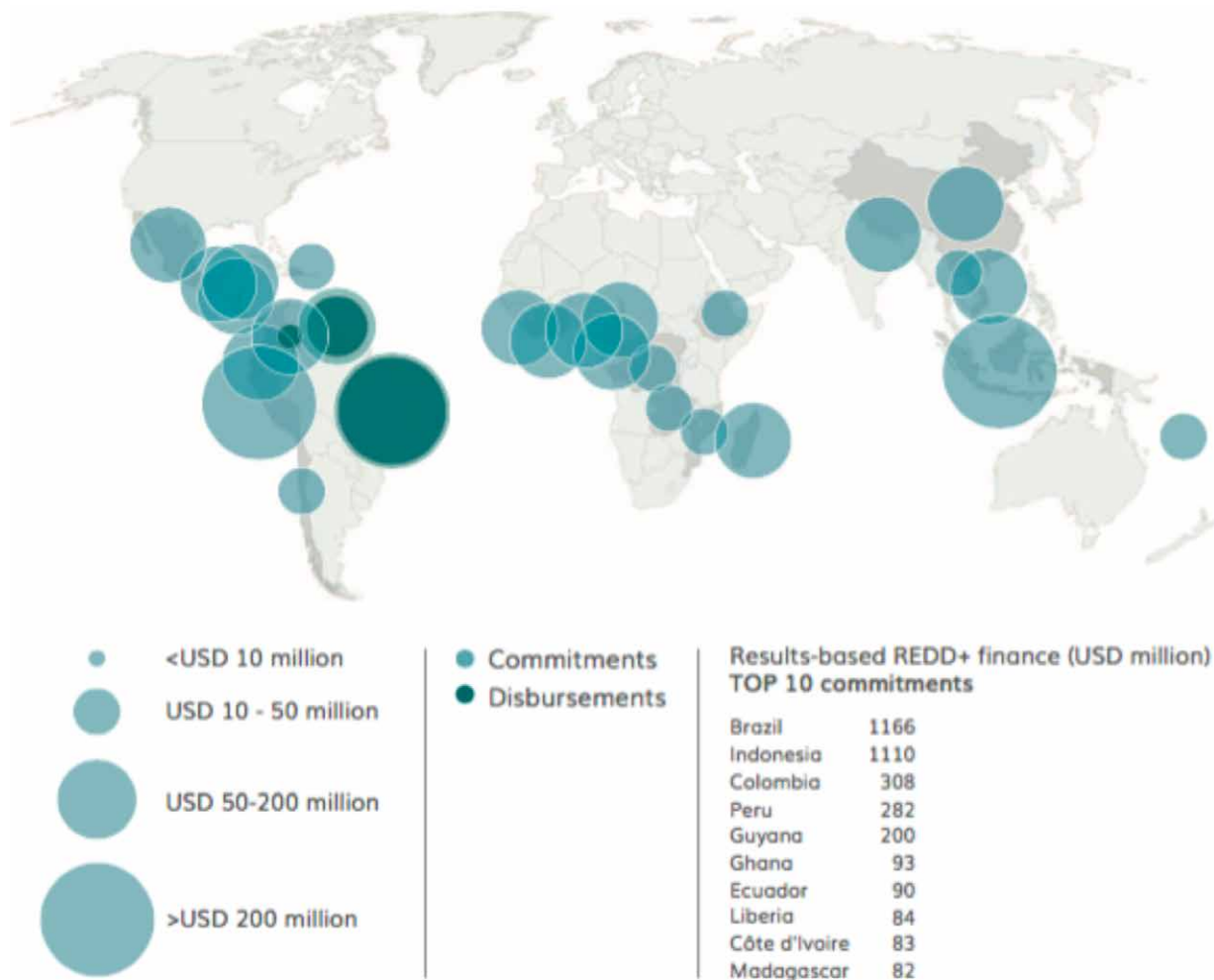


Figure 10 : Les engagements pour la phase de paiement sur la base de résultats (Phase 3) du mécanisme REDD+ par pays bénéficiaires (2010-2017)

Source : Climate Focus (2017).

internationales. Ils peuvent cibler une ou plusieurs des trois phases REDD+ (phases qui peuvent se chevaucher dans le temps) à travers un ou plusieurs programmes parallèles. Ces financements peuvent être classés en trois catégories : (i) des promesses d'engagements, non-contraignantes et souvent liées à des conditions et/ou performances à remplir ; (ii) des engagements, lorsque le donateur signe avec le bénéficiaire un accord juridiquement contraignant engageant le donateur à transférer un certain montant ; (iii) les décaissements, qui interviennent lorsque les fonds sont transférés du donateur au bénéficiaire (un gouvernement, une ONG). Plusieurs instruments de financement peuvent également être utilisés : (i) les financements des phases 1 et 2 prennent la forme de prêts, de subventions, ou de financements par fonds propres ; (ii) ceux de la phase 3 sont des paiements de transferts (transferts d'actifs monétaires) ou bien des paiements sur la base de résultats (*Result-based payments*) par des subventions.

À l'échelle globale, les financements multilatéraux représentent environ un tiers des activités REDD+ financées. En Afrique centrale, les financements publics multilatéraux et bilatéraux concentrent l'essentiel des financements, tandis que l'implication du secteur privé et des fondations restent encore relativement limitée. À l'exception de la RDC qui a atteint la phase 3 (la phase 2 étant toujours active en parallèle), les autres pays en sont aux phases 1 et 2 (essentiellement à la phase 1) qui concentrent ainsi l'essentiel des financements REDD+. Les financements pour les phases 1 comprennent les activités de préparation REDD+ : assistance technique, renforcement des capacités et transferts de technologie pour la première et investissements dans des projets-pilotes de démonstration pour la seconde. En Afrique centrale, la mise en œuvre à l'échelle régionale et nationale pose d'importants défis techniques et institutionnels aux États, expliquant la longueur de la phase 1.

Les financements multilatéraux se traduisent par le développement de programmes-pays ou programmes régionaux. Les procédures de financements sont souvent longues et complexes, même s'il s'agit en général de partenariats de long terme. Ces financements sont aussi caractérisés par des procédures de suivi et d'évaluation assez contraignantes et requièrent un niveau de coordination élevé entre les multiples bailleurs et projets. Les Nations-Unis et la Banque mondiale

ont toutes deux un rôle clé tant dans l'exécution des projets et programmes, la coordination des financements, que dans la progression de la recherche.² Une multitude de mécanismes financiers (fonds et fenêtres de financements) interviennent dans les mêmes phases REDD+ en Afrique centrale, ce qui pose la question de la visibilité, de la coordination et de l'efficacité de ces financements. Pas moins de onze fonds fiduciaires sont ainsi recensés en Afrique centrale en 2019 :

- a. **Cinq sont des fonds climat-environnement disposant de fenêtres de financement REDD+** : le Fonds pour l'Environnement mondial (FEM), le Fonds Vert pour le Climat (FVC), les Fonds d'Investissements Climats (FIC) et l'Alliance Mondiale de lutte contre le Changement Climatique (AMCC+);
- b. **Cinq autres sont spécialement dédiés au mécanisme REDD+** : le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF), la Facilité UE REDD+, le fonds ONU REDD, l'Initiative forestière en Afrique centrale (CAFI) et le Fonds de partenariat pour le bassin du Congo (FFPC). Les deux derniers sont spécifiques à la zone Afrique centrale.
- c. **Un fonds spécifique de l'UE en réponse à l'exploitation forestière et au commerce de bois illégaux** : la Facilité *Forest Law Enforcement, Governance and Trade* (EU FLEGT).

1.3.2.1 Les fonds CCNUCC administrés par la Banque mondiale

Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)

Établi en 1992 à la suite du Sommet de Rio, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) est le plus ancien des fonds multilatéraux de lutte contre le changement climatique. Le fonds joue un rôle central dans le financement de la CCNUCC et a été créé pour permettre aux pays membres de s'attaquer aux causes du changement climatique et mettre en œuvre des solutions d'atténuation. Concernant la REDD+, les actions prioritaires du FEM sont centrées sur la gestion durable des forêts et des terres, la conservation des zones protégées, la protection de la biodiversité.

² Banque mondiale participe à la progression et la diffusion des savoirs dans le monde et en Afrique centrale, notamment à travers son programme de recherche sur les forêts PROFOR, basé sur des partenariats avec la communauté scientifique, et par le partage des leçons tirées de la mise en œuvre d'un système de paiements pour services environnementaux en Amérique latine.

Tableau 4 : Le FEM et le financement des forêts dans le monde et dans la COMIFAC (2010-19)

1	Monde	COMIFAC
Phase REDD+	Phase 2	
No. contributeurs	39 pays	
No. bénéficiaires	183 pays	<ul style="list-style-type: none"> • 8/10 pays : surtout la RDC et le Rwanda pour les projets-pays (pas le Burundi ni Sao Tome et Principe) • 10/10 pays : tous les pays COMIFAC pour les projets multi-pays
Domaines	Conservation, biodiversité, dégradation des terres, eaux internationales	Conservation, biodiversité, dégradation des terres
Montants (USD)	17,9 Mds (1992-présent) 4,7 Mds (2014-18)	103,5 M (83,8 M projets-pays et 19,7 M projets multi-pays, 2010-19)
Taille Projets (USD)	1-8 M (en moyenne)	<ul style="list-style-type: none"> • <1-10 M (projets-pays) • <1 M-13 M (projets-multi-pays)
No. Projets	4 446	23 projets (17 projets-pays et 6 projets multi-pays)
Statut (2010-19)	-	17 approuvés ou en cours et 6 complétés
Instrument	Subventions et investissements	Dons
Exécution	18 agences	BM, FAO, PNUE, PNUD

Le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF)

Créé en 2007 lors de la Conférence de Bali, le FCPF est l'un des fonds globaux les plus actifs dans la mise en œuvre du mécanisme REDD+ avec pour objectifs de préserver la biodiversité, atténuer le changement climatique, et améliorer

Tableau 5 : Le FCPF et le financement des forêts dans le monde et dans la COMIFAC (2010-19)

2	Monde	COMIFAC
Phases REDD+	Phases 1 et 3	
No. contributeurs	18 pays et organisations privées pour les FIC, et 8 pour le FIP (Australie, Danemark, Japon, Norvège, Espagne, Suisse, Royaume-Uni, États-Unis)	
No. bénéficiaires	47 pays en développement, 19 membres du Fonds carbone (FC)	5/10 : RDC, Congo, Cameroun, Gabon, RCA
Domaines	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance technique : élaborer une stratégie REDD+, un niveau d'émission de référence des forêts, un système de surveillance et de vérification MRV, des mesures de protection sociales et environnementales (Phase 1) • Compensation financière : sur la base Contrats d'achat de réduction d'émissions (CARE) (Phase 3) 	
Fenêtres de financements (USD)	Fonds de préparation (FP) : 400 M Fonds carbone (FC) : 900 M	FP : 26,25 M (25,2 M projets-pays + 0,75 M COMIFAC) FC : 55 M
Montants (USD)	1,3 Mds (2018)	81,25 M
Taille Projets (USD)	FP : 3,6 M Plan de préparation + 5 M additionnels par pays FC : N/A	
No. Projets	-	5 projets-pays (4 FP et 1 FC pour la RDC)
Statut (2010-19)	-	<ul style="list-style-type: none"> • 4 FP approuvés et 1 demande en cours (Gabon) • 1 FC approuvé sous conditions (RDC), paiement non effectué
Instruments	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions (FP) • Paiement de transferts (FC) 	
Exécution	Banque mondiale, PNUD, Banque Interaméricaine de développement	BM

les conditions de vie des populations. L'objectif du fonds est de préparer les pays au mécanisme incitatif REDD+ (Phase 1) et de compenser les résultats obtenus dans la réduction des émissions de GES forestières par des incitations financières (Phase 3). La Banque mondiale est à la fois administrateur et secrétariat du fonds.

Le Fonds d'Investissement pour le Climat (FIC)

Opérationnel depuis 2008, le Fonds d'Investissement pour le Climat intervient pour aider les gouvernements

Tableau 6 : Le FIC et les financements forêts dans le monde et dans la COMIFAC (2010-19)

3	Monde	COMIFAC
Phases REDD+	Phase 1 et 2	
No. contributeurs	14	
No. bénéficiaires	72 pays en développement (FIC), 8 pour le PIF FIC	<ul style="list-style-type: none"> 4/10 pays : RDC, Congo, Cameroun, RCA (projets-pays) 10/10 : COMIFAC (projet-multi-pays)
Domaines	Élaboration et mise en œuvre des Plans d'Investissements Forestiers nationaux (réformes institutionnelles et investissements privés) et soutien à la participation locale	
Fenêtres de financements	Fonds Stratégique Climat (FSC), l'un des deux fonds du FIC : <ul style="list-style-type: none"> Programme d'Investissement Forestier (PIF), l'un des trois programmes du FSC : i) subventions pour la préparation du Plan d'Investissement ; ii) mix subventions-prêts concessionnels pour les investissements Mécanisme Spécial de Dons (DGM), soutien à la participation des peuples autochtones, populations locales qui dépendent des forêts 	
Montants (USD)	8,1 Mds FIC, dont 340,6 M de PIF	72,6 M PIF 66,6 M PIF (dont 64,4 M pour la RDC) et 6 DGM +24 M de financements d'investissements demandés au Cameroun
No. Projets	21 en cours, 15 autres à venir (2018) 9 projets DGM (2018)	1 projet d'investissements FIP en RDC (et 1 demande de financements d'investissements au Cameroun), 4 projets de préparation du Plan d'investissement (Cameroun, Congo, RCA, COMIFAC)
Statut (2010-19)	-	72,6 M approuvés, 24 M demandés par le Cameroun (en attente 2017-présent)
Instruments	Subventions, prêts concessionnels	
Exécution	Banques multilatérales	BM, BAD*

* Même si la BAD est l'une des agences exécutrices des FIC en Afrique, elle n'est intervenue que dans 5 pays africains – dont la RDC – dans le cadre du PIF. La BAD intervient majoritairement dans les fenêtres de financement des technologies propres (CTF) et des énergies renouvelables (SREP) des Fonds d'Investissements Climatiques (FIC) en Afrique. Un projet d'agroforesterie communautaire et de feu de bois était néanmoins en cours d'identification par la BAD en novembre 2018.

à développer une gestion durable des forêts et atteindre une baisse mesurable des émissions de carbone liées à la déforestation et à la dégradation des forêts. Le Programme d'Investissement Forestier des FIC (PIF FIC), lancé en 2009, intervient essentiellement au niveau de la phase 2 REDD+ : il englobe le financement des investissements publics et privés dans le secteur forestier. La plupart des projets, en Afrique centrale comme dans le monde, en sont à la phase préparatoire d'élaboration du plan d'investissements, condition préalable au financement des investissements de projets forestiers.

1.3.2.2 Les fonds CCNUCC administrés par l'ONU

Le fonds ONU REDD

Le fonds du programme ONU REDD, lancé à l'initiative de la FAO, du PNUD et du PNUE en 2008, dispose de financements programmés jusqu'au 31 décembre 2020 (date de fin prévue de la phase 1). Le fonds finance exclusivement les activités de la Phase 1 REDD+, incluant l'élaboration et la mise en œuvre de programmes nationaux REDD+ ainsi que des activités de renforcement des capacités.

Tableau 7 : L'ONU REDD et les financements forêts dans le monde et dans la COMIFAC (2010-19)

4	Monde	COMIFAC
Phases REDD+	Phase 1	
No. contributeurs	7 : Norvège (85 %), Union européenne (8,3 %), Danemark (3 %), Espagne, Japon, Luxembourg, Suisse	
No. bénéficiaires	26 pays bénéficient du fonds	RDC et Congo
Domaines	Fonctions de support : élaboration des stratégies REDD	
Montants (USD)	319,6 M (2008-20)	11,4 M
Taille Projets (USD)	0,5 M – 7,4 M	7,4 M RDC et 4 M Congo
No. Projets	4 446	2 projets
Statut (2010-19)	2008-2020	Complétés (2009-2016)
Instrument	Dons	
Exécution	PNUD/NGO, PNUD, PNUE, FAO	FAO, PNUE, PNUD

Le fonds multi-bailleur de l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI)

L'Initiative pour les forêts en Afrique centrale (CAFI en anglais) est le principal outil de financement dédié à la REDD+ pour les six pays du bassin du Congo, géré par le fonds multi-bailleur PNUD (MTPF CAFI). Conçu comme une réponse à la fragmentation de l'aide, le fonds a pour objectif de mobiliser et accroître les financements à destination de la région, d'en améliorer la prévisibilité (fonds pluriannuel 2015-2020), et de soutenir les gouvernements dans le développement d'un cadre national REDD+ adapté.

Tableau 8 : Le CAFI et les financements forêts dans le monde et dans la COMIFAC (2010-19)

5	Bassin du Congo (6 pays de la COMIFAC)
Phases REDD+	Phase 1 et 2
No. contributeurs	2 : Norvège (99%) et France (1 %)
No. bénéficiaires	6 pays du bassin du Congo
Domaines	Préparation REDD+ et élaboration des Plans d'Investissement (en partenariat avec FCPF et FIP)
Montants (USD)	254,2 M d'engagements (2015-2020), 156 M décaissés en 2019 dont 131 M en RDC et 18 M au Gabon
Taille Projets (USD)	698,000-1 M pour la préparation, 3-33 M pour les projets
No. Projets	18 projets : 5 projets de préparation, 13 projets d'investissements (12 en RDC, 1 au Gabon)
Statut (2010-19)	En cours, 4/6 pays en phase de préparation
Instrument	Dons
Exécution	ONG/PNUD, FAO, BIRD, PNUD, AFD, Fonds national RDC (FONAREDD)

1.3.2.3 Les fonds administrés par plusieurs agences accréditées

Le Fonds Vert pour le Climat (FVC)

Le Fonds Vert pour le Climat (FVC) est un élément clé du mécanisme financier de la Convention climat, Créé en 2010 avec une capitalisation initiale de 10 milliards USD, le fonds n'est cependant opérationnel que depuis 2015 (date d'approbation

de ses premiers projets). Dans un contexte de difficultés des politiques multilatérales de coopération sur le climat, la gouvernance et la reconstitution du Fonds est un enjeu majeur en 2019. Le FVC finance les projets forestiers ainsi que le mécanisme REDD+ : les Phases 1, 2 et 3 de mise en œuvre des plans d'investissements nationaux du REDD+, avec un premier financement *Result-Based Payment* approuvé pour le Brésil en février 2019. En Afrique centrale, cinq projets ont été approuvés, même s'ils ne pas uniquement dédiés au secteur forêts-gestion durable des terres. Deux projets forestiers d'un montant total de 80 millions USD pour la RDC sont à l'étude.

Tableau 9 : Le FVC et les financements forêts dans le monde et dans la COMIFAC (2010-19)

6	Monde	COMIFAC
Phases REDD+	Phase 1, 2, 3	Phases 1 et 2
No. contributeurs	43 gouvernements	
No. bénéficiaires	111 pays	5/10 pays : Cameroun, Congo, Guinée Équatoriale, Rwanda, Tchad
Domaines	Priorité à la réduction des émissions carbone, mais aussi adaptation (amélioration des conditions de vie des populations vulnérables, sécurité alimentaire et accès à l'eau, résilience des écosystèmes et services écosystémiques)	
Montants (USD)	10,3 Mds de promesses (2015-2018), 5 Mds d'engagements, dont 2,2 Mds en cours	33 M USD (dont 371,1 de financements projets pour la Phase 2)
	500 M USD REDD+ (2017-2022)	
Taille Projets (USD)	-	600,000-617,000 subventions Phase 1 (Congo, Guinée Équatoriale) 32,8 M projet-pays Phase 2 (Rwanda)
No. Projets	102	5
Statut (2010-19)	En cours	Achevé (Phase 1) ou en cours (Phases 1 et 2), et 3 projets venir (Congo, RDC)
Instrument	Prêts et subventions	
Exécution	78 agences d'exécution	FAO, BAD, AFD, IUCN, gouvernement du Rwanda

1.3.2.4 Les fonds de l'Union européenne

L'Alliance Mondiale contre le Changement Climatique (AMCC+)

L'Union Européenne - acteur historique de lutte contre la déforestation et le commerce de bois illégaux, et la préservation des aires protégées - dispose de deux mécanismes de financement REDD+. L'Alliance Mondiale contre le Changement Climatique (AMCC+) est l'un de ces deux instruments. Elle intervient depuis 2008 dans 10 domaines prioritaires de lutte contre le changement climatiques. L'AMCC+ inclut en outre une composante de financement des activités REDD+.

Tableau 10 : L'AMCC+ et les financements forêt dans le monde et dans la COMIFAC (2010-19)

7	Monde	COMIFAC
Phase REDD+	Phase 1	
No. contributeurs	États de l'UE	
No. bénéficiaires	46 pays vulnérables	2 : RDC et Tchad
Domaines	10 domaines prioritaires du changement climatique	Renforcement des capacités sur l'atténuation et l'adaptation, accès au marché carbone
Fenêtres de financement	Instrument de Coopération au Développement (ICD) Fonds Européen de Développement (FED)	
Montants (EUR)	317,5 Mds (2007-20)	21,0 M
Taille Projets (USD)	-	12,95 M en RDC 8,0 M au Tchad
No. Projets	70	2
Statut (2010-19)	-	Achevé (RDC), en cours (Tchad, 2012-20)
Instrument	Subventions	
Exécution	-	CIFOR, ICCN, gouvernements

La facilité UE REDD+

La facilité UE REDD+, lancée en 2010, vient compléter l'initiative européenne en matière de lutte contre l'exploitation forestière illégale (UE FLEGT, voir ci-dessous). Son objectif est de réduire la déforestation par l'amélioration de la gouvernance en matière d'utilisation des terres.

Tableau 11 : La facilité UE REDD+ et les financements forêts dans le monde et dans la COMIFAC (2010-19)

8	Monde	COMIFAC
Phase REDD+	Phase 1	
No. contributeurs	États de l'UE	
No. bénéficiaires	8 pays	Cameroun, Congo, RDC
Domaines	Secteur forestier et gestion durable des terres, domaine légal	
Montants (EUR)	25 M EUR/an	1,7 M
Taille Projets (USD)	-	70 000-400 000
No. Projets	21	14 (5 en RDC, 3 au Congo, 1 au Cameroun)
Statut (2010-19)	En cours 2012-19	
Instrument	Subventions	
Exécution	Commission européenne	

La facilité UE FLEGT

La facilité *Forest Law Enforcement, Governance and Trade* ne fait pas partie du financement du mécanisme REDD+, mais il est au cœur de l'action de l'UE de lutte contre la déforestation. Le fonds FLEGT finance le plan d'action l'UE adopté en 2003, qui vise à renforcer la gestion légale et la gouvernance des forêts ainsi que le commerce de bois d'origine légale.

Tableau 12 : La facilité UE FLEGT et les financements forêts dans le monde et dans la COMIFAC (2010-19)

9	Monde	COMIFAC
Phase REDD+	Non applicable	
No. contributeurs	Commissions européenne (56 %), Royaume-Uni (20 %), Pays-Bas (11 %), Suède (8 %)	
No. bénéficiaires	18 pays en Afrique, Asie et Amérique latine	5 pays : Cameroun, Congo, RCA, RDC, Gabon
Domaines	Renforcement du cadre juridique forestier nationale via la signature des Accords de Partenariats Volontaires (APV) entre le pays forestier et l'UE	
Montants (EUR)	326,7 M ^a (2003-13) ^b (Fonds FLEGT et autres initiatives de financements FLEGT cumulés) 29,7 M / an	90,1 M (2003-13) ^c 77,6 M pays signataires de l'APV (56,5 M Cameroun, 17,8 M Congo, 3,2 M RCA) 12,7 M pays non-signataires (RDC et Gabon)
No. Projets	-	Environ une cinquantaine de petits projets
Statut (2010-19)	En cours	
Instrument	Subventions, projets multiples de petite taille	
Exécution	Commission européenne	

a Le montant inclut les financements du fonds FLEGT ainsi que les financements FLEGT venants d'autres initiatives.

b Les données sur la période 2010-2019 n'était pas encore disponibles. Sur la base d'un financement d'environ 30 millions EUR par an de l'UE et les États membres pour le FLEGT, on peut estimer l'enveloppe globale pour les 18 pays bénéficiaires à 300 millions EUR.

c La part exacte du financement par la Facilité FLEGT dans chaque pays n'était pas disponible, il s'agit donc des financements globaux de l'UE et des États membres incluant toute les sources financements UE pour le programme FLEGT.

1.3.2.5 Les fonds administrés par la Banque Africaine de Développement

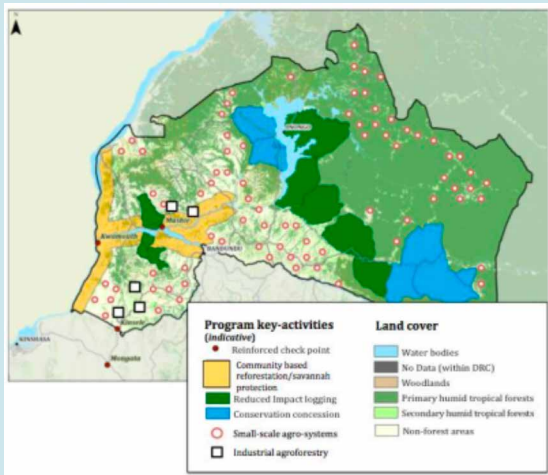
Le Fonds Forestier pour le Bassin du Congo (FFBC)

Lancé en 2008 pour une période de dix ans, le FFBC visait à appuyer les pays de la COMIFAC dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan

de convergence des politiques forestières nationales. Le fonds est financé à hauteur 140 millions USD par les gouvernements britannique et norvégien et sous gestion de la BAD. En raison du manque d'informations sur le FFBC (pas de site, ni d'indication sur le budget et les projets), il est possible que le fonds n'ait pas été reconduit après 2018.

1.3.2.6 Un exemple de projet de mise en œuvre des phases 2 et 3 du REDD+ en RDC

Encadré 1 : Les phases 2 et 3 REDD, zoom sur les projets multilatéraux de Maï-Ndombe en RDC



Les projets REDD+ de Maï-Ndombe en RDC

À l'échelle de la COMIFAC, les projets les plus aboutis en matière de mise en œuvre du mécanisme REDD+ sont ceux de la RDC, qui bénéficient de financements au titre des Phases 2 et 3 du REDD+. Lancé en 2015, le premier projet d'investissement « Programme Intégré du Maï Ndombe » (PIREDD) devrait être ainsi être complété par le « Projet de réduction des émissions carbone du Maï Ndombe » (CARE).

La RDC est devenue le premier des 19 pays membres du Fonds carbone FCPF à signer ce type de contrat en octobre 2018, suivi par le Mozambique en février 2019. Il s'agit d'un projet pilote, basé sur la signature Contrat d'achat de réduction d'émissions (CARE) avec la Banque mondiale. Le CARE récompense les efforts déployés par la RDC (paiement basé sur les résultats) pour réduire les émissions de carbone en luttant contre le déboisement et la dégradation des forêts.

REDD+	Projet	Objectifs	Activités	Financements	Périodes
Phase 2	Programme intégré de réduction des émissions du Maï-Ndombe (PIREDD)	Tester de nouvelles approches afin d'améliorer les conditions de vie des communautés et la gestion des paysages forestiers afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans certaines zones du territoire	<ol style="list-style-type: none"> Projet intégré REDD+ à l'échelle de la province du Maï-Ndombe Soutien au secteur privé pour réduire les émissions de bois de chauffage Promotion de l'agroforesterie à petite échelle 	55,1 M USD de dons: <ul style="list-style-type: none"> 36,9 M USD (PIF FIC) ; 18,2 M USD (CAFI-MTPF) 	2015 - 2022
Phase 3	Projet de réduction des émissions carbone du Maï-Ndombe (CARE)	<ol style="list-style-type: none"> Lancer le 1er projet pilote de financement de Contrat d'achat de réduction des émissions sur la base de résultats Valoriser le stock carbone de la forêt de la province Maï-Ndombe et redistribuer les bénéfices 	<ol style="list-style-type: none"> Coûts fixes de mise en œuvre du programme Mise en place d'un Plan de partage des bénéfices : paiement dans le cadre du contrat de rachat des émissions 	55 M USD (Fonds carbone BM-FCPF)	Septembre 2019 - 2025

Depuis 2010, la RDC et ses partenaires de développement travaillent à la mise en place du PIREDD, qui a permis d'installer plus de 13 000 ha de mises en défense (zones protégées des feux de brousse) et près de 4 000 hectares de plantations d'acacia. Il a par ailleurs amélioré les moyens de subsistance des agriculteurs très pauvres et a réduit la pratique de l'agriculture sur brûlis à l'origine de déboisements et d'émissions de carbone. La mise en œuvre du CARE, prévue à partir de 2019 en RDC, est cependant soumise au respect de plusieurs conditions exigées par la Banque (la finalisation d'un plan partage des bénéfices et la sécurisation d'un financement complémentaire de 2,2 millions USD). Le Brésil, la Colombie, l'Équateur et la Malaisie sont les pays les plus avancés dans la phase 3 du REDD+.

1.3.3 Les principaux pays qui apportent de l'aide publique bilatérale pour les forêts tropicales

De même que les financements multilatéraux, les financements bilatéraux des pays donateurs vers les pays forestiers se sont orientés de manière croissante pour la lutte contre le changement climatique, en particulier à travers le mécanisme REDD+. Entre 2006 et 2014 vingt-et-un pays se sont engagés à apporter 5 milliards USD par le biais d'accords de financements bilatéraux au niveau mondial. Les gouvernements norvégien, allemand et britannique ont été les plus actifs et se sont engagés à financer les différentes phases REDD+.

1.3.3.1 L'initiative GNU (« Germany, Norway, United-Kingdom ») de l'Allemagne, la Norvège et le Royaume-Uni

Lors de la Conférence de Paris en 2015, l'Allemagne, la Norvège et le Royaume-Uni ont annoncé des engagements collectifs de 5 milliards USD sur la période 2015-2020, soit 800 millions USD par an, avec pour objectif d'atteindre 1 milliard USD par an à partir de 2020. Les conditions d'accès à ces financements n'ont pas été annoncées.

Tableau 13 : L'initiative Germany, Norway, United-Kingdom pour les forêts tropicales (GNU)

1	Monde	COMIFAC
Phases REDD+	Phases 1,2, 3	
No. contributeurs	3 pays: Allemagne, Norvège, Royaume-Uni	
No. Bénéficiaires	Pays forestiers	
Objectif	Soutenir les pays forestiers dans les 3 phases du REDD+ Aider en particulier les pays dans la phase préparation 1 REDD+ afin de compléter cette phase d'ici 2020	
Montants (USD)	5 Mds (2015-2020), - 800 M par an	
Activités	Assistance technique, finance basée sur les résultats, partage de connaissances, soutien à la société civile, gouvernance et droit foncier, partenariat avec le secteur privé de la filière forêt-bois, coordination avec l'ensemble des partenaires REDD+	
Projets	20	-
Statut (2010-19)	Mise en œuvre non confirmée	
Instrument	Dons	
Exécution	À préciser	

1.3.3.2 Les financements des bailleurs bilatéraux : la Norvège, l'Allemagne, la France et les États-Unis

La Norvège est un bailleur bilatéral majeur dans bassin du Congo, à travers son programme Norway International Climate and Forest Initiative (NICFI)

La Norvège joue un rôle moteur dans le financement du mécanisme REDD+, tant par sa contribution dans les fonds multilatéraux dédiés (CAFI, ONU-REDD, CBFF, FCPE, ISFL) que par ses financements bilatéraux. Elle a ainsi contribué à 70 % des financements globaux REDD+ sur la période 2008-2016 : il s'agit du premier contributeur bilatéral de la phase 3 du REDD+, à travers son *Brazil Amazon Fund* à destination du Brésil. L'objectif de son programme bilatéral NICFI, lancé en 2008, est de : (i) mettre en place des outils efficaces de mise en œuvre de la CCNUCC ; (ii) contribuer à des actions préventives de déforestation et dégradation des forêts ; (iii) promouvoir la conservation des forêts primaires en raison de leur rôle (stockage carbone et biodiversité). Le Gouvernement norvégien a dans ce cadre établi des accords de partenariats bilatéraux avec le Brésil, l'Indonésie, la Guyane, la Tanzanie, le Mexique et la République Démocratique du Congo. L'intervention de la Norvège donne par ailleurs une place importante au soutien de la société civile dans les pays forestiers.

L'Allemagne et la France sont des acteurs majeurs de la coopération bilatérale pour une gestion durable des forêts tropicales en Afrique centrale

Cf. **Sections 2 et 3** pour les financements publics allemands et français.

Tableau 14 : Les financements pour les forêts tropicales de la Norvège (2010-2019)

	COMIFAC (aide bilatérale et multilatérale de la Norvège)	
2	Monde	
Phases REDD+	Phases 1,2, 3	
No. Bénéficiaires	70 pays	10/10 COMIFAC
Actions	Assistance technique, soutien légal et juridique, appui à la société civile et à la recherche, partenariats avec le secteur privé, mise en œuvre de projets pilotes	
Montants (USD)	22,0 Mds NOK (2,5 Mds USD) entre 2008-2016 de décaissements bilatéraux et multilatéraux (environ 50/50)	900 M NOK (103,2 M USD) au total <ul style="list-style-type: none"> • 400 M NOK (45,9 M USD) pour le CAFI, le cofinancement du CARPE et le financement de la phase 1 de préparation • 500 M (57 M USD) pour le CBFF pour le FFBC • Estimations pour la RDC : 66,7 M USD (2008-16), soit 158 M USD par an
Projets	-	28 projets bilatéraux multi-fonds en RDC (19), au Cameroun (7) et au Gabon (2) sur la période 2013-20
Statut (2010-19)	En cours, extension de la fin du programme 2020 à 2030	
Instrument	Dons	
Exécution	NORAD	

USAID et son programme Central Africa Regional Program for the Environment (CARPE)

Les États-Unis ont, depuis 2010, mis en place une stratégie nationale de réduction des émissions de carbone terrestre, qui intègre une composante REDD+ dans le cadre du *Sustainable Landscape Program*. Ce programme bénéficie à une douzaine de pays REDD+ dans le monde et vise les zones

forestières où le stockage de carbone est élevé. Dans le bassin du Congo, le programme CARPE (démarré en 1995 pour une période de vingt ans) fait partie intégrante de cette stratégie. L'objectif est de ralentir le taux de déforestation et la perte de la biodiversité en RDC et au Congo.

Ce programme a deux composantes : (i) *Central Africa Forest Ecosystems Conservation (CAFEC)* : Le CAFEC vise à une meilleure gestion des paysages forestiers (8 zones prioritaires de 29 millions ha) en renforçant les capacités locales et nationales pour la mise en œuvre de plans d'aménagement fonciers. Il renforce également le développement de moyens de subsistance alternatifs pour les communautés locales (utilisation de techniques agricoles améliorées, plantation d'arbres à croissance rapide pour le bois énergie. Le CAFEC intervient également en matière de conservation et de lutte contre le braconnage et de mise en application des lois et réglementations dans ce domaine ; (ii) *Environmental Monitoring and Policy Support (EMAPS)*. La deuxième composante de CARPE, EMAPS, est un appui sous forme d'assistance technique aux institutions publiques et privées du secteur dans un souci d'amélioration des données disponibles.

Depuis 2015, le budget global alloué au *Sustainable Landscape Program* a néanmoins considérablement diminué : il est passé de 200 millions USD sur 2015-2016 à 86 millions en 2017 et à 12,6 millions seulement en 2018. Compte-tenu des orientations budgétaires de l'administration actuelle, les financements de l'aide publique au développement forêts-climat ont été restreints.

1.3.4 Les financements privés globaux pour les forêts tropicales**1.3.4.1 Le rôle des ONG dans la mobilisation du secteur privé contre la déforestation**

C'est sous l'impulsion des ONG que les consommateurs, les gouvernements et les entreprises privées se sont mobilisés en faveur de la lutte contre la déforestation à la fin des années 1990 / au début des années 2000. Ces ONG environnementales sont financées par des dons de particuliers, et surtout par des financements privés (entreprises, fondations) et publics (agence de coopération, programmes multilatéraux). La notion de Hautes Valeurs de Conservation (HVC) a été introduite par le *Forest Stewardship*

Council (FSC), qui en a fait l'une des conditions d'attribution de la certification FSC aux exploitants forestiers et compagnies de la filière bois-forêt. La notion a été depuis développée par Proforest et par le *HCV Resource Network* (HCVRN) (**Tableau 15**) et élargie aux « aires HVC » pour y inclure les écosystèmes non-forestiers. Le concept est développé dans une logique d'aménagement des forêts, comme un outil au service des gestionnaires de forêts et permettant de tenir compte de la conservation.

Depuis le début des années 2010, une autre approche a été proposée par les ONG environnementales *Greenpeace* et *Forest Trust Fund*, l'approche dite de Haut Stock Carbone (HSC) qui correspond à un objectif zéro déforestation liée aux chaînes de production et d'approvisionnement de produits agricoles et forestiers. Initialement centrée sur l'engagement des sociétés concernant l'huile de palme, les pâtes, le papier et le caoutchouc, elle s'élargit progressivement à d'autres denrées à fort impact en matière de déforestation (cacao, café, sucre, élevage bovin). L'enjeu consiste désormais à intégrer les deux approches HVC et HSC avec la mise en œuvre de projets REDD+. Dans le bassin du Congo, les ONG ne constituent pas un ensemble homogène, avec d'un côté les grandes ONG conversationnistes telles que *Conservation International*, *World Wildlife Fund* (WCS), *Wildlife Conservation Society* (WCS) ou le *World Resource Institute* (WRI), plus disposées à nouer des partenariats avec les concessionnaires pour une approche d'aménagement des forêts – et d'un autre côté les ONG dites de plaidoyer, plus réservées à l'égard d'une telle démarche (*Greenpeace*).

Tableau 15 : Exemples d'ONG environnementales internationales et leurs approches

Approche Hautes Valeurs de Conservation	Approche Haut Stock Carbone
FSC, Proforest, RPSO, Forest Peoples Programme, WWF, Rainforest Alliance, Nature Conservation, Partnership for Forest, World Resource Institute, Sustainable Forestry Initiative	WWF, Greenpeace, Forest Peoples Programme, Rainforest Alliance, World Resource Institute, World Cocoa Foundation

Sources : HCV Resource Network, PNUE, WWF, IFC.

1.3.4.2 Des financements privés difficilement mesurables : les investissements d'impact, le marché carbone, les obligations vertes et les fondations

La difficile estimation des financements privés globaux

L'analyse des financements privés montre qu'il est extrêmement difficile de quantifier le montant total exact dédié aux forêts, que ce soit à l'échelle des pays en développement, de l'Afrique subsaharienne ou de l'Afrique centrale. Cela s'explique en raison de la diversité des sources de financement et des outils utilisés, de l'absence de processus de vérification et d'audit, et de manière générale du manque de données disponibles ou de base de données centralisées. Par ailleurs, le secteur forestier est généralement perçu comme étant assez peu attractif par les investisseurs. La forte exposition de la filière bois aux problématiques environnementales et sociales, la dépendance aux cadres réglementaires et institutionnels locaux, les longs délais et incertitudes des rendements, ou encore la faible présence des projets forestiers sur les marchés carbonés de conformité font partie des risques et facteurs limitant l'investissement privé dans le secteur. Un autre défi majeur consiste à intégrer les démarches volontaires du privé avec les stratégies nationales, mais aussi à coordonner ces financements privés avec ceux des bailleurs multilatéraux et bilatéraux, tandis que peu d'acteurs du privé se sont finalement approprié le mécanisme REDD+. Les financements des forêts ne sont généralement pas attractifs pour les investisseurs privés, en raison de l'incertitude des rendements et des résultats moins tangibles que pour les autres investissements verts.

Le rapport de la Déclaration de New York sur les forêts³ de 2017, *Finance for Forests*, indique que globalement, 3,3 Mds USD ont été engagés dans des projets d'investissements durables dans des sous-secteurs liés aux forêts entre 2009 et 2015. Ces financements étaient concentrés sur les projet de la filière bois-forêt (44 %) et de l'agriculture durable (35 %) (**Figure 7**). Les investissements privés « verts » pour lutter contre la déforestation se sont élevés à 2,7 Mds USD en Afrique, en Amérique latine et en Asie sur la période 2004-2015.

3 Plateforme qui fait suite à la Déclaration de New York sur les forêts, adoptée en septembre 2014 et réunissant gouvernements, entreprises, société civile et peuples autochtones.

Les activités de la REDD+ auraient représenté 417 millions USD de financements privés pour treize pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie⁴ sur la période 2009-2014, d'après l'analyse de *Forest Trends' REDDX Initiative and Ecosystem Marketplace*. Cela représente environ 10 % de l'ensemble des financements REDD+ sur la même période (à hauteur de 4 Mds USD), les 90 % restants étant des financements publics bilatéraux ou multilatéraux. Sur 417 millions USD, 36 millions USD étaient dédiés à la phase de préparation de la REDD+ (Phase 1) et 381 millions USD pour le paiement de projets *via* des crédits carbone échangés sur les marchés volontaires (Phase 3)⁵ (**Figure 8**).

Les investissements verts globaux bénéficiant au secteur forestier intègrent les investissements en faveur des chaînes d'approvisionnement durable, de l'agriculture durable et de la conservation de la biodiversité. En prenant en compte les investissements restreints au secteur forestier uniquement, les financements auraient été d'environ 1 Md USD au cours de la même période. Les principaux instruments de financement utilisés par le privé pour lutter contre la déforestation sont : (i) les financements pour chaîne de production et d'approvisionnement durable « zéro déforestation » des grands groupes ; (ii) les financements de protection et de conservation ;

Type de projets privés 2009-2015

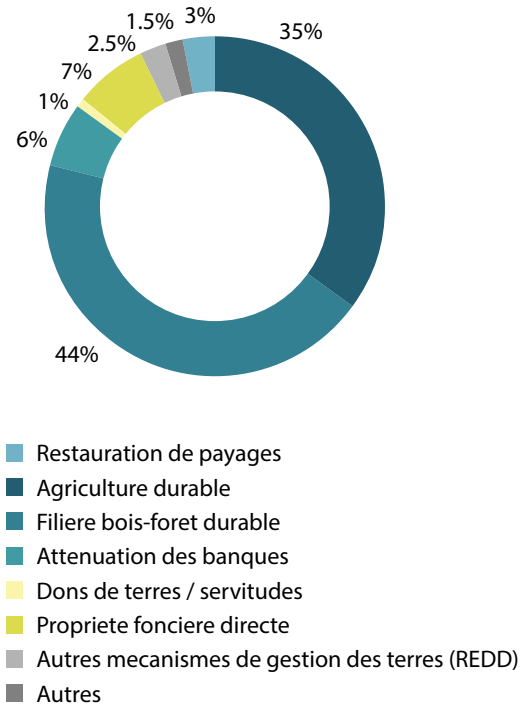


Figure 11 : Les financements privés « verts » par type de projets en Afrique, Amérique latine et en Asie sur 2009-2015 (%)

Source : Ecosystem Marketplace (2016).

Tableau 16 : Les investissements verts liés au secteur forestier entre 2009 et 2015

Financements	Investissements verts		Acteurs privés impliqués
	Échelle globale	PED	
1. Chaîne de production et d'approvisionnement durable, agriculture durable et conservation	3,3 Mds USD	2,7 Mds USD	Compagnies, investisseurs d'impact, banques
3. Marchés carbone volontaires (secteur forestier), paiement de la REDD+	645 M USD	417 M USD	Développeurs de projets, investisseurs, intermédiaires, fondations philanthropiques
5. Obligations forêts (Kenya)	137 M USD	137 M USD	IFC, compagnies, fonds d'impact, banques
6. Fondations philanthropiques REDD+	N/D, 166 M USD	166 M USD	Fondations philanthropiques
7. Total	4,2 Mds USD	3,4 Mds USD	-

Sources : REDDX, la Déclaration de New York sur les Forêts, la Commission européenne et COWI.

⁴ Indonésie, Brésil, Mexique, Pérou, RDC, Liberia, Ghana, Vietnam, Colombie, Éthiopie, Tanzanie, Papouasie-Nouvelle Guinée, Équateur.

⁵ Seuls les financements privés de la REDD+ sont incluent ici, ceux qui soutiennent le développement d'une chaîne d'approvisionnement durable ne sont pas comptabilisés.

(iii) les marchés de carbone volontaires (finance carbone) ; (iii) les obligations forêts ; (iv) les fondations philanthropiques privées. Sur la base des analyses de *Forest Trends, New York Declaration on Forests Platform, Study on EU financing of REDD+ Related Activities*, et des recherches de Finergreen, les financements privés en faveur des investissements forestiers au sens large auraient été de 4,2 Mds globalement sur la période 2009-2015 et de 3,4 Mds USD pour les pays en développement sur la période 2004-2015.

Les financements des entreprises et investisseurs privés ciblant la réduction des émissions forestières

En dépit d'un engagement croissant, les politiques d'investissement du secteur privé manquent d'harmonisation et de transparence. En outre, leur mise en œuvre se fait de manière volontaire, sans réelle obligation d'évaluation et d'audit, ni de mise en place de mécanisme de sanction.

1. Les exploitants de la filière forêt-bois et les compagnies de la filière agricole

Les compagnies d'exploitation forestière, en particulier les grands groupes ont été les premiers à s'impliquer, dès les années 1990, dans la mise en œuvre des plans d'aménagement forestiers. Elles ont par la suite adopté une démarche volontaire de certification (standards FSC et PEFC) depuis le début des années 1990. Outre l'exploitation forestière, les activités des grands groupes d'exploitation de produits agricoles de base (soja, huile de palme, cacao, café, élevage bovin) présentent un risque élevé en matière de déforestation. Nombre de ces compagnies se sont également engagées dans des processus de certification (par exemple RPSO pour l'huile de palme). Bien que ces investissements soient réalisés à l'échelle de chaque entreprise et difficilement mesurables, *Forest Trends* propose une large base de données recensant les processus de certification engagés par 471 entreprises pour réduire la déforestation liée aux chaînes d'approvisionnement de produits agricoles de base. Ces engagements représentaient 185 millions d'hectares certifiés et 96,8 Mds USD (en termes de valeur des exportations liées à la déforestation évitées) en 2018.

2. Les investissements d'impact des institutions financières

Les institutions financières internationales se sont à leur tour engagées dans une démarche d'amélioration de leurs standards pour lutter contre la déforestation. Le *Soft Commodities Compact* a été développé par douze banques internationales⁶ dans le cadre d'une initiative portée par la *Banking Environment Initiative* et le *Consumer Goods Forum*. Ces dernières s'engagent à transformer le financement des chaînes d'approvisionnement (élevage bovin, production d'huile de palme, de bois et de soja) pour atteindre un objectif zéro déforestation, ainsi qu'à œuvrer à l'amélioration des standards pour l'ensemble de l'industrie financière. L'initiative public-privé Natural Capital Finance Alliance, lancée par la fondation britannique Global Canopy en partenariat avec l'Initiative Finance du PNUE⁷ propose également un cadre de référence global pour l'identification des risques de déforestation. Forest 500 indique néanmoins qu'assez peu d'institutions financières soutenant les entreprises ayant des impacts élevés en matière de déforestation seraient finalement impliquées.

Les investisseurs en fonds propres (*Private Equity*) ont fortement augmenté la part de leurs investissements environnementaux et sociaux ces dernières années. Ces investisseurs d'impact (*Impact Investors*) ciblent les secteurs de l'agroforesterie, le développement durable des terres et de l'agriculture, les chaînes de production et d'approvisionnement « zéro déforestation ». Plusieurs fonds d'impact privés investissent ainsi dans le secteur forestier des pays en développement. En Amérique latine, l'Initiative 20x20 a su mobiliser une pluralité d'acteurs privés, fondations et centres de recherche pour atteindre 2,4 Mds USD d'engagements. En Afrique, peu de fonds sont dédiés au secteur forestier, à l'exception d'*Althelia Climate Fund* actif au Kenya et au Rwanda, et de l'*Africa Sustainable Forestry Funds*, actif en Afrique australe, en Afrique de l'Est et au Gabon (**Tableau 17**).

⁶ Barclays, BNP Paribas, Lloyd Banking Group, Santander, Westpac, Standard Chartered, Royal Bank of Scotland, Deutsche Bank, Société Générale, J.P. Morgan, Rabobank, et UBS.

⁷ Cette initiative est elle-même issue d'un partenariat entre le PNUE et le secteur financier global.

Tableau 17&18 : Description des fonds d'impact actifs dans le secteur forestier en Afrique, Asie et Amérique latine et montant des engagements

Fonds	Organisations	Description et objectifs	Engagements
Initiative 20x20	Investisseurs multiple*	Initiative qui soutient les projets de restauration des terres dégradées en Amérique latine et dans les Caraïbes (17 pays au total). Des projets sont financés dans l'agroforesterie, la gestion durable des terres de pâturages, la reforestation, l'agriculture à bas carbone, la sylvo-pâturage, et contre la dégradation et déforestation	2,4 Mds d'engagements
Africa Sustainable Forestry Fund I and II	Criterion Africa Partners	Fonds de Private Equity qui investit dans l'industrie de la foresterie durable en Afrique sub-saharienne (Swaziland, Afrique du Sud, Tanzanie, Gabon, Ouganda). Les investissements portent sur l'ensemble de la chaîne de valeur : concessions, production de produits du bois certifiés FSC, des usines de biomasse. L'objectif est d'avoir un impact environnemental positif (la conversation des forêts et leur gestion durable) ainsi qu'un impact social (emploi, formation, accès à l'eau).	242 millions USD depuis 2010
Althelia Climate Fund	Althelia-Mivora	Investit dans des projets de réduction de la déforestation, d'agroforesterie, d'atténuation du changement climatique et de protection de la biodiversité, en offrant des rendements aux investisseurs. Certains fonds proviennent d'investisseurs publics (Banque européenne d'Investissement, gouvernements. Le fonds est actif en Amérique latine, en Asie et en Afrique (Kenya et Rwanda).	Environ 150 millions EUR
New Forests Tropical Asia Forest Fund	New Forests	Actif en Malaisie, Indonésie et au Laos, ce fonds est spécialisé dans la plantation et la gestion de concessions forestières durables, la gestion des terres rurales et les investissements dans la conservation. Il investit essentiellement dans des entreprises d'exploitation forestière.	150 millions USD depuis 2005
Moringa Fund	Edmond de Rothschild, fonds d'equity, ONF International	Soutient l'agroforesterie durable en Amérique Latine et en Afrique grâce à des investissements de Private equity.	84 millions depuis 2009
EcoEnterprise Fund	The Nature Conservancy (Nature Vest)	Partenariat d'institutions financières proposant de guider les PME pour l'amélioration de leurs performances sociales et environnementales. Le fonds met l'accent sur la conservation des ressources naturelles, l'utilisation durable des terres et le développement des PME en Amérique latine.	Entre 26 et 50 millions d'actifs sous gestion du fonds.
N/A	Permian Global	Société d'investissement dédiée à la protection et à la restauration des forêts dans le monde. Permian développe et met en œuvre des projets visant à optimiser le stockage du carbone par les forêts naturelles dans le but d'atténuer le changement climatique. Ses activités consistent à produire et à vendre des crédits carbone vérifiés de haute qualité, issus de la conservation et de la régénération des forêts naturelles. Permian participe à la mise en œuvre du Programme de réduction des émissions carbone du Maï Ndombe et à l'initiative FR100	N/A

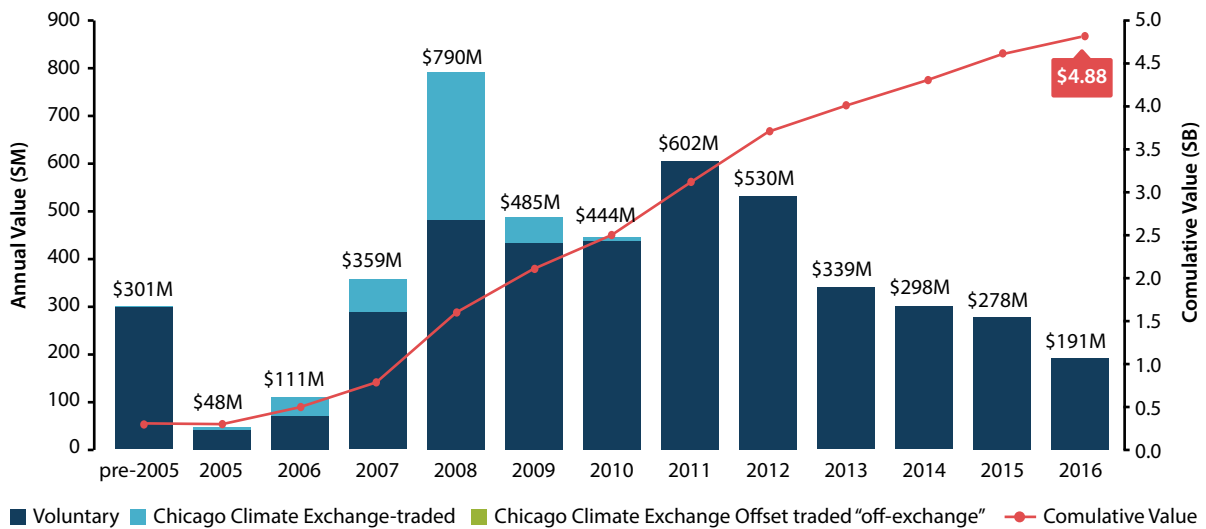
Sources : Commission européenne et COWI et Scaling Impact Investment in Forestry, GIIN (2018).

* World Resources Institute (WRI), International Center for Tropical Agriculture (CIAT), Centro Agronómico Tropical de Investigación y Enseñanza (CATIE), et le International Union for Conservation of Nature (IUCN).

La possible intégration des financements forêt et REDD+ au marché de carbone de conformité dans le but de mobiliser davantage de financements

La majorité des projets forestiers – y compris les projets REDD+ – relèvent des marchés volontaires de carbone, sur lesquels 4,9 Mds USD de crédit de carbone ont été achetés pendant la période 2005-2016, soit 0,99 Mds de tonnes de CO₂e échangées. Le total des transactions s’est élevé à 191 millions USD en 2016, confirmant une baisse significative des transactions annuelles de crédits de carbone depuis 2011 (**Figures 9 et 10**). Les transactions⁸

se font sur les marchés primaires, c’est-à-dire directement de vendeur à acheteur ou bien sur le marché secondaire, par le biais d’intermédiaires. Différents types de standards sont utilisés sur les marchés volontaires, notamment la certification VSC⁹ : ils proposent un cadre pour développer des projets de crédit carbone et s’assurer que les réductions des émissions sont effectivement réalisées (via une vérification par une tierce partie). Très peu de projets du secteur forestier sont en revanche éligibles sur les marchés de carbone de conformité¹⁰ et à son mécanisme pour un développement propre (MDP), de plus ces projets ne concernent que les activités de boisement et de reboisement.



MARKET:	TOTAL	PRIMARY	SECONDARY
VOLUME:	63.4 MtCO ₂ e	18.5 MtCO ₂ e	44.8 MtCO ₂ e
VALUE:	\$191.3 M	\$76.0 M	\$107.0 M

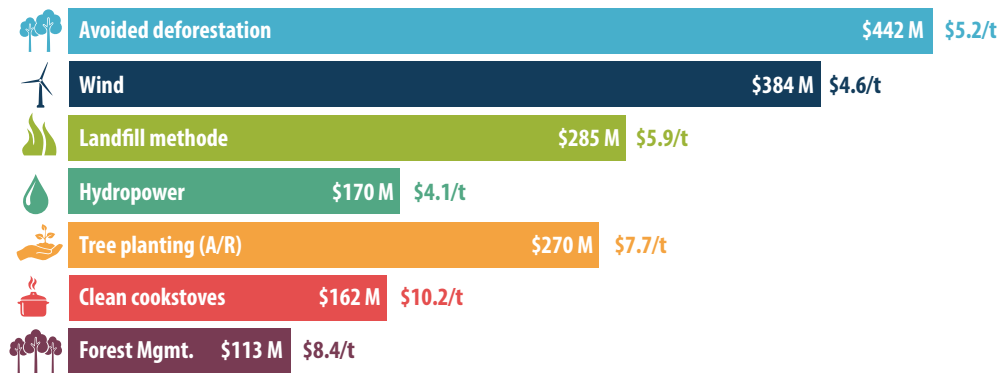
Figures 12 et 13 : Taille des marchés de carbone volontaires et prix en 2016 et historique des crédits d’émissions carbonés échangés sur les marchés volontaires

Source: Forest Trends’ Ecosystem Marketplace, State of the Voluntary Carbon Markets (2016).

8 Le marché est peu transparent puisqu’il s’agit de transactions bilatérales, de gré à gré.

9 Le standard le plus développé est le VCS (Verified Carbon Standard) : Norme lancée en 2007 sur le London Stock Exchange, pour les projets entrant sur le marché volontaire. Il s’applique aux projets de type AR, IFM et REDD. Il offre des solutions pour résoudre le problème de non-permanence. Le VCS est devenu un label de référence pour le marché volontaire.

10 Les transactions d’actifs carbone peuvent se faire de deux manières : sur les marchés régulés de conformité (dans le cadre des mécanismes des gouvernements permettant de générer des crédits carbone dans le cadre du protocole de Kyoto), et sur les marchés volontaires.



	VALUE	VOLUME
Kenya	\$154 M	18.7 MtCO ₂ e
DRC	\$21 M	4.6 MtCO ₂ e
Uganda	\$17 M	2.5 MtCO ₂ e
Ghana	\$11 M	1.6 MtCO ₂ e
Mozambique	\$7.2 M	1.0 MtCO ₂ e

Figures 14 : Valeur cumulée des sept types différents de projets financés par les marchés de carbone volontaires ; et Tableau 18: Premiers pays africains émetteurs entre 2007 et 2014

Source: Forest Trends' Ecosystem Marketplace, State of the Voluntary Carbon Markets (2015).

Selon *Forest Trends' Ecosystem Marketplace*, les crédits de carbone volontaires pour le secteur forestier ont atteint 643,8 millions USD sur la période 2007-2016, soit 15 % du marché. Alors que le montant total des crédits carbone était de 442 millions USD (55,3 millions par an en moyenne) entre 2007-2014 (**Figure 11**), il a augmenté de 129,7 millions entre 2015 et 2016 (64,9 millions par an en moyenne). Par type de projet financé, le secteur forestier est le premier bénéficiaire, devant le secteur éolien. En 2016, ces projets forestiers comprenaient en majorité des projets REDD+ (67 %), des projets de boisement (17 %), des projets de gestion forestière améliorée (16 %).¹¹ Un certain nombre de sociétés et d'institutions financières se sont spécialisées dans le développement de projets de finance carbone REDD+, tels que BNP Paribas, Nedbank, Macquarie International Finance Corporation, Terra Global Capital, Wildlife Works and Infinite Earth.

Au regard de la contribution encore limitée des marchés volontaires au financement des forêts face à l'ampleur des enjeux liés au changement climatique et à la déforestation, un des enjeux majeurs concerne l'intégration de la REDD+ dans les marchés de conformité. L'effort de financement supplémentaire pour la REDD+ supposerait de passer d'une échelle projet à une échelle nationale et juridictionnelle, et d'opérer une transition des marchés volontaires vers les marchés de conformité. Deux opportunités de financement majeures pourraient se présenter pour la REDD+ : (i) à moyen-terme, l'inclusion du programme Acre (REDD+ Brésil) dans le mécanisme de conformité de la Californie pour bénéficier des financements de l'*Air Resource Board* de l'état américain ; (ii) à plus long terme, l'inclusion globale de la REDD+ dans le mécanisme mondial pour la compensation et de réduction des émissions (Corsia) de CO₂ de l'Aviation civile internationale (OACI).¹² Les financements de l'OACI, tous bénéficiaires confondus pourraient atteindre 10 Mds EUR d'ici à 2030.

¹¹ Le détail de la répartition par sous-secteur forestier n'est pas disponible avant 2015.

¹² Il s'agit d'une opportunité majeure pour les sources de financements privés, puisque l'OACI pourrait générer des financements à hauteur de 10 Mds EUR tous secteurs confondus (la REDD+ serait l'un des secteurs bénéficiaires).

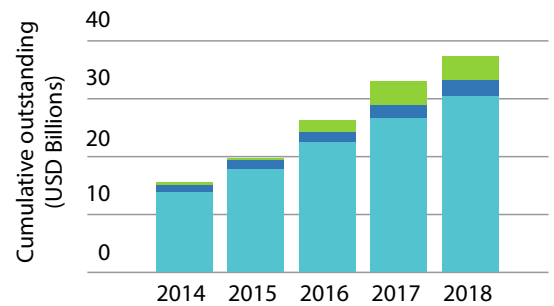
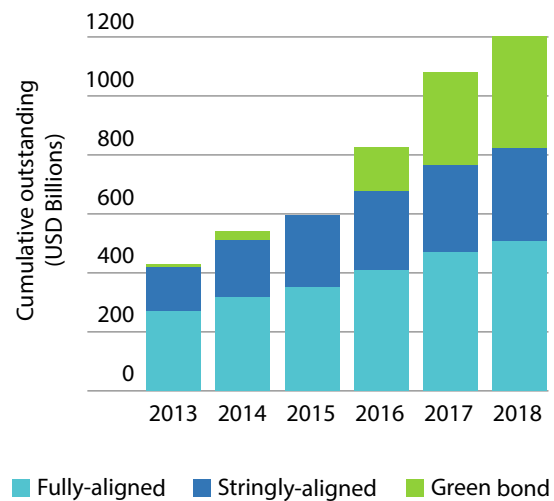
L'Afrique subsaharienne représente 6 % des crédits carbone (312 millions UD) sur la période 2007-2016, et la part de crédits carbone forestiers n'est pas disponible. En Afrique centrale, seule la RDC était émettrice, avec un total de 21 millions de crédits carbone émis entre 2007 et 2014¹³ (Figure 9). Les projets de crédits carbone forestiers ont jusqu'à présent donné des résultats mitigés en Afrique centrale. Le projet de réduction des émissions carbonées Ibi Batéké – projet de boisement visant à produire du feu de bois et du charbon de bois en RDC – s'inscrit dans ce mécanisme du marché de conformité (2008-2020). Il devait être financé par le Fonds Biocarbone, programme public-privé administré par la Banque mondiale, dans le cadre d'un Contrat d'achat de réduction des émissions (ERPA en anglais). Ce projet n'a cependant pas produit les résultats escomptés, en raison des difficultés financières de la société privée locale Novacel, chargée de son exécution, et de la complexité de la mise en œuvre. D'autres projets pilotes sur le marché de carbone volontaire n'ont pas abouti au paiement de crédits carbone, tels que le projet de concessions certifiées de Haut-Nyong avec la compagnie Pallisco au Cameroun, ou encore le projet REDD+ Lukénie avec la société SODEFOR en RDC. Le projet Maï Ndombe en RDC, dont le démarrage est prévu en 2019-20 (cf. encadré de la Section 1.3), bénéficie d'un investissement de 10 millions USD de la société américaine Wildlife Works Carbon,¹⁴ maître d'œuvre et partenaire privé principal de la Banque mondiale sur ce projet.

Le potentiel des obligations vertes pour la REDD+, avec l'émission d'une obligation « forêt » par l'IFC

Les obligations vertes pour le secteur forestier sont limitées à l'échelle globale et concernent essentiellement les émissions des grands exploitants forestiers nord-américains et européens (scandinaves). Les obligations vertes dédiées à l'utilisation des terres durables – secteur qui

13 Les détail des données par pays n'est pas disponible pour 2015 et 2016 (date des dernières données disponibles complètes).

14 D'autres acteurs du privé sont incluent : les exploitants forestiers locaux et internationaux (SODEFOR, SIFORCO, Maison NBK), des entreprises de la filière bois (SOCALCO) et agricole (SOGENAC), les association professionnelles des secteur forestier et agricole (FIB et CONAPAC), ainsi qu'un fonds d'investissement dans la conservation (Permian Global) sont également impliqués.



Figures 15 et 16: Les obligations climat totales et les obligations climat pour l'utilisation des terres durables* sur la période 2014-2018 (Mds USD)**

* Les sous-secteurs sont au nombre de cinq : (i) emballages et paquets ; (ii) foresterie ; (iii) foresterie et atténuation ; (iv) foresterie et papier ; (v) papier ; ** obligations : (i) entièrement alignées avec les objectifs climatiques, (ii) fortement alignées, (iii) les obligations vertes

Source : Climate Bonds & HSBC, Bonds and Climate Change: The State of the Market (2018).

regroupe les forêts et l'agriculture – représentaient environ 10 Mds USD, soit moins de 8 %, des obligations climat pour l'utilisation des terres durables sur la période 2013-2018 (130 Mds USD). Les obligations vertes sont des obligations alignées avec des objectifs climatiques mais qui financent plus spécifiquement des projets environnementaux (« investissements verts »). Selon le rapport *Bonds and Climate State of the Market 2018*, les obligations climat s'élevaient à 4,3 trillions USD sur la même période¹⁵ et à 1,2 trillions USD en 2018. Elles sont émises par

15 En excluant les obligations climat des agences américaines des agences Muni.

les gouvernements, les entreprises et les institutions financières. Pour l'Afrique subsaharienne, qui totalisait 2 Mds USD d'obligations vertes sur 2007-2018, la part des obligations dans le secteur de l'agriculture et des forêts n'est pas donnée.

Pour la première fois en 2016, une obligation verte « forêt », dédiée à un projet REDD+ de protection des forêts en Afrique subsaharienne, a été émise par la Société financière internationale (*International Finance Corporation, IFC*). Dans le but de pallier l'insuffisance des investissements privés dédiés aux

forêts et de financer l'un des plus importants programmes REDD+ au Kenya, l'IFC a innové en lançant la première obligation forêts REDD+ de 152 millions USD (137 millions EUR). Cette obligation va au-delà d'une obligation verte traditionnelle puisqu'elle poursuit également un impact social (**Encadré 2**). Elle vise à réduire l'impact des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des terres, tout en générant des bénéfices socio-économiques élevés à travers différentes initiatives communautaires.

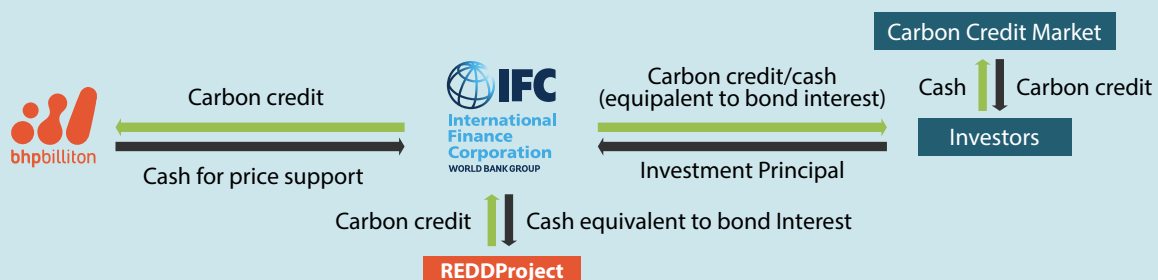
Encadré 2 : L'émission d'une obligation forêts par la Société financière Internationale (IFC) pour le projet REDD+ « Kasigau Corridor » au Kenya

Afin d'attirer des investisseurs privés pour financer l'un des plus importants programmes REDD+, l'IFC a lancé une solution de financement innovante et la première en son genre : une obligation forêts, (*Forests Bond*), listée sur le *London Stock Exchange* en octobre 2016. L'IFC a émis une obligation forêts de cinq ans avec un coupon à payer de 1,546 % pour un montant total de 152 millions USD, par rapport à une taille initiale prévue de 75 à 150 millions USD (en raison du succès de la souscription).

Caractéristique spécifique du projet, les investisseurs ont le choix d'acheter le coupon en cash, en crédits carbone ou bien en une combinaison des deux. Ceux qui choisissent d'acheter des crédits REDD+ peuvent les retirer dans le but de compenser leurs émissions de carbone ou bien les vendre sur les marchés de carbone volontaires. Les fonds de pension américains CalSTRS and TIAA-CREF, QBE Insurance et l'investisseur Treehouse Investments font partie des acheteurs. Un autre aspect innovant majeur

de ce financement est le mécanisme de soutien des prix de 12 millions USD, apporté par le groupe minier australien BHP Biliton. Il garantit que le projet puisse vendre une quantité minimum de crédit carbone chaque année, jusqu'à ce que l'obligation arrive à maturité. Les banques BNP Paribas, Banks of America, Merrill Lynch, et JP Morgan ont également participé à la structuration de l'obligation.

Le paiement de ce coupon crédit carbone par l'IFC vise à acheter les crédits carbone générés dans le cadre du projet du corridor de Kasigau au Kenya. Les crédits carbone sont générés dans le cadre de la certification VCS sur les marchés volontaires et du *Climate, Community and Biodiversity Standards* (CBBS). Ce projet de conservation de 200 000 hectares de forêts tropicales semi-arides près de Mombasa est porté par l'ONG américaine Wildlife Works et a permis d'employer 300 personnes des communautés locales. Fort de cette expérience, Wildlife Works est le partenaire privilégié du projet REDD+ de Mai Ndombe en RDC (également un investisseur).



Figures 17: Structuration de l'obligation forêt de l'IFC

Source : Forest Bonds Factsheet, IFC, (2016).

Les fondations philanthropiques : des financements restreints aux grandes fondations américaines de conservation

Selon l'ONG *Forest Trends*, seul un petit nombre de fondations – américaines pour l'essentiel – contribuent au financement de l'environnement et des forêts et au mécanisme REDD+ en particulier. La *Betty and Gordon Moore Foundation* a été la principale fondation à attribuer des financements sous forme de subventions pour la REDD+, avec 88 millions USD alloués sur la période 2009-2014, suivie par la *Climate Work Foundation* (18 millions USD), la *Ford Foundation* (14 millions), la *David and Lucile Packard Foundation* (10 millions) et d'autres fondations (5 millions). La *Climate Land Use Alliance* – qui est un consortium des fondations *Betty and Gordon Moore Foundation*, *Climate Work Foundation*, *Ford Foundation*, *David and Lucile Packard Foundation* – aurait quant à elle contribué à hauteur de 33 millions USD sur la même période, portant le total des contributions à 166 millions USD dans treize pays majeurs récipiendaires de financements REDD+.¹⁶ La plupart des fonds de ces fondations ciblent cependant l'Amérique latine (Brésil, Pérou, Bolivie, Colombie pour la *Betty and Gordon Moore Foundation* et son initiative Andes-Amazon par exemple).

Catalyser les investissements privés via une approche collaborative et les investissements public-privé

Un des objectifs majeurs de la Plateforme de la Déclaration de New York sur les forêts est de parvenir à mobiliser les financements privés, en particulier dans le cadre du mécanisme REDD+. La principale solution avancée par cette initiative repose sur la mise en place de mesures incitatives par les acteurs de l'aide publique au développement, dans le but d'accélérer les investissements privés, via des mécanismes de financements hybrides qui combinent à la fois des éléments de subventions et des prêts (à taux bonifiés ou commerciaux), afin de diminuer les risques liés aux investissements qui sont perçus comme étant élevés pour le secteur forestier

(**Tableau 20**). C'est dans cette perspective qu'a été conçue la Facilité Privée du Fonds vert pour le climat.

Le secteur public peut par ailleurs mettre en place une série de mesures incitatives afin d'augmenter l'attractivité des investissements pour lutter contre la déforestation. Ceux-ci incluent :

1. Des instruments d'atténuation des risques (garanties, assurance, co-financement public etc.) ;
2. La mise à disposition d'une assistance technique sous forme de subventions pour les entreprises et les investisseurs ;
3. La mise en place d'incitations fiscales ;
4. La formation de partenariats stratégiques public-privé à effet démonstrateur ;
5. La taxation des activités environnementales polluantes ou qui ont des impacts négatifs en termes de dégradation ;
6. La promotion de l'amélioration de la transparence du secteur privé ;
7. Le développement de mécanisme de légalité et de sanction ;
8. Clarifier l'utilisation des sols et le foncier ;
9. La promotion d'une approche juridique ou d'aménagements des paysages pour la planification de l'utilisation des terres tout en intégrant des objectifs sociaux, économiques et environnementaux ;
10. Lier l'obtention de crédits ruraux subventionnés par le gouvernement au respect de la législation environnementale nationale, à la légitimité de la propriété foncière et à la légalité des opérations. Cela a par exemple été le cas au Brésil ou encore au Vietnam ;
11. Soutenir le développement des obligations vertes dans des secteurs ayant un impact élevé sur les forêts ou des obligations forêts ayant directement une visée de conservation des forêts (à l'exemple de la première obligation forêts émise par l'IFC pour le Kenya en 2017).

¹⁶ Indonésie, Brésil, Mexique, Pérou, RDC, Ghana, Liberia, Colombie, Vietnam, Éthiopie, Tanzanie, Papouasie-Nouvelle Guinée, Équateur.

Tableau 19 : Les exemples de partenariats public-privé ou d'investissements catalysant les investissements privés

Fonds, Programmes	Organisations	Descriptions et objectifs	Engagements
Investissements d'impact public-privé pour les forêts et la gestion durable des terres			
& Green Fund	IDH et NIDFICFI, Unilever (Pays-Bas)	Vise à protéger plus de 5 millions d'hectares de forêts tropicales et tourbières d'ici à 2020, bénéficiant à 500 000 familles, en mobilisant 2 Mds USD	125 millions USD en 2017 : 25 millions Unilever et 100 millions USD NIFCI
Eco Business Fund	KfW, Conservation International, Finance in motion	Partenariat public privé qui vise à fournir des prêts aux institutions financières locales qualifiées, lesquelles rétrocéderont directement aux emprunteurs (détenteurs de certifications ou ceux ayant un objectif de conservation de la biodiversité). Uniquement en Amérique latine.	Apport initial de 17 millions USD par le gouvernement allemand, pas de donnée sur la capitalisation actuelle.
Partnerships for Forests	Département de la coopération du Royaume-Uni	Fournit des subventions et de l'assistance technique afin d'incuber des partenariats public-privé entre les entreprises, les ONG et le secteur public. Disponible en Afrique de l'Est, Afrique de l'Ouest, Afrique centrale et le Sud-Est de l'Asie. Secteur de la foresterie et de l'utilisation durable des terres.	Le partenariat s'est engagé à financer trois fois le montant engagé par le secteur privé d'ici 2020, soit 150 millions GBP
Mécanismes hybrides et partenariats public-privé soutenant une approche juridictionnelle et de gestion des paysages			
Landscape Fund	CIFOR	Financement d'une large gamme de projets pour l'utilisation durable des terres en fournissant des prêts de long-terme. Mécanisme alternatif à ceux habituellement utilisés pour investir dans les petites exploitations agricoles, à la REDD+ et aux projets de foresterie.	N/A
Africa Agriculture Trade and Investment Fund (AATIF)	KfW, Deutsche Bank	Fonds qui vise à améliorer la durabilité des chaînes d'approvisionnement en Afrique ainsi que leur efficacité, en investissant à la fois dans les institutions financières et les intermédiaires non-financiers.	146 millions USD
Cocoa Life	Mondelez	Partenariat public-privé pour la production durable des producteurs de cacao, et engagement de Mondelez en faveur d'un approvisionnement durable.	Objectif de 400 millions USD d'investissement d'ici à 2022, 200 000 exploitants et 1 million de bénéficiaires indirects
Tropical Landscape Finance Facility	PNUE, BNP Paribas, ADM Capital	Plateforme financière qui met à disposition des subventions et des prêts, en se concentrant sur le financement des énergies renouvelables et des paysages durables en Indonésie.	N/A

Source : Finance for Forests: Goals 8 et 9 Assessment Report, Progress on the New York Declaration on Forests, (2017).

2 Caractérisation des financements français entre 2010 et 2019

2.1 L'Aide Publique au Développement (APD) française et le cadre d'intervention dans le secteur des forêts tropicales

2.1.1 Définition et caractéristiques de l'aide publique au développement française

2.1.1.1 Définition de l'aide publique au développement au sens de l'OCDE

Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) définit l'aide publique au développement (APD) comme l'ensemble des aides financières publiques transférées vers les pays en voie de développement. Cette aide vise à réduire la pauvreté et les inégalités au profit de ces pays et à y promouvoir un développement durable, d'abord dans les moins avancés d'entre eux (PMA). Cette aide est assortie de conditions favorables, prenant la forme de dons, prêts concessionnels (élément-don d'au moins 25 % du total) ou assistance technique. Après une diminution au début des années 2000, l'aide globale connaît un nouvel essor. Elle s'inscrit dans le cadre des Objectifs du Développement Durable (ODD) des Nations-Unies pour la période 2015-2030, adoptés lors de la conférence d'Addis-Abeba en 2015.

2.1.1.2 Le positionnement et les évolutions de l'aide française

En 2017, l'aide publique au développement globale (APD) s'est élevée à 147,2 Mds USD (+1,5 % par rapport à 2016). Les pays de l'UE apportent la moitié de l'aide, sur un total de 45 pays donateurs et de 143 pays bénéficiaires éligibles à l'aide selon les critères de l'OCDE. La France se situe au

cinquième rang mondial en 2018, après les États-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni et le Japon (**Figure 6**). Après un recul entre 2011 et 2014, l'APD de la France a fortement progressé depuis 2015. Sa contribution a progressé de 4,4 % entre 2017 et 2018 (après une hausse de 16,0 % entre 2016 et 2017) pour atteindre 11,8 Mds USD en 2018 (**Figure 7**). En termes d'aide rapportée au RNB, l'APD française a également progressé pour atteindre 0,43 % en 2018, par rapport à 0,38 % en 2015, et se classe dixième pays. L'objectif fixé par l'ONU est d'atteindre 0,7 % d'aide dans le RNB : seuls cinq pays ont atteint cet objectif en 2018 (dont la Suède, le Luxembourg et la Norvège pour qui l'aide représente près de 1 % de leur RNB).

2.1.1.3 Les caractéristiques de l'aide bilatérale et l'aide multilatérale française

L'aide bilatérale, directement apportée par un pays à un autre, représente 60 % de l'APD bilatérale française. L'essentiel de cette aide est mise en œuvre par l'Agence Française de Développement (AFD). Tandis que les pays à revenu intermédiaire sont ceux qui reçoivent le plus d'aide, l'Afrique subsaharienne est la première zone d'intervention de l'APD française (**Figures 18**). Le Cameroun fait partie des cinq premiers pays bénéficiaires sur la période 2016-2017 (**Tableau 21**). L'aide multilatérale (40 % de l'aide française) finance des organisations ou programmes internationaux : les fonds européens (50% de l'aide multilatérale), les fonds dit verticaux (les Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat), les banques multilatérales de développement (Banque mondiale, Banque africaine de développement) et enfin les agences ou programmes de l'ONU (**Figure 19**).

Les chiffres de l'APD française (2018)

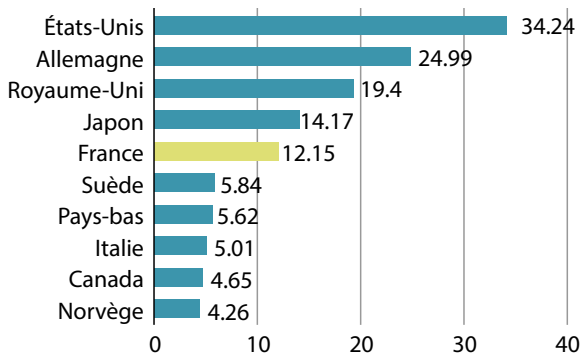


Figure 18 : Les dix premiers pays donateurs en 2018 (M USD et % du PNB)

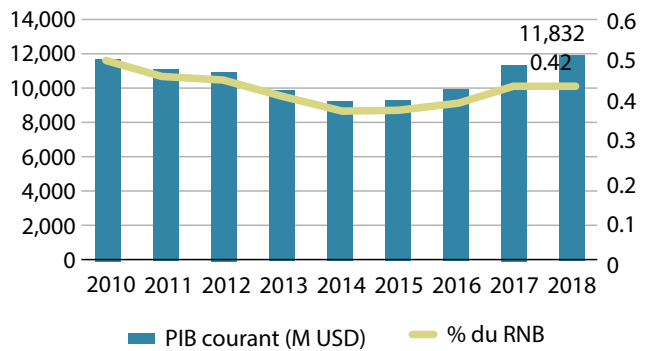
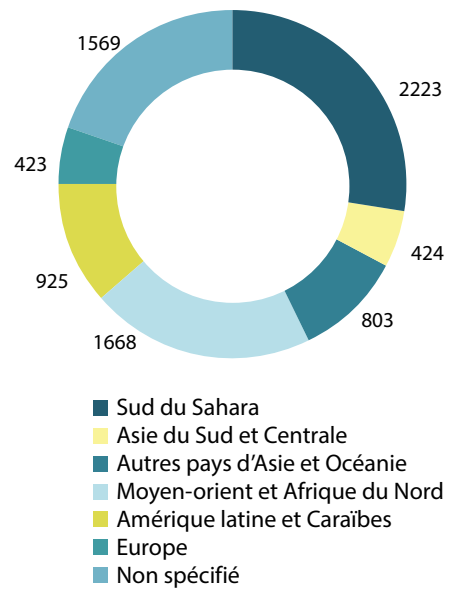
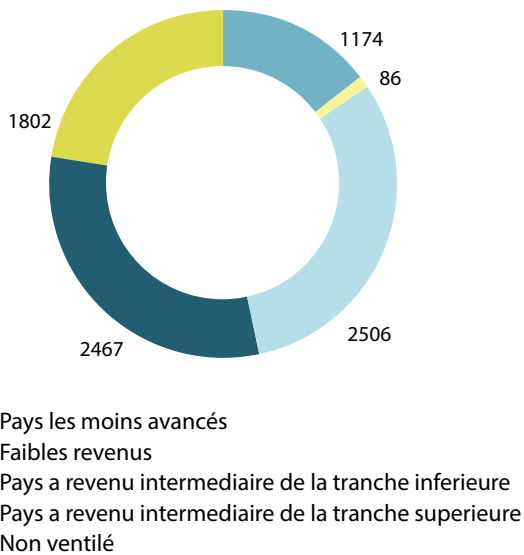


Figure 19 : Évolution de l'APD française entre 2010 et 2018



Figures 20 et 21 : L'APD bilatérale brute moyenne annuelle 2016-17 par groupe de revenus (M USD) et par région

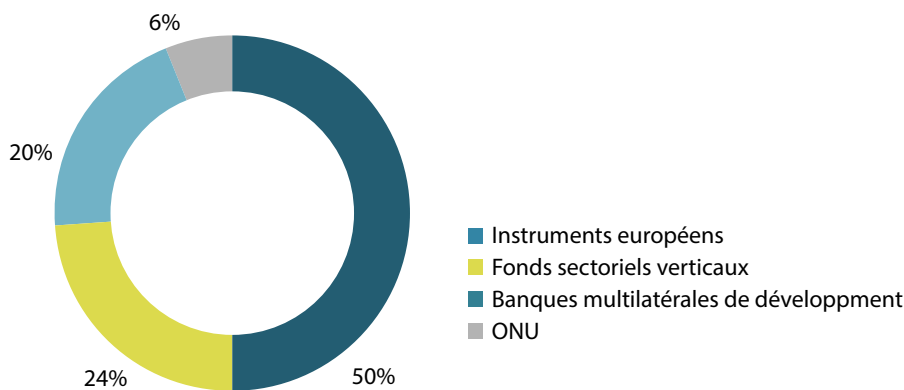


Figure 22 : Postes de l'APD multilatérale de la France en 2017 (%)

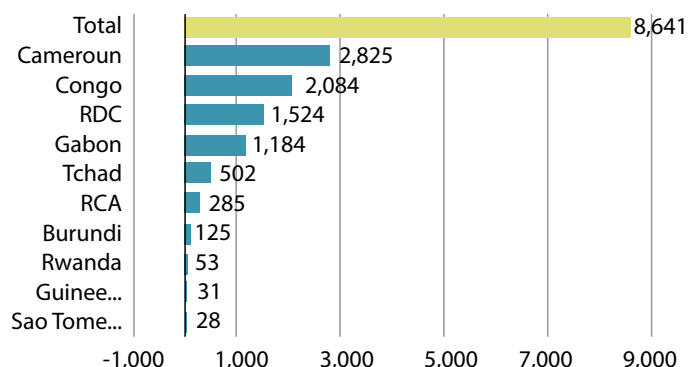
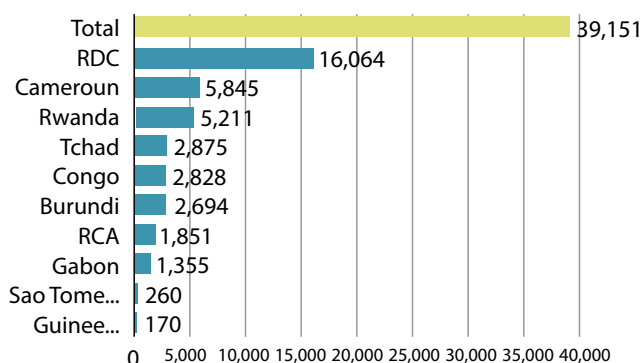
Sources : OCDE, MEAE, Trésor français (2019).

Tableau 20 : Dix principaux bénéficiaires de l'APD bilatérale brute en 2016-2017 (M USD)

Pays	Aide perçue
1 Maroc	506
2 Turquie	382
3 Côte d'Ivoire	296
4 Cameroun	289
5 Égypte	267
6 Indonésie	257
7 Jordanie	238
8 Irak	228
9 Mexique	204
10 Inde	191

2.1.1.4 L'aide française et les pays de la COMIFAC

Selon l'OCDE, l'aide bilatérale française représente 22 % de l'aide bilatérale totale (tous les donateurs officiels) à destination des pays de la COMIFAC, soit 8,6 Mds EUR sur un total de 39,2 Mds EUR pour la période 2008-2017.¹⁷ La RDC, le Cameroun et le Rwanda sont les trois premiers bénéficiaires de l'aide bilatérale totale tandis que le Cameroun, le Congo et la RDC sont les trois premiers récipiendaires de l'aide bilatérale française tous secteurs confondus. Bien que le Gabon soit parmi les pays de la COMIFAC recevant le moins d'aide bilatérale totale, il est le quatrième pays d'intervention de la France (**Figures 20 et 21**).

**Figures 23 et 24 : L'aide globale et l'aide bilatérale française perçues par les pays de la COMIFAC sur la période 2008-2017 (M EUR)**

Source : OCDE (2019).

2.1.1.4 Les objectifs et les réformes en cours

En dépit d'une baisse de son APD sur la période 2011-2014, le gouvernement français actuel s'est engagé depuis 2017 à ce que l'APD atteigne 0,55 % du RNB en 2025. Une loi d'orientation et de programmation relative à la politique française de développement et de solidarité internationale est ainsi annoncée courant 2019. Cette loi poursuit les réformes déjà engagées ainsi que les recommandations de l'OCDE sur l'APD française, y compris l'augmentation de la part de l'APD dans le RNB à 0,55% en 2025 et à 0,7 % en 2030, la rationalisation des procédures et la coordination interne, l'augmentation des financements en faveur du genre, la concentration de l'APD dans les secteurs où la France a une forte valeur ajoutée, l'augmentation de l'APD sous forme de dons vers les 19 pays prioritaires (pays les moins avancés, pays fragiles et Sahel dont Burundi, la RDC, la RCA et le Tchad) ainsi que la précision des modalités d'intégration d'Expertise France dans le groupe AFD.

2.1.1.5 Le cadre légal et institutionnel de mise en œuvre

Les orientations de l'APD sont définies par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (le CICID) dans le cadre de la loi n°2014-773 d'orientation et de programmation relative à la

17 Selon les dernières données disponibles.

politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI) du 7 juillet 2014. Le secrétariat du CICID comprend le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE), le Ministère de l'Économie et des Finances (MINEF), et le Ministère de l'Intérieur ; il est placé sous l'autorité du Premier ministre. Le MEAE et le MINEF ont quant à eux la double tutelle de l'AFD (acteur pivot dans la mise en œuvre de l'APD), dans le cadre d'un Contrat d'objectifs et de moyens et d'autres opérateurs du développement. Dans les pays en développement, ce sont les agences AFD, les services économiques et les ambassades qui mettent en œuvre les financements et programme de l'APD française.

2.1.2 Le cadre d'intervention stratégique de l'AFD, centré sur l'atteindre des objectifs du développement durable et le financement du « climat-développement »

2.1.2.1 Une hausse des engagements de l'AFD pour atteindre les objectifs du développement durable et le renforcement de l'action en faveur de la protection de la biodiversité

La politique française pour atteindre les objectifs du développement durable (ODD) s'est traduite par la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de l'AFD, *Pour un monde en commun, Plan d'orientation stratégique 2018-2022*. Cette politique d'APD volontariste, engagée par François Hollande et confirmée par Emmanuel Macron, conforte le rôle de l'AFD comme plateforme de la politique de développement française. Elle confie à l'agence un mandat ambitieux et s'accompagne par une augmentation considérable des engagements de l'AFD, avec pour objectif de passer de 8,5 Mds EUR en 2015 à 14 Mds en 2019, et 17,5 Mds EUR en 2022 (par rapport à un objectif initial de 12,5 Mds EUR en 2020 sous François Hollande).

Les cinq engagements stratégiques de l'AFD pour atteindre les ODD sont : (i) devenir la première agence de développement « 100 % Accord de Paris, inscrivant l'intégralité de ses financements dans des trajectoires de développement sobres en carbone et résilientes ; (ii) s'assurer que son activité est « 100 % lien social », dans le sens de politiques plus justes

de réduction des inégalités (développement, genre) ; (iii) promouvoir un développement en « 3D » en faveur de la paix dans des contextes de crise et de fragilité (Sahel) ; (iv) donner une priorité aux solutions non-souveraines et à l'intervention du secteur privé, pour être au plus proche du terrain ; (v) favoriser une approche partenariale pour rendre l'action de la France et des autres acteurs du développement plus coordonnée et efficace.

Concernant la biodiversité et les forêts tropicales, la stratégie de l'AFD indique que « *le groupe AFD renforcera significativement son action pour la conservation, la restauration et la gestion durable de la biodiversité, notamment dans le cadre de la révision des objectifs d'Aichi*¹⁸ en 2020. Il jouera un rôle de « ré-orienteur » de l'investissement public et privé mondial vers des projets pro-biodiversité. Il soutiendra les institutions de régulation de l'usage des sols et des eaux ainsi que la création, l'extension et l'amélioration des aires protégées, se fondant notamment sur une expérience française reconnue. Il promouvra un développement agricole respectueux de la biodiversité fondé sur l'agroécologie ».

2.1.2.2 Le financement du « climat-développement » et ses priorités

La France joue un rôle moteur dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris depuis 2015, et accorde une place majeure au financement climatique dans l'atteinte des objectifs du développement durable. À l'échelle nationale, la politique climatique de la France s'appuie sur le Plan Climat de 2017, qui vise à accélérer la transition énergétique en France et affirme la solidarité avec les plus vulnérables dans les pays en développement, posant les principes en matière de lutte contre la déforestation importée, avec pour objectif de « mettre fin à l'importation de produits contribuant à la déforestation ».

Sur le plan de l'aide au développement, l'action de l'AFD est structurée par la

¹⁸ Le plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique repose sur cinq buts principaux, incluant les 20 objectifs d'Aichi pour la diversité biologique. Ils ont été adoptés lors de la 10^{ème} conférence des parties de Nagoya (COP 10), en 2010. Cf. annexes.

Stratégie Climat-Développement 2017-2022, qui vise à intégrer étroitement la lutte contre le changement climatique dans les pratiques de l'aide au développement. Alors que l'AFD a été l'un des premiers bailleurs de fonds à intégrer la lutte contre le changement climatique dans ses pratiques, le Stratégie appelle à accélérer davantage les financements « climat-développement », qui ont représenté 24 Mds EUR sur la période 2005-2016. Au niveau opérationnel, cela se traduit un objectif quantitatif de 50 % des nouveaux engagements annuels à co-bénéfices climat, soit 5 milliards EUR par an d'ici à 2020. Un des sous-objectifs majeurs est l'augmentation des engagements en matière d'adaptation climatique pour atteindre plus de 1,2 milliard EUR par an d'ici à 2020, avec une forte concentration en Afrique, dans les PMA et petits États insulaires. Enfin les énergies renouvelables font partie des priorités, en particulier en Afrique, où l'AFD s'est engagée à apporter plus de 3 milliards EUR de financements sur la période 2016-2020.

2.1.3 2.1.3 La difficulté à appréhender la stratégie et les financements de l'aide français pour les forêts tropicales, en l'absence de cadre d'intervention dédié

2.1.3.1 Le code forestier, socle de la politique forestière française

La politique forestière française est fondée sur le code forestier français, révisé en 2012 et en 2016, qui définit la gestion durable des forêts comme une gestion qui « garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économique, écologique et sociale pertinentes, aux niveaux local, national et international, sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes. » La loi Grenelle et la Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée 2018-2030, qui s'inscrivent respectivement dans le cadre du Grenelle de l'environnement (2009) et du Plan Climat (2017), apportent des précisions quant à son application à l'international. L'expérience tirée des forêts tropicales d'Outre-Mer (forêts guyanaises) servent de référence pour les actions de la France à l'international.

2.1.3.2 Des documents d'orientation et d'évaluation, une expertise avérée, mais pas de stratégie globale pour l'aide consacrée aux forêts tropicales

L'approche française se caractérise par l'importance qu'elle accorde à la multifonctionnalité des espaces forestiers (conception d'une conservation globale de la forêt par rapport à une version de la forêt centrée uniquement sur la production). Le *Livre blanc sur les forêts tropicales humides* de 2006 est l'aboutissement de dix ans d'intervention de l'AFD dans le bassin du Congo reflète la position française de protection de la forêt par sa valorisation économique. Il recense les principaux défis auxquels sont confrontés les forêts tropicales et va dans le sens d'une approche multisectorielle intégrée de la conservation de la diversité biologique, du développement économique de ces pays et de la prise en compte des aspects sociaux. En 2005, la *Stratégie sectorielle environnement* du CICID insistait sur l'importance des forêts tropicales dans la conservation de la biodiversité, tandis qu'en 2009 le périmètre des forêts est élargi et associé à la préservation des biens publics mondiaux. Les forêts intègrent alors les priorités transversales du développement durable, du climat et de la biodiversité.

Bien qu'il y ait plusieurs documents de référence et une expertise avérée de l'AFD, il n'existe pas de cadre d'intervention global pour les forêts tropicales en mai 2019. La stratégie d'intervention de l'AFD a été développée *a posteriori*, sur la base de l'action de son action menée depuis le début les années 1990 dans le bassin du Congo (en particulier le Congo, le Gabon, la RCA et le Cameroun), qui s'est ensuite développée dans les pays émergents (Inde, Brésil et l'Indonésie). L'intervention de l'AFD consiste à concentrer ses actions sur la gestion durable et concertée des écosystèmes forestiers visant à garantir le développement économique, tout en préservant et valorisant les ressources en biodiversité. Elle se base sur deux documents majeurs d'évaluation des projets menés dans le bassin du Congo datant de 2011 – *L'AFD et les forêts tropicales humides : pour une gestion d'une ressource exceptionnelle dans le bassin du Congo* et *Le Secteur forestier dans les pays du bassin du Congo* (**Tableau 22**) – qui constituent une réflexion sur l'aide française apportée par l'AFD dans ces pays. Un plan d'action de lutte

contre la déforestation devrait être élaboré par l'AFD d'ici fin 2019, selon les indications de la *Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée 2018-2030*.

2.1.3.3 L'intervention pour les forêts tropicales, composante de la stratégie biodiversité et environnement de la France

L'action pour les forêts tropicales est pensée comme une composante de la stratégie de protection de l'environnement et de la biodiversité. Le *Cadre d'intervention transversal (CIT) biodiversité 2013-2016* (prolongé jusqu'en 2018) de l'AFD ainsi que dans la *Stratégie 2019-2022* du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), fonds bilatéral français dédié à l'environnement et sous gestion de l'AFD, sont les deux documents de référence de la politique d'aide française en matière de conservation et de mise en valeur des écosystèmes (**Annexes**).

L'évaluation récente de l'intervention de l'AFD pour la biodiversité sur la période 2000-2017 fait ressortir un basculement dans les thématiques d'intervention (aires protégées, conservation des écosystèmes de la forêt, de la pêche et de l'agriculture), les projets les plus récents étant davantage axés sur les objectifs de développement socio-économique alors que les plus anciens privilégiaient des objectifs de conservation. C'est notamment le sens de la *Stratégie 2019-2022* du FFEM, qui fait des « *Forêts et terres agricoles durables* » l'une de ses cinq thématiques d'intervention prioritaires. Le FFEM adopte une approche globale qui s'insère dans les enjeux du changement climatique, de la biodiversité et la désertification. Son objectif est de promouvoir une stratégie intégrée de conservation et de gestion des ressources naturelles à travers une démarche dite « paysagère/territoriale » (agroécologie) (**Annexes**).

Tableau 21 : Les orientations stratégiques de la France dans le secteur des forêts tropicales

Documents de référence	Politique de la France	Stratégie de l'AFD	Stratégie du FFEM
Forêts	Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée 2018-2030 (2017)	Plan d'action de lutte contre la déforestation (prévu pour 2019)	Stratégie 2019-2022, thématique « Forêts et terres agricoles durables »
	Code forestier (2016)	L'AFD et les forêts tropicales humides : pour une gestion durable d'une ressource exceptionnelle dans le bassin du Congo (2011)	Cadre de programmation stratégique 2015-2018
	Forêts tropicales : point d'étape et nouveaux défis : quelles orientations pour les acteurs français (2011)	Secteur forestier dans les pays du bassin du Congo : 20 ans d'intervention (2011)	
	Le rapport sur la protection des forêts tropicales et de leur biodiversité (2010)	Cadre d'intervention Afrique-subsaaharienne (2008-2012)	
	Le livre blanc sur les forêts tropicales humides (2006)		
	Le Plan d'action du gouvernement en faveur des forêts tropicales (2004)		
	La coopération française et la forêt en Afrique (1994)		
Biodiversité – environnement	Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 (2011)	Cadre d'intervention biodiversité 2013-2016 prolongé 2013-2018)	
	Stratégie sectorielle de l'environnement (2005)	Cadre d'intervention sectoriel environnement (2007-2009)	

Sources : AFD, FFEM.

2.1.3.4 Les financements français pour le secteur forestier des pays en développement reposent sur des estimations, en l'absence d'enveloppe budgétaire spécifique

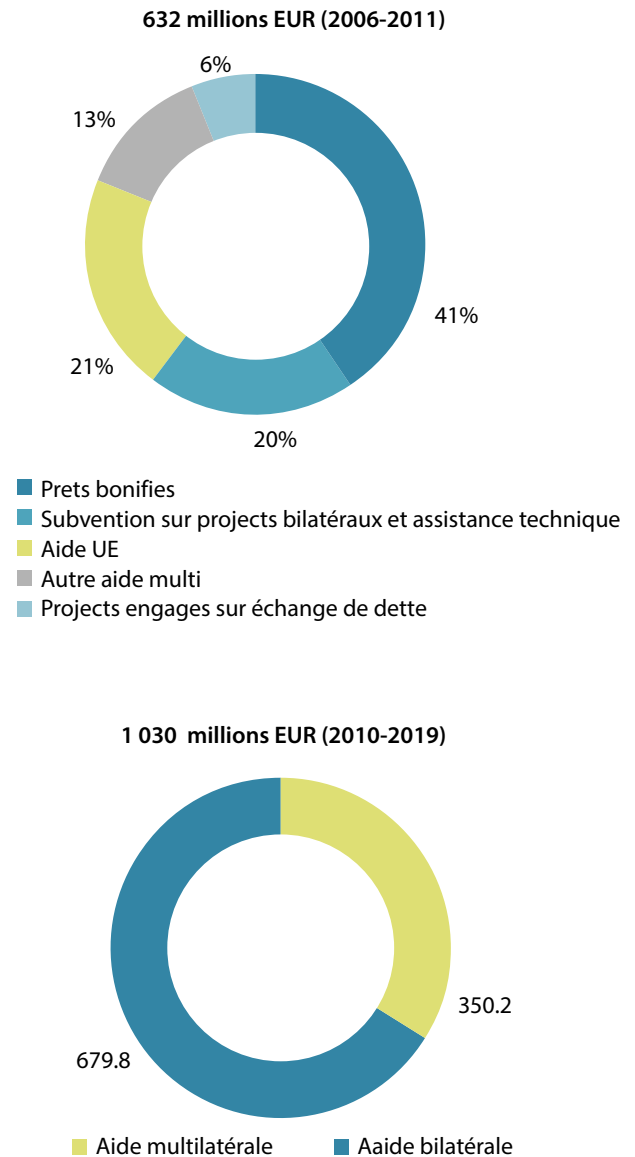
Le manque de stratégie d'intervention intégrée pour les forêts tropicales se traduit par l'absence de budget spécifique, rendant ainsi difficile l'évaluation des financements globaux de l'APD alloués au secteur entre 2010 et 2019.

Selon les données du Groupe national sur les forêts tropicales, le montant total de l'aide française – bilatérale et multilatérale – engagée dans le secteur atteignait environ de 632 millions EUR sur la période 2006-2011, soit 105 millions EUR par an (**Figure 22**) :

1. Ce montant inclut les engagements de la France pris lors de la conférence de Copenhague, qui visaient à consacrer 20 % des financements liés au changement climatique à la protection de la forêt pour éviter la déforestation, et 3,5 Mds EUR de financement sur trois ans conjointement avec cinq autres pays donateurs. Pour la France, cela représentait des engagements 250 millions EUR sur 2010-2012 ciblés sur les forêts tropicales et en particulier pour le mécanisme *fast start* de préparation au REDD+ ;¹⁹
2. 66 % des financements ont été mobilisés au niveau bilatéral, essentiellement à travers les prêts bonifiés de l'AFD et les subventions du FFEM, soit 417 millions EUR. Les 34 % restants (215 millions EUR) sont des financements multilatéraux, dont 62 % via l'UE.
3. Sans compter les engagements exceptionnels de Copenhague, les financements pour les forêts tropicales auraient représenté 465 millions EUR sur la même période, soit 78 millions EUR par an en moyenne ;

Sur la base d'environ 103 millions EUR par an²⁰ (103 millions par an en moyenne), les financements français pour l'ensemble des pays en développement sont estimés à environ

1 milliard EUR sur la période 2010-2019²¹ (**Figure 23**). Une étude de la Commission européenne sur les financements du REDD+ estime que les financements français pour les forêts tropicales ont été de 881 millions EUR sur la période 2008-2015, ce qui confirme les estimations de Finergreen de 100 millions EUR par an (et de 1 milliard EUR sur dix ans).



Figures 25 et 26 : Les financements français pour le secteur des forêts dans les pays en développement (% et M EUR)

Sources : Le rapport du Groupe national pour les forêts tropicales (2006-2011), et les estimations Finergreen (2019).

19 Sur ces 250 millions, 167 millions pour 2010 et 2011 sont inclus dans le montant total de 632 millions EUR.

20 161 millions EUR par an sur la période 2010-2012 et de 78 millions EUR pour les autres années

21 Ces estimations ne prennent pas en compte l'augmentation globale des engagements de l'AFD pour le climat et la biodiversité.

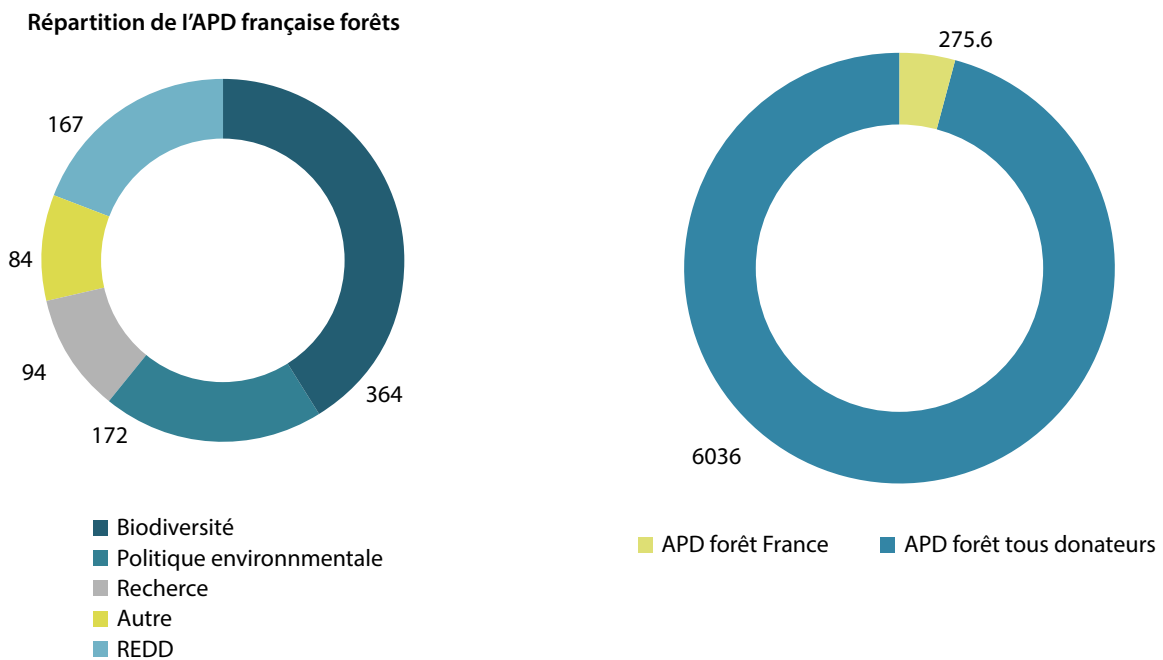
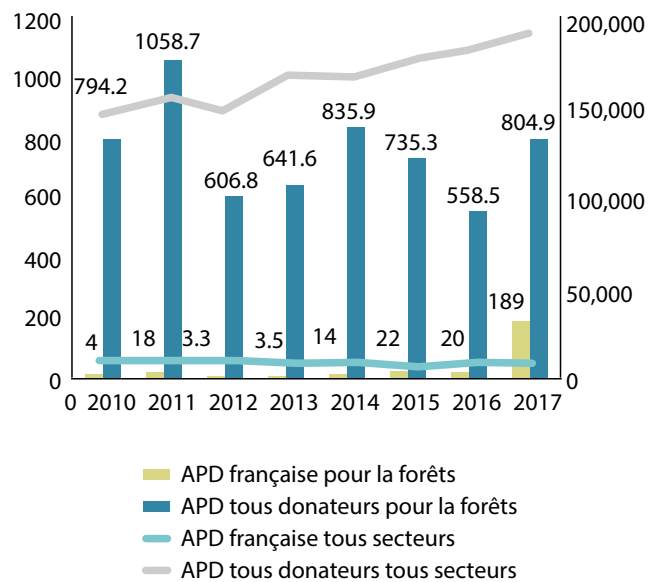


Figure 27 : La répartition par domaine des financements de l'APD française pour les forêts sur 2008-2015 (M EUR)

Sources : Le rapport du Groupe national pour les forêts tropicales (2006-2011), le rapport sur la REDD+ de la Commission européenne, COWI et CIFOR, (2018), les estimations de Finergreen (2019).

Sur la base de ces estimations, les financements bilatéraux français pour les forêts tropicales représenteraient 680 millions EUR sur la période 2010-2019 (66 % des financements totaux), soit 68 millions par an. Ces estimations sont néanmoins à prendre avec précaution, d'autant que les données de l'OCDE de l'aide bilatérale sont nettement plus conservatrices, avec 276 millions EUR sur la période 2010-2017, soit 28 millions EUR par an (**Figures 25 et 26**). Pour la période 2008-2015, le domaine de forêts-biodiversité aurait été le premier poste de financement (364 millions EUR), suivi de la politique forestière environnementale (gestion durable) (172 millions EUR), tandis que la REDD+ aurait bénéficié de 167 millions EUR, essentiellement pour la phase de préparation à la REDD+. L'aide bilatérale française pour le secteur forestier représenterait environ 5 % de l'aide globale pour le secteur et seulement 0,2 % de l'aide française totale. Elle aurait cependant fortement augmenté entre 2014 et 2017.



Figures 28 et 29 : Contribution de l'APD française à l'APD globale pour le secteur forestier et son évolution sur la période 2010-2017 (millions EUR)

Source : OCDE QWIDS (2019).

Tableau 22 : Estimations des enveloppes budgétaires annuelles globales de l'APD française pour le climat, la biodiversité, l'environnement et les forêts

	Enveloppes transversales			Enveloppes sectorielles				
	Climat (EUR)	Période	Biodiversité (EUR)	Période	Environnement et ressources naturelles	Période	Forêts tropicales (EUR)	Période
PED (actuel)	2 Mds par an	2005-2016	80 M	2010-2013	-	-	105,3 M	2006-2011
	-	-	284 M	2013-2018	366 M	2013-2017	78 M	2010-2019
PED (objectifs)	5 Mds par an	Après 2019	300 M	Après 2019	658 M	résultat en 2018	-	Après 2019

Sources : AFD, Groupe national sur les forêts tropicales, Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée.

Le groupe AFD n'a pas de budget dédié pour le secteur forestier : les financements relèvent à la fois des engagements transversaux en faveur de la biodiversité et du climat (AFD et FFEM), et des engagements sectoriels *Environnement et ressources naturelles* (AFD). Les engagements pour la biodiversité ont atteint 284 millions EUR par an sur 2013-2018, en forte hausse par rapport à 80 millions EUR en 2010 et davantage que l'objectif initialement fixé de 160 millions EUR par an à partir de 2013. L'objectif global est désormais d'atteindre 300 millions EUR par an à partir de 2019 (**Tableau 23**). En 2017, l'Afrique sub-saharienne était la principale zone bénéficiaire (104 millions EUR). Il n'y a pas de données publiées relatives à l'enveloppe sous régionale pour l'Afrique centrale, ni par pays de la COMIFAC. Les engagements *Environnement et ressources naturelles* ont quant à eux représenté 2,2 Mds EUR sur la période 2013-2017, soit 366 millions EUR par an pour l'ensemble des pays en développement, et 63 millions EUR par an en Afrique sub-saharienne.

2.2 Les cibles et les instruments de financement de la coopération française dans le secteur des forêts tropicales du bassin du Congo

2.2.1 Les domaines d'appui de la coopération française bilatérale au secteur forestier

L'action de l'AFD s'est centrée dès les années 1990 sur l'application du concept de gestion durable des forêts par un soutien technique et financier à la réforme des politiques forestières

des pays du bassin du Congo. Cette action s'est poursuivie dans les années 2010, tout en élargissant son champ d'intervention aux thématiques de la préservation de la biodiversité, du carbone forestier et à l'application du mécanisme REDD+. Elle se distingue des autres aides bilatérales ou multilatérales par son soutien continu à la filière d'exploitation forestière industrielle.

2.2.1.1 La mise en œuvre de la gestion durable par la promotion du plan d'aménagement des concessions forestières et l'éco-certification

La coopération française a permis la généralisation des Plans d'aménagement forestiers (PAF) pour les concessions du bassin du Congo. Le PAF est un outil de planification et de gestion durable des ressources forestières, provenant des forêts artificielles de l'hémisphère Nord et qui a été adapté pour les forêts tropicales. Il repose sur un accord entre l'État et les concessionnaires forestiers pour exploiter les ressources sans porter atteinte aux équilibres écologiques (cycles de régénération et de coupe respectés, exploitation ciblée et quantifiée d'espèces spécifiques, techniques de coup à faible impact). L'éco-certification est quant à elle une démarche sociale et environnementale plus responsable de mise en application effective des plans d'aménagement. Elle repose sur une démarche volontaire des entreprises forestières.

Entre le début des années 1990 et 2010, l'AFD estimait avoir contribué à la mise sous aménagement durable de 12 millions ha. L'AFD, en partenariat avec le MAE et le FFEM, sont intervenus à trois niveaux, à travers des projets financés via les entreprises, les banques, et les administrations forestières :

L'AFD a participé dès le début des années 1990 au financement des entreprises pour la mise en place des plans d'aménagement de leurs concessions et l'obtention d'une certification forestière (FSC/PEFC)

Le secteur privé était visé en priorité, en raison de son rôle prédominant dans le développement économique du secteur forestier et la gestion de concessions de long terme. Il représentait plus de la moitié des financements français sur la période 1990-2010 mais sa part s'est nettement réduite au profit des États de la zone (**Tableau 29**). L'appui au secteur privé s'est structuré autour de quatre types d'intervention : (i) un appui financier à l'industrie, (ii) un appui financier aux grands groupes ; (iii) un appui financier et technique aux « petits permis » ; (iv) la mise en œuvre de projets plus globaux, allant au-delà du PAF. L'AFD a d'abord financé de grands concessionnaires européens comme Rougier et Pasquet *via* des prêts de PROPARCO, essentiellement au Cameroun (5,5 millions EUR) et au Gabon (4,2 millions EUR). L'AFD et PROPARCO ont ensuite élargi leur appui à d'autres entreprises : à Pallisco au Cameroun, à la Congolaise industrielle des bois ou encore à la Compagnie Équatorial des bois au Gabon. Cet appui est toujours d'actualité puisqu'en 2017 PROPARCO a accordé un prêt de 15 millions EUR pour appuyer l'expansion des activités de Rougier en RCA. En 2016, PROPARCO a également investi au capital du *Africa Sustainable Forestry Fund* (ASFF) du FEM qui appuie notamment la Compagnie des Bois du Gabon. Le soutien passe également par l'agence nationale responsable de la filière bois, financée à hauteur de 10 millions EUR par l'AFD au Gabon (**Tableau 29**).

Elle est intervenue auprès des banques pour favoriser l'octroi de crédits aux PME du secteur forestier

Cette intervention s'est notamment faite *via* le mécanisme de garantie des risques ARIZ, comme par exemple au Cameroun. Actuellement, cet appui continue dans le cadre du Projet régional d'appui aux banques pour le financement de la gestion durable des forêts tropicales (FINFORTROP) sur un cofinancement de 17 millions EUR du FFEM (subvention) et de l'AFD (ligne des crédit) (**Tableau 29**).

L'agence de développement s'est également engagée, via des prêts ou des subventions à l'État, sur des projets qui soutiennent indirectement les petits et moyens exploitants privés

L'AFD a fourni, en partenariat avec le MEAE, des appuis institutionnels aux ministères chargés des forêts (cf. ci-après), à la recherche forestière et à la société civile. Les financements aux États de la zone ont fortement progressé par rapport aux décennies précédentes pour atteindre 69 % sur la période 2010-2019 (**Tableau 24**). Deux projets régionaux sur subvention du FFEM, DynAFor et P3FAC soutiennent ainsi la recherche forestière scientifique sur la période 2012-2021. De nombreux projets de partenariat de recherche, notamment avec le Cameroun, sont financés par le MAE sous forme de dons (**Tableau 29**). La France dispose en effet de centres de recherche spécialisés sur les forêts tropicales (CIRAD, CNRS, IRD) et de chercheurs placés dans des centres de recherche internationaux (CIFOR, ICRAFT).

Tableau 23 : Montants engagés par type de bénéficiaire en 1990-2019 (seulement l'AFD et PROPARCO pour 1990-2010 et tous bénéficiaires pour 2010-2019)

	Engagés (M EUR)		Engagés en pourcentage	
	1990-2010	2010-2019	1990-2010	2010-2019
État (REDD inclus)	25	133	25%	69%
État et privé	25	23	24%	12%
Privé	51	36	51%	19%
Total	100 599 000*	192**	100%	100%

*pour l'AFD uniquement (exclut le FFEM, PROPARCO et le MEAE, données non disponibles) ; données disponibles pour l'ensemble des quatre sources de financement de l'APD française.

Sources : AFD, PROPARCO, FFEM, MEAE (2019).

2.2.1.2 L'harmonisation progressive des politiques sectorielles nationales et des programmes sectoriels nationaux

La France a participé à la négociation (toujours en cours) d'Accords Volontaires de Partenariats (APV) FLEGT avec la Commission européenne, et de transformation industrielle des bois dans les pays du Bassin du Congo avec des incitations légales renforcées. L'AFD et le MAE ont appuyé la mise en place de référentiels nationaux de légalité et ont positionné un assistant technique régional en soutien aux pays dans la négociation des APV, et l'AFD est intervenue en favorisant la création d'observatoires économiques (Gabon, RCA). C'est dans cette perspective que s'inscrit le Projet d'intégration de la filière des bois tropicaux d'Afrique centrale et de l'Ouest dans les mécanismes FLEGT et REDD+ du FFEM. L'AFD est également intervenue à travers la gestion de fonds délégués du DFID pour la mise en œuvre de l'APV signé entre le Congo et l'UE en 2010.

L'AFD a œuvré pour la mise en place de plans d'aménagement et de programmes sectoriels de gestion durable des forêts. Le projet PARPAF lancé en RCA dans les années 2000 (cofinancé par l'AFD à hauteur de 5 millions EUR), en est un exemple. Il avait pour but de réaliser des plans d'aménagement des concessions forestières sur le territoire national et de transférer des savoir-faire à l'administration forestière. Sur la période 2010-2019, la coopération française a continué à soutenir ce type de projets : le projet PSFE au Cameroun, CAF au Gabon, AGEDUFOR et PGDF en RDC, PDRSO en RCA, et également au Congo (Tableau 29). Ces financements peuvent prendre la forme de subventions de l'AFD (RCA, RDC) ou de contrats de désendettement (Cameroun, Gabon).

2.2.1.3 L'aide à la mise en œuvre du mécanisme carbone REDD+ et au renforcement des institutions régionales

Au niveau du mécanisme REDD+, l'AFD a mis en œuvre les 250 millions EUR de financements *fast track* REDD+, suite aux engagements du gouvernement français pris à Copenhague en 2009, 10 millions EUR ont été consacrés à la définition des stratégies REDD+ des pays du bassin du Congo et au financement du fonds de préparation FCPF de la Banque mondiale, et 10 millions supplémentaires au fonds carbone FCPF.

Pour soutenir les politiques REDD+, la France est surtout intervenue dans la mise à disposition d'images satellitaires de télédétection pour le suivi du couvert forestier. Ces dernières sont essentielles pour définir les scénarios de référence à partir desquels les réductions d'émission sont calculées, mais également pour estimer la quantité d'émissions de CO₂ évitées. À l'échelle de l'Afrique centrale, ce programme régional est basé sur un accord entre l'AFD et la société EADS-Astrium, actionnaire majoritaire de Spot Image. Les financements de l'AFD et du FFEM ont notamment porté sur les projets régionaux OSFT, GEOGRAFI, et OSFACO, mais également sur des projets nationaux (au Cameroun par exemple) (Tableau 29).

Plus marginalement, la France a aussi contribué au renforcement des institutions régionales à la demande du Secrétariat exécutif de la COMIFAC et du gouvernement camerounais. Une subvention de 1,75 million EUR a été mise à disposition dans les années 2000 pour apporter une assistance technique internationale et plus spécifiquement : (i) pour accompagner cinq pays dans les négociations des APV / FLEGT ; (ii) mettre en place un groupe de travail régional pour appuyer la COMIFAC sur les sujets liés à la gouvernance forestière et apporter un appui institutionnel global ; (iii) apporter une assistance technique à l'administration camerounaise pour notamment aider à constituer des bases de données sur le secteur et à traduire les conventions internationales dans la législation nationale. L'AFD intervient actuellement sur la gestion de fonds délégués pour le compte de DFID sur la thématique APV/ FLEGT.

2.2.1.4 L'appui à la préservation de la biodiversité par le développement des aires protégées

L'AFD intervient depuis les années 2000 dans la mise en place, la gestion et la réhabilitation des aires protégées, toujours dans une perspective de gestion durable des écosystèmes forestiers (écotourisme, paiement pour services environnementaux) et en mettant l'accent sur le développement participatif au niveau local et communautaire. Dans le bassin du Congo, l'AFD a mis en œuvre un mécanisme de financement innovant en participant à la capitalisation la Fondation du Tri-National de la Sangha, institution de gestion du parc transfrontalier

entre le Cameroun, la RCA et le Congo, via un fonds fiduciaire. Cette contribution s'est faite sous la forme d'une subvention de 3 millions EUR, en cofinancement avec la KfW et WWF. La France a également soutenu le financement de la création du Parc forestier de Deng Deng pour la protection des grands primates, par le biais d'une subvention de 750 000 EUR de l'AFD. Elle a par ailleurs alloué 5 millions EUR, dans le cadre du projet de construction du barrage hydroélectrique de Lom Pangar, à l'extension et à la gestion du Parc de Deng Deng en 2016. D'autres projets de conservation des aires protégées incluent le Projet de gestion intégrée des aires protégées de l'Arc de l'Émeraude autour de Libreville (Gabon), ainsi que le Projet d'appui à la gestion durable d'aires protégées sahélo-sahariennes (Niger et Tchad) (**Tableau 29**).

2.2.2 La mobilisation et le développement d'instruments de financement bilatéraux complémentaires en Afrique centrale

2.2.2.1 Présentation des financements français bilatéraux pour le secteur forestier dans les pays de la COMIFAC

Afin d'évaluer au mieux les financements de l'aide bilatérale française pour le secteur forestier des pays de la COMIFAC, les données du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) français et de l'AFD ont été privilégiées par rapport aux données de l'OCDE. Ces dernières sont en effet considérées comme trop restrictives et les montants indiqués ne permettent pas de refléter l'intégralité de l'intervention française dans le secteur.²²

Les financements présentés ci-après se basent essentiellement sur : (i) le document d'évaluation de l'AFD sur son intervention en faveur des forêts tropicales du bassin du Congo entre 1990 et 2010 ; (ii) la somme des projets forestiers recensés sur le site du MEAE, de l'AFD, de PROPARCO et du FFEM (cf. **Section 2.3** et **Tableau 29** pour une liste complète des projets).

Les financements bilatéraux français pour les forêts tropicales – exclusivement à destination des pays du bassin du Congo²³ – s'élevaient à plus de 190 millions EUR pour la période 2010-2019, par rapport à 122 millions EUR sur 1990-2010. Ils représenteraient 28 % des 680 millions des financements français globaux pour le secteur sur 2010-2019. Le Gabon est le premier pays bénéficiaire de l'aide bilatérale française (27 % des financements entre 2010 et 2019, suivi par la RCA et le Cameroun (11 % et 8 % respectivement), tandis que les fonds multi-pays ont fortement progressé par rapport à la période 1990-2010 et comptent pour 35 % des financements totaux (**Tableau 25**). À noter que 48,5 millions EUR à venir ou engagés depuis début 2019 sont de la gestion de fonds délégués pour le compte du CAFI.

Tableau 24 : Financements engagés par pays (tous financements) sur la période 1990-2019 (M EUR)

	Engagés		À venir**	Engagés en %	
	1990-2010	2010-2019	2019-2024	1990-2010	2010-2019
Cameroun	42	17	0,5	35%	9%
Congo	8	23*	15	7%	12%
Gabon	42	52	22	35%	27%
RCA	18	22	-	14%	11%
RDC	0	10	26	0%	5%
Multi-pays Afrique centrale	12	39	-	10%	20%
Multi-pays Afrique	0	29	5	0%	15%
Total	122	192	-	100%	100%

*dont 5 M EUR sur délégation de fonds pour le compte de DFID ; **ou montants déjà engagés dans la première moitié de 2019 pour la période à venir : 48,5 M EUR de gestion de fonds délégués pour le compte du CAFI ;

Sources : AFD, PROPARCO, FFEM, MEAE (2019).

22 Selon l'OCDE, les financements français bilatéraux pour la forêt dans les pays de la COMIFAC étaient de 14,1 millions EUR sur la période 2010-2017, par rapport à 163,5 millions EUR sur la période 2010-2019 selon les données du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères français (MEAE), de l'AFD, de PROPARCO et du FFEM. Voir la méthodologie en annexe.

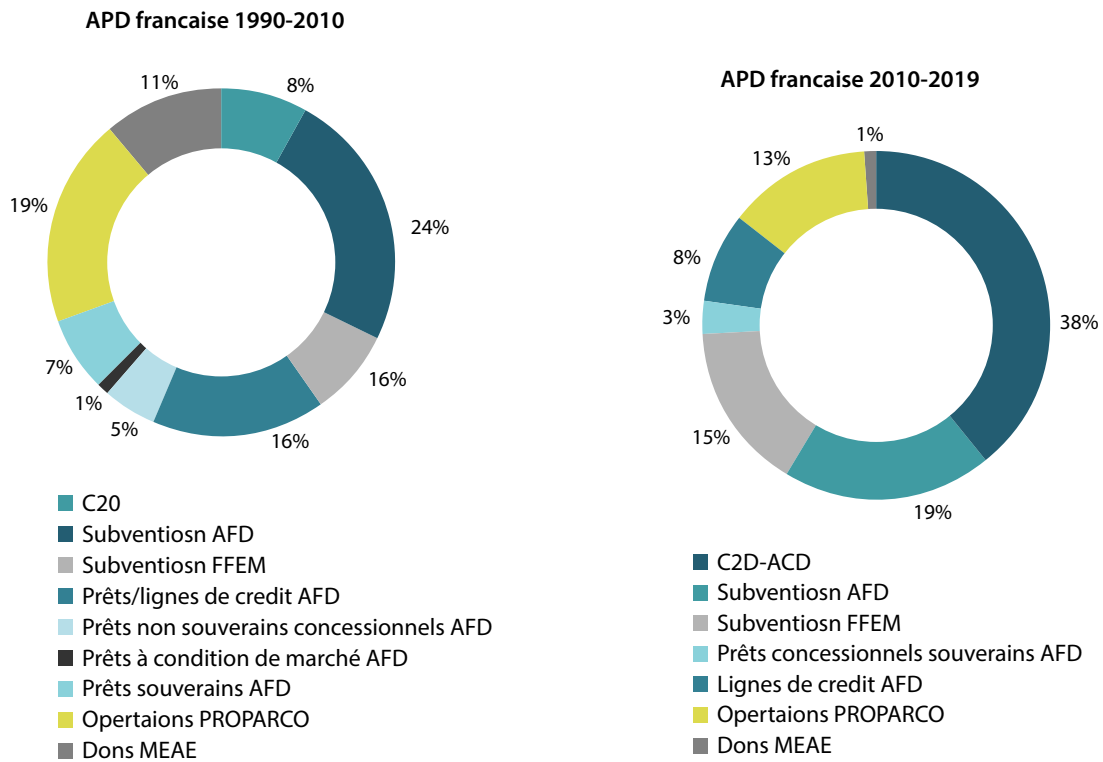
23 Les 6 pays du bassin du Congo sont les seuls bénéficiaires de financements dans le secteur des forêts tropicales, tandis que le Burundi, le Rwanda, la Guinée Équatoriale et Sao Tome et Principe ne bénéficient que marginalement de l'aide française et ne bénéficient pas d'aide dans le secteur forestier (ou à la marge, via les fonds multi-pays).

2.2.2.2 Les quatre sources de financement bilatérales

Depuis les années 1990, l'aide française bilatérale a mobilisé quatre modes d'intervention et sources de financement complémentaires dans le bassin du Congo – le Groupe AFD (AFD et PROPARCO), le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), et le MEAE – avec l'appui de la recherche forestière française. La position du groupe AFD comme plateforme de l'aide au développement française s'est renforcée depuis les années 1990-2010 (Figures 27 et 28). PROPARCO est la filiale du groupe AFD entièrement dédiée au financement du secteur privé. L'AFD est également chargée de gérer et d'exécuter le FFEM, un fonds bilatéral interministériel qui intervient exclusivement sous la forme de subventions en faveur de l'environnement, de la biodiversité et du développement durable.

2.2.2.3 Les subventions de l'AFD (hors contrat de désendettement) et du FFEM

Premier instrument de financement utilisé depuis les années 1990, les subventions de l'AFD et du FFEM représentaient environ 67 millions EUR, soit 34 % des financements bilatéraux français hors contrats de désendettement (et 72 % avec) sur la période 2010-2019 (Figure 28). Souvent accompagnées par un volet d'assistance technique, les subventions peuvent venir directement de l'AFD pour financer les PAF, les projets de conservation ou encore le fonds de préparation au mécanisme REDD+ (le FCPF de la Banque mondiale). Hors accords de conversion de dette, l'essentiel des subventions proviennent du FFEM depuis les années 2000. Ces subventions FFEM sont utilisées seules ou couplées avec des prêts ou des lignes de crédit de l'AFD, les rendant ainsi plus attractives et permettant d'intégrer davantage la biodiversité dans les financements. Les subventions du FFEM portent également sur des projets visant à développer les partenariats public-privé avec la recherche scientifique (projets P3FAC et DynAFor) et la société civile (le Programme des Petites Initiatives, PPI).



Figures 30 et 31 : Les quatre sources de financement françaises dans le secteur forestier du bassin du Congo sur la période 1990-2019 (montants engagés, EUR)

Sources : AFD, PROPARCO, FFEM, MEAE (2019).

Tableau 25 : Les subventions de l'AFD et du FFEM (1990-2019)

1	Monde	COMIFAC		
		Outil	2000-2010	2010-2019
Subventions	Les subventions représentaient 12 % du portefeuille d'engagements de l'AFD en 2018. Elles sont accordées aux 18 pays pauvres prioritaires (tels que définis par la politique d'APD de la France), dont 4 pays de la COMIFAC font partie : le Burundi, la RCA, la RDC et le Tchad. Ces subventions peuvent prendre la forme de : (i) dons aux ONG ; (ii) contrats de désendettement (C2D) ; (iii) délégation de fonds aux autres bailleurs.	(i) Subventions AFD	Ex : (i) couplées avec de l'assistance technique (projet PARPAF en RCA et projet petit permis au Congo) ; (ii) subvention Parc Tri-National Sangha ; (iii) pour les volets social et biodiversité des PAF.	Ex : (i) projets PAF (AGEDUFOR ET PDGF en RDC, PDRSO en RCA, PAF Congo) ; (ii) aires protégées (PAGAPS au Niger et au Tchad) ; (ii) pour le fonds de préparation FCPF de la Banque mondiale.
		(ii) Subventions FFEM	Ex : (i) couplées avec les prêts de l'AFD pour le privé pour les PAF (prêt CEG Gabon et lignes de crédit, prêt CIB Congo, prêts « petits permis » Gabon) ; (ii) appuis conservation et aires protégées (2 parcs nationaux au Cameroun et 2 Programmes petites initiatives PPI) ; (iii) appui à la recherche (Gabon Biodivalor, RCA Gestion des terroirs de chasse villageoise, Cameroun Appui forêts communales).	Ex : (i) couplées avec la ligne de crédit AFD aux banques via la BDEAC (FINFORTROP) ; (ii) partenariat public-privé régional recherche (P3FAC, DynaAFor) ; (iii) éco-certification régionale (ECOFORAF) ; (iv) suivi satellitaire régional (GEOFRAFI) ; (v) intégration filière bois régionale FLEGT et REDD+ ; (vi) Programmes régionaux PPI (PPI 3, 4 et 5)

Sources : AFD et FFEM (2019).

2.2.2.4 Les contrats de désendettement (C2D) de l'AFD

Les contrats de désendettement font partie des subventions accordées par l'AFD mais sont ici traités de façon séparée en raison de l'importance des montants financés – environ 74 millions EUR et 38 % des financements bilatéraux français sur la période 2010-2019 (Figure 28) – et du caractère innovant de cet instrument. Le C2D consiste en un accord signé entre l'AFD et les États endettés, qui permet à ces derniers de recevoir le montant de la dette remboursée sous forme de don. Ce financement de l'AFD sert à financer différents programmes sectoriels de lutte contre la pauvreté. Le Cameroun a été le premier à bénéficier de deux contrats successifs C2D sur la période 2006-2017 (1 Md EUR) tandis que le troisième C2D couvrira la période 2017-2025 (611 M EUR). Les forêts font partie des programmes sectoriels financés. Au Gabon, ce dispositif signé

en 2008 (sous le nom d'accord de désendettement ACD) a la particularité de porter entièrement sur des projets contribuant à la gestion durable des écosystèmes forestiers.

2.2.2.5 Les prêts et lignes de crédit de l'AFD et de PROPARGO

Les prêts et lignes de crédit du groupe AFD sont le troisième outil utilisé pour le financement des forêts dans le bassin du Congo et représentent 30 millions EUR, soit 16 % des opérations sur la période 2010-2019 (Figure 28). Ils peuvent être accordés aux États (prêts concessionnels souverains) ou bien au secteur privé (sociétés concessionnaires). Les lignes de crédit et les prêts directs aux sociétés privées ont été souvent utilisés dans les années 1990-2010. Suite à une première évaluation en 2010 par l'AFD, et en raison des taux d'annulation élevés (pour les lignes de crédit en particulier), ils ont été moins mobilisés depuis les années 2010.

Tableau 27 : Les prêts de l'AFD et de PROPARCO (1990-2019)

3	Monde	COMIFAC		
		Outil	2000-2010	2010-2019
Prêts	Les prêts restent le principal outil utilisé, représentant 83 % des engagements totaux de l'AFD en 2018, et à 50 % des engagements biodiversité en moyenne sur la période 1996-2008. Il existe 5 types de prêts mobilisables : (i) les prêts souverains (aux États) ; (ii) les prêts non-souverains et lignes de crédit (aux collectivités et aux entreprises) ; (iv) les prêts concessionnels (à taux préférentiels) ; (v) les prêts à conditions de marché ; (vi) les prêts variables.	(i) Les lignes de crédit aux banques (combinaison possible avec les prêts concessionnels directs)	Ex : Lignes CIB Congo, Pallisco Cameroun; lignes aux « petits permis »	Ex : ligne de crédit régionale BDEAC (FINFORTROP)
		(ii) Les prêts concessionnels directs aux concessionnaires privés (non souverains)	Ex : Prêts CEB Cameroun, CIB Congo, Pallisco Cameroun ; « crédit aux petits permis »	Ex : Prêt Rougier RCA (PROPARCO)
		(iii) Les prêts souverains	Ex : État gabonais pour les « petits permis »	Ex : Prêt Parc national Deng Deng Cameroun
		(iv) Les prêts à condition de marché	Ex : État camerounais (prêt annulé)	-

Sources : AFD, PROPARCO (2019).

2.2.2.6 Un instrument de prise de participation de PROPARCO (FISEA)

Bien qu'initiateur de l'intervention française dans le bassin du Congo, PROPARCO est relativement moins mobilisé depuis les années 2000-2010. Outre le prêt à Rougier en RCA, PROPARCO intervient indirectement dans le secteur forestier du Gabon, par sa prise de participation dans le fonds ASFF du FEM via le Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique (FISEA), soit 10 millions EUR et 5 % des engagements totaux.

2.2.2.7 Les dons du MEAE pour la recherche et la société civile

Une grande partie des compétences du MEAE, qui apportait un appui institutionnel aux ministères chargés des forêts dans les années 1990, a été transférée à l'AFD en 2009. Par conséquent les interventions de MEAE ne représentent plus que 1 % du total des opérations. Le MEAE intervient exclusivement sous forme de dons à la recherche (Institut de Recherche et de Développement – IRD, universités locales en particulier au Cameroun) et à la société civile (aux ONG et fondations, notamment par le biais du Fonds social de développement). Ces dons sont gérés par les services de l'Ambassade dans chaque pays de la COMIFAC, en particulier par le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC).

2.2.2.8 D'autres outils de l'AFD potentiellement mobilisables (SUNREF et le FEXTE) et l'assistance technique d'Expertise France

SUNREF (*Sustainable Use of Natural Resources and Energy Finance*) est une ligne de financement vert de l'AFD destinée aux entreprises, pour les secteurs de l'énergie renouvelable, de l'efficacité énergétique et de l'environnement. Relativement récent, SUNREF a été mobilisé en Afrique de l'Est, en Afrique de l'Ouest mais pas encore en Afrique centrale. Si aucun projet ne finance directement un projet forestier, SUNREF a permis une valorisation indirecte de la forêt via une intégration sectorielle (projet de production de vapeur à Madagascar et projet agricole au Mexique). Le FEXTE (Fonds d'expertise technique et d'échange d'expériences) peut quant à lui être mobilisé dans le cadre de préparation de projets ou de coopération technique, à condition de valoriser l'expertise française. Par ailleurs, Expertise France, l'agence française de coopération technique internationale qui a vocation à être intégrée au sein du groupe AFD à moyen-terme, peut également être mobilisée dans le secteur forestier en Afrique centrale. L'agence intervient notamment dans le programme EUROCLIMA+ de l'UE en Amérique latine, dans sa composante « Forêts, biodiversité et écosystèmes », en faveur de la résilience face aux changements climatiques.

2.2.2.9 Les principaux outils de financements multilatéraux pour le secteur forestier auxquels la France contribue

De même que pour l'aide bilatérale française pour les forêts tropicales, il n'y a pas de stratégie d'aide multilatérale spécifique au secteur ni de financements dédiés. Selon les données du Groupe national sur les forêts tropicales, les financements multilatéraux pour les forêts tropicales ont représenté 34 % de l'aide française totale pour le secteur sur la période 2006-2011, soit 214 millions EUR et 36 millions EUR par an. Selon ces estimations et en l'absence de données de synthèse récentes cela correspondrait à environ 350 millions EUR pour la période 2010-2019 (**Figure 23**).

Bien que la majorité de l'aide multilatérale française contribue aux financements des facilités FLEGT et REDD+ de l'UE, il n'a pas été possible de confirmer la part financée par la France de l'aide européenne au développement dans le domaine des forêts sur la période 2010-2019. Le Groupe national pour les forêts tropicales estimait que cette contribution s'élevait à hauteur de 22 millions EUR par an sur la période 2006-2011, soit à 60 % de l'aide multilatérale totale.

Alors que la France est un contributeur multilatéral majeur pour la lutte contre le changement climatique, son engagement spécifique en faveur du secteur forestier semble plus marginal et peu lisible. Ainsi, sur une contribution française de 350 millions EUR au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour la période 2015-2018, la part allouée au secteur forestier et au mécanisme REDD+ n'est pas indiquée. Les engagements du gouvernement français pris à Copenhague pour la préparation au mécanisme REDD+ (250 millions EUR sur la période 2010-2012) ont pourtant été mis en œuvre par le FEM au niveau multilatéral.

L'AFD s'est associée au processus REDD+ aux côtés de la Banque mondiale avec une participation de 6 millions USD au fonds de préparation et de 10 millions USD au fonds carbone. Selon les dernières données du PNUD, le gouvernement français, via l'AFD, a engagé 6,5 millions USD pour le financement du fonds multi-bailleurs CAFI pour le bassin du Congo sur la période 2015-2020. Cela représente 2,5 % des fonds totaux pour le CAFI, avec la Norvège qui y contribue à hauteur de 97,5 % (251 millions USD). L'agence française

de développement ne contribue que faiblement aux fonds multilatéraux du REDD+ et ne semble pas avoir contribué aux fonds UN-REDD et au PIF du Fonds d'investissement climat (FIC).

Dans le domaine de l'environnement et du changement climatique, la France participe pourtant activement au financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du Fonds vert pour le climat (FVC), et du Fonds d'investissement climat (FIC). La part allouée au secteur forestier n'a pas pu être identifiée pour aucun de ces trois fonds. La France contribuait à hauteur de 350 millions EUR (300 millions USD) au FEM sur la période 2015-2018, ce qui en faisait le cinquième contributeur (pour un total de 2,9 Mds USD pour la période). La France a également engagé 800 millions USD dans le Fonds vert pour le Climat (FVC) fin 2017 et 277 millions USD dans le Fonds d'investissement climat (FIC) fin 2015. La participation à ces trois fonds multilatéraux se fait via la direction générale du Trésor du ministère de l'Économie et des Finances français.

2.3 Les projets pour les forêts tropicales au bassin du Congo financés par la France sur la période 2010-2019

2.3.1 Les projets de la coopération bilatérale française, classés par thème

La majorité des projets de l'APD française – d'un total de 192 millions EUR sur la période 2010-2019 – soutiennent la gestion durable des forêts à travers des projets de soutien à l'aménagement et à la planification forestière dans les pays du bassin du Congo. 101 millions EUR d'engagements, soit 35 % des engagements totaux sur la période 2010-2019 ont ainsi porté sur cette thématique (**Figure 31 et Tableau 29**). Le soutien à la filière bois-forêt et au secteur privé forestier est le deuxième pilier d'intervention de la coopération bilatérale française, avec 36 millions de financement sur la même période (19 %), suivi par le financement des aires protégées (parcs, réserves), soit 30 millions EUR (16 %). Les financements du REDD+ sont limités, et intégrés comme composante de l'aménagement durable des forêts ou de l'appui à la filière forêt-bois.

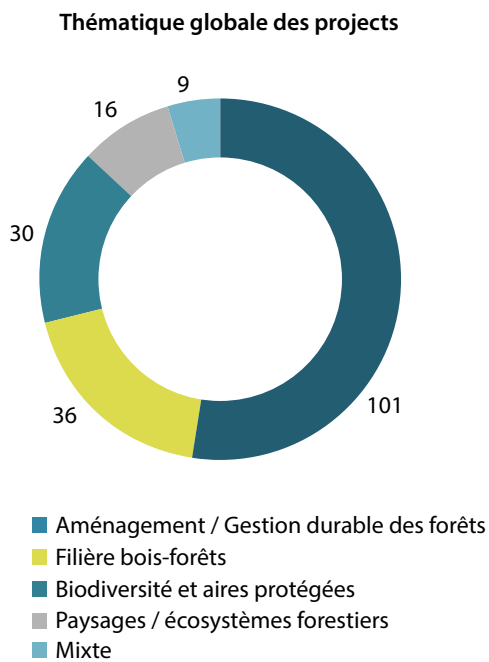


Figure 32 : Les thématiques prioritaires des projets de la coopération française

Sources : AFD, FFEM, MEAE, analyse de Finergreen (2019).

Sur la période 2010-2019, une cinquantaine de projets (finalisés, en cours ou à venir) de l'aide française dans le domaine des forêts tropicales ont été recensés dans les pays du bassin du Congo (**Tableau 29**).²⁴ Les informations de ces projets proviennent directement de l'AFD, du site du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères sur les données de l'aide française, ainsi que des sites de l'AFD, du FFEM et de PROPARCO. Ces données sont à la base de l'analyse de la **Section 2.2** sur les cibles et les instruments de l'aide française bilatérale ainsi que de l'estimation du montant total des financements français dans le secteur. Elles ont permis de poursuivre et d'actualiser l'évaluation de 2011 de l'AFD *Secteur forestier dans les pays du bassin du Congo : 20 ans d'intervention de l'AFD* et le 3^{ème} Rapport du Groupe national sur les forêts tropicales ; *Forêts tropicales : point d'étape et nouveaux défis, quelles orientations pour les acteurs français* de la même année. Ces projets sont classés par pays/région et par thématique d'intervention.

²⁴ Liste non-exhaustive mais qui vise être la plus complète possible (en juin 2019).

2.3.2 Les projets de la coopération bilatérale française, classés par pays/région et par thème

Tableau 28 : Présentation des projets de l'APD française bilatérale dans le secteur forestier du bassin du Congo, par source de financement principale (2010-2019)

Thème	N°	Pays	Projets	Activités	Source	Bénéficiaires	Co-financiers	Période	Instrument	Montant (EUR)
AFRIQUE CENTRALE										
Aménagement	1	Cameroun, RCA, RDC, Gabon, Congo	Projet d'Observation Spatiale de Forêts tropicales (OSFT)	Mettre à disposition des pays d'Afrique Centrale des images satellitaires SPOT 4 et SPOT 5 ainsi que des images de très haute résolution SPOT 6 et SPOT 7	AFD	Institut géographique national- France/ International (IGN-FI), États	Aucun	2011-2013	Subvention (à confirmer)	8 500 000
Aménagement	2	Cameroun, Congo, Gabon, RCA, RDC	Structure et Dynamiques des Forêts d'Afrique centrale (DynaAFor)	Conservation de la biodiversité des forêts du bassin du Congo : 1. Axe scientifique pour améliorer la durabilité des aménagements forestiers ; 2. Axe opérationnel : traduire les résultats scientifiques par une amélioration des pratiques d'aménagement forestier ; 3. Axe de mobilisation des acteurs : Ministère des forêts, les opérateurs de forêts, les services de recherche, et certaines ONG.	FFEM	Partenariat public privé ATIBT	n/a	2012-2019	Subvention FFEM	2 540 300 (FFEM) ; coût total 6 786 826 (n/a pour les autres financements)
Filière forêt-bois	3	COMIFAC	Projet d'appui de renforcement de l'adéquation formation emploi (PARAFE)	Favoriser l'émergence d'une formation continue et de spécialisation des professionnels de la filière-bois sur les thématiques suivantes : 1. Séchage du bois ; 2. Conduite d'inventaires d'exploitation avec géo-référencement ; 3. Layonnage ; 4. Techniques de collecte et d'analyse des données cartographique	AFD	COMIFAC, et son Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique Centrale (RIFFEAC)	Aucun	2014-2018	Subvention	1 500 000 (coût total)
Filière forêt-bois	4	COMIFAC	Formation professionnelle	Projet de formation professionnelle dans la suite du projet PARAFE.	AFD	COMIFAC/RIFFEAC	Aucun	2019-2022	Subvention	5 000 000 (à venir)

continuer à la page suivante

Tableau 28 a continué

Thème	N°	Pays	Projets	Activités	Source	Bénéficiaires	Co-financiers	Période	Instrument	Montant (EUR)
Filière forêt-bois finance carbone	5	Congo, Gabon, Guinée Équatorial, RCA, RDC	Appui aux banques pour le financement de la gestion durable des forêts tropicales humides (FINFORTROP)	Préserver la biodiversité des forêts tropicales humides et promouvoir les bonnes pratiques en matière d'exploitation durable des forêts, grâce à un appui opérationnel au secteur bancaire du Bassin du Congo : 1. Prise en compte des notions et des implications du développement durable dans les prises de décision de financement des banques ; 2. Améliorer la connaissance du secteur forestier par les banques ; Favoriser une meilleure intégration par les banques de la finance carbone appliquée au secteur forestier, qui est un des compartiments les plus dynamiques des marchés du carbone, mais reste sous-exploité dans la sous-région ; 3. Améliorer la capacité des banques et des opérateurs de la filière à préparer instruire et financer des projets de qualité.	FFEM, AFD	Banque de développement des États d'Afrique centrale (BDEAC)	AFD, BDEAC	2015-2019 (décembre)	Subvention (FFEM), ligne de crédit (AFD)	17 700 000 France (15 M ligne de crédit AFD ; 2,7 M subvention FFEM) ; 18 344 000 coût total (avec participation BDEAC)
Filière forêt-bois	6	Cameroun, RDC	Promotion et formalisation de l'exploitation artisanale du bois d'œuvre en Afrique centrale (PROFEAAC)	Objectif du projet : gérer de manière territorialisée la ressource, gouverner la filière bois, promouvoir la demande de sciages légaux : 1. Soutenir l'exploitation légale ; 2. Élaborer des méthodes d'estimation et de suivi à faible coûts des impacts environnementaux ; 3. Mettre en place des mesures locales de régénération et de reboisement des espèces ligneuses, ainsi que l'agroforesterie	FFEM	CIFOR	N/A	2017-2022	Subventions	2 000 000 FFEM (coût total 7 069 869)

continuer à la page suivante

Tableau 28 a continué

Thème	N°	Pays	Projets	Activités	Source	Bénéficiaires	Co-financiers	Période	Instrument	Montant (EUR)
Filière forêt-bois	7	Congo, Gabon, RCA, RDC	Appui à l'éco-certification des concessions forestières en Afrique centrale (ECOFORAF)	<p>Conservation de la biodiversité des forêts du bassin du Congo</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Élévation du niveau de qualité des aménagements forestiers par des plans sociaux et environnementaux ; 2. Formation des bénéficiaires sur les domaines de la légalité (traçabilité) et de l'éco-certification 3. Activités d'appui au développement et à la maturation des standards de certification ; 4. Développement du marché des produits éco-certifiés en Europe, en particulier en France. 	FFEM	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT)	AFD, ATIBT, Entreprises, Fondation Chirac, Fondation Prince Albert, LCB, KfW	2010-2013	Subvention (FFEM), n/a pour les autres financements	1 500 000 (FFEM), coût total 3 712 500
Aménagement, Filière bois-forêt, Paysages et écosystèmes	8	Cameroun, Congo, Gabon, RCA, RDC	Partenariat pour soutenir la gestion durable des forêts tropicales africaines (P3FAC)	<p>Suite du DynaFor. Développer la recherche forestière en matière de dynamique des écosystèmes forestiers et intégrer ces résultats dans les pratiques de gestion et d'aménagements forestiers, ainsi que dans les politiques publiques des pays d'Afrique Centrale :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Élargir et capitaliser des données sur la dynamique forestière ; 2. Étudier les impacts des processus anthropiques, biologiques et écologiques sur la dynamique démographique des populations d'arbres commerciaux et PFNL ; 3. Proposer des actions d'aménagement et d'itinéraires de sylviculture adaptés à différents types de forêts pour assurer une optimisation de la gestion durable ; 4. Intégrer des résultats de la recherche sur la gestion durable des forêts et ses modalités d'application sur le terrain dans les décisions politiques ; 5. Échanger et partager des expériences entre les 3 bassins tropicaux (Afrique, Asie, Amérique) 	FFEM	Partenariat public-privé ATIB-FFEM-COMIFAC	Agence de l'eau RMC, CIRAD, GxABT, Nature+	2016-2021	Subvention FFEM	2 000 000 (FFEM); coût total de 8 420 000

continuer à la page suivante

Tableau 28 a continué

Thème	N°	Pays	Projets	Activités	Source	Bénéficiaires	Co-financiers	Période	Instrument	Montant (EUR)
Aires protégées, biodiversité	9	Cameroun, RCA, Congo	Tri-national de la Sangha	Financement du parc Tri-national de la Sangha (FTNS), fonds fiduciaire de conservation créé en 2007 à caractère tri-national, dont l'apport initial a été apporté par l'AFD aux côtés de la KfW et de WWF Allemagne	AFD	Fonds fiduciaire de la FTNS	KfW, WWF Allemagne	2016-2019	Subvention	3 000 000
MULTI-PAYS RÉGIONAL OU GLOBAL (DONT UN OU PLUSIEURS PAYS DE LA COMIFAC)										
Filière forêt-bois	10	Gabon, Afrique du Sud, Ghana, Ouganda,	Soutenir le Fonds Africa Sustainable Forestry (GASF) du FEM pour soutenir le développement durable des forêts africaines	Prise de participation de Proparco dans ce fonds actif dans les pays à fort potentiel forestier en Afrique : <ul style="list-style-type: none"> • Les investissements du GASF visent les plantations existantes mais également de nouvelles plantations ou concessions ; • Le fonds vise à l'obtention de la certification FSC • Au Gabon, le fonds a investi dans l'entreprise Compagnie des Bois du Gabon 	PROPARCO	FGASF-FEM (Fonds pour l'environnement mondial)	Aucun	2016-n/A	Prise de participation (FISEA)	10 000 000

continuer à la page suivante

Tableau 28 a continué

Thème	N°	Pays	Projets	Activités	Source	Bénéficiaires	Co-financiers	Période	Instrument	Montant (EUR)
Aire protégées, biodiversité,	11	Niger, Tchad	Projet d'appui à la gestion durable d'aires protégées sahélo-sahariennes au Niger et au Tchad (PAGAPS)	Renforcer durablement la conservation de la mégafaune sahélo-saharienne et la gestion durable des écosystèmes sahélo-sahariens au sein de trois sites ciblés répartis au Niger et au Tchad en favorisant le développement communautaire et la lutte contre la pauvreté au bénéfice de la biodiversité locale <ol style="list-style-type: none"> 1. Stabiliser la faune sauvage de la Réserve Naturelle Nationale de Termit et Tin-Toumma ; 2. Indentification de mesures de conservation prioritaires et mises en œuvre au Tchad dans les deux sites ciblés grâce à une connaissance de la distribution et des statuts de conservation des espèces clés ; 3. Mise en place de processus de gestion concertée et de gouvernance partagée pour une gestion durable de chaque site cible du projet ; 4. Mécanismes de développement communautaire mis en place en favorisant la préservation des ressources naturelles biologique. 	AFD	États du Niger et du Tchad, communautés locales, Directions techniques des eaux et forêts nigérienne et tchadienne	Sahara Conservation Fund, États du Niger et du Tchad	2018-n/a	Subvention	500 000 (coût total 2,1 M EUR)
Aménagement, Filière bois-forêt	12	8 pays en Afrique centrale et de l'ouest dont Cameroun, Congo, RDC, Gabon, RCA	Évaluer l'impact des modes de gestion forestière sur la déforestation dans le bassin du Congo (OSFACO)	Mise à disposition des données satellitaires qui capitalisent sur le projet OSFT et GEOFRAFI : <ol style="list-style-type: none"> 1. Comparer pour évaluer l'efficacité relative des modes de gestion forestières et leurs impacts respectifs sur la déforestation dans le bassin du Congo (les concessions forestières, les concessions forestières avec plans d'aménagement, les concessions certifiées FSC, les aires protégées, les forêts en gestion communautaire et les forêts sans statut particulier ; 2. Méthodologie qui utilise la production récente de cartographies du couvert forestier. 	AFD	Consortium OSFACO (IRD, IGN, IGN FI, CNES), États	IRD (MEAD/ MEADI)	2016-2019 (mars)	Subvention (à confirmer)	5 000 000 AFD ; 500 000 IRD ; coût total n/a

Tableau 28 a continué

Thème	N°	Pays	Projets	Activités	Source	Bénéficiaires	Co-financiers	Période	Instrument	Montant (EUR)
Aménagement	13	Afrique centrale et de l'ouest dont Cameroun, Congo, Guinée Équatorial, RCA, RDC	Projet de renforcement des capacités et accès aux données satellitaires pour le suivi des forêts en Afrique centrale et de l'ouest (GEOFRAFI)	Préserver la forêt d'Afrique Centrale et d'Afrique de l'Ouest en permettant aux pays de ces deux régions de définir et de mettre en œuvre des stratégies nationales REDD+ efficaces en termes administratif, économique et social : 1. Développer des Infrastructures d'accès aux données ; 2. Améliorer les capacités de traitement des données pour le suivi des forêts ; 3. Réaliser des cartographies nationales du changement des forêts ; 4. Mettre en place des programmes de recherche appliquée et des partenariats internationaux ; 5. Participer aux initiatives internationale.	FFEM	IRD	Commission européenne, AGEOS, FCPF, GEF, GEO, IRD	2011-2014	Subvention (FFEM), n/a pour les autres financements	3 350 000 (FFEM) ; coût total 15 550 000 (n/a pour l'AFD et autres financements)
Aménagement, filière forêt-bois	14	Afrique multi-pays	Intégration de la filière des bois tropicaux d'Afrique centrale et de l'Ouest dans les mécanismes FLEGT et REDD+	Développer l'implication du secteur privé forestier dans la gestion durable des forêts tropicales et le développement socio-économique des pays producteurs de bois : 1. Promouvoir l'implication du secteur privé forestier dans le mécanisme REDD+ avec une approche participative ; 2. Impliquer le secteur privé dans les négociations des Accords de Partenariat Volontaire (APV) du plan d'action FLEGT ; 3. Appuyer la mise en place harmonieuse du Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE) ; 4. Mettre à disposition des informations facilitant la mise en œuvre du RBUE ; 5. Capitaliser l'expérience du secteur privé grâce aux autres composantes.	FFEM	Association Technique Internationale (ATIBT)	n/a	2013-2018	Subvention FFEM	1 491 700 (FFEM) ; coût total 6 169 700 (n/a pour les autres financements)

continuer à la page suivante

Tableau 28 a continué

Thème	N°	Pays	Projets	Activités	Source	Bénéficiaires	Co-financiers	Période	Instrument	Montant (EUR)
Paysages forestiers, Agroforesterie,	15	Multi-pays Afrique et Amérique latine	Facilité d'assistance à l'agroforesterie : Agroforestry Technical Assistance Facility (ATAF)	Favoriser le développement d'une agriculture durable fondée sur l'agroforesterie	FFEM	Moringa Partnership	AFD et le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation		Subvention FFEM	1 200 000 (coût total 4 326 000)
Biodiversité, société civile	16	10 pays en Afrique et Amérique latine multi-pays dont la RDC, Congo, Niger, Gabon, Sao Tomé et Principe	Programme de Petites Initiatives (PPI 3, PPI 4 et PPI 5)	Financer des petits projets concrets de terrain de conservation de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique, qui bénéficient aux populations locales et en renforçant les capacités et l'influence de la société civile africaine sur ces questions environnementales	FFEM	UICN Comité français, UICN Comité d'Afrique et de l'ouest et centrale (PACO)	UICN, Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF), Fondation MAVA	2011-2019 (décembre) en 3 phases de 3 ans	Subvention FFEM (35 000 par projet en moyenne)	7 910 104 (FFEM) ; coût total 18 877 524
CAMEROUN										
Aménagement, planification	17	Cameroun	Gérer plus durablement la forêt grâce aux images satellite (Parc de Deng Deng – PSFE)	Accompagner les activités du Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE) du gouvernement camerounais : 1. L'aménagement des forêts de production du Domaine forestier permanent afin de renforcer les capacités de suivi, évaluation et contrôle des forêts de l'administration forestière et favoriser la révision des normes ; 2. La mise en place d'un Observatoire des forêts, de la faune et des produits forestiers pour renforcer les compétences de l'administration forestière, des entreprises de transformation et développer les plantations forestières par les populations ; 3. Développer les capacités de suivi permanent par image satellitaire du couvert forestier, en lien avec le mécanisme REDD+.	AFD	Ministère de l'Environnement, de la Nature et du Développement Durable	Aucun	2012-2018	Accord de conversion de dette	10 700 000

Tableau 28 a continué

Thème	N°	Pays	Projets	Activités	Source	Bénéficiaires	Co-financiers	Période	Instrument	Montant (EUR)
Aires protégées, biodiversité	18	Cameroun	Composante gestion du massif forestier de Deng Deng du projet hydroélectrique de Lom Pangar	Projet de réalisation d'un barrage réservoir hydroélectrique de Lom Pangar, de l'usine de pied du barrage, de la ligne de transmission et d'un programme d'électrification rurale. Le projet inclut un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) destiné à atténuer les impacts négatifs du projet. Ce plan prévoit des mesures la gestion du massif forestier de Deng Deng : 1. Extension et renforcement du Parc National de Deng Deng ; 2. Mise en place d'un mécanisme de financement du parc basé sur la redevance d'eau payée par les exploitants des centrales d'eau en aval du parc	AFD	Ministère de l'Énergie et de l'Eau	Gouvernement camerounais	2012-2019 (juin)	Prêt (35 % d'élément don)	5 000 000 (AFD) ; coût total 7 M dont 2 M du gouvernement)
REDD+	19	Cameroun	Étude préparatoire CAFI	Projet d'étude préparatoire pour le fonds CAFI dont l'objectif est de mettre en place des projets REDD+.	AFD	État, CAFI	N/A	2018-2020	Délégation CAFI	500 000

continuer à la page suivante

Tableau 28 a continué

Thème	N°	Pays	Projets	Activités	Source	Bénéficiaires	Co-financiers	Période	Instrument	Montant (EUR)
Recherche	20	Cameroun	Projet RAINBIO	Dynamique des communautés des forêts tropicales d'Afrique: implications pour la conservation de la biodiversité tropicale et la lutte contre changement climatique	MEAE	IRD, Université de Yaoundé 1	Aucun	2015-2017	Don	180 000
	21	Cameroun	Projet DEMICCAC	Déforestation évitée et mitigation des changements climatiques en Afrique centrale	MEAE	IRD, Université de Yaoundé 1	Aucun	2014-2016	Don	30 000
	22	Cameroun	Projet (DYFRAC)	Dynamique des formations forestières dans la région de l'Adamaoua	MEAE	IRD, Université de Yaoundé 1	Aucun	2014-2016	Don	28 844
	23	Cameroun	Projet bassin du Nyong	Lien entre occupation du sol, couvert végétal et dynamiques hydro-climatiques et géochimiques : le cas du bassin du Nyong	MEAE	Université de Yaoundé 1	Aucun	2016	Don	15 000
	24	Cameroun	Projet (AFRODYN)	Dynamique et résilience des forêts tropicales humides.	MEAE	IRD, Université de Yaoundé 1	Aucun	2015-2019	Don	300 000
	25	Cameroun	PROGRAM Doussala	Appui au développement d'une économie locale dans le village de Doussala et ses alentours à travers un renforcement des activités dans le domaine de l'écotourisme au sein du parc national de Moukalaba Doudou.	MEAE	ONG PROGRAM	Aucun	2017-2018	Don	18 294
	26	Cameroun	Analyse de données in situ et télédétection pour des études climat-forêt	Renforcement de capacités, analyse des données in situ et de télédétection pour les études climat-forêt	MEAE	IRD, Université de Yaoundé 1	Aucun	2016	Don	5 000
	27	Cameroun	Observatoire de la Terre et du Climat	Depuis plus de 20 ans, l'IRD, l'Institut de recherches géologiques et minières du Cameroun (IRGM) et l'Université de Yaoundé 1 s'associent pour piloter un observatoire dans le bassin versant du fleuve Nyong qui s'inscrit dans un réseau mondial d'observatoires sur la terre et le climat, a pour objectif de mieux connaître les dynamiques hydro-biogéochimiques en zone tropicale humide.	MEAE	Université de Yaoundé 1	Aucun	2012-2020	Don	450 000

continuer à la page suivante

Tableau 28 a continué

Thème	N°	Pays	Projets	Activités	Source	Bénéficiaires	Co-financiers	Période	Instrument	Montant (EUR)
CONGO										
Paysages forestiers, aménagement	28	Congo	Paysage forestier Nord Congo	Assurer le maintien du continuum écologique et la préservation de la diversité biologique dans les territoires du Nord-Congo, tout en appuyant un développement socio-économique et un aménagement du territoire raisonnés : 1. Biodiversité qui vise à améliorer la gestion de la biodiversité et des corridors écologiques à l'échelle du massif forestier ; 2. Développement Local qui ciblera sur la réduction des pressions anthropiques sur les écosystèmes forestiers en favorisant le développement d'activités agricoles, de pêche et de valorisation des PFNL ; 3. Gestion Durable des Forêts qui soutiendra la dynamique d'aménagement des concessions et de gestion durable dans le Nord du Pays ; 4. Aménagement du Territoire qui appuiera une approche des paysages intégrée pour l'aménagement du territoire dans le Nord-Congo.	AFD et FFEM	État, Ministère de l'Économie forestière (MEF)	Aucun	2017-2021	Contrat de désendettement et subvention FFEM	7 500 000

continuer à la page suivante

Tableau 28 a continué

Thème	N°	Pays	Projets	Activités	Source	Bénéficiaires	Co-financiers	Période	Instrument	Montant (EUR)
Aménagement, filière forêt-bois	29	Congo	Aménager durablement les forêts du bassin du Congo et assurer un développement économique et social	Soutenir le Congo pour un aménagement durable de ses forêts (massifs forestiers du Sud Congo) associant tous les acteurs du territoire : exploitants forestiers privés, populations locales et acteurs publics 1. Contribuer à la définition du Domaine Forestier Permanent ; 2. Former les équipes d'inventaires des sociétés forestières accompagnées par le projet ; 3. Réaliser les études complémentaires (dendrométrie 4. Socio-économie, biodiversité) ; 5. Former les ouvriers des sociétés à l'Exploitation Forestière à Impacts Réduits (EFIR) ; 6. Vérifier la qualité des inventaires ; 7. Participer à la validation avec l'administration des plans d'aménagement forestier ; 8. Financement de matériel pour les autorités forestières nationales.	AFD	-État, Exploitants, populations locales, le Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières (CNIAF), Ministère de l'Économie Forestière et du Développement Durable	Aucun	2009-2015	Subvention	5 000 000
Aménagement, planification	30	Congo	Aménagement du territoire	Aménagement du territoire.	AFD	État	Aucun	2020-2025	Subvention	15 000 000 (à venir)
Filière bois-forêt, légalité, gouvernance	31	Congo	APV-FLEGT	Financement de l'application de l'accord APV FLEGT au Congo.	AFD	État	N/A	2014-2019	Délégation DFID	5 000 000
Paysages forestiers, agriculture, agroforesterie	32	Congo	Cacao – Relance de la filière agricole	Partie Cacao – Projet de relance de la filière agricole.	AFD	État	Aucun	2017-2022	Contrat de désendettement	5 000 000

continuer à la page suivante

Tableau 28 a continué

Thème	N°	Pays	Projets	Activités	Source	Bénéficiaires	Co-financiers	Période	Instrument	Montant (EUR)
Recherche	33	Congo	Projet local arboricole de lutte contre le réchauffement climatique	Ce projet consiste en des formations en agroforesterie et plantations.	MEAE	ADAS	Aucun	2015-2016	Don	3 011
	34	Congo	Le carnaval des petits écolos	Le projet vise à sensibiliser les élèves de 10 écoles primaires de Pointe noire à la préservation de l'environnement, dans le cadre de la journée mondiale de l'environnement	MEAE	La Fondation AVSI (Association des Volontaires pour le Service International)	Aucun	2018	Don	1 500
	35	Congo	Éveil de la conscience environnementale dans la lutte contre le réchauffement climatique	Ce projet consiste en des sensibilisations à la protection de l'environnement et des plantations.	MEAE	ASGC	Aucun	2015-2016	Don	3 049
GABON										
Filière forêt-bois	36	Gabon	Soutenir la filière forêt-bois gabonaise	Participer à la définition de la stratégie gabonaise d'exploitation durable de sa ressource forestière : 1. Mise en place d'un cadre de concertation des acteurs de la filière forêt-bois pour garantir la viabilité de la filière ; 2. Accompagner les entreprises pour renforcer leur compétitivité et leur professionnalisation ; 3. Construction et mise en place d'une structure permanente (« Maison bois »), centre de promotion de la filière	AFD	État gabonais	Aucun	2016-2021	Accord de conversion de dette	10 000 000

continuer à la page suivante

Tableau 28 a continué

Thème	N°	Pays	Projets	Activités	Source	Bénéficiaires	Co-financiers	Période	Instrument	Montant (EUR)
Aménagement, planification	37	Gabon	Contrôler l'aménagement durable de la forêt gabonaise (CAF)	Renforcer les capacités en matière de suivi et de contrôle de l'exploitation forestière au Gabon afin de garantir une gestion durable des espaces forestiers concédés dans le cadre du projet de contrôle de l'aménagement forestier (CAF) : 1. Renforcement des moyens matériels pour permettre aux équipes d'assurer leurs missions ; 2. Mise en œuvre et appropriation des méthodes de contrôle ; 3. Mise en place d'un mécanisme indépendant de vérification du contrôle.	AFD	État gabonais, Ministère de la Forêt, de l'Environnement, et de la Protection des Ressources Naturelles	Aucun	2014-2021	Accord de conversion de dette	12 000 000
Aires protégées, biodiversité	38	Gabon	Arc Émeraude : Préserver les écosystèmes et assurer un développement durable autour de Libreville	Accompagner l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) dans sa gestion intégrée des aires protégées de l'Arc de l'Émeraude : 1. Améliorer les connaissances et mettre en place les conditions d'un suivi socio-écologique efficace 2. Renforcer les conditions de gestion des parcs nationaux de Pongara et d'Akanda, de leur zone tampon respective et de l'arboretum Raponda Walker 3. Favoriser la valorisation économique des parcs nationaux et la compréhension par le public gabonais du rôle des écosystèmes forestiers et littoraux ; 4. Renforcer l'intégration territoriale des espaces urbains, littoraux et protégés dans la région de Libreville, pour un développement durable de la capitale.	AFD	État gabonais	Aucun	2012-2018	Accord de conversion de dette	11 000 000

continuer à la page suivante

Tableau 28 a continué

Thème	N°	Pays	Projets	Activités	Source	Bénéficiaires	Co-financiers	Période	Instrument	Montant (EUR)
Aménagement, planification	39	Gabon	Lutte contre la déforestation grâce à la surveillance de l'environnement assistée par satellite (SEAS)	Structurer un réseau de suivi des forêts et de l'environnement par le spatial, dans le cadre de la coopération régionale avec les pays du bassin du Congo : 1. Installer une antenne de réception d'images satellitaires ; 2. Construire un centre de compétences permettant d'accueillir les équipements nécessaires à leurs traitements ; 3. Fournir un espace d'accueil pour le personnel travaillant sur ces images.	AFD	État gabonais	IRD, INPS, AGEOS, IGN-FI	2011-2015	Accord de conversion de dette AFD (n/a pour les autres financements)	9 000 000 (AFD) ; coût total 12 M EUR (n/a pour les autres financements)
Aménagement, planification	40	Gabon	Planification nationale de l'affectation des terres et surveillance forestière pour promouvoir des stratégies de développement durable pour le Gabon	Élaborer, adopter et mettre en œuvre un Plan national d'affectation des terres (PNAT) et un Système national d'observation des ressources naturelles et des forêts (SNORNF) qui contribueront à la réduction des émissions de GES du secteur UTCF au Gabon.	AFD	État gabonais	N/A	2019-2024	Délégation de fonds CAFI	22 000 000 (à venir)
Aires protégées, biodiversité	41	Gabon	Protection des éléphants	Lutte contre le braconnage et protection des éléphants	AFD	État gabonais	N/A	2015-2021	Accord de conversion de dette	10 000 000

continuer à la page suivante

Tableau 28 a continué

Thème	N°	Pays	Projets	Activités	Source	Bénéficiaires	Co-financiers	Période	Instrument	Montant (EUR)
RCA										
Aménagement, planification	42	RCA	Projet de développement régional dans le sud-ouest de la RCA (PDRSO)	Assistance technique pour développer les capacités des communes pour mobiliser les taxes forestières disponibles, poursuivre et améliorer le suivi des plans d'aménagement forestier, en particulier dans leur dimension environnementale, afin de conforter la pérennité de ces ressources fiscales : 1. Améliorer l'accès et la qualité des services de base rendus aux habitants par les collectivités locales ; 2. Gérer durablement le massif forestier du Sud-ouest, et sécuriser ainsi sur le long terme les rentrées fiscales des communes forestières ; 3. Décliner et mettre en œuvre au niveau régional la stratégie nationale REDD+ (scénario de référence et système de suivi) 4. Renforcer les capacités des acteurs locaux via des activités d'étude, de formation et de communication	AFD	Les communes, l'Agence Autonome d'Appui à la Gestion Durable des Ressources Forestières (AGDRF), le gouvernement	FFEM, UE	2016-n/a	Subventions (AFD, FFEM) et subventions déléguée (UE)	6 500 000 France (AFD : 5 M EUR ; FFEM : 1,5 M EUR) Total 10 000 000 (UE : 4 M EUR)
Filière forêt-bois	43	RCA	Prêt pour soutenir l'exploitation forestière responsable et la transformation de bois tropical d'un concessionnaire de gestion forestière responsable (certification FSC)	Financer le démarrage des activités de l'entreprise française Rougier Afrique International en RCA, déjà présente au Cameroun et au Gabon	PROPARCO	Rougier Afrique International	Aucun	2017-n/a	Prêt	15 000 000

continuer à la page suivante

Tableau 28 a continué

Thème	N°	Pays	Projets	Activités	Source	Bénéficiaires	Co-financiers	Période	Instrument	Montant (EUR)
RDC										
Aménagement, planification	44	RDC	Appuyer la gestion durable des forêts (AGEDUFOR)	<p>Soutien au plan de préservation national des forêts de la RDC dans quatre provinces (Province orientale, Bandundu Équateur) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les compétences de l'administration pour l'évaluation, le suivi et le contrôle de l'aménagement. 2. Favoriser le secteur privé dans la mise en œuvre de l'aménagement du massif forestier congolais. 3. Appuyer la création d'un cadre réglementaire, de méthodes et d'instruments permettant la mise en place efficace des plans d'aménagement par l'ensemble des acteurs concernés (secteur public national et provincial, secteur privé, société civile). 4. Renforcer le niveau de qualification de l'administration et des sociétés forestières leur permettant de mettre en application la politique forestière du pays et d'être sensibilisées aux grands enjeux nationaux, régionaux et mondiaux liés à la gestion durable des forêts. 	AFD	Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme, Direction des Inventaires et l'Aménagement Forestier (DIAF) du ministère	Opérateurs privés, gouvernement RDC	2012-2019 (phases 1 et 2)	Subvention	6 000 000

continuer à la page suivante

Tableau 28 a continué

Thème	N°	Pays	Projets	Activités	Source	Bénéficiaires	Co-financiers	Période	Instrument	Montant (EUR)
Aménagement, REDD+	45	RDC	Programme de gestion durable des forêts (PGDF)	<p>Le programme présenté, en tant que programme sectoriel forestier du Plan d'Investissement REDD national, complètera le spectre couvert par AGEDUFOR en :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Appuyant l'élaboration d'une politique forestière nationale, la révision du code forestier, et du cadre réglementaire associé ; 2. Renforçant et formalisant des opérateurs du secteur artisanal dans les sites pilotes d'intervention ; 3. Développant des pilotes de gestion des forêts d'entités territoriales décentralisées (ETD) et de communautés incluant le charbonnage ; 4. Renforçant l'appui à l'administration forestière jusque dans les secteurs 	AFD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	CAFI	2019-2022	Subvention	4 000 000
Aménagement, REDD+	46	RDC	Programme de gestion durable des forêts (PGDF)	Même programme (cf.supra).	AFD	État de la RDC	CAFI	2019-2022	Délégation de fonds CAFI	12 000 000

continuer à la page suivante

Tableau 28 a continué

Thème	N°	Pays	Projets	Activités	Source	Bénéficiaires	Co-financiers	Période	Instrument	Montant (EUR)
Aires protégées, biodiversité	47	RDC	Savanes	-	AFD	État de la RDC	CAFI	2019-2029	Délégation de fonds CAFI	14 000 000
Recherche	48	RDC	Activités d'observation indépendante et citoyenne de l'exploitation forestière (PISCCA 2018)	Ce projet vise à la mobilisation des organisations de la société civile et des communautés locales aux activités d'observation indépendante et citoyenne de l'exploitation forestière.	MEAE	Comité des Droits de l'Homme et du Développement	Aucun	2018-2019	Don	45 145
TCHAD										
Tchad	49	Tchad	Éducation à l'environnement, à la citoyenneté et au développement durable – Projet 3S (Sauver, sensibiliser, savoir) (PISCCA 2015-17)	Sensibiliser la population tchadienne aux enjeux du développement durable et des droits de l'Homme en dotant des écoliers de 15 écoles de 3 régions du Tchad en connaissances et compétences environnementales de base par la mise en place de club environnementaux	MEAE	Espaces Verts du Sahel (EVS)	Aucun	2017-2018	Don	24 049

Sources : Sites du MEAE sur l'APD français, site de l'AFD, du FFEM et de PROPARCO.

2.4 Les financements du secteur privé et des organisations de la société civile français

2.4.1 Les financements privés français limités dans la filière bois-forêts dans le Bassin du Congo

2.4.1.1 La difficile estimation des investissements dans la certification par les exploitants forestiers français dans le bassin du Congo

Nombre de sociétés françaises de la filière bois-forêt présentes en Afrique centrale sont membres de l'Association Technique Internationale de Bois Tropicaux (ATIBT), qui a pour objectif de promouvoir la légalité, la gestion durable des forêts, et l'amélioration des techniques de la filière. Sur les cent-trois membres²⁵ que compte l'Association, trente-deux sont des sociétés françaises. Les exploitants forestiers Rougier et Pasquet, mais également des négociants et importateurs de bois, des fabricants, des sociétés d'étude et de services (Bolloré Logistics), l'AFD, le CIRAD et la SNCF en font partie.

L'AFD et le FFEM sont les principaux bailleurs de l'ATIBT, aux côtés de la Commission européenne, de la FAO et de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OITB).²⁶ Sur la période 2016-2017, l'AFD et du FFEM contribuaient à hauteur 55 % de ses ressources, soit 1,6 million (sur des ressources totales de 2,9 millions). L'ATIBT a par ailleurs perçu 5,5 millions de l'AFD et du FFEM dans le cadre des projets et partenariats public-privé d'appui à la recherche scientifique (DynAFor et P3FAC), d'appui à l'éco-certification (ECOFORAF) et d'intégration de la filière-bois tropical dans le processus EU-FLEGT sur la période 2010-2019 (**Tableau 31**).

À l'échelle des sociétés, Rougier Afrique International (filiale du groupe Rougier présente au Gabon, au Cameroun et en RCA) et Pallisco-CIM (filiale du groupe Pasquet implantée au Cameroun) ont été parmi les

premiers exploitants français à s'engager dans des partenariats de long terme pour mettre en œuvre à grande échelle une gestion durable des forêts d'exploitation dans le bassin du Congo (**Tableau 30**). Ces sociétés ont eu un rôle moteur dans la mise en œuvre de la certification FSC, aux côtés des sociétés suisse Precious Wood CEB et singapourienne CIB/DLH.²⁷ Elles ont toutes quatre été bénéficiaires des prêts de PROPARCO ciblant les plans d'aménagement forestiers dès les années 1990.

La certification du *Forest Stewardship Council* (FSC) a été privilégiée par rapport au Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières (PEFC) car jugée plus facile à mettre en œuvre (**Encadré 3**). L'élaboration complète du système PEFC et sa reconnaissance à l'international demandaient en effet du temps, même si la première certification FSC de Rougier au Gabon en 2008 a tout de même demandé trois ans de préparation. Le coût associé à mise en œuvre de la certification est rarement documenté par les exploitants français.²⁸ Dans ce contexte, la formalisation d'une politique de Responsabilité Sociale des Entreprise (RSE)²⁹ est encore rare et reste réservé aux grands exploitants (Rougier uniquement).

Bien qu'il ne soit pas possible d'estimer le total des montants engagés dans les certifications environnementales et sociales par le privé français en Afrique centrale, le groupe Rougier indiquait que le coût lié au processus de certification FSC s'élevait à un million EUR par an (en 2012), pour un chiffre d'affaires d'environ 150 millions EUR en décembre 2016. L'entreprise estime que le coût de la certification, hors investissements initiaux,

27 La Congolaise industrielle du bois (CIB) appartenait au groupe danois DLH group qui a été racheté par le groupe alimentaire singapourien Olam en 2011.

28 En réalité, à part Rougier International Afrique, aucune société d'exploitation française ne publie de rapport annuel ni de rapport RSE.

29 Née aux États-Unis dans les années 1950 et généralisée en Europe dans les années 1990, la RSE est un concept émergent en Afrique. Elle correspond à la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable et leur responsabilité vis-à-vis des impacts environnementaux et sociaux (E&S) de leurs activités. Elle tend à définir une responsabilité de l'entreprise vis-à-vis de ses parties prenantes (salariés, clients, fournisseurs, autorités publiques, populations locales etc.).

25 Les membres individuels ne sont pas pris en compte.

26 Les ressources totales de l'association étaient de 1,4 millions EUR, dont environ 870 000 sur financement de l'AFD et du FFEM.

Encadré 3 : La certification FSC, privilégiée par les exploitants forestiers français dans le bassin du Congo

Comme nombre de sociétés d'exploitation forestières actives dans le bassin du Congo, les exploitants français ont fait le choix de la certification FSC. Créée en 1993 à Toronto, la Forest Stewardship Council (FSC) est une association issue d'une initiative conjointe entre les ONG environnementales, les entreprises et les représentants de droits sociaux. Son objectif est de « promouvoir la gestion responsable des forêts mondiales, c'est-à-dire une « gestion écologiquement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable ». L'idée sous-jacente est d'utiliser la valeur économique des forêts pour aider à leur préservation. La certification FSC est ainsi perçue comme une solution pour changer les modes de production et de consommation des produits forestiers (bois et papier). Elle porte à la fois sur les forêts et sur la chaîne de transformation, aboutissant à la labellisation des produits FSC. Cette certification repose sur dix principes de gestion forestière responsable, applicable à toutes les forêts dans le monde : elle comporte des exigences en matière de légalité et de gestion, mais inclut également des aspects environnementaux et sociaux, garantis par les grandes ONG environnementales.

Source : FSC (2015).

représentait environ un million d'euros par an : soit 30 % pour l'encadrement, 10 % pour le suivi environnemental et 60 % pour les actions sociales (habitat, santé, éducation, assainissement). Rougier et WWF ont également noué un partenariat stratégique sur la période 2015-2018, visant à : (i) développer des indicateurs pour la gestion et le contrôle de la faune et de la flore dans les concessions du Gabon ; (ii) le développement des unités anti-braconnage dans le nord du Congo, (iii) et l'amélioration du fonds de développement local lancé par Rougier. Le groupe Rougier s'est lancé en 2008 dans la certification FSC et la mise en place d'une chaîne de traçabilité, ce qui a eu des impacts forts en termes de gestion forestière, de culture d'entreprise et de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).

2.4.1.2 Les partenariats public-privé, canal privilégié de la participation du privé français

La participation du secteur privé français dans le bassin du Congo se fait essentiellement dans le cadre de partenariats public-privé, sur financement de l'aide publique française (AFD ou FFEM). Pour le dire autrement, le secteur privé ne finance pas les projets forestiers mais participe à leur réalisation en apportant son expertise technique aux côtés des instituts de recherche français (IRD, CIRAD, ONFI). Dans le domaine de la certification et de la légalité, l'ATIBT est la principale association professionnelle de mise en œuvre des projets, financée par les cotisations des entreprises membres (dont environ un tiers sont françaises), l'AFD, le FFEM, et plus marginalement par la SNCF (**Tableau 31**). Les sociétés d'ingénierie forestières TEREA et FRMI appuient également les projets de la coopération française concernant les plans d'aménagement forestiers, le suivi du couvert forestier par images satellitaires, et le soutien à la filière bois-forêts. L'opérateur privé d'IGN France (Institut national de l'information géographique et forestière) à l'international, IGN-FI, et Airbus DS contribuent à la fourniture d'images satellitaires de contrôle des forêts et à la formation.

2.4.1.3 Le rôle limité des fondations françaises

La fondation UICN, en particulier sa branche UICN France, est le principal partenaire de l'AFD avec qui elle a signé un accord de partenariat pour la mise en place de projets pour la biodiversité et l'environnement. L'AFD lui a confié la gestion déléguée du Programme Petite Initiative (PPI), le seul programme de la société civile de l'agence (**Tableau 31**). Elle ne participe donc pas au financement des projets forestiers mais à leur mise en œuvre, sur la base de son expérience avec la société civile en Afrique centrale. À l'exception de l'UICN, très peu de fondations en France sont dédiées au financement de projets de conservation, et encore moins pour des projets à l'international. À l'exception de quelques fondations de grands groupes, tels que les fondations l'Oréal, Veolia Environnement, Michelin, Total, BNP Paribas, et les fonds de Danone (**Encadré 4**) ou encore les fondations des entreprises Léa Nature et Avril, peu de fondations d'entreprises financent en effet des projets dans l'environnement hors de France.

Deux fondations françaises sont des fondations environnementales et financent des projets dans l'agriculture, l'agroforesterie et les forêts à l'international : la fondation Good Planet et la Fondation pour la Nature et pour l'Homme. La Fondation Good Planet, créée par Yann Arthus-Bertrand, possède un programme Action Carbone Solidaire avec une sous-composante Agriculture et Foresterie durable et Préservation et restauration de la biodiversité en Afrique et en Amérique latine (dont huit projets d'environ 7 millions EUR essentiellement à Madagascar). En 2018, la fondation Good Planet et BNP Paribas ont lancé un programme de compensation carbone en Inde.³⁰ Ces fondations ne sont cependant pas actives dans le bassin du Congo. L'entreprise sociale Pur Projet met en œuvre une trentaine de projets d'agroforesterie, de reforestation et de conservation des forêts (incluant un projet REDD+) en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Ces projets sont financés par une quarantaine d'entreprises (la plupart françaises³¹) qui souhaitent réduire leur empreinte carbone. Les montants des financements totaux et par projet ne sont en revanche pas indiqués. Pur Projet n'a pas de projet en cours dans le bassin du Congo.

2.4.1.4 Le partenariat de WWF France avec la FAO pour l'évaluation de la chaîne de valeur de la foresterie durable REDD+ dans le bassin du Congo

WWF France a conclu un partenariat avec la FAO dans le but de dresser un profil pays de la région et des spécificités de leur chaîne de valeur forestière durable, c'est à dire de « l'ensemble des activités de production et des arrangements institutionnels qui favorisent le développement des produits bois issus des forêts gérées durablement. » Ce partenariat part du constat d'un recul des performances du secteur privé en matière de certification et de gestion durable des forêts, et de la stagnation des avancées réglementaires en dépit de l'engagement dans le processus APV/FLEGT de légalité et traçabilité du bois. Le 3ème rapport de ce projet souligne trois difficultés principales de la filière bois-forêt à l'échelle régionale - la faible gouvernance, la fermeture du marché européen (principal débouché historique) et le manque d'investissements productifs « verts » (durable). Les recommandations appellent à la mise en place d'une stratégie régionale de la foresterie durable, commune au Cameroun, au Congo et à la RDC afin de construire sur les acquis des stratégies nationales existantes REDD+. Elle s'appuierait notamment sur la mise en place d'une plateforme multi-acteurs incluant les institutions nationales concernées, les entreprises et les ONG, sous la direction de la COMIFAC et du PFBC.

30 Montant de l'accord de financement non indiqué.

31 Accor Hôtels et le Club Accor Hôtels, Caudalie, Clarins, Kerin, Saint-Laurent, Fondation pour la Nature et pour l'Homme, L'Oréal, Alter Eco, Malakoff Médéric Humanis, Eaux thermales Avène, Dessange Paris, Lamazuma, la Fondation Nature & Découvertes, la fondation Léa Bio Nature et Jardins, Bouygues Immobilier, Thierry Mugler, Melvita, la Compagnie Dumas.

Tableau 29 : Présence française dans la filière bois-forêt dans le bassin du Congo

Entreprises françaises	Pays	Certifications	Actions entreprises (Gestion durables et Responsabilité sociale de l'entreprise, RSE)	Engagements
EXPLOITANTS				
Rougier (Rougier Afrique International et Rougier Sylvaco)	Gabon, Cameroun, RCA, Congo ^a	FSC tous pays	<p>Une Responsabilité sociale d'entreprise (RSE) pour le respect de standards de production élevés, accompagnés d'exigences sociétales et environnementales :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La gestion forestière responsable : certification FSC et Rainforest Alliance pour certifier la légalité et traçabilité de ses produits et une exploitation sélective sur la base de plans d'aménagement 2. La maîtrise des impacts environnementaux : éviter la pollution sur les bases vie et les sites industriels, zonage des concessions forestières, rehaussement du diamètre d'exploitation de certaines essences, la mise en place de technique d'exploitation forestière à impact réduit (EFIR) ; 3. Partenariat avec le Global Forest & Trade Network (GFTN) de WWF pour l'amélioration de la gestion forestière et des chaînes d'approvisionnement ; 4. L'implication dans le développement local, à travers la signature d'une convention avec le RAFAMBA (Réseau des Associations Féminines de l'Arrondissement de Mbang) au Cameroun, partenariat avec la Croix-Rouge Gabonaise pour des actions de sensibilisation ; 5. La préservation de la faune avec la mise en place d'un système de surveillance et de contrôle, en partenariat avec les ONG Zoological Society of London (ZSC), WCS (World Conservation Service) et WWF, recueils des expériences et bonnes pratiques 	1 million EUR / an (en 2012)
Pasquet et Pallisco-CIFM	Cameroun	FSC, OLB ^b	<p>Une RSE axée sur :</p> <p>La gestion responsable des forêts à travers : l'aménagement forestier, des méthodes d'exploitation à faible impact pour protéger la biodiversité, appui à la régénération des forêts, la réhabilitation des zones dégradées et la surveillance des massifs ;</p> <p>Étude pilote REDD+ du Haut-Nyong au Cameroun pour un projet d'augmentation des diamètres minimums d'aménagement des essences commerciales.</p> <p>L'engagement en faveur du développement économique, social et culturel : éducation, conditions de travail et formation ;</p> <p>Partenariat avec les ONG (Nature +, ZLS, TERE, Silva) et instituts de recherche (FORTROP) et de coopération (GIZ).</p>	N/D

continuer à la page suivante

a À note qu'en raison des difficultés financières du groupe Rougier - qui bénéficie d'une procédure de sauvegarde depuis fin 2018 - Rougier Afrique internationale a dû céder certaines de ses filiales au Cameroun de la Société forestière et industrielle de la Doumé (SFID), de la Société Cambois, de la Société Sud Participation et en Centrafrique de la Société Rougier Sangha-Mbaéré (RSM). Rougier Afrique International, filiale du groupe Rougier fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire depuis fin 2018.

b Certificat légalité et origine du bois

Tableau 29 a continué

Entreprises françaises	Pays	Certifications	Actions entreprises (Gestion durables et Responsabilité sociale de l'entreprise, RSE)	Engagements
FABRICANTS DE PRODUITS DU BOIS				
Joubert bois	Gabon, France	FSC au Gabon	Une RSE «éco-environnement », la culture du développement responsable : La Protection de la forêt primaire, de sols et de l'eau ; Préserver l'accroissement naturel en limitant les prélèvements à 1 arbre par hectare et en garantissant la traçabilité 100 % légale et la certification FSC ; La participation à la vie locale à travers l'amélioration de conditions de vie des travailleurs, le travail et la formation de 1 000 personnes	N/D
Thebault Group	Gabon, France	FSC au Gabon	Eco-certification et réduction de l'impact environnemental.	N/D
Bureau d'études gestion des forêts et bois				
TEREA	Bassin du Congo	N/A	Présent dans le bassin du Congo (Gabon), mais aussi en Amazonie, le bureau d'études possède une expertise dans plusieurs domaines de la filière : 1. La gestion des forêts : inventaires d'aménagement, études préparatoires aux plans d'aménagement, plans d'aménagement durables, forêts à haute valeur pour la conservation, traçabilité et chaîne de contrôle ; 2. L'appui à l'industrie du bois : aux industriels du bois, au secteur artisanal et aux administrations ; 3. Une expertise environnementales : réalisation d'études d'impact environnemental et social, dossiers installations classées pour la protection de l'environnement, diagnostics, audits et monitoring environnementaux entre autres ; 4. Appui institutionnel et gestion de projets avec les bailleurs de fonds ; 5. Une expertise climat : bilan carbone et REDD+ ; 6. La cartographie et la modélisation ainsi que l'hydrologie et hydrogéologie.	N/A
FRM Ingénierie	Bassin du Congo	N/A	Présent dans plusieurs pays du bassin du Congo, mais également en Amérique latine et en Asie du Sud-Est, ce cabinet d'étude présente une expertise en matière de : 1. Gestion durable des forêts et plans d'aménagement des forêts sous concession : appui technique à l'industrie du bois pour la certification et la garantie de la légalité de la production et aux administrations publiques des pays concernés 2. Projets forestiers destinés au marché carbone, notamment dans le cadre du mécanisme REDD+ ; 3. Surveillance des forêts tropicales afin de lutter contre l'exploitation illégale : le travail se fait en partenariat avec Telespazio France (une filiale de Thales et de Leonardo) ; 4. Plantations forestières ; 5. Mise en œuvre de projets forestiers et conduite de la recherche scientifique sur les forêts du bassin du Congo et cartographie.	N/A

Sources : Sites des entreprises, PROPARCO.

Tableau 30 : Les acteurs français des partenariats public-privé dans le bassin du Congo (hors AFD et FFEM)

	Organisation	Description	Intervention	Projets
	Associations professionnelles			
	ATIBT	Association professionnelle de l'industrie du bois	APV / FLEGT de l'UE et recherche scientifique filière bois	DynAfor P3FAC FLEGT-REDD+
	LCB	Association de professionnels du bois et dérivés en France	Appui à la certification des concessions forestières	ECOFORAC
	Entreprises			
	TEREA	Cabinet d'ingénierie forestière	Gestion forestière, filière bois-forêts	ECOFORAF, AGEDUFOR, PAGEF
	FRMI	Cabinet d'ingénierie forestière	Gestion forestière, filière bois-forêt	PDRSO, FORAFAMA
Privé	Airbus DS	Aéronautique	Fourniture d'images satellites SPOT pour le suivi du couvert forestier	OSTF
	IGN FI (GEOFIT)	Opérateur d'IGN France (Institut national de l'information géographique et forestière) pour ses activités à l'international.	Fourniture d'images satellites SPOT et contrôle, formation et appui à la production locale de cartographies	SEAS, OSTF, OSFACO
	Fondations			
	UICN France	Accord de partenariat entre UICN France et l'AFD 2017-2020	Gestion du programme de l'AFD de soutien à la société civile dans le secteur de la biodiversité et de l'environnement	Programme Petites Initiatives (PPI)
	Fondation Chirac	Protection de la biodiversité et respect de l'environnement	N/A	ECOFORAF
	Établissements publics et centres de recherche			
Public	ONFI	Conseil et expertise en foresterie	Exploitation forestière, mise en œuvre REDD+, images satellites	PDRSO, OSTF, Projet Fonds Moringa
	CNES	Centre national d'études spatiales	Images satellites	OSTF, OSFACO
	IRD	Institut de recherche pour le développement	Contribution à la recherche scientifique sur les écosystèmes forestiers et forêts tropicales	OSFACO, OSTF, SEAS, GEOFRAFI,
	CIRAD	Centre de recherche agronomique français	Contribution à la recherche scientifique sur les écosystèmes forestiers et forêts tropicales	Aménagement PAF Congo, P3FAC
	SNCF	Transport ferroviaire	Partenariat dans la recherche pour la promotion de nouvelles essences tropicales	Lesser Known Timber Species, avec l'ATIBT

Sources : Les sites de chacune des organisations, l'AFD et le FFEM, (2019).

2.4.2 Les engagements des sociétés françaises pour une chaîne d'approvisionnement zéro déforestation

2.4.2.1 La performance environnementale des entreprises françaises dans le secteurs du bois et de l'huile de palme, secteurs à fort impact en matière de déforestation dans le bassin du Congo

Au-delà des acteurs du secteur forestier, directement impliqués dans la gestion durable des forêts, il est intéressant d'analyser les engagements des grands groupes français dont les activités ont un impact élevé en matière de déforestation. Selon WWF, sur vingt-cinq entreprises françaises impactant le plus les écosystèmes mondiaux, vingt-deux d'entre elles sont impliquées dans la production de matières premières agricoles affectant les zones de conservation prioritaires dans le bassin du Congo (le bois et l'huile de palme). Il s'agit essentiellement d'entreprises du secteur agroalimentaire, de la grande distribution, et des entreprises du secteur des infrastructures.

La notation du CDP Project, qui calcule l'empreinte carbone et les performances environnementales et sociales des entreprises, indique que peu d'entreprises françaises se sont effectivement engagées à la mise en place d'une chaîne de

production et d'approvisionnement zéro déforestation. Sur vingt-deux entreprises considérées, neuf d'entre elles n'ont pas souhaité être évaluées (notation N) tandis que neuf autres n'ont pas fourni d'informations suffisantes (notation F). L'Oréal et Danone sont les seules à avoir obtenu les notations les plus élevées (A et A-) en 2018, suivies de Saint-Gobain, Carrefour et Sodexo qui ont respectivement reçu B-, B et C (Tableau 32). À l'échelle globale, l'Oréal, est parmi les plus impliqués contre la déforestation, aux côtés des groupes australien Brambles (logistique), suédois Tetra Pak (emballage), norvégien UPM-Kymmene (produits forestiers). À noter que Rougier n'a pu être noté du fait de l'insuffisance des données fournies, et ce alors même que le groupe possède une politique RSE.

2.4.2.2 Des engagement des grands groupes français pour une chaîne d'approvisionnement zéro déforestation

Parmi les sociétés françaises, seules Carrefour et le fonds d'investissement Althelia-Mirova sont partenaires de l'initiative globale *Tropical Forest Alliance* (FTA), dont l'objectif est d'augmenter la transparence et la traçabilité des chaînes d'approvisionnement pour respecter les engagements zéro déforestation. Ce partenariat public-privé entre les sociétés privés, les banques et la *World Resource Institute Global Forest Watch* vise à la construction d'un outil global de suivi

Tableau 31 : La notation des empreintes carbone des groupes français pour lutter contre la déforestation liée à la production de bois et d'huile de palme dans le monde (Organisation CDP)

	Auchan	Carrefour	Casino	E.Leclerc	Les Mousquetaires	Système U	Sodexo	Elior	Danone	Lactalis	Savencia	Sodical	Avril	L'Oréal	Bolloré	Total	Adeo	Eiffage	Bouygues	Saint-Gobain	Vinci	Michelin	
Bois*
Notation **	F	B	F	N	F	N	C	F	A-	F	N	N	N	A-	N	N	N	F	F	B	F	F	F
Huile de palme
Notation	F	B	F	N	F	N	C	F	A-	F	N	N	N	A	N	N	N	F	F	N	F	F	F

* Le bois et l'huile de palme sont les deux secteurs de conservation prioritaires fortement affectées par la production de matières premières agricoles dans le bassin du Congo selon WWF ; ** La CDP possède l'une des bases de données les plus importantes en matière de performance sociale et environnementale des entreprises : initialement centrée sur les émissions de gaz à effet de serre des entreprises, la notation s'est élargie à la sécurité de l'eau et aux forêts. Les entreprises sont notées de A à D en fonction de leur performance, F lorsque les données sont insuffisantes et N lorsque la notation n'a pas été requise.

Sources : Initiative de transformation des marchés : les 25 entreprises françaises qui impactent le plus les écosystèmes mondiaux, WWF (2016) et Companies Disclosing on Forests, (CDP 2018).

et de traçabilité. Du côté des banques françaises, BNP Paribas et Société Générale ont toutes les deux adhéré au *Soft Commodities Compact* pour lutter contre la déforestation. Cette initiative privée de la *Banking Environment Initiative* et du *Consumer Goods Forum* entend mobiliser l'industrie bancaire pour la transformation des chaînes d'approvisionnement dans les matières premières agricoles, afin d'aider les grands clients du secteur à atteindre l'objectif de zéro nette déforestation avant 2020.

Bien qu'il n'y ait pas d'initiative nationale zéro déforestation, les grands groupes français de différents secteurs (L'Oréal, Danone, Carrefour, Saint-Gobain et BNP Paribas)³² ont développé une politique d'approvisionnement responsable du bois et/ou des produits agricoles de base à fort impact en matière de déforestation (**Tableau 34**). Cela se traduit par l'adoption d'une politique ou stratégie interne forêt, avec des objectifs à atteindre et des indicateurs chiffrés de mesure de la performance dans le cadre de leur responsabilité sociale d'entreprise. Les sociétés les plus proactive en la matière sont membres de la Commission biodiversité de l'association Entreprises pour l'Environnement (EpE) qui vise à diffuser les bonnes pratiques en matière de gestion des impacts sur la chaîne de valeur. Enfin, un certain nombre de sociétés ont noué un partenariat avec UICN France pour développer leur politique interne de biodiversité (Veolia, EDF, ENGIE, Lafarge, Ciment Calcia-GSM, Egiom, L'Occitane et Yves Rocher). Certains de ces groupes sont présents en Afrique centrale (**Tableau 34**).

2.4.2.3 Peu de financements de projets dédiés à la foresterie et l'agroforesterie, à l'exception des fonds Livelihoods

Sur le plan des financements dédiés au secteur forestier, les grands groupes français ne financent que très marginalement des projets forestiers, que ce soit de développement de l'agroforesterie ou bien de restauration et de conservation des paysages forestiers. Il est significatif de noter qu'aucun acteur privé français ne participe directement au financement de AFR100, l'initiative pour la restauration des forêts et

paysages forestiers en Afrique. La plupart des sociétés qui ont des politiques forêts en matière de chaîne d'approvisionnement ne financent pas de projet dédié.

Quatre initiatives privées dont les fonds Livelihoods de Danone et le partenariat public-privé Moringa sont cependant à mettre en avant :

1. **L'initiative de Danone** - qui mène un consortium d'entreprises finançant les Fonds Livelihoods d'agroforesterie et d'approvisionnement durable (en Afrique, en Asie et en Amérique latine) (**Encadré 4**) ;
2. L'initiative **BNP Paribas** à travers le financement de la *Tropical Landscapes Finance Facility* en Indonésie et le programme de recherche *Climate & Biodiversity Initiative* de sa fondation (**Tableau 34**),
3. Les projets forestiers de **L'Oréal** (en Asie uniquement) (**Tableau 34**) ;
4. Le **fonds Moringa**, créé en 2010 sur la base d'un partenariat public-privé entre la division de gestion de *Private Equity* d'Edmond de Rothschild (Suisse) et ONF International (ONFI), filiale internationale de l'Office National des Forêts français.

Le fonds Moringa est une société d'investissement qui finance en fonds propre des études et des projets d'agroforesterie, qui a déjà été mobilisée en Afrique centrale. Le fonds comporte deux fenêtre de financement : (i) le fonds d'investissement Moringa de 84 millions USD qui finance des projets d'agroforesterie de 4 à 10 millions USD chacun en Afrique et en Amérique latine et auquel ONFI apporte son expertise technique (études de marché, études de préaisabilité notamment au Cameroun et au Gabon, analyses des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, investissements dans des projets) ; le fonds *Agroforestry Technical Assistance* (ATAF) qui octroie des subventions (2,8 millions USD en 2017) pour une aide sous forme d'assistance technique (renforcement de capacité, études pilotes par exemple). L'AFD, le FFEM et PROPARGO sont impliqués dans le financement et le conseil à l'ATAF.³³

32 Ces groupes sont les groupes français ayant été attribués les meilleures notes pour leur engagement zéro déforestation par CDP, ou pour leur engagement climat global (BNP Paribas).

33 Les modalités exactes n'en sont pas précisées mais PROPARGO et le FFEM participent au financement (montant non précisé sur 2,8 millions USD) aux côtés du fonds Moringa, de la Banque africaine de développement, de USAID et du Common Fund for Commodities (CFC), tandis que le CIRAD et le FFEM font partie du comité de validation des projets.

Encadré 4 : Les fonds Livelihoods, un instrument mobilisable pour des projets d'agroforesterie ou de restauration des forêts en Afrique centrale

En 2008, le Fonds Danone pour la nature a été créé par le groupe Danone, en partenariat avec la Convention sur les zones humides de Ramsar et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), avec pour objectif de restaurer les écosystèmes dégradés, combattre les changements climatiques et redévelopper les économies locales. Le premier projet pilote de restauration des mangroves a été mené au Sénégal. Fort de cette expérience, le Fonds Danone pour la nature est transformé en entité externe, le Fonds carbone Livelihoods, et ouvert aux investisseurs externes. Le Fonds Livelihoods pour l'agriculture familiale (Livelihoods 3F) est par la suite lancé en 2015. Sa mission reste la même, bien que le rendement de ce nouveau fonds aille au-delà des crédits carbone. Son principal objectif est d'aider des entreprises à transformer leurs

chaînes d'approvisionnement de manière durable auprès de petites exploitations familiales. Les Fonds carbone Livelihoods (LCF1 et LCF2) et le fonds pour l'agriculture familiale (Livelihoods L3F) sont capitalisés à hauteur de 140 millions EUR et 120 millions EUR respectivement. Douze entreprises participent au financement de ces fonds : Danone, Schneider Electric, Crédit Agricole S.A., Michelin, Hermès, SAP, Groupe Caisse des Dépôts, La Poste, Firmenich, Voyageurs du Monde, Mars Inc. and Veolia. Les partenaires institutionnels français sont l'AFD, le FFEM et le CIRAD, tandis que les partenaires privés français intervenant dans la mise en œuvre des projets incluent l'entreprise Agresta (spécialisée dans la production et la distribution de granules de bois) et du cabinet EcoAct (cabinet de conseil spécialisé dans mesure, la réduction et la compensation des émissions carbone).

Tableau 32 : Présentation des Fonds Livelihoods

Fonds	Objectifs	Activités	Projets
LCF1 (40 M EUR) et LCFF2 (100 M EUR)	<ul style="list-style-type: none"> • 35 millions de tonnes de CO₂ séquestrées sur 20 ans ; • 3 millions de bénéficiaires ; • 130 millions d'arbres plantés (LCF1) ; • 120 000 familles équipées de foyers de cuisson améliorés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les communautés rurales dans la restauration et la préservation de leurs écosystèmes afin d'améliorer leurs conditions de vie (sécurité alimentaire et revenus). • Les Fonds carbone utilisent l'économie du carbone pour financer les projets : ils préfinancent des ONG pour la mise en œuvre de projets, et les investisseurs obtiennent des retours sur investissement sous la forme de crédit carbone sur une période de 10 à 20 ans. 	10 projets LCF1 : <ul style="list-style-type: none"> • 6 projets Agroforesterie et reforestation : au Kenya (2), en Inde, au Guatemala, et au Pérou • 2 projets de restauration des mangroves au Sénégal et en Inde • 1 projet énergie-bois rurale au Burkina Faso
L3F (120 M EUR)	<ul style="list-style-type: none"> • 2 millions de bénéficiaires ; • 200 000 exploitations converties à des pratiques agricoles durables 	<ul style="list-style-type: none"> • Transformer les chaînes d'approvisionnement des petits exploitants agricoles afin de mieux produire et de façon plus durable. • Les filières prioritaires sont le l'huile de palme, le cacao, la menthe, la vanille, le sucre, la carraghénane et l'eau (à travers la protection des bassins versants). 	3 projets <ul style="list-style-type: none"> • Chaîne d'approvisionnement résilientes au Brésil, à Madagascar, et aux Philippines

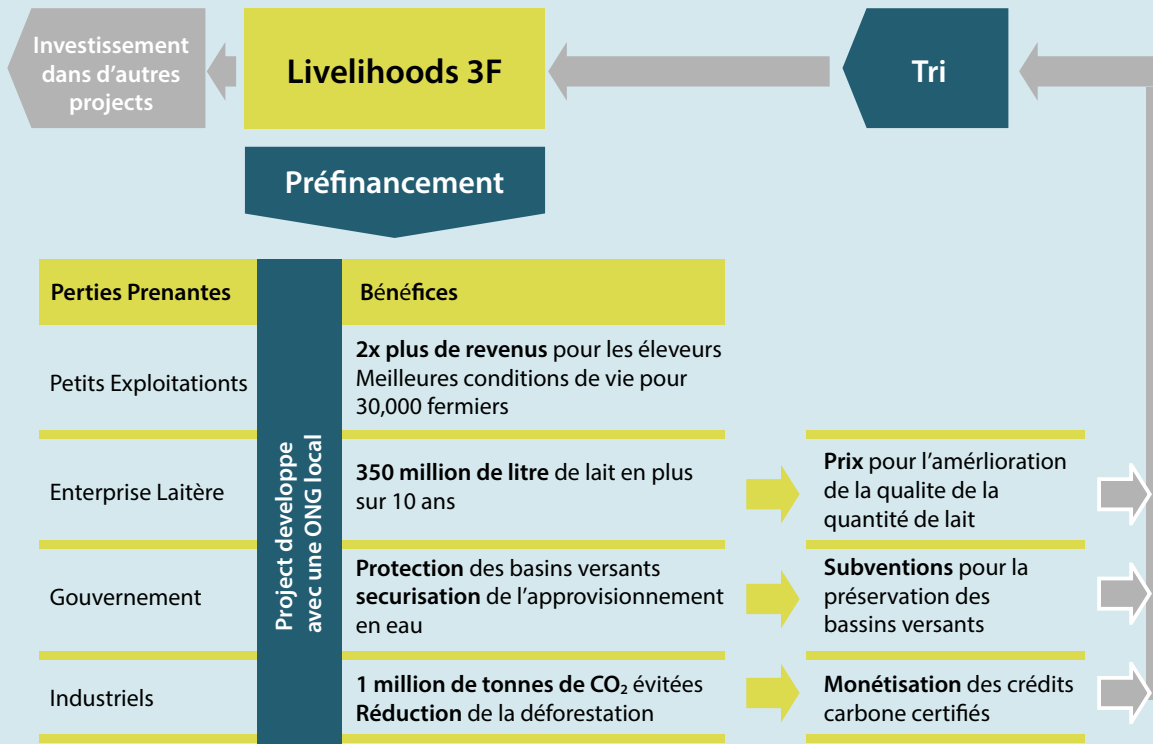


Figure 33 : Zoom sur le mécanisme du Fonds pour l'agriculture familiale

Source : Les Fonds Livelihoods, Danone, (2019).

Tableau 33 : Exemples de stratégies de lutte contre la déforestation et de fonds ou projets dédiés aux forêts par le privé français (entreprises, banques)

Secteur et Société	Politique RSE de contrôle de la chaîne d'approvisionnement « zéro déforestation »	Mécénat, fonds ou programmes/projets dédiés
Les groupes français leaders au niveau global		
Cosmétique	<p>L'Oréal</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Stratégie Sharing Beauty with All pour innover, produire et consommer durablement, à travers les objectifs 2020 : (i) la totalité des produits présentent un bénéfice environnemental ou social ; (ii) la réduction des émissions de CO2 de 60 % par rapport à 2005 (-73 % en 2019) ; (iii) partager la croissance avec les communautés, les fournisseurs, et les salariés. La RSE représente 8,84 millions EUR (3,4 % du chiffre d'affaires de l'Oréal). • La Politique zéro déforestation (2014) vise à ce qu'en 2020 aucun des ingrédients et matières premières utilisés dans ses produits ne soient lié à la déforestation : <ol style="list-style-type: none"> 1. Approvisionnement durable de l'huile de palme : tracer les dérivés, soutenir les producteurs indépendants, changer les pratiques d'achat ; 2. Intégrer la lutte contre la déforestation dans la sélection des fournisseurs (création du Sustainable Palm Oil Index) ; • Partenariat avec l'ONG Rainforest Alliance pour un approvisionnement durable et la traçabilité des matières premières (huile de palme, huile de soja et produits à base de fibre de bois), évaluation des enjeux environnementaux et sociaux avec les fournisseurs, vérification par une tierce partie) et partenariat avec l'entreprise sociale française Pur Projet et l'ONG néerlandaise SNV. 	<ul style="list-style-type: none"> • Trois projets en Indonésie et en Thaïlande uniquement : <ol style="list-style-type: none"> 1. Réhabilitation des tourbières et soutien aux producteurs locaux pour préserver l'environnement ; 2. Amélioration de la production pour lutter contre la déforestation 3. Agroforesterie dans les rizières pour restaurer les sols • Mécénat pour l'environnement : fondation Nicolas Hulot
Alimentaire	<p>Danone</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Politique Climat (2015) qui fixe une stratégie zéro carbone d'ici à 2050 en : (i) réduisant les émissions ; (ii) transformant les pratiques agricoles pour augmenter la séquestration de carbone dans le sol ; (iii) éliminant la déforestation de la chaîne d'approvisionnement ; (iv) compensant les émissions qui subsistent. Danone fait partie des sept sociétés françaises à faire partie du RE 100.* • La Politique Empreinte Forêt (2019) par laquelle Danone s'engage à éliminer la déforestation de sa chaîne d'approvisionnement d'ici à 2020. Le groupe a ratifié la Déclaration de New York sur le forêts et soutient la résolution du Consumer Goods Forum qui vise à atteindre le degré zéro de déforestation dans les secteurs clés de production des matières premières. Pour atteindre ces objectifs, des normes de production à respecter ont été fixées dans le cadre de quatre certifications pour l'huile de palme (dont la Roundtable on Sustainable Palm Oil, RPSO), et le soja (Roundtable on Sustainable Soja, RTRS). 	<ul style="list-style-type: none"> • Trois fonds d'innovation sociale en Afrique, Asie et Amérique latine : <ol style="list-style-type: none"> 1. Fonds Livelihoods d'impact sur le changement climatique (fonds carbone et fonds pour l'agriculture familiale) ; 2. Fonds Danone écosystèmes ; 3. Danone Communities ;

a Avec Axa, Crédit Agricole, Décathlon, Groupe l'Occitane, La Poste et Schneider Electric. RE 100 est une initiative mondiale qui vise à soutenir et promouvoir les grandes entreprises qui se sont engagées à utiliser 100 % d'énergies renouvelables dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. Elle est pilotée par The Climate Group et le CDP.

continuer à la page suivante

Secteur et Société	Politique RSE de contrôle de la chaîne d'approvisionnement « zéro déforestation »	Mécénat, fonds ou programmes/projets dédiés
Matériaux Saint-Gobain	<ul style="list-style-type: none"> La politique RSE portant sur l'environnement vise à réduire les émissions en CO2 du groupe intègre la gestion des matières premières, des déchets et de l'eau et a un objectif « zéro accident environnemental » ; La Politique Environnement Bois, politique d'approvisionnement responsable du bois afin de : augmenter la part des achats de bois de négoce légaux, tracés et issus de forêts gérées de façon responsable et/ou certifiées (FSC et PEFC) et renforcer la compréhension des systèmes de certifications forêts et des valeurs de conservation des écosystèmes et de la biodiversité qu'ils encouragent. Elle s'articule en deux axes : <ol style="list-style-type: none"> L'achat responsable : (i) la protection de la biodiversité et des populations locales ; (ii) la vérification de la légalité du bois conformément à la Réglementation du bois de l'UE (RBUE) ; (iii) la promotion du bois certifié ou géré de façon responsable. La commercialisation responsable : (i) former et impliquer les équipes de vente ; (ii) certifier les points de vente (FSC, PEFC) ; et (iii) informer les clients. 	<p>Pas de programmes/ de projet dédié et le champ d'action de la fondation Saint-Gobain ne concerne que les projets à portée sociale ou d'insertion professionnelle.</p>
Grande distribution Carrefour	<ul style="list-style-type: none"> Présent depuis peu au Cameroun, Carrefour est encore peu présent en Afrique subsaharienne. La Politique forêts durables 2020 de Carrefour a pour objectif de promouvoir des produits respectueux des forêts dans le cadre de la transition alimentaire, autour de quatre matières premières prioritaires pour la protection des forêts : (i) s'assurer qu'aucun des produits Carrefour contenant de l'huile de palme ne participe à la déforestation ; (ii) mise en place de solutions pour réduire les impacts négatifs de la production de soja sur les écosystèmes dans la chaîne d'approvisionnement ; (iii) s'assurer que les publications commerciales soient certifiées FSC, PEFC ou bien fabriqués à partir de fibres recyclées et atteindre 100 % de conformité pour 10 catégories de produits prioritaires ; (iv) viande de bœuf brésilien conforme aux critères Carrefour ; (v) autres solutions de suivi pour les filières du cacao, des biocarburants, du viscose et du caoutchouc. Partenariat avec WWF pour l'élaboration et la mise en place de la stratégie forêts. 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de programme / projet dédié, la Fondation Carrefour intervient dans d'autres secteurs.
Banque BNP Paribas	<ul style="list-style-type: none"> BNP Paribas est signataire du Soft Commodities Compact et membre de la Banking Environment Initiative pour mobiliser la transformation des chaînes d'approvisionnement des matières agricoles pour atteindre l'objectif zéro déforestation. La banque française a par ailleurs développé en interne une politique sectorielle sur l'huile de palme et l'exploitation forestière ainsi qu'une politique sectorielle sur la biodiversité. L'engagement de BNP Paribas pour l'environnement est autour de trois leviers : (i) l'accompagnement des clients dans la transition vers une économie bas carbone ; (ii) la diminution de l'empreinte environnementale du groupe ; et (iii) le développement de la connaissance et le partage des meilleures pratiques environnementales. BNP Paribas finance la Tropical Landscapes Finance Facility, une plateforme de financement basée sur un partenariat public-privé avec le PNUE et ADM Capital, qui met à disposition des prêts et des subventions en faveur des énergies renouvelables et de la gestion durable des paysages en Indonésie. Le montant total mis à disposition de la facilité n'est pas disponible. 	<ul style="list-style-type: none"> La Fondation BNP Paribas soutient la recherche scientifique sur le climat et la biodiversité à travers sa Climate & Biodiversity Initiative, qui appuie essentiellement des projets de recherche.^b Depuis 2010, 12 millions EUR ont été attribués à 18 équipes de recherche. Concernant les forêts : (i) le programme TROPICOL, pour étudier la variabilité climatique passée de la forêt tropicale brésilienne ; (ii) ISoCa : le carbone des sols au service de l'agriculture familiale tropicale pour dresser un état des lieux du carbone des sols au Cameroun, au Bénin, en Côte d'Ivoire, et à Madagascar.

b À noter que l'appel à projet pour 2019 est en cours

Tableau 33 a continué

Secteur et Société	Politique RSE de contrôle de la chaîne d'approvisionnement « zéro déforestation »	Mécénat, fonds ou programmes/projets dédiés
Les groupes Français engagés en Afrique Centrale		
Agroalimentaire	<p>SOMDIAA (Vilgrain)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le groupe est présent au Gabon, en RCA, au Congo, au Tchad et au Cameroun, essentiellement dans la production du sucre, mais aussi de la farine, des œufs, de l'alimentation animale ainsi que dans la transformation agroalimentaire. En matière de RSE, le groupe a débuté par la certification de sa filière sucre (ISO 22 000), puis a développé une politique développement durable en 2013. Ses objectifs sont à trois niveaux (i) au niveau de l'environnement, par la mise en place d'une agriculture raisonnée et l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses unités industrielles ; (ii) au niveau social avec des exigences de santé et de sécurité des travailleurs et la promotion d'un dialogue social ; (iii) enfin sociétal avec la contribution au développement local et le renforcement du dialogue avec les parties prenantes externes. Au niveau de l'environnement, ses actions prioritaires sont de : (i) raisonner les pratiques agricoles par la réduction du travail du sol, l'utilisation de plantes de couverture, et la « coupe en vert » qui permettent de réduire les émissions des gaz à effet de serre ; (ii) l'amélioration de l'efficacité énergétique par l'amélioration des technologies utilisées dans les usines, la gestion améliorée des déchets. Le groupe indique que deux de ses filiales, notamment la SARIS Congo, ont mené en parallèle des campagnes de reboisement en 2017 (eucalyptus, teck et acacias rouges) dans le but de réduire les émissions de CO2 liées à son activité. 	<ul style="list-style-type: none"> Le groupe a une fondation dans chaque pays où il est présent, avec pour objectif de soutenir les conditions de vie des populations locales (développement communautaire). Les projets ciblent les activités générant des revenus (agriculture, pêche, commerce) mais ne ciblent pas l'agroforesterie en particulier.
Grande distribution alimentaire	<p>Groupe Casino</p> <ul style="list-style-type: none"> Le groupe est présent au Cameroun, au Gabon, en RDC, au Congo et en RCA En matière de politique environnementale, le groupe a pris trois engagements : (i) réduire les émissions carbone ; (ii) économiser et préserver les ressources (iii) protéger la biodiversité. Le développement de l'agroécologie et la lutte contre la déforestation des matières premières font partie des engagements environnementaux (viande bovine élevée au Brésil, huile de palme, soja et Cacao) Le groupe travaille en partenariat avec l'ONG The Forest Trust (TFT) et a signé la Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO) en 2015 en s'engageant à faire preuve de transparence, utiliser à terme une huile de palme sans déforestation, et soutenir les producteurs locaux au Brésil et en Colombie. L'engagement ne fait pas référence de l'application de sa politique zéro déforestation en Afrique subsaharienne. Le Groupe Casino est noté B pour sa politique Climat, mais n'a pas fourni d'informations suffisantes pour être noté par le CDP. 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de projet/programme spécifique tandis que les fondations du groupe interviennent pour les jeunes et les plus démunis (en France et en Amérique latine).

continuer à la page suivante

Tableau 33 a continué

Secteur et Société	Politique RSE de contrôle de la chaîne d'approvisionnement « zéro déforestation »	Mécénat, fonds ou programmes/projets dédiés
Restauration Sodexo	<ul style="list-style-type: none"> Spécialiste dans la sous-traitance des services de restauration collective, le groupe est implanté en Afrique centrale. Sa politique RSE vise notamment à faire de Sodexo un acheteur responsable et un fournisseur de services de gestion qui réduisent les émissions carbone notamment par : (i) le soutien aux producteurs locaux, en encourageant les pratiques agricoles responsables pour éliminer de sa chaîne d'approvisionnement les produits qui accélèrent la déforestation ; (ii) l'approvisionnement en huile de palme certifiée à Singapour Le groupe est noté C pour son empreinte et engagement forêts, par CDP. 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de projet/programme spécifique
Construction Eiffage	<ul style="list-style-type: none"> La démarche environnementale fait partie intégrante de sa RSE et le groupe a adhéré à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020 de la France, en 2011, afin de minimiser l'impact des métiers du BTP et de concessions sur la biodiversité et les milieux naturels. Eiffage a également participé au Club Infrastructures Linéaires et Biodiversité, aux côtés de Vinci, et en partenariat avec UICN France, qui aboutit à la mise en place d'une gestion centralisée d'inventaires faune-flore réalisés dans le cadre d'études d'impact réglementaires. Très peu d'informations sur l'application de la politique environnement-biodiversité en Afrique, hormis au Sénégal (applications des normes ISO 9001 et 14001 pour la construction et l'immobilier, réalisation d'un bilan carbone et chantier de haute qualité environnementale pour la construction d'un appontement sur l'île de Carabane) et la mise en place de formations professionnelles, notamment pour les aspects de prévention et de sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de projet/programme spécifique, la Fondation Eiffage finance des projets en France.
Eau, déchets, énergie Véolia	<ul style="list-style-type: none"> En matière de politique environnementale, Véolia s'est engagée : (i) à gérer durablement les ressources naturelles par la promotion de l'économie circulaire ; (ii) la réduction des émissions de gaz à effet de serre ; (iii) la préservation et la restauration de la biodiversité. Il a également participé à la définition de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité en France. Le groupe a pour objectif de réaliser un diagnostic et déployer un plan d'action d'ici à 2020 dans la totalité des sites identifiées à fort enjeu biodiversité. Cela inclut la mise en place d'un plan de gestion écologique - Véolia a ainsi développé un Système de Management de l'Environnement (SME) pour la gestion de ses déchets - ainsi le développement de partenariats avec une association locale de protection de la nature. Dans le cadre de sa gestion des espaces, le groupe cible la protection de la biodiversité sur ses sites. Sa mise en œuvre passe par : un partenariat avec UICN France, le développement d'une expertise interne et des projets d'ingénierie écologique et initiatives innovantes (labellisation), des outils d'évaluation et d'aide à la mise en œuvre sur chaque site, et des indicateurs de performance. Des échanges avec UICN, l'association Entreprises pour Environnement (EPE), le World Business Council for Sustainable Development et l'association française Orée qui accompagne les entreprises dans la mise en œuvre de leur politique biodiversité. 	<ul style="list-style-type: none"> La fondation Veolia soutient des projets pour l'environnement et la biodiversité, il s'agit essentiellement de projets de communication et de sensibilisation en France et à l'international (330 projets depuis 2004). Au Cameroun, elle soutient l'Association Cœur de Forêt en 2013-2019 pour la reforestation du Moabi dans le sud-ouest du pays (12 000 EUR).

continuer à la page suivante

Tableau 33 a continué

Secteur et Société	Politique RSE de contrôle de la chaîne d'approvisionnement « zéro déforestation »	Mécénat, fonds ou programmes/projets dédiés
Gaz industriel Air Liquide	<ul style="list-style-type: none"> Le groupe est présent au Cameroun, au Congo et au Gabon et la politique de développement durable du groupe est fondée sur deux axes : (i) l'amélioration de la qualité de l'air ; et (ii) l'approfondissement du dialogue avec les parties prenantes. Pas de stratégie spécifique pour la forêt ou la biodiversité mais des projets de soutien à la recherche scientifique, toujours avec pour objectif d'améliorer la qualité de l'air et qui incluent notamment des projets de recherche sur les forêts tropicales. Air Liquide est noté A- par CDP pour sa politique Climat, D pour sa politique de sécurité de l'eau mais le groupe n'est pas noté pour sa politique forêt (la notation n'a pas été demandée). 	<p>La Fondation Air Liquide a soutenu des projets de recherche sur les forêts en Guyane, en Indonésie et au Gabon, en partenariat avec l'Institut de recherche et de développement (IRD) et WWF ;</p> <ul style="list-style-type: none"> Au Gabon, elle a financé WWF dans le cadre d'un projet de mesure du carbone forestier (110 000 EUR) ; En Indonésie, elle a contribué au financement du programme pilote REDD+ porté par WWF.
Pneumatiques Michelin	<ul style="list-style-type: none"> Présent en Afrique, le groupe Michelin s'approvisionne en caoutchouc produit en Asie du Sud-Est comme la majorité des acteurs de la filière. Afin d'améliorer la production de caoutchouc naturel et de lutter contre la déforestation, Michelin a lancé la Politique Caoutchouc Naturel Durable pour la protection de la biodiversité en 2016, une charte destinée à l'ensemble des acteurs de la filière. Il s'agit référence pour les contracteurs du groupe, qui doivent s'y conformer. Les conditions d'exploitation de la matière y sont définies : (i) sur le plan environnemental (zéro déforestation, sanctuarisation des zones à haute valeur de conservation, des puits de carbone, et des zones de tourbières) (ii) social (conditions de travail). L'objectif est d'accroître le rendement à l'hectare pour maîtriser la pression foncière et réduire les risques de déforestation. La mise en œuvre de la Politique de Caoutchouc Naturel se fait en partenariat avec WWF. 	<ul style="list-style-type: none"> La Fondation d'Entreprise Michelin inclut la protection de l'environnement dans son champ d'action. Elle a financé des projets de protection et conservation de forêts tropicales et de la vie sauvage en Indonésie, également en partenariat avec WWF ou encore de recherche sur les forêts d'hévéas (en Côte d'Ivoire). Michelin finance le Fonds carbone Livelihoods porté par Danone.
Société Générale	<ul style="list-style-type: none"> La Société Générale est signataire du Soft Commodities Compact. Elle a également développé une politique environnementale et sociale sur le secteur forestier. Sa Politique sectorielle : exploitation forestière & produits issus des forêts (2016) vise à établir des principes d'engagement responsable selon trois axes : (i) les clients actifs dans la filière en amont de la Banque doivent s'engager à effectuer une vérification de conformité légale ; (ii) ces mêmes clients doivent s'être engagés en faveur de mesures leur permettant de vérifier que leurs opérations sont cohérentes avec un objectif de zéro déforestation nette d'ici à 2020 ; (iii) les clients de la filière en aval sont également encouragés à faire certifier leurs opérations ; (iii) enfin l'ensemble des clients du secteur forestier sont encouragés à participer au CDP Project (anciennement Carbon Disclosure Project jusqu'en 2012). 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de projet/programme dédié

Sources : *Rapports RSE, sites des sociétés et de leurs fondations (2019).*

2.4.3 La participation du privé français aux projets de finance carbone et/ou REDD+

2.4.3.1 L'absence des sociétés françaises sur les projets REDD+ dans le Bassin du Congo

Dans le cadre du projet de carbone forestier REDD+ Ibi Batéké démarré en 2009 en RDC, la société d'énergie française Suez (secteurs déchets et eau) faisait partie des investisseurs privés, aux côtés de la société minière belge Umicore, et de la société française ORBEO.³⁴ Cette dernière avait consenti à cofinancer une avance pour l'achat de crédits carbone à hauteur de 2 millions USD, soit un montant égal à celui apporté par le Fonds *Biocarbon* géré par la Banque mondiale, tandis que Suez et Umicore devait apporter chacun 250 000 EUR sous forme de prêts, pour un projet total d'environ 4,5 millions EUR. En raison de difficultés financières du porteur de projet, la société congolaise Novacel,³⁵ (bénéficiaire des avances et des prêts), les financements ont été réduit de plus de la moitié et le projet ne semblait pas avoir abouti en juin 2019. Pour le deuxième grand programme REDD+ du Maï Ndombe, aucun investisseur français ne s'est pour l'instant impliqué. Le cabinet de conseil FRMI a été contracté pour les études préalables, relatives à l'engagement des concessions financières dans le programme et à l'élaboration du niveau de référence des émissions liées à la dégradation planifiée des forêts dans le Maï Ndombe.

Au Ghana, le secteur privé français est impliqué dans la mise en œuvre du programme REDD+ Forêts- Cacao au Ghana, qui vise à mettre fin à la déforestation dans la chaîne d'approvisionnement du cacao et restaurer le couvert forestier. Il s'agit du premier programme REDD+ au Ghana et de l'un des tout premiers projets REDD+ axés sur le développement d'une chaîne d'approvisionnement durable. La société française Touton, qui est l'un des premiers négociants de cacao au Ghana – le

pays étant le deuxième exportateur de cacao après la Côte d'Ivoire – est également actif en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Cameroun. La société est signataire de l'initiative globale forêt-cacao depuis novembre 2017, qui repose sur un partenariat public-privé entre les gouvernements ghanéen et ivoirien, des fondations³⁶ et trente-trois compagnies du secteur du cacao. Alors que Touton avait mis en place des projets de *smart climate cocoa* dans ses plantations depuis 2014, la société a joué un rôle moteur dans la signature du Partenariat pour la protection de la productivité et la résilience des paysages cacaoyers (3PRCL) au Ghana, aux côtés du Ghana Cocoa Board (COCOBOD), *Eco-Louis Bolk Institute*, *Nature Conservation Research Centre (NCRC)*, et *SNV-Netherlands Development Organisation*. Dans le cadre du REDD+ Forêts Cacao au Ghana, 174,5 millions USD ont été engagés pour le financement du Programme d'investissement forestier, dont 87,2 millions du gouvernement, 41,9 millions de la Banque mondiale (Fonds stratégique climat du Fonds d'investissement climat), et 45,4 millions du secteur privé (dont 16,9 millions pour le partenariat 3PRCL de Touton). Un contrat d'achat de crédits de réduction des émissions (ERPA) devrait être conclu avec la Banque mondiale courant 2019.

2.4.3.2 La participation des banques et fonds d'investissements français à la finance carbone

La division de gestion d'actifs de BNP Paribas, qui a participé à la structuration du financement du projet REDD+ du corridor de Kasigau au Kenya entre 2010 et 2017, a lancé son premier mécanisme de compensation de l'empreinte carbone en mars 2019. De son côté, le fonds d'impact Arthelia-Mirova de Banque Populaire Caisse d'Épargne finance des projets pour la biodiversité et la conservation des forêts en Afrique, en Asie et en Amérique latine (**Encadré 5**).

34 *Joint-venture* entre la Société Générale et du groupe chimique français Rhodia, rachetée depuis par la société belge Solvay Energy Services.

35 Novacel a mise en œuvre le projet REDD+ du Sud Kwamouth et participe au deuxième projet de réduction des émissions carbone REDD+ de Maï Ndombe en RDC.

36 La World Cocoa Foundation, IDH The Sustainable Trade Initiative, Prince of Wales's International Sustainability Unit (ISU)

Encadré 5 : Les instruments français de la finance carbone dédiés au secteur forestier et la REDD+

1. Le programme de compensation carbone *THEAM Quant Europe Climate Carbon Offset Plan* de BNP Paribas

En 2010, BNP Paribas (les divisions Carbone Finance et *Environmental Markets in Commodity Derivatives* du département *BNP Paribas Corporate & Investment Banking*) a démarré les négociations avec l'ONG américaine Wildlife Works dans, dans le cadre du projet carbone REDD+ du corridor Kasigau, dans le sud-est du Kenya. Alors qu'un accord de financement de 50 millions USD avait été signé pour financer le projet, les négociations n'ont finalement pas abouti et la Société Financière Internationale (IFI) a pris le relais du montage financier du projet, donnant lieu à la première émission d'une obligation forêt de 152 millions USD (**Encadré 2**). BNP Paribas est cependant restée impliquée dans un rôle de conseil pour la structuration de l'obligation et tester son succès auprès des investisseurs potentiels.

Suite à cette expérience, le fonds de gestion d'actifs *BNP Paribas Asset Management* a lancé en mars 2019 le *THEAM Quant Europe Climate Carbon Offset Plan*, le premier fonds UCITS de droit français* associé à un mécanisme de compensation de l'empreinte carbone. L'objectif de ce fonds est double : combiner les rendements financiers du marché des actions européennes et avoir un impact positif en matière de changement climatique. La compensation de l'empreinte carbone se fait grâce à l'utilisation de certificats de réduction d'émissions vérifiées (VER), aussi appelés crédit carbone. Ce fonds s'inscrit dans la lutte contre le réchauffement climatique engagé par la banque dans le cadre de sa stratégie d'investissement durable et socialement responsable. Il cible les investisseurs institutionnels et leur permet de compenser une part significative des émissions issues dans le cadre de leurs investissements.

2. Le fonds d'investissement Althelia-Mirova de Natixis (la banque d'investissement de BPCE)

Le fonds Althelia, créé par les deux directeurs des divisions *Carbon Finance* et *Environmental Markets in Commodity Derivatives* du département *BNP Paribas Corporate & Investment Banking*, est devenu le fonds d'investissement dédié à la conservation et au développement durable de Mirova en 2017. Mirova est la société de gestion d'actifs durables, filiale de Natixis (cette dernière n'étant autre que la banque d'investissement de Banque Populaire Caisse d'Épargne, BPCE). Ce fonds dispose de deux fenêtres d'investissement : l'une dédiée au climat – *Althelia Climate Fund* – et l'autre aux océans *Sustainable Ocean Fund*. Lancé en 2013, le fonds *Althelia Climate Fund* intervient dans des projets de réduction de la déforestation, d'atténuation au changement climatique, et de protection de la biodiversité, qui visent à garantir des conditions de vie justes et durables aux communautés locales tout en assurant un rendement satisfaisant à ses investisseurs. Neuf projets sont financés en juin 2019 en Amérique Latine, en Afrique et en Asie : ils portent sur la conservation de forêt, l'utilisation durable des terres, l'agroforesterie et la production durable de bois FSC, de cacao, de café et d'huile de palme.

Sur ces neuf projets, deux sont localisés en Afrique de l'Est, au Kenya et au Rwanda (pays de la COMIFAC). Au Rwanda, le fonds a investi 8 millions EUR dans la compagnie de carburant Inyenyeri. L'objectif est de financer sa solution de cuisson propre (Fuel+Stove) destinée à 150 000 ménages rwandais d'ici à 2020. Cette solution qui réduit l'utilisation de bois de chauffe ou de charbon de 80 à 90 % et a ainsi des impacts positifs indirects en matière de déforestation et de santé (réduction de la pollution de l'air et des maladies qui en résultent). Au Kenya, le fonds a investi 10 millions USD pour la conservation des collines forestières de Taita, pour la protection de 200 000 hectares de forêts supplémentaires et compléter ainsi le projet du corridor Kasigau.

Sources : *BNP Paribas, Althelia-Mirova (2019)*.

* UCITS ou OPCVM en français, ce fonds est un fonds commun de placement de droit français, conformément à la directive de l'UE 2009/65/CE, qui est le principal cadre réglementaire européen sur les organismes de placement collectif.

3 Caractérisation des financements allemands entre 2010 et 2019

3.1 L'Aide Publique au Développement (APD) allemande et le cadre d'intervention pour le secteur des forêts tropicales

3.1.1 Définition et caractéristiques de l'aide publique au développement allemande

3.1.1.1 Le positionnement et les évolutions de l'aide allemande

L'Allemagne est le deuxième pays pourvoyeur d'aide publique au développement nette après les États-Unis, avec 25 milliards USD accordés en 2018, soit deux fois plus que la France pour la même année (**Figure 30**). Cela représente une baisse de 3,5 % par rapport à 2017, après -2,4 % l'année précédente, liée à la diminution des dépenses pour l'accueil des réfugiés en Allemagne (**Figure 31**).³⁷ En termes relatifs, l'Allemagne se rapproche de l'objectif des Nations-Unies de 0,7 % de son revenu national brut (RNB) consacré à l'APD, avec 0,61 % en 2018, et se classe ainsi sixième donateur. En 2017, l'aide aux réfugiés s'élevait à 6,1 Mds USD et comptait pour près de 25 % du total de l'APD allemande nette. L'élément don représentait 89,3 % de l'aide totale et les prêts 18,6 % de l'APD brute en 2016.

3.1.1.2 Les caractéristiques de l'aide bilatérale et l'aide multilatérale allemande

L'Allemagne a une nette préférence pour l'aide bilatérale, qui représentait 81 % de l'APD allemande en 2016, le reste étant de l'aide aux

organisations multilatérales de développement (dont 35 % à l'Union européenne et 31 % aux agences des Nations-Unies). Cette aide est mise en œuvre par le ministère fédéral de la coopération économique et du développement (BMZ). Les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure sont ceux qui bénéficient le plus de l'aide bilatérale allemande : 4,5 Mds USD en moyenne sur la période 2016-2017 (20,3 %), même si près de la moitié de l'aide n'est pas allouée à un groupe de revenus en particulier (**Figures 32 et 33**). Par zone géographique, la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord reçoit le plus d'aide avec 3,4 Mds EUR en moyenne sur 2016-2017 (15,5 % du total), même si encore une fois une majorité de l'aide n'est pas allouée (9,4 Mds, 42,5 %). L'Inde, la Syrie et la Chine étaient les trois premiers pays bénéficiaires de l'aide bilatérale allemande sur cette même période et les dix premiers pays bénéficiaires (**Tableau 35**) concentraient 25 % de l'aide totale.

3.1.1.3 Les secteurs de l'aide et l'objectif transversal de soutien au climat et à l'environnement

En 2016, le climat, qui est l'un des thèmes d'intervention transversaux, représentait 51 % de l'APD allemande (financements ayant le climat comme objectifs principaux ou significatifs), soit 8,3 milliards et dont 41 % était de l'aide bilatérale. Par secteur, les infrastructures économiques et sociales sont le premier poste de financement. Elles représentaient 24 % de l'aide sectorielle, soit environ 11 milliards USD en moyenne sur 2016-2017 (**Figure 32 et 33**). Sur ces 11 milliards, 4,2 milliards étaient consacrés à l'éducation, la gouvernance et la société civile et 3,6 milliards à l'énergie et aux transports.

37 Selon la définition de l'OCDE, l'aide aux réfugiés est comptabilisée comme de l'aide publique au développement. L'APD globale a donc diminué essentiellement parce que les dépenses liées à l'accueil des réfugiés en Allemagne ont diminué.

Les chiffres de l'APD de l'Allemagne (2018)

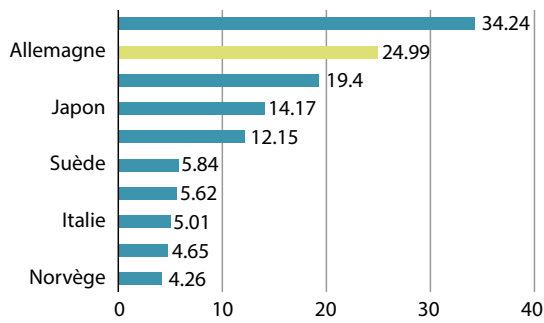


Figure 34 : Les dix premiers pays donateurs en 2018 (M USD et % du PNB)

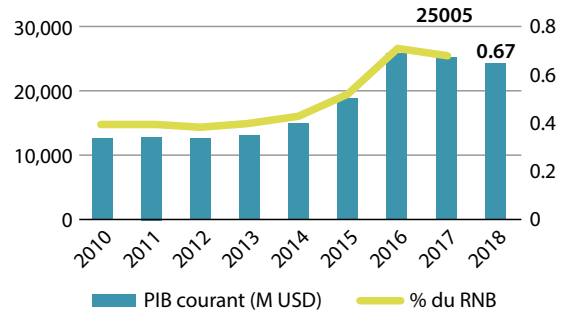


Figure 35 : Évolution de l'APD allemande entre 2010 et 2018

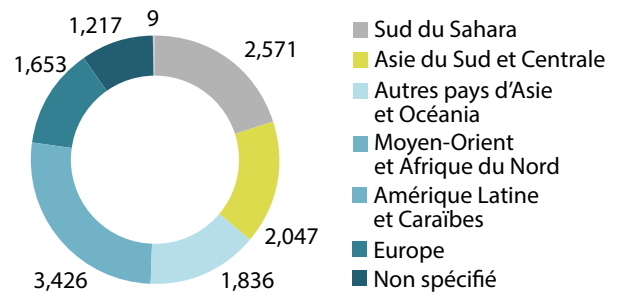
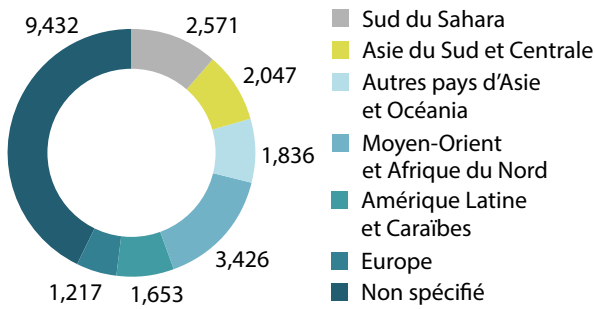


Figure 36 et 37 : L'APD bilatérale brute moyenne annuelle 2016-17 par groupe de revenus et par région (M USD)

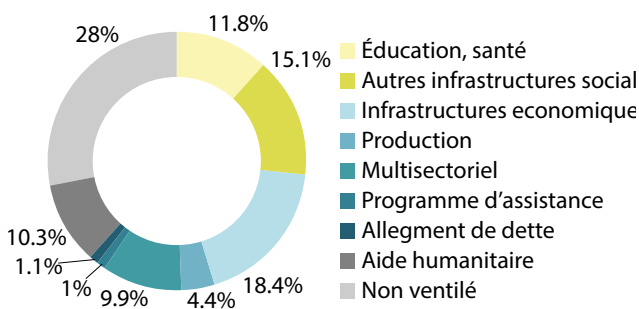


Figure 38 : L'APD allemande par secteur (%)

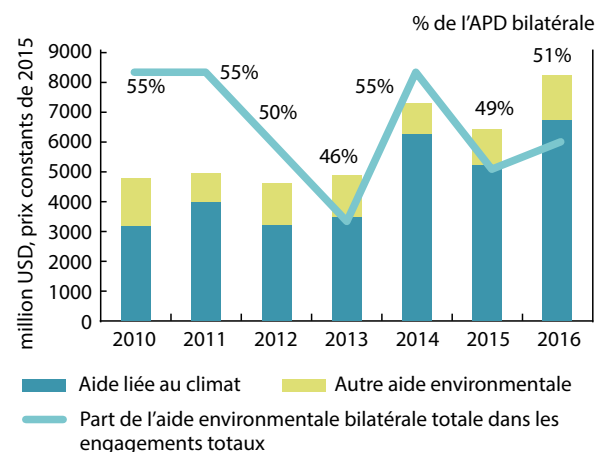


Figure 39 : L'Aide bilatérale (transversale) avec des objectifs environnementaux (M USD et %)

Source : L'aide bilatérale de l'Allemagne, OCDE, 2019.

Tableau 34 : Les dix principaux bénéficiaires de l'APD bilatérale brute en 2016-2017 (M USD)

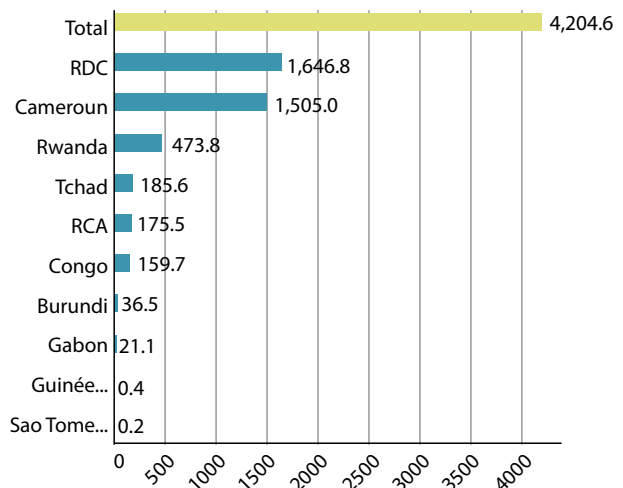
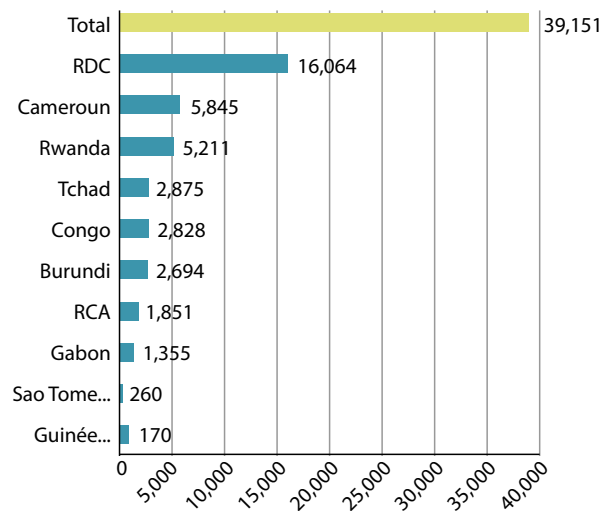
Pays	Aide perçue
1. Inde	900
2. République Arabe de Syrie	852
3. Chine	773
4. Maroc	513
5. Turquie	510
6. Afghanistan	491
7. Indonésie	453
8. Irak	450
9. Mexique	333
10. Jordanie	269

3.1.1.4 L'aide bilatérale allemande et les pays de la COMIFAC

Selon l'OCDE, l'aide bilatérale allemande représente environ 11 % de l'aide bilatérale totale (tous les donateurs officiels) à destination des pays de la COMIFAC, soit 4,2 Mds EUR sur un total de 39,2 Mds EUR pour la période 2008-2017.³⁸ La distribution de l'aide bilatérale allemande est globalement la même que celle de l'aide bilatérale totale (**Figures 36 et 37**). La RDC, le Cameroun et le Rwanda sont les trois premiers bénéficiaires de l'aide bilatérale totale et de l'aide bilatérale allemande tandis que le Gabon, Sao Tomé et Príncipe et la Guinée Équatoriale sont les trois pays recevant le moins d'aide dans les deux cas également.

3.1.1.5 Le cadre légal et institutionnel de mise en œuvre de l'APD allemande

La politique d'ADP allemande s'appuie sur le ministère fédéral allemand de la coopération, le *Bundesministerium für internationale Zusammenarbeit* (BMZ), qui assure le pilotage politique, fixe la stratégie générale de développement qui s'applique à l'ensemble des opérateurs allemands. *L'Agence allemande pour le développement international (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit - GIZ)* est chargée de fournir des services de coopération technique et de mettre en œuvre les projets de développement à l'international, aux côtés des



Figures 40 et 41 : L'aide bilatérale globale et l'aide bilatérale allemande à destination des pays de la COMIFAC

Source : *L'aide bilatérale de l'Allemagne, OCDE (2019)*.

ONG, des ministères et collectivités territoriales. Ses activités sont guidées par trois principes : (i) la défense des droits de l'Homme ; (ii) le respect de l'État de droit et de la participation citoyenne ; et (iii) la promotion du développement durable. Fin 2016, le volume de ses activités représentait 2,4 Mds EUR.

Le groupe de crédit pour la reconstruction *Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)* assume un rôle de coopération financière. L'aide au développement n'est que l'une des activités du groupe, qui a également un rôle de financement de l'économie nationale et de soutien aux exportations allemandes. Trois entités du groupe KfW sont actives à l'étranger : (i) *KfW-Entwicklungsbank*,

38 Selon les dernières données disponibles.

ou banque de développement qui s'apparente à l'AFD française et gère l'APD allemande – en prêts et en dons – auprès des opérateurs de l'aide au développement ; (ii) la *Deutsche Investitions und Entwicklungsgesellschaft* (DEG), qui finance le secteur privé dans les pays en développement et se rapproche de PROPARCO ; et enfin (iii) la KfW-IPEX Bank, une filiale du groupe qui offre des financements afin de soutenir les exportations allemandes, ce qui l'apparente donc à la Coface française. Le total des actifs du groupe KfW s'élevait à 507 milliards EUR fin 2016.

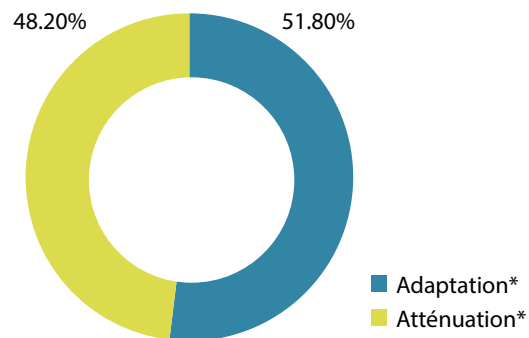
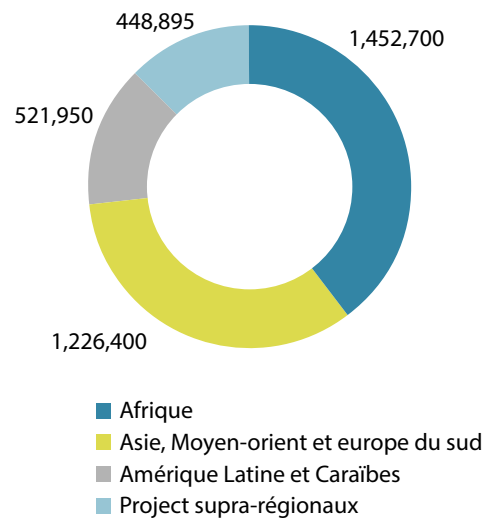
3.1.2 Le cadre d'intervention stratégique de l'aide allemande, centré la réduction le développement durable et la réduction des inégalités, avec l'Afrique comme nouvelle zone prioritaire

3.1.2.1 Les domaines prioritaires de l'aide publique allemande : le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire, les déplacements et migrations

Le changement climatique et la sécurité alimentaire comptent parmi deux des trois domaines d'intervention prioritaire pour l'APD allemande sur la période 2017-2021, mis en avant par le ministère fédéral pour la coopération économique et le développement (BMZ), le troisième étant les déplacements et les migrations. Dans le domaine du changement climatique et des énergies renouvelables, le gouvernement allemand s'est engagé à investir 1,5 milliards EUR (1,7 milliards USD) dans le Fonds vert climat (FVC) pour la période 2018-2022 contre 750 millions EUR sur 2014-2017. Enfin, en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire, des financements de 1,1 milliard EUR par an sont prévus dans le cadre de l'initiative « Un monde sans faim ».

La rareté des ressources est considérée par l'Allemagne comme l'un des cinq défis globaux majeurs, telle que définie dans sa Politique de développement 2030 (aux côtés de la croissance de la population, la mondialisation et la digitalisation). Les instruments privilégiés pour y répondre comprennent la hausse de financements nationaux et européens d'APD, la promotion des investissements privés en faveur du développement durable et le renforcement du multilatéralisme.

Figures 42 et 43 : Les engagements bilatéraux pour les financements climat de l'Allemagne



* la biodiversité et les forêts, y compris la REDD+ représentent 15 % du total (divisée entre l'adaptation et l'atténuation)

Sources : BMZ, 2017 (38) et 2016 (39).

Signataire de l'Accord de Paris (décembre 2015), l'Allemagne a augmenté l'enveloppe allouée à la finance climat au cours des dernières années : l'objectif est de doubler les engagements pour passer de 2 milliards en 2014 à 4 milliards EUR en 2020. En décembre 2017, le gouvernement avait engagé un budget 3,65 milliards EUR (y compris en subventions ou équivalents), dont 84 % est financé par le BMZ (le reste par le ministère de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité nucléaire, ainsi que d'autres ministères).

En parallèle, le gouvernement allemand a mobilisé des financements sur le marché des capitaux, soit 3,08 milliards EUR fin 2017, ainsi que des financements privés (lignes de crédit des banques de développement locales et partenariats public-privé) d'un montant de 500 millions EUR. La contribution totale de l'Allemagne pour la finance climat s'est ainsi élevée à 7,2 milliards EUR pour la même année.

Sur 3,65 milliards EUR de financements publics pour le climat, 84 % sont des financements bilatéraux et 1,45 milliards EUR sont consacrés à l'Afrique (géographie prioritaire, 39,8 % des financements publics totaux). Les financements bilatéraux visent des projets d'adaptation au changement climatique, la réduction des émissions des gaz à effet de serre, et la conservation de la biodiversité et des forêts (y compris la REDD+). Les financements multilatéraux pour le climat passent essentiellement par : (i) le Fonds vert pour le climat – l'Allemagne est le troisième pays contributeur après les États-Unis et le Japon et le premier pays pour deux fonds spéciaux du FVC (le Fonds pour les pays les moins développés et le Fonds spécial pour le changement climatique) – (ii) le Fonds pour l'environnement mondial – l'Allemagne est le deuxième contributeur après le Japon ; (iii) le Programme *Climate Finance Readiness* et (iv) la Banque mondiale et le *Forest Carbon Partnership Facility* (FCPF).

3.1.2.2 Une nouvelle priorité donnée à l'Afrique, avec la conservation des forêts parmi les axes d'intervention majeurs

Tandis que l'Allemagne a donné une importance majeure à l'Afrique depuis 2016, la lutte contre le risque climatique, la conservation des forêts et la restauration des paysages dégradés font partie de ses priorités d'intervention. La stratégie allemande pour l'Afrique de 2016 place en effet les partenariats pour les énergies renouvelables, l'assurance contre le risque climatique et la conservation des forêts comme l'une des cinq thématiques d'actions prioritaires de l'APD allemande pour la période 2017-2022.

Le soutien de l'Allemagne à l'initiative de restauration des paysages forestiers (AFR100) est en ce sens un des partenariats multilatéraux public-privé les plus importants pour la

coopération allemande, qui va de pair avec l'une des autres priorités, à savoir l'intensification de la mobilisation du secteur privé allemand.³⁹ Les autres thématiques d'intervention sont d'apporter le soutien nécessaires aux pays africains en crise et à l'Union africaine ; de renforcer le développement économique en Afrique du Nord ; et de se concentrer sur la formation professionnelle et l'emploi.

Le *Marshall Plan with Africa* de 2017 vient confirmer et compléter la stratégie allemande pour l'Afrique en plaçant la protection des ressources naturelles ainsi que l'alimentation et l'agriculture comme deux des quatre secteurs de concentration prioritaires (les deux autres étant de l'énergie et les infrastructures et la santé ; et l'éducation et la protection sociale). Ce plan de coopération allemand qui réaffirme la coopération entre l'Europe et l'Afrique entend faire de la protection des ressources naturelles l'un des contributeurs à l'activité économique, le commerce et l'emploi.⁴⁰

Sur le plan de la protection des ressources naturelles, le *Marshall Plan with Africa* se donne pour objectif d'aider le continent africain à protéger sa biodiversité et ses ressources naturelles afin d'améliorer sa résilience face au changement climatique et de soutenir l'activité économique et l'emploi. Pour y parvenir, elle entend soutenir les pays la conceptualisation et la mise en place de mesures d'atténuation et de changement face au changement climatique et mobiliser des fonds publics et privés pour changer les pratiques agricoles, financer la foresterie et le boisement, soutenir la production d'énergie et l'efficacité énergétique. Pour le secteur forestier, elle vise à développer les initiatives multilatérales de reboisement (dans la région du Sahara) et protéger les forêts tropicales.

39 Le *Compact with Africa*, initiative globale lancée sur la présidence allemande du G20, vise à catalyser les investissements privés mais essentiellement dans le secteur des infrastructures. Seul le Rwanda a rejoint le partenariat dans les pays de la COMIFAC.

40 L'activité économique, le commerce et l'emploi est le premier pilier d'actions prioritaires du Plan Marshall avec l'Afrique (i), aux côtés de la sécurité et la paix (ii) et de la démocratie et l'État de droit (iii).

Tableau 35 : La protection des forêts, composante de la stratégie de coopération allemande en Afrique

Initiative / Document	Stratégie allemande pour l'Afrique (2016)	<i>Marshall Plan with Africa</i> (2016)	<i>Compact with Africa</i> (2017)
Objectifs	L'accent est mis sur les déplacements et les migrations, l'atteinte des objectifs du développement durable et les accords internationaux pour le climat, et encourager la coopération avec le secteur privé.	Un partenariat Afrique-Europe pour le développement, la paix et un futur meilleur.	Promouvoir l'investissement privé, notamment dans les infrastructures en Afrique.
Environnement / forêts	Oui. Soutien direct à l'initiative AFR100 du NEPAD et de l'Union africaine de restauration des forêts dégradées et de développement de paysages agroforestiers (100 millions d'hectares d'ici à 2030).	Oui. Le secteur « protection des ressources naturelles » inclut explicitement les forêts et la mobilisation des investissements pour l'agriculture, la foresterie et le reboisement.	Non.
Pays	BMZ (et donc GIZ et /ou KfW) n'intervient pas au Congo, au Gabon, à Sao et en Guinée Équatoriale dans le cadre de projets-pays. Le ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Sécurité nucléaire inclut en revanche ces pays dans des projets multi-pays régionaux ou globaux.		12 pays : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Ghana, Guinée, Maroc, Rwanda, Sénégal, Tunisie, Togo.

Sources : BMZ, (2016 et 2017).

3.1.3 Une stratégie d'action forte de l'Allemagne en faveur de la protection des forêts, à l'échelle globale et appliquée au continent africain

3.1.3.1 Un engagement de long terme fort qui fait de l'Allemagne l'un des premiers bailleurs bilatéraux finançant la protection et la gestion durable des forêts tropicales

L'Allemagne témoigne d'un engagement politique fort dans le développement et l'application d'une politique forestière internationale. Le gouvernement allemand - par le biais du ministère fédéral de la Coopération et de Développement économique allemand (BMZ) et du ministère fédéral pour l'Environnement (BMU) - est engagé depuis les années 1990 dans la protection des forêts, et figure parmi l'un des plus importants bailleurs bilatéraux au monde dans ce domaine. L'Allemagne promeut une stratégie internationale des forêts, de la biodiversité et du climat : elle a ainsi développé son approche de mise en œuvre de la REDD+, fondée sur la protection de la biodiversité, la conservation, le changement climatique et la prise en compte des communautés locales.

Une attention particulière est portée à la mise en place de stratégies combinant à la fois la conservation des forêts et leur utilisation durable. Cette approche souhaite en effet prendre en compte le fait que la déforestation – à travers la surexploitation des ressources naturelles, la coupe d'arbres et l'agriculture – est souvent sous-tendue par des facteurs économiques. Dans cette perspective, la seule façon de préserver les forêts dans le long-terme est de trouver des alternatives raisonnables aux populations rurales vivant de l'agriculture et en s'appuyant sur l'implication des agro-industriels internationaux impliqués dans la chaîne de valeur. L'objectif de la coopération allemande est ainsi double : réduire la pauvreté (création de revenus, d'emplois et sécurité alimentaire) et préserver la capacité des forêts à maintenir un équilibre écologique (climat, biodiversité, terres).

Entre 2008 et 2017, BMZ a engagé environ 2 milliards EUR pour la gestion durable des forêts tropicales dans le monde et 750 millions EUR pour la REDD+, tandis que l'initiative Internationale pour le Climat (IKI) de BMU a également consacré 380 millions EUR à la REDD+, soit un total de 3,1 milliards EUR

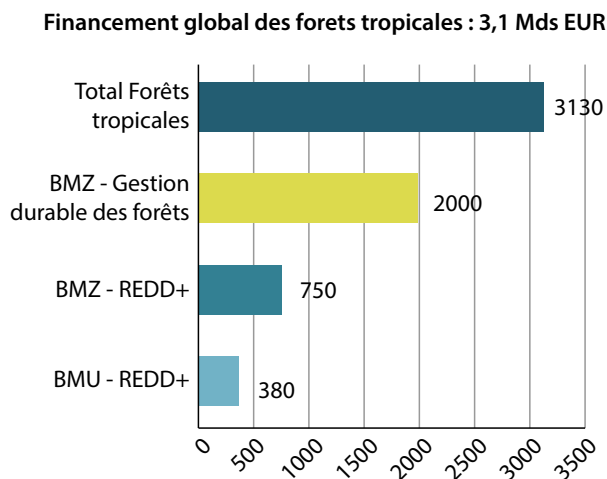


Figure 44 : Les financements globaux de l'APD allemande pour les forêts tropicales (M EUR) entre 2008 et 2017

Sources : BMZ et BMU (2017).

pour les forêts dans le monde (**Figure 40**). Le soutien apporté par l'Allemagne est centré sur la création de nouvelles forêts et la protection et l'utilisation durable des forêts existantes, dans la perspective de réduire les émissions des gaz à effet de serre (via le mécanisme REDD+) et protéger la biodiversité. Le champ d'intervention comprend également deux autres activités stratégiques, à savoir la restauration des paysages forestiers et la sécurisation de chaînes d'approvisionnement zéro déforestation, afin d'éviter que les forêts ne soient détruites par la culture de denrées agricoles (matières premières agricoles).

3.1.3.2 Les éléments clés de la stratégie allemande pour les forêts

Le Plan d'action pour le développement durable *The World needs forests* publié en mars 2017 par BMZ présente la stratégie et les activités de la coopération en faveur des forêts tropicales dans le monde. La politique allemande pour les forêts tropicales s'inscrit dans le cadre d'un certain nombre d'initiatives et d'accords internationaux (Encadré 6), dans le cadre de sa politique de développement pour la biodiversité *Committed Biodiversity* et de son initiative pour le climat *International Climate Initiative* (IKI). Elle repose sur trois piliers :

1. La conservation des forêts et l'atténuation des changements climatiques.

L'accent est mis sur la prévention de la déforestation afin de réduire les émissions de CO₂ par le soutien au mécanisme REDD+. L'objectif est d'appuyer l'accès des gouvernements et des communautés locales à un mécanisme de finance sur la base de résultats quand la déforestation a été évitée et que les émissions de CO₂ ont effectivement été réduites. L'Allemagne dispose de son propre mécanisme d'application de la REDD+, le programme REDD Early Movers (REM), exécuté par BMZ (KfW) et coordonne ses efforts en la matière avec la Finlande et le Royaume-Uni dans le cadre de l'initiative *Germany, Finland, United-Kingdom* (GNU) (**Encadré 7**). L'initiative climat IKI finance également la REDD+ et la biodiversité (KfW, société civile).

2. La restauration des forêts.

Le but est de restaurer des paysages forestiers dans le but de compenser la perte du couvert forestier dans certaines zones. Ces activités permettent tout à la fois de jouer un rôle dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la conservation de la biodiversité, et la génération de revenus et d'emplois pour les populations locales (restauration des fonctions écosystémiques des forêts). L'Allemagne a joué un rôle majeur sur la scène internationale, en soutenant les engagements du Défi de Bonn ou *Bonn Challenge* (en 2011), la Déclaration de New York sur les forêts (2014) ainsi que l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers en Afrique (2017). L'objectif global est de restaurer 350 millions d'hectares de forêts, dont 100 millions en Afrique.

3. La promotion d'une chaîne d'approvisionnement zéro déforestation.

L'objectif est de promouvoir des chaînes d'approvisionnement zéro déforestation pour les matières premières agricoles de base, en travaillant avec un pays partenaire. Au-delà de ce premier objectif, il s'agit d'intégrer les petits exploitants agricoles dans des chaînes d'approvisionnement durables afin de les aider à garantir des revenus de long-terme. En 2012, l'Allemagne a lancé l'Initiative allemande pour le cacao durable (GISCO), pour une production de cacao zéro déforestation, en Côte d'Ivoire et au Ghana. En mai 2019, le gouvernement

fédéral allemand a annoncé son adhésion à l'initiative globale de lutte contre la déforestation liée aux chaînes d'approvisionnement, la *Tropical Forest Alliance* (TFA), confortant ainsi son engagement dans le domaine.

Ces trois piliers de la stratégie forêt allemande sont à leur tour déclinés en douze champs d'action et de projets de mise en œuvre (**Tableau 37**) :

Encadré 6 : Les initiatives et programmes de la politique forestière internationale sur lesquels se base BMZ

- > **L'agenda 2030** contient les 17 objectifs pour le développement durable et donne un cadre pour la protection, la gestion durable et la restauration des forêts (Objectifs 2, 7, 13 et 15).
- > **L'Accord de Paris de 2015** souligne l'importance des forêts dans leur capacité de stockage de carbone et de séquestration des gaz à effet de serre afin de réaliser les objectifs climat.
- > **La Déclaration sur les forêts de New York de 2014** est une initiative multi-acteur (gouvernements, entreprises, organisations multilatérales, la société civile et les groupes autochtones) pour mettre fin à la déforestation liée à la chaîne d'approvisionnement.
- > Dans le cadre du Programme de travail sur la biodiversité des forêts de la **Convention sur la diversité biologique, le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des bénéfices et les Objectifs d'Aichi**.
- > La REDD+, s'inscrit dans le cadre de la Convention cadre des Nations-Unies sur le changement climatique (CCNUCC).
- > La Convention des Nations-Unies pour la lutte contre la désertification reconnaît le rôle des arbres et des forêts dans la préservation de la fertilité du sol et la lutte contre la désertification.
- > Le défi de Bonn (**Bonn Challenge**), une initiative de 2011 renouvelée en 2015 du ministère fédéral allemand pour l'Environnement, la Nature, la Conservation et la Sécurité nucléaire (BMU) qui fixe des cibles à atteindre en matière de restauration des forêts en 2020 et en 2030.
- > La **Déclaration d'Amsterdam de 2015** sur l'élimination de la déforestation liée aux chaînes d'approvisionnement de matières premières agricoles, un accord volontaire signé par de nombreux pays européens.
- > Le **Plan stratégique pour les forêts des Nations-Unies** dans le but d'améliorer la coordination des objectifs internationaux de protection des forêts et l'efficacité de leur application.
- > La **Déclaration des Nations-Unies sur le droit des peuples autochtones (UNDRIP)** affirme le droit des peuples autochtones à conserver et protéger leur environnement et la capacité productive de leurs terres et territoires, dans un contexte de développement autodéterminé.

Source : BMZ (2017).

Tableau 36 : Les champs d'action et les exemples d'application du Plan d'action forêt de l'Allemagne

Champs d'actions	Activités	Projets
1. La protection des forêts : REDD+ et la protection de zones forestières	<ul style="list-style-type: none"> Financement du programme REDD+ Early Movers dans 5 à 6 pays pour des actions d'atténuation prouvées effectives, à travers le fonds FCPF de la Banque mondiale. Protection des forêts : aide à la gestion durable des forêts pour la protection de la biodiversité dans les forêts à haute valeur de conservation (HVC), augmenter les revenus et protéger le droit des populations locales 	<ul style="list-style-type: none"> État brésilien d'Acre : 25 millions EUR (9 millions de BMZ et 16 millions de BMU). Protection des forêts en Afrique centrale et gestion des aires protégées dans le sud-ouest du Cameroun en partenariat avec WWF, WSC, le ministère des forêts, KfW et GIZ.
2. La restauration des forêts	<ul style="list-style-type: none"> Soutien à l'initiative AFR 100, lancée conjointement par le Programme de développement de l'Union africaine, le NEPAD, le WRI et la Banque mondiale, qui vise à restaurer 100 millions d'hectares de forêts d'ici à 2030 ; Adopter une stratégie large de gestion des paysages, qui va de pair avec la gestion de l'utilisation des terres et garantir la sécurité alimentaire, la reforestation et le développement rural. L'Allemagne s'engage également à améliorer la régulation des activités de reforestation, notamment le droit foncier. 	<ul style="list-style-type: none"> Projet de Madagascar de restauration de 4 millions d'hectares de forêts ; L'Allemagne soutient le secrétariat dans l'identification des zones de reforestation appropriées pour parvenir à un accord collectif quant à la stratégie de reforestation à adopter.
3. Le développement des chaînes d'approvisionnement zéro déforestation	<ul style="list-style-type: none"> Action pour inciter les compagnies à reconnaître et agir sur la manière dont leur chaîne d'approvisionnement contribue à la déforestation. Le but est d'encourager les compagnies à intégrer la protection et la gestion durable des forêts dans leurs relations avec leurs fournisseurs. La BMZ associe des chaînes d'approvisionnement zéro déforestation à une approche multi sectorielle à l'échelle des paysages forestiers, en impliquant le secteur privé. Le suivi et le développement de modèles de marketing dans des régions pratiquant une production durable doivent leur garantir un avantage comparatif par rapport aux autres régions. 	<p>Cette approche est mise en œuvre par la BMZ en Côte d'Ivoire et en Indonésie pour la production d'huile de palme, de cacao et de caoutchouc, elle comporte :</p> <ol style="list-style-type: none"> Le soutien dans la planification de l'utilisation des terres afin de délimiter les terres forestières et celles propres à l'agriculture ; L'aide au développement de plans de gestion durable des forêts (y compris à HVC) et de l'agriculture ; La promotion de l'agriculture intensive ; Des mesures de réhabilitation et de reforestation pour les anciens sites forestiers.

continuer à la page suivante

Tableau 36 a continué

Champs d'actions	Activités	Projets
	<p>Visé à permettre de faire face aux obstacles liés à la faiblesse des institutions, au manque de clarté juridique, et à la corruption, qui sont des obstacles communs à la protection des forêts. Cela consista à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir les pays partenaires dans l'élaboration de la législation et des politiques forestières et lutter contre la déforestation illégale pour le droit des peuples autochtones ; 2. Assistance technique et renforcement des capacités de mise en œuvre des mesures de protection des forêts impliquées dans les contributions nationales déterminées (CND) de l'Accord de Paris ; 3. Mettre en place des mesures de régulation des terres, y compris pour les forêts HVC et la gestion durable des forêts ; 	-
5. La promotion de la bonne gouvernance, le développement des institutions et du droit foncier	<ol style="list-style-type: none"> 4. Garantir aux populations locales des opportunités de participation et de partage des bénéfices ; 5. Appuyer des mécanismes de gestion des conflits, notamment en ce qui concerne la clarification du droit foncier et les droits des populations locales ; 6. Faciliter le transfert des droits de passage aux municipalités et autres autorités locales ; 7. Promouvoir une régulation transparente de l'utilisation et la propriété des terres, selon le guide de la FAO « Voluntary Guidelines on the Responsible Governance of Tenure of Land, Fisheries and Forests » ; 8. Soutenir la traduction nationale des accords internationaux relatifs à la politique forestière internationale ; 9. Établir une approche de planification des ressources forestières par la mise en place d'inventaires pour pouvoir effectuer le suivi des stocks forestiers. 	
10. Lutter contre la déforestation illégale	<ul style="list-style-type: none"> • L'Allemagne soutient activement l'initiative de l'UE APV/FLEGT via de l'assistance technique dans cinq pays, avec également un certain nombre de projets financés par BMZ afin d'aider à combattre les pratiques illégales et promouvoir la bonne gouvernance dans le secteur 	<ul style="list-style-type: none"> • L'Allemagne a activement aidé à la conclusion d'un accord de partenariat volontaire (APV) avec le gouvernement du Laos, dans le cadre du Plan d'action EU FLEGT et en partenariat avec le secteur privé et la société civile ; • Le nouveau gouvernement du Laos a adopté des régulations plus strictes sur l'exportation de bois en provenance de forêts primaires.

continuer à la page suivante

Tableau 36 a continué

Champs d'actions	Activités	Projets
11. Promouvoir une offre d'énergie durable	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'amélioration de source d'énergie renouvelable, de l'efficacité énergétique et de l'accès à l'énergie. En Afrique et en Asie en particulier, cela comprend l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement du bois énergie pour la cuisson. • La BMZ soutient l'utilisation durable de la production de bois, via un processus efficient et des technologies améliorées de combustion, et par le développement d'un cadre réglementaire national adapté. • Les zones dégradées sont également reboisées. 	<ul style="list-style-type: none"> • À Madagascar, un projet pilote a été lancé : 3 000 petits exploitants ont replanté des forêts afin de générer des sources durables de charbon de bois.
12. Mise en œuvre de l'Accord de Paris	<ul style="list-style-type: none"> • L'Accord de Paris appelle les pays pour lesquels la déforestation contribue majoritairement aux émissions de gaz à effet de serre (80 % en RDC, 60 % en Indonésie et 45 % au Brésil) à prendre des mesures pour préserver et mettre en valeur les puits de carbone naturels et les stocks de carbone des gaz à effet de serre. L'intégration de la REDD+ dans leurs contributions nationales déterminées (CND) et des mesures de planification de l'utilisation des terres font partie de l'Accord de Paris. • La BMZ soutient les pays partenaires en Afrique, en Asie et en Amérique latine à mettre en place des mesures concrètes par lesquelles ils peuvent atteindre leurs objectifs climat tels que définis dans les CND. 	<ul style="list-style-type: none"> • En 2016, lors de la COP22 de Marrakech, la BMZ et la BMU ont lancé un partenariat global pour la mise en œuvre des CND, aux côtés du World Resource Institute (WRI) ; • L'objectif est d'appuyer les pays en développement à aligner leurs objectifs climat avec les objectifs de développement nationaux et à les mettre en place rapidement et efficacement ; • Des objectifs et cibles précises ont été définies pour l'Éthiopie, Madagascar, le Laos, le Vietnam, et le Brésil.
13. Élargir les alliances internationales et sécuriser un financement global pour les forêts	<ul style="list-style-type: none"> • À l'échelle globale, le gouvernement allemand soutient les accords de protection des forêts des Nations-Unies, et autres initiatives globales, et travaille également en coopération avec les autres gouvernements européens. C'est particulièrement le cas dans le cadre de l'initiative Germany, Norway, United-Kingdom (GNU) : les trois pays se sont mis d'accord pour travailler ensemble et coordonner leurs actions afin d'atteindre les buts tels que définis dans la Déclaration de New York sur les forêts. • À l'échelle régionale, BMZ soutient l'ensemble des initiatives régionales en faveur des forêts tropicales : la COMIFAC, le CAFI (Central African Forest Initiative), l'ACTO (Amazon Treaty Organization, le groupe d'experts sur les forêts de l'ASEAN (Association of Southeast Asian Nations). 	<p>Les priorités d'action de l'initiative GNU :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 5 milliards EUR pour la REDD+ entre 2015 et 2020 (soit 1 milliard EUR par an sur la période). Pour en bénéficier, les pays partenaires doivent présenter des programmes crédibles et ambitieux de crédits carbone de réduction des émissions des gaz à effet de serre (ainsi qu'une forte volonté politique) ; 2. Un soutien technique et financier pour développer l'expertise et le cadre nécessaire à l'amélioration de la gouvernance, la clarification du régime foncier pour garantir l'utilisation durable des terres ; 3. Un appui au développement d'un partenariat public-privé avec les entreprises pour éliminer le risque de déforestation lié aux chaînes d'approvisionnement.

continuer à la page suivante

Tableau 36 a continué

Champs d'actions	Activités	Projets
4. Renforcer la société civile	<ul style="list-style-type: none"> • La BMZ apporte une assistance technique dans le développement d'un cadre réglementaire en faveur de la protection, de la restauration et de la gestion durable des forêts, à condition que la société civile participe au développement d'une approche juridictionnelle de gestion des paysages forestiers et de reforestation ; • Elle soutient également les acteurs de la société civile allemande et internationale à porter des projets forestiers dans les pays en développement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien au mécanisme de la Banque mondiale Forest Carbon Partnership Facility (FCPF) pour l'inclusion des peuples autochtones et populations locales dans la mise en place du mécanisme REDD+.
5. Motiver et soutenir l'engagement responsable du secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> • Conscient de l'importance de la participation du secteur privé dans l'atteinte des objectifs internationaux pour les forêts, le BMZ soutient le développement d'instruments innovants pour impliquer le secteur privé (entreprises, investisseurs et partenaires internationaux) ; • Cela implique l'appui au développement de modèles d'investissement durables et assister les pays partenaires dans la réforme des lois et réglementations en faveur de l'investissement privé ayant un impact positif à long-terme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme de partenariat public-privé (PPP) de la BMZ met en avant les partenariats entre les entreprises européennes et les producteurs et compagnies locales dans les pays en développement. C'est notamment le cas en Éthiopie où ce programme a permis l'utilisation durable de produits forestiers tels que la café, le miel, le bambou et la myrrhe.
6. Soutenir la coopération en matière de recherche scientifique	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de partenariats et de coopérations avec des organismes de recherche et think tanks. 	<ul style="list-style-type: none"> • Financement de la Union of Forest Research Organizations (IUFRO), le Center for International Forestry Research (CIFOR) le European Tropical Forest Network (ETFRN), le German Development Institute (DIE), le Forest Trends, et le Program on Forests (PROFOR)
7. Promouvoir les approches intégrées d'utilisation des terres	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en avant d'une approche globale de protection et de restauration des forêts, par l'intégration cohérente des forêts dans la Convention sur la diversité biologique, et dans la Convention cadre sur le changement climatique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion d'une approche intégrée des paysages via le soutien au Global Landscapes Forum pour l'intégration des problématiques forestières, agricoles, de l'eau, de l'énergie, du droit et de la finance.

Source : BMZ (2017).

3.1.3.3 L'implication de la BMZ dans la mise en œuvre de la stratégie REDD+ pour récompenser la conservation des forêts

La contribution du BMZ à la REDD+ s'élevait à près de 750 millions EUR entre 2008 et 2014 (Figure 44), soit environ 54 % de l'engagement total de la coopération allemande pour les forêts en 2015 (à 1,4 milliards EUR en 2015 par rapport à 2 milliards EUR en 2017). Le soutien au mécanisme de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts REDD+ est l'un des piliers de l'action de la coopération allemande pour les forêts tropicales, aux côtés de la restauration des paysages forestiers et de la promotion de chaînes d'approvisionnement zéro déforestation. La finance REDD+ allemande vient compléter le fonds climat allemand dédié (ICI), créé en 2008.

Sur 750 millions EUR dédiés à la REDD+, 80 % (environ 600 millions EUR) de l'aide était apportée par le canal bilatéral (Figure 44). L'Amérique latine et centrale était la première région bénéficiaire (Brésil, Colombie, Équateur entre autres), suivie de l'Afrique (RDC et Togo notamment) et de l'Asie (Indonésie et Laos en

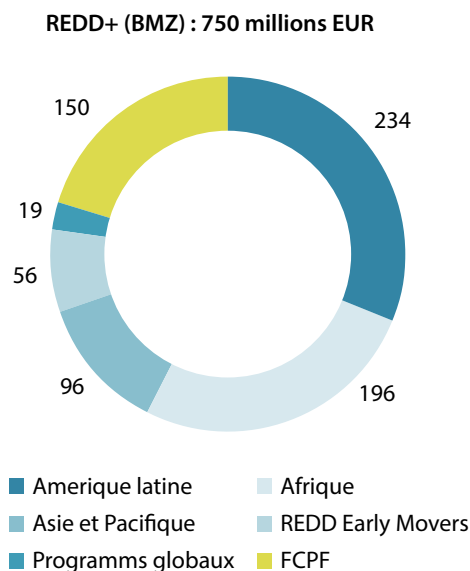


Figure 45 : La contribution de la coopération allemande au mécanisme REDD+ (sur la période 2008-2014)

Source : BMZ (2015).

particulier). L'Afrique représentait environ 20 % de l'aide REDD+ allemande sur la période 2008-2014. BMZ soutient les pays dans leur préparation à la REDD+ à travers de l'assistance technique dans la mise en place du cadre institutionnel et dans l'inclusion des communautés autochtones et locales (mécanisme de suivi et d'établissement de projets pilotes). Le *REDD Early Movers* est le programme de la coopération allemande qui récompense les pays pionniers qui ont déjà pris des mesures dans le sens de l'atténuation du changement climatique et la conservation de leurs forêts (Encadré 7).

Les 20 % restants (environ 150 millions EUR) de la contribution allemande prennent la forme d'aide multilatérale pour la Facilité du Partenariat pour le carbone forestier (FCPF) géré par la Banque mondiale (Figure 41). L'Allemagne contribue aux deux fonds multi-donateurs du FCPF : le fonds de préparation à la REDD+ et le fonds carbone de compensation en échange de la réduction vérifiée des émissions dans le cadre de programmes nationaux REDD+. Le premier fonds bénéficie à 45 pays dans le but d'établir une stratégie nationale REDD+, un niveau de référence des émissions, un système de mesure, suivi et vérification (MRV) et des mesures de sauvegarde opérationnelles, tandis qu'en Octobre 2015, 18 pays étaient éligibles pour percevoir une compensation en échange de la réussite de programmes nationaux REDD+.

3.2 Les cibles de financement et les modalités d'intervention de la coopération allemande dans le secteur des forêts tropicales du bassin du Congo

La protection des forêts tropicales s'inscrit dans la stratégie pour les forêts tropicales de l'Allemagne, *The World needs forests*, ainsi que dans sa stratégie pour la biodiversité, avec pour objectif de réduire les pressions directes sur la biodiversité dans le bassin du Congo et de promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles. Les financements de la coopération allemande se font quasi exclusivement sous la forme de subventions (GIZ, KfW, BMU) car les forêts tropicales sont considérées comme faisant partie de la protection de biens publics mondiaux. L'intervention de l'Allemagne – par le biais de la GIZ, la KfW et de BMU – est estimée à 347 millions EUR pour l'ensemble des pays de la COMIFAC et à 388 millions en y ajoutant les fonds multi-

pays.⁴¹ Cette intervention a deux cibles principales : (i) le programme de coopération régionale avec la COMIFAC (lui-même décliné en plusieurs projets) financé à hauteur de 143 millions EUR entre 2010 et 2019 ; (ii) et les projets-pays bénéficiant au Cameroun, à la RDC, et au Rwanda soit un total de 241 millions EUR (en incluant les fonds multi-pays).

3.2.1 Un programme régional unique de coopération technique et financière avec la COMIFAC

Le programme régional d'appui à la gestion des forêts – lui-même composé de plusieurs projets régionaux – représente environ 41 % des engagements totaux de la GIZ et de la KfW destinés aux pays de la COMIFAC sur la période 2010-2019, soit 143 millions EUR (et 147 millions EUR entre 2005 et 2022) (**Figure 42**). Il est fondé sur un partenariat conclu avec la COMIFAC en 2005 et constitue actuellement le canal privilégié (et de long-terme) de l'intervention allemande bilatérale en faveur des forêts tropicales en Afrique centrale.

Programme de coopération avec la COMIFAC (147 M EUR)

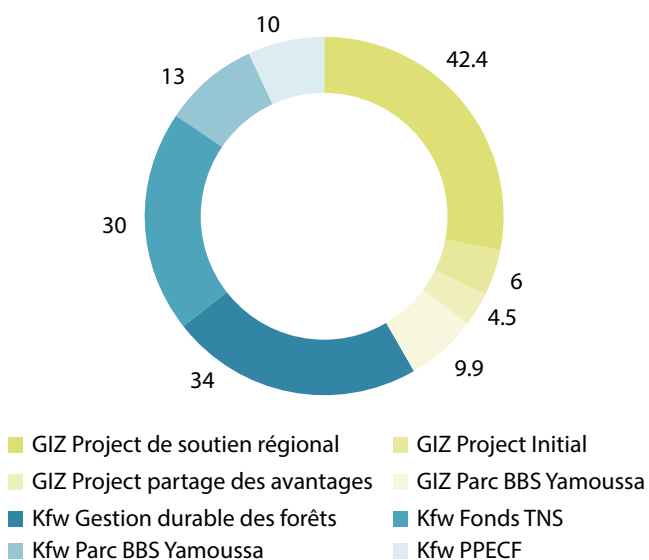


Figure 46 : La coopération technique et financière allemande avec la COMIFAC entre 2005 et 2022 (M EUR)

Sources : Sites et documents GIZ, KfW (2019).

41 Un ou plusieurs pays de la COMIFAC sont bénéficiaires des projets multi-pays qui incluent d'autres pays en Afrique, en Amérique latine et en Afrique (se référer au Tableau X). Ces financements ont été comptabilisés pour l'APD française bilatérale, ils sont donc inclus pour l'APD allemande aussi.

3.2.1.1 La GIZ, initiatrice du partenariat technique avec la COMIFAC depuis les années 2000

Alors que la GIZ avait déjà apporté son appui à WWF pour l'institutionnalisation d'une coopération forestière régionale en Afrique centrale dès 1999, elle a financé le premier projet bilatéral pour le Cameroun en 2003, sur demande du ministère de l'Environnement et des Forêts (2 millions EUR). Suite à la création de la COMIFAC, l'Allemagne et la France ont offert une coopération technique conjointe, qui s'est traduite par l'ouverture du bureau franco-allemand d'appui à la COMIFAC, en 2005.⁴² Au fil des années, l'Allemagne est devenue le principal contributeur de cette coopération technique tandis que l'aide régionale de la France se fait désormais essentiellement hors de ce cadre (voir **Section 2.2**).

Ce partenariat entre l'Allemagne et la COMIFAC a fortement évolué, passant de 4 à 60 millions EUR d'engagements pour la GIZ entre 2005 et 2022, et de 0 à 87 millions EUR pour la KfW, soit un montant total de 147 millions EUR (**Figure 45**). La GIZ apporte essentiellement un appui technique à la COMIFAC, dans le but initial de mettre en place les institutions, puis d'aider à leur fonctionnement (48,4 millions EUR d'engagements entre 2005 et 2022). Elle participe également à la mise en œuvre du processus de Partage des avantages (4,5 millions EUR) et au projet d'appui au parc national transfrontalier BSB Yamoussa (6,9 millions EUR).

Au cours des années 2005-2015, la coopération technique a été axée sur : (i) le renforcement technique de la COMIFAC et du Partenariat pour le bassin du Congo (PFBC) ; (ii) l'amélioration de la gouvernance forestière et des conditions réglementaires dans les pays d'Afrique centrale ; (iii) la mise en œuvre du plan de convergence et conventions internationales environnementales majeures dans la sous-région ; ainsi que (iv)

42 Ce bureau a été opérationnel jusqu'en 2015, date à laquelle il a été transformé en bureau d'appui à la COMIFAC, regroupant le programme de la GIZ, la facilitation allemande du PFBC et la coopération japonaise (JICA).

la valorisation des mécanismes de financement innovants pour le financement du plan de convergence et des initiatives internationales (REDD+, fonds fiduciaires, fonds multi-donneurs etc.).

À noter que depuis janvier 2019, la GIZ intervient également en gestion déléguée des fonds de l'UE dans le cadre d'un projet de professionnalisation des professionnels du secteur de la gestion durable des forêts. Il s'agit d'une composante de 5,6 millions EUR du Programme de l'UE d'appui à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles (**Tableau 38**).

3.2.1.2 Le renforcement du partenariat et sa transformation en programme, avec la participation de la KfW pour la coopération financière depuis 2015

Le partenariat entre l'Allemagne et la COMIFAC s'est également transformé, avec l'intervention conjointe de la GIZ et de la KfW, complétant la coopération technique par une coopération financière. D'un seul projet entre 2005 et 2011 (Phases 1 et 2), cette coopération s'est ainsi transformée en un programme doté de plusieurs projets lors de la Phase 3 (2011-2015), même si les projets portés par la KfW n'ont été réellement opérationnels qu'à partir de 2015. La coopération financière de la KfW représente actuellement la majorité des financements totaux de la coopération allemande à destination de la COMIFAC, soit 87 millions EUR d'engagements en cours en juin 2019, par rapport à 56 millions EUR pour la GIZ. Quatre projets de coopération financières sont actuellement exécutés par la KfW :

- 1. Le projet de gestion durable des forêts dans le bassin du Congo, pour la COMIFAC, doté d'un financement de 34 millions EUR**, qui constitue la base de la coopération financière.
- 2. Le financement de Fondation pour le Tri-national (TNS) de la Sangha via le fonds fiduciaire TNS, à hauteur de 30 millions EUR**. L'objectif de la Fondation est de faciliter la mise en place d'une gestion efficiente des aires protégées de Dzanga Sangha, de Nouabalé Ndoki et de Lobeke ainsi que de soutenir des initiatives de coopération transfrontalière telle que la Fondation pour le Tri-national de la Sangha. L'AFD contribue également au financement du fonds fiduciaires, à hauteur de 3 millions EUR.

- 3. Le projet d'appui au parc transfrontalier Sena-Oura – Bouba Ndiya – BSB Yamoussa, pour un montant de 13 millions EUR**. Le but de ce projet est de permettre l'amélioration de la protection des parcs nationaux de Bouna Ndiya (au Cameroun) et de Sena Oura (au Tchad) et de leurs environs
- 4. Le projet de promotion des exploitations certifiées des forêts (PPECF), financé à hauteur de 10 millions EUR**, dont l'objectif est l'expansion des surfaces certifiées des forêts du bassin du Congo.

3.2.2 Les projets-pays en faveur des forêts tropicales au Cameroun, en RDC et au Rwanda

Le programme de coopération avec la COMIFAC étant le principal instrument d'intervention à l'échelle régionale, les projets-pays sont restreints au Cameroun, à la RDC mais couvrent l'ensemble des thématiques d'intervention de la coopération allemande : la gestion durable des forêts, la finance climat-forêts et la REDD+, la protection de la biodiversité et la conservation des aires protégées. Le projet financé au Rwanda est de moindre ampleur et couvre une thématique spécifique : la restauration des paysages forestiers.

3.2.2.1 La stratégie de la coopération allemande au Cameroun

L'intervention de la coopération allemande dans le cadre de la COMIFAC s'est initialement faite à la demande du Cameroun, pays moteur dans le développement d'une politique forestière sous régionale. Cet engagement s'est aussi traduit par une coopération bilatérale forte entre l'Allemagne et le Cameroun en faveur des forêts tropicales. Le Cameroun est actuellement le premier pays de la COMIFAC bénéficiaire de l'aide allemande, avec des engagements estimés à près de 100 millions EUR (98,8 millions) en juin 2019 et à 120 millions EUR (**Figure 43**) en y incluant les fonds multi-pays pour la politique forestière internationale.

Les projets portent essentiellement sur l'amélioration de la gestion des ressources forestières, avec deux projets successifs à l'échelle nationale entre 2010 et 2019 pour

un budget total de 43,8 millions EUR : le Programme d'appui au programme sectoriel pour les forêts et l'environnement et le Projet en cours (jusqu'en 2019) de Protection des forêts et de l'environnement. Porté par la GIZ, ce dernier projet vise à soutenir la gestion durable des ressources forestières selon le principe « la conservation par l'utilisation », et à renforcer les capacités des ministères MINFOF et MINEDED. Un projet de 25 millions EUR spécifique de gestion durable des forêts et de mise en place d'aires forestières protégées dans la région du sud-ouest du Cameroun est également en cours, exécuté par la KfW en partenariat avec les ONG environnementales WWF et WCS. Enfin, un autre projet global de financement du secteur forestier, porte à la fois sur un appui à la mise en œuvre de l'accord FLEGT avec l'UE, sur le renforcement de la filière bois-forêt, sur le développement d'aires de conservation, ainsi que sur la préparation du Cameroun au mécanisme de la REDD+. Il est également exécuté par la KfW et doté d'un financement de 30 millions EUR.

3.2.2.2 La stratégie de la coopération allemande en République Démocratique du Congo

Le deuxième pays bénéficiaire de la coopération allemande bilatérale est la République démocratique du Congo (RDC). Le pays bénéficie d'un financement quasiment équivalent à celui du Cameroun, avec 93 millions EUR sur la période 2010-2019 (**Figure 47**) : étant à un stade plus avancé de la REDD+, il bénéficie d'un projet spécifique de préparation de la REDD+.

Le programme de Conservation de la biodiversité et de gestion durable des forêts est financé est le principal projet, mené conjointement par la GIZ et la KfW pour un financement total de près de 45 millions EUR (**Tableau 38**). Il vise à la fois à améliorer la gestion durable des forêts à travers la délimitation d'aires forestières protégées, à lutter contre la déforestation et le braconnage, et à garantir des sources de revenus à la population locale. La KfW soutient également un projet spécifique de gestion intégrées des aires protégées dans les régions du parc national de Lomami et de la réserve faunique d'Okapi (25 millions EUR) ainsi que le financement du Fonds fiduciaire de conservation de la nature Okapi, sur le même modèle que le Fonds fiduciaire

TNS (15 millions EUR), en complément d'un projet porté par la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial. Enfin, un projet spécifique de préparation à la REDD+ est doté d'un financement de 6,4 millions EUR : il porte sur la constitution d'une base de données et de cartographie satellitaire qui permet d'évaluer les stocks de carbone forestier dans le pays. 2 millions EUR ont par ailleurs directement été attribués à la WWF par BMU pour le financement d'un réseau national d'aires protégées.

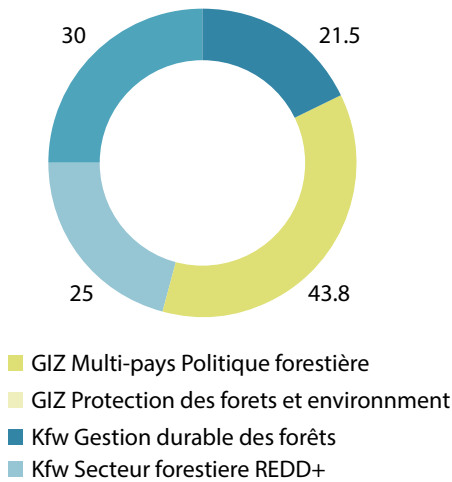
3.2.2.3 La stratégie de la coopération allemande au Rwanda

Contrairement au Cameroun et à la RDC, l'APD allemande au Rwanda – qui s'élevait à 28 millions EUR en 2019 (**Figure 48**) – n'est pas financée par le ministère fédéral de la Coopération et du Développement économique BMZ mais par le ministère fédéral de l'Environnement, de la Conservation de la nature et de la Sécurité nucléaire (BMU), dans le cadre de son initiative de financement climat International Climate Initiative (IKI) (**Tableau 38**). C'est notamment lié aux priorités nationales et au type de projets financés : à la différence du Cameroun et de la RDC, la priorité est donnée à la restauration des paysages forestiers dégradés. Ce domaine représente 88 % des financements dont bénéficiait le Rwanda, et il s'agit essentiellement de projets multi-pays avec d'autres pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

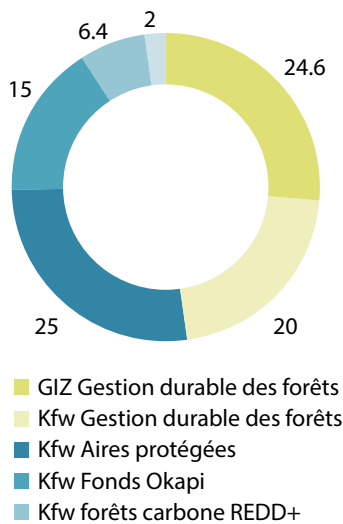
3.2.2.4 Les pays de la COMIFAC, bénéficiaires directs et indirects de la politique forestière internationale de l'Allemagne

Deux pays de la COMIFAC sont des bénéficiaires directs de projets régionaux (Afrique) de l'Allemagne dans le secteur forestier : le Cameroun, qui fait partie des cinq pays africains bénéficiaires du projet Politique forestière internationale (21,5 millions EUR sur la période 2011-2020) et le Rwanda, bénéficiaire de projets de restauration des paysages forestiers (20,2 millions EUR de financement multi-pays de l'Allemagne). Enfin, les pays de la COMIFAC sont des bénéficiaires indirects et futurs des projets globaux dédiés à la REDD+, qui pourraient également s'accompagner de projets de soutien à l'échelle nationale, dans le cadre du projet *REDD Early Movers* (REM) (**Encadré 7**).

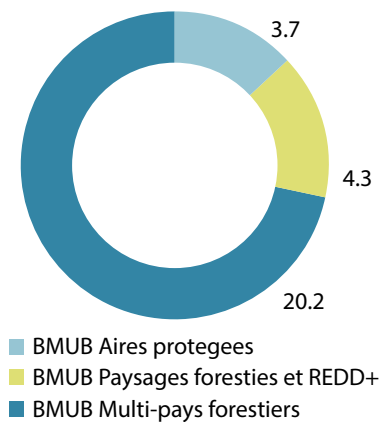
Engagements Cameroun : 120 M EUR



Engagements RDC : 93M EUR



Engagements Rwanda : 28 M EUR



Encadré 7 : Le mécanisme REDD Early Movers (REM) de la coopération allemande

- Le *REDD Early Movers* (REM) est le mécanisme dédié de la coopération allemande d'aide à la mise en œuvre de la REDD+ pour les pays partenaires. Le programme a été établi en juin 2012 par le ministère allemand de la coopération économique et du développement (BMZ) : il vise les pays ou les régions ayant déjà pris des mesures pour la protection des forêts.
- Le mécanisme met à disposition des financements sur la base de résultats, c'est-à-dire de projets nationaux ayant conduit à la réduction vérifiée de la déforestation et de gaz à effet de serre. Il s'inscrit dans le cadre de la Convention cadre des Nations-Unies sur le changement climatique et le mécanisme global REDD+ et fait partie des instruments de mise en œuvre du partenariat *Germany, Norway, United-Kingdom (GNU)*. Le programme est mis en œuvre conjointement par la KfW et la GIZ, la KfW pour la partie sur la finance carbone et la GIZ pour le soutien technique apporté aux pays partenaires.
- Le REM a été mis en place dans trois pays : dans les états d'Acre et de Mato Grosso au Brésil, en Colombie et en Équateur. Le montant exact des financements n'est pas précisé, même si l'état d'Acre bénéficie d'engagements allemands à hauteur de 35 millions EUR jusqu'en 2022. L'Indonésie, Madagascar, le Pérou et le Vietnam sont les potentiels futurs bénéficiaires des financements carbone, puisque ces pays font déjà partie du Programme global REM de la GIZ (12 millions EUR sur la période 2011-2019), avec la Colombie et l'Équateur.

Sources : BMZ, GIZ, KfW (2017).

Figures 47, 48 et 49 : L'APD allemande au Cameroun, en RDC et au Rwanda entre 2010 et 2019 (M EUR)

Sources : Sites des projets GIZ, KfW, et BMU (2019).

3.3 Les projets pour les forêts tropicales au bassin du Congo financés par l'Allemagne sur la période 2010-2019

3.3.1 Les projets de la coopération bilatérale allemande, classés par thème

L'essentiel des projets financés soutiennent la gestion durable des forêts (appui institutionnel, aménagement des forêts, soutien à la filière bois-forêt), soit 258,5 millions EUR (avec le projet de politique forestière internationale multi-pays au Cameroun) et 66 % des financements globaux. La conservation d'aires protégées et la protection de la biodiversité est la deuxième thématique majeure, qui représente environ 98 millions EUR et 25 % des financements globaux. La restauration des paysages forestiers vient en troisième thématique tandis que la part de

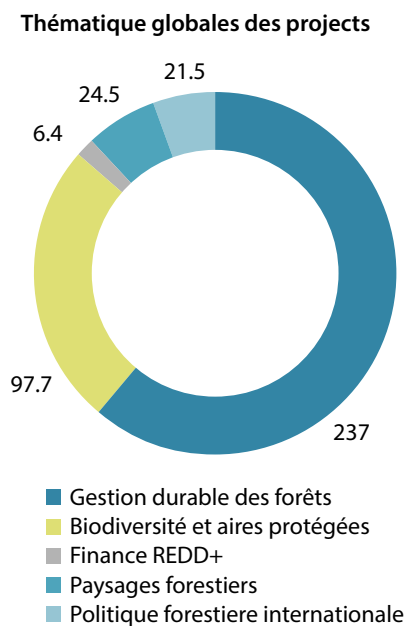


Figure 50 : Les thématiques prioritaires des projets de la coopération allemande (M EUR)

Sources : GIZ, KfW et analyse de Finergreen (2019).

financement à la préparation de la REDD+ reste marginale, le plus souvent intégrée dans les projets de gestion durable des forêts (**Figure 49**).

Sur la période 2010-2019, l'Allemagne a financé une vingtaine de projets bilatéraux en faveur de la gestion durable des forêts et de la conservation dans le bassin du Congo. Elle a financé 8 projets de coopération technique et financière à l'échelle de la COMIFAC, dont 6 projets dans le cadre du Programme d'appui régional à la COMIFAC et un projet en gestion déléguée pour le compte de l'Union européenne. Elle a également financé trois projets de gestion durable des forêts et de conservation au Cameroun, quatre projets en RDC, et deux projets régionaux (**Tableau 38**).

La coopération bilatérale s'appuie sur la KfW et la GIZ qui peuvent également intervenir sur des financements conjoints pour certains projets. La GIZ intervient généralement sur des projets de coopération technique, tandis que la KfW possède une expertise en matière de coopération financière (notamment en faveur de la biodiversité et de la conservation des aires protégées mais également dans le domaine de la préparation à la finance carbone REDD+). Les informations sur ces projets proviennent des sites du BMZ, de la GIZ et de la KfW. Ces données sont à la base de l'analyse de la **Section 3.2** sur les cibles et les modalités d'intervention de la coopération allemande.

3.3.2 Les projets de la coopération bilatérale, classés par pays/région et par thème

Tableau 37 : Les projets de la coopération allemande pour les forêts tropicales dans le bassin du Congo (2010-2019)

Sous-thèmes	N°	Sources	Pays	Projets	Activités	Bénéficiaires	Co-financiers	Exécution	Période	Montant (EUR)
Afrique Centrale (Régional)										
Coopération technique et financière, appui institutionnel, environnement et climat	1	BMZ	Les 10 pays de la COMIFAC	<u>Programme d'appui régional à la COMIFAC</u>	L'objectif est d'apporter un soutien financier et technique pour permettre à la COMIFAC de remplir son mandat et les tâches qui lui ont été confiées, à savoir l'exécution du Plan de convergence. Les activités se sont structurées en plusieurs phases : 1. Phase 1 (2005-2009) : Appui institutionnel au secrétariat de la COMIFAC (4 M EUR) 2. Phase 2 (2009-2011) : Faire le lien entre le projet initial et le programme conjoint de coopération technique et financière (2 M EUR) ; 3. Phase 3 (2011-2015) : Programme conjoint de coopération technique (GIZ) et de coopération financière (KfW) avec 1 module opérationnel : le Projet de soutien régional à la COMIFAC (10,4 M EUR) de la GIZ ; 4. Phases 4 (2015-2018) et 5 (2019-2022) : Programme conjoint de coopération technique (GIZ) et de coopération financière (KfW) avec 3 modules opérationnels : i. le projet de soutien régional à la COMIFAC (32 M EUR : 12 M sur 2015-2018 et 20 M sur 2019-2022) de la GIZ ; ii. le projet d'appui au parc national transfrontalier BSB Yamoussa (19,6 M EUR : 6,9 M de la GIZ et 13 M de KfW) ; iii. le projet mise en œuvre du processus d'Accès et de Partage des Avantages (APA) de la GIZ (4,5 M EUR) ; iv. le projet Fondation pour le Tri-national de la Sangha (30 M EUR sur 2018-2021) de la KfW dont le but est la mise en place d'une gestion efficiente des aires protégées et le soutien à la coopération transfrontalière ; v. le projet de promotion des exploitations certifiées des forêts (10 M EUR sur 2017-2020) de la KfW, dont l'objectif est l'expansion des surfaces certifiées par la mise à jour de diverses mesures ; vi. le projet de gestion durable des forêts dans le bassin du Congo (34 M EUR sur 2012-2017) de la KfW.	Le secrétariat de la COMIFAC, les États membres de la COMIFAC	UE	GIZ et KfW	2010-2022 (phase actuelle : 2019-2022)	141,9 M EUR sur 2009-2022 (145,9 M EUR sur 2005-2022) pour la coopération allemande

Gestion durable des forêts, protection de la biodiversité et conservation

continuer à la page suivante

Tableau 37 a continué

	Sous-thèmes	N°	Sources	Pays	Projets	Activités	Bénéficiaires	Co-financiers	Exécution	Période	Montant (EUR)
Gestion durable des forêts, protection de la biodiversité et conservation	Coopération technique et financière, appui institutionnel	2	BMZ	Les 10 pays de la COMIFAC	Fonds pour le financement d'experts et d'études de la COMIFAC	Fonds pour les études, la préparation des projets, la mise en place de certaines mesures et provisions par les experts de la COMIFAC.	Le secrétariat de la COMIFAC	Aucun	GIZ	2018-2021	1 M EUR sur la période du projet
	Conservation et gestion durable des forêts	3	UE	Les pays du bassin du Congo	Projet de professionnalisation des activités de formation dans le bassin du Congo	Projet de formation des professionnels de la conservation des forêts dans le cadre du Programme de l'UE d'appui à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles : 1. Formation et amélioration du fonctionnement pour certaines écoles du Réseau des institutions de formation forestière et environnementale en Afrique centrale (RIFFEAC) : l'École Régionale Postuniversitaire d'Aménagement et de Gestion intégrée des Forêts et Territoires Tropicaux de Kinshasa (ERAIFT), ainsi que celui de l'École de Faune de Garoua (EFG) ; 2. Perfectionner la formation de près de 120 professionnels du secteur (des spécialistes en gestion de paysages naturels) ; 3. Renforcer toutes les structures de gestion des aires protégées d'Afrique centrale, de sorte à mieux encadrer les initiatives liées à la conservation ou à la préservation des écosystèmes fragiles			GIZ (gestion déléguée de fonds pour l'UE)		5,6 M EUR de l'UE

continuer à la page suivante

Tableau 37 a continué

Sous-thèmes	N°	Sources	Pays	Projets	Activités	Bénéficiaires	Co-financiers	Exécution	Période	Montant (EUR)	
Gestion durable des forêts		Cameroun									
	4	BMZ	Cameroun	Protection des forêts et de l'environnement et Programme d'appui au programme sectoriel forêt et environnement	<p>Le projet vise à soutenir la gestion durable des ressources forestières, selon le principe de « la conservation par l'utilisation », et en particulier à soutenir les ministères partenaires dans l'application de stratégies. Le but final est que le MINFOF et le MINEDED soient capables de remplir leur mandat et que leurs services décentralisés soient capables de coordonner leurs activités avec la société civile, les ONG et les résidents des zones protégées.</p> <p>Le projet est opérationnel dans 4 régions (le Centre, le Nord, le Sud-ouest et l'Ouest) ainsi qu'au niveau national. Ces activités comprennent en particulier :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le développement de modèles de gestion durable des forêts dans les aires protégées, avec notamment la valorisation économique de déchets de bois, la production et le marketing de produits non-ligneux (tels que les fruits et les noix), la cogestion des aires protégées et le maintien de la qualité du sol et des forêts après la phase de reforestation ; 2. L'amélioration des services déconcentrés de préservation et de conservation des forêts et de la biodiversité : le projet fournit une formation technique et de management au sein des ministères, ainsi qu'un renforcement des capacités dans l'élaboration des textes législatifs et réglementations ; 3. Le soutien à la traduction des engagements internationaux et régionaux à l'échelle nationale : la mise en conformité dans le cadre du processus FLEGT, la mise en place de l'initiative africaine pour la restauration des paysages forestiers (AFR100), la stratégie nationale REDD+ et la reforestation des forêts dégradées. 	Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) et Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEDED)	Aucun	GIZ, ECO Consult (pour la valorisation du bois-énergie)	2016-2019	43,8 M EUR sur 2010-2019 : 18,8 M EUR (2010-2015) et 25,4 M EUR (2016-2019)	

continuer à la page suivante

Tableau 37 a continué

	Sous-thèmes	N°	Sources	Pays	Projets	Activités	Bénéficiaires	Co-financiers	Exécution	Période	Montant (EUR)
Gestion durable des forêts, aire protégées	Gestion durable des forêts, environnement et climat	5	BMZ	Cameroun	Gestion durable des forêts au Cameroun (et le programme spécifique dans la région du sud-ouest)	<p>Le projet vise à maintenir des écosystèmes de haute qualité et à améliorer les conditions de vie de la population (objectif général) de la gestion durable des forêts et de la vie sauvage dans la région sud-ouest du Cameroun, en particulier des populations les plus pauvres (objectif spécifique du projet) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir la gestion concertée des aires protégées du Mont Cameroun, Korup, Takamanda et Banyang Mbo, en mettant l'accent sur l'amélioration du suivi et de l'application des règles d'utilisation existantes, l'amélioration de l'infrastructure socio-économique dans les zones d'intervention et la promotion des activités génératrices de revenus. 2. Le groupe cible du projet est la population vivant à proximité des zones protégées, des concessions forestières ainsi que des forêts communautaires et villageoises. 	Ministère des Forêts et de la Faune (MINOF)	Aucun	KfW, WWF, WCS	N/A durée de 4 ans, actif en juin 2019.	25 M EUR
Gestion durable des forêts, Finance climat et forêts	REDD+ et gestion durable des forêts, environnement et climat	6	BMZ	Cameroun	Secteur forestier et REDD+ Cameroun	<p>Les objectifs sont la gestion durable des forêts et de la faune, la réduction de la dégradation des ressources et la réduction des émissions de carbone afin d'assurer la durabilité à long terme des fonctions écologiques, économiques et sociales des écosystèmes forestiers du Cameroun. Les actions portées par le projet sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La mise en œuvre de l'accord Cameroun-Union européenne sur une meilleure gestion des forêts, y compris la nécessaire modernisation des technologies de l'information et de la communication ; 2. La sauvegarde et la valorisation de neuf zones protégées au maximum ; 3. Le développement des marchés locaux du bois, la promotion des petites entreprises et la transformation ; 4. L'industrie du bois, l'équipement technique de la nouvelle administration centrale du MINFOF, 5. La gestion des conflits d'utilisation des sols, 6. L'élaboration de stratégies et de mesures pilotes pour la REDD+. 	Ministère du Plan et l'Aménagement du territoire camerounais	Oui, mais non précisé.	KfW	2017-2021	30 M EUR (Phases, 1, 2 et 3)

continuer à la page suivante

Tableau 37 a continué

	Sous-thèmes	N°	Sources	Pays	Projets	Activités	Bénéficiaires	Co-financiers	Exécution	Période	Montant (EUR)	
	République Démocratique Du Congo											
Gestion durable des forêts et biodiversité	Protection et gestion durable des forêts (appui institutionnel), lutte contre la déforestation et le braconnage	7	BMZ	RDC	Conservation de la biodiversité et gestion durable des forêts	L'objectif du projet est d'améliorer la gestion des forêts par les institutions nationales ainsi que la performance de ces dernières afin de protéger la plus grande zone forestière d'Afrique de la déforestation et du braconnage. Les zones concernées sont Kinshasa, Maniema et du Sud-Kivu. Les actions portent sur : 1. La gestion durable des forêts ; 2. La gestion durable des aires protégées ; 3. L'amélioration du cadre réglementaire et institutionnel en partenariat avec le ministère de l'environnement et l'autorité de conservation de la nature (Institut Congolais de Conservation de la Nature, ICCN) ; 4. Le développement d'instruments financiers de conservation de la nature, tel que le fonds Okapi, développé avec la KfW, ainsi que la mise en place d'une filière de formation dans la gestion des ressources naturelles.	Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Développement durable (MECNEF)	Aucun	GIZ	2016 à août 2019	24,6 M EUR	
Gestion durable des forêts et biodiversité	Protection et gestion durable des forêts, biodiversité	7 (bis)	BMZ	RDC	Programme de conservation de la biodiversité et de gestion durable des forêts (Phase IV)	L'objectif de la quatrième phase du projet est la gestion des zones protégées bénéficiant d'un soutien plus efficace, la stabilisation de la biodiversité et l'amélioration des conditions de vie de la population touchée grâce aux zones protégées : 1. L'amélioration de la gestion des aires protégées (6 aires protégées supplémentaires) ; 2. L'amélioration des infrastructures des aires protégées ; 3. L'introduction et le développement de systèmes de bio-surveillance ; 4. Le financement et la formation des populations locales.	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), Ministère des Finances	Aucun	KfW	N/A, durée de 3 ans, actif en juin 2019.	20 M EUR	

continuer à la page suivante

Tableau 37 a continué

	Sous-thèmes	N°	Sources	Pays	Projets	Activités	Bénéficiaires	Co-financiers	Exécution	Période	Montant (EUR)
Biodiversité et aires protégées	Gestion des aires protégées et biodiversité	8	BMZ	RDC	Gestion intégrée dans les aires protégées (Phases I et II)	Le projet vise à améliorer la protection de la biodiversité, la gestion durable des forêts tropicales, les conditions de vie et la situation des revenus de la population voisine d'aires protégées sélectionnées et à accroître l'acceptation locale de la conservation de la biodiversité. Les activités prévues dans les zones périphériques du parc national de Lomami et de la réserve faunique d'Okapi sont les suivantes : 1. Des investissements dans les infrastructures économiques et sociales rurales ; 2. La promotion de l'utilisation des ressources et de la productivité agricole dans les zones périphériques et dans certaines zones protégées.	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN)	Aucun	KfW	N/A, durée de 5 ans, actif en juin 2019.	25 M EUR
	Financement de la conservation, biodiversité, mécanisme financier innovant	9	BMZ	RDC	Fonds de conservation de la nature Okapi (FOCON)	Le projet FOCON doit contribuer à l'amélioration et au financement durable de la gestion de certaines zones protégées de la RDC et de l'ICCN, dans le cadre du projet de réhabilitation du réseau des parcs nationaux (PREPAN) de la Banque mondiale et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) : 1. Première contribution au fonds fiduciaire de conservation FOCON ; 2. Soutien du fonds pendant la phase de développement ; 3. Contribution à l'amélioration du fonctionnement et de la gestion des parcs du patrimoine naturel mondial de Caramba et Kahuzi Biega.	Fonds Okapi pour la conservation de la nature	FEM et Banque mondiale	KfW	N/A	15 M EUR
Finance climat et forêts	Financement forêts carbone, préparation REDD+, environnement et climat (protection de la biosphère)	10	BMU (IKI)	RDC	Cartographie des réserves de carbone, évaluation exemplaire et préparation des paiements de carbone dans la ceinture de la RDC	Le projet est mené dans le cadre de l'initiative internationale pour le climat (IKI) du BMU et a pour objectif de promouvoir la mise en place de la REDD+ et du paiement carbone avec : 1. La cartographie du carbone forestier par images satellitaires (survol LIDAR, satellite et surveillance du sol) fournira une base de données sur le carbone forestier national ; 2. Modélisation et test du concept de conservation des forêts ; 3. Mise en place d'une structure pilote « partage des avantages » ; 4. Mise en place d'une structure pilote « paiements pour le carbone ».	WWF, Ministère de l'Environnement et de la Nature con	WWF	KfW	2012-2017	6,4 M EUR

continuer à la page suivante

Tableau 37 a continué

	Sous-thèmes	N°	Sources	Pays	Projets	Activités	Bénéficiaires	Co-financiers	Exécution	Période	Montant (EUR)
Aires protégées et biodiversité	Aires de conservation protégées	10	BMU (IKI)	RDC	Évaluation et développement du réseau d'aires protégées en RDC	Le projet vise à la planification, la création et l'amélioration d'un réseau d'aires protégées et la création de partenariats techniques et financiers, en RDC, avec notamment : 1. La collecte des données et le développement de protocoles ; 2. Recommandations en matière d'évolutions législatives sur les aires protégées ; 3. Analyse de terrain pour la collecte de données, l'identification d'espèces prioritaires et la documentation d'activités illégales ; 4. La protection des frontières des zones protégées en partenariat avec les populations locales.	MECNT, ICCN, WCS, WWF	Aucun	WWF	2009-2014	2 M EUR
	Rwanda										
Aires protégées et biodiversité	Aires de conservation protégées, parc national	11	BMU	Rwanda	Conservation de la biodiversité, des ressources naturelles, protection du climat et foresterie (Cyamudongo et Nyugwe)	Soutenir les populations marginales en bordure du parc de Cyamudongo et participer au développement d'activités de foresterie et agroforesterie (dernier projet) : 1. Formation des fermiers et agriculteurs pour planter des arbres (objectif de 1,5 millions d'arbres). 2. Sensibilisation des populations à la valeur de la forêt (valeur de préservation de la biodiversité et services écosystémiques). Conserver les fonctions géo-écologiques et de biodiversité de la forêt de Nyungwe (projet précédent).	Ministère des ressources naturelles du Rwanda (MINIRENA), Conseil du développement (RDB), Autorité des ressources naturelles (RNRA)	Aucun	Université de Koblenz-Ladau	2016-2021	3,7 M EUR
	Finance carbone et paysages forestiers	REDD+ et restauration des paysages	13	BMU	Rwanda	Étude préliminaire sur les bénéfices de la REDD+ et de la restauration des forêts et projets pilotes	Objectif : préparation de la contribution financière dans le mécanisme REDD+ : étude des bénéfices potentiels liés aux investissements REDD+ afin de créer un cadre favorable aux investissements et intégrer les standards REDD+ appropriés. Objectif : restaurer une mosaïque de paysages forestiers dégradés via des projets de restauration pilotes et mettre en place les conditions réglementaires favorables au développement de partenariats public-privé	MINIRNA, ministère de l'agriculture MINAGRI	Aucun	UICN	2013

continuer à la page suivante

Tableau 37 a continué

	Sous-thèmes	N°	Sources	Pays	Projets	Activités	Bénéficiaires	Co-financiers	Exécution	Période	Montant (EUR)	
	Global ou régional (inclut un pays de la COMIFAC)											
Politique forestière	Coopération institutionnelle	11	BMZ	Monde	Politique forestière internationale	Amélioration de la politique forestière à l'international et à l'échelle de la coopération allemande	Cameroun, Éthiopie, Togo, Afrique du Sud, Madagascar	DIFD	GIZ	2011-2020 (l'appui est continu depuis 1988)	21,5 M EUR sur 2011-2020 (13,2 M 2016-2020, 4,5 M 2013-2017 et 3,8 M 2011-2015) et 43,5 M sur 1988-2020	
Paysages forestiers	Restauration des paysages forestiers dégradés	12	BMU (IKI)	Afrique, 12 pays dont le Rwanda)	Restauration à grande échelle des paysages forestiers en Afrique	Restauration des paysages forestiers dégradés afin promouvoir la biodiversité et atténuer le changement climatique	Les 12 pays dont le Rwanda	-	GIZ	2018-2019	510 000 EUR	
Paysages forestiers	Agriculture et paysages forestiers	13	BMU (IKI)	Monde, 5 pays dont le Rwanda	Exploiter le potentiel des fermes d'arbres pour atteindre les objectifs de biodiversité	Évaluer les fonctions que les fermes forestières remplissent en matière de biodiversité, intégrer la gestion durable et d'agriculture favorisant la biodiversité dans les réglementations nationales afin de mobiliser des financements.	Les 5 pays dont le Rwanda	-	ICRAF	2017-2021	5,9 M EUR	
Paysages forestiers	Restauration des paysages forestiers	14	BMU (IKI)	Monde, 7 pays dont le Rwanda	Inspirer, soutenir et mobiliser pour la restauration des paysages forestiers	Projet qui fait partie de l'Initiative globale de restauration des paysages forestiers (GPFLR) dans le cadre du défi de Bonn : 1. Analyser les options de restauration et de réduction des émissions de gaz à effet de serre ; 2. Développer les méthodes et les instruments appropriés.	Les 7 pays	-	WRI	2013-2018	3,5 M EUR	
Paysages forestiers	Restauration des paysages forestiers	15	BMU (IKI)	Monde, 5 pays dont le Rwanda	Évaluer la restauration des paysages forestiers aux échelles locales et nationales	Création d'un système de suivi de restauration des paysages forestiers, en commençant par le Rwanda et le Honduras.	Les 5 pays	-	WRI	2017-2020	4,5 M EUR	
Finance carbone	Préparation REDD+	16	BMU (IKI)	Monde, 22 pays dont le Rwanda	Système d'information national d'évaluation des terres REDD+	Le projet soutient la phase de préparation de la REDD+ dans 22 pays : transfert de technologie pour le développement d'images satellite en coopération avec Google Outreach, afin d'améliorer les méthodes d'évaluation de la REDD+ et des Contributions nationales déterminées (CND).	Les 22 pays	-	FAO	2018-2021	3,2 M EUR	
Paysages forestiers	Restauration des paysages forestiers	17	BMU (IKI)	Monde, 5 pays dont le Rwanda	Baromètre des progrès du défi de Bonn	Projet pilote d'évaluation des progrès réalisés en matière de restauration des paysages forestiers dégradés dans 5 pays, qui a vocation à être étendu ensuite à 13 autres pays.	Les 5 pays	-	UICN	2016-2021	2,6 M EUR	

continuer à la page suivante

Tableau 37 a continué

	Sous-thèmes	N°	Sources	Pays	Projets	Activités	Bénéficiaires	Co-financiers	Exécution	Période	Montant (EUR)
	Global (Afrique Centrale pas directement concernée)										
Finance climat	Finance climat forêts	18	BMU (IKI)	Monde	Finance climat forêts	Augmenter l'efficacité de la finance climat dédiée aux forêts et renforcer les capacités des pays partenaires à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de la forêt et de l'utilisation des terres	Monde (suprarégional)	Aucun	GIZ	2018-2021	3,5 M EUR
	REDD+	19	BMZ	Colombie, Équateur, Indonésie, Madagascar, Pérou, Vietnam	REDD Early Movers	Contribuer à la finance REDD+ pour les pays pionniers, telle que définie dans la Convention cadre des Nations-Unies sur le changement climatique (CCNUCC)	Les 6 pays	Aucun	GIZ	2011-2019	12 M EUR
Finance climat et forêts	REDD+	20	BMZ	Monde	REDD Early Movers : services de conseil pour la REDD+ et finance sur la base de résultats	Faire valoir la position de l'Allemagne dans la conceptualisation et la mise en œuvre des programmes REDD+ à l'international, au sein de l'initiative Germany, Norway and United-Kingdom (GNU) ainsi que dans les programmes de coopération bilatérale	Global	Aucun	GIZ	2016-2020	2 M EUR
Forêts et agriculture	Agriculture	21	BMEL (Ministère fédéral de l'agriculture allemand)	Monde	Soutien au ministère de l'agriculture pour les projets forestiers internationaux	Soutenir le ministère fédéral de l'Agriculture allemand (BMEL) dans ses projets forestiers de cultures durables à l'international et dans la conclusion d'accords forestiers avec des organisations internationales	Global	Aucun	GIZ	2016-2019	593 022 EUR

Sources : Bases de données des projets, BMZ, GIZ, et KfW, (2019).

3.4 Les financements du secteur privé allemand pour les forêts tropicales

3.4.1 Les engagements du secteur privé allemand dans le secteur forestier du bassin du Congo

3.4.1.1 Les financements limités des sociétés allemandes dans le secteur forêt-bois dans le bassin du Congo

La valorisation de la responsabilité environnementale par les négociants et importateurs allemands de la filière forêt-bois

À la différence de la France, il n'y a pas de grands exploitants allemands présents dans les pays du bassin du Congo : la contribution du secteur privé allemand à la certification et à la responsabilité environnementale est donc plus limitée. Sur les cent-trois organisations que compte l'Association Technique Internationale de Bois Tropicaux (ATIBT⁴³), seulement six sont des sociétés allemandes et quasiment toutes opèrent depuis l'Allemagne contre trente-trois pour la France. Ces sociétés membres ont des activités de fabrication, distribution et exportation de bois (Baillie), de négoce et de commercialisation de produits de bois (Helmut Gieselmann GmbH & Co KG, Impexo), de conception, vente et fabrique d'appareils motorisés pour les professionnels des exploitations forestières (STIHL), mais également de services de transport maritime (BOCS). L'ATIBT compte également l'association des concessionnaires de bois allemands GD Holz, membre de l'Association européenne *Timber Trade ETTF*. Ces sociétés ont toutefois des exigences de certification et pour certaines une politique de responsabilité et d'engagement pour l'environnement (**Tableau 39**). Tout comme pour les entreprises françaises, il est en revanche extrêmement difficile d'évaluer les investissements que représentent cet engagement environnemental (RSE, certification) en l'absence de données harmonisées.

43 Alors que l'AFD et le FFEM financent directement l'ATIBT, la contribution de la coopération est marginale (inférieure à 15 % des ressources) et se fait de façon indirecte, via le Programme de promotion de l'exploitation certifiée des forêts (PPECF) financé par la KfW et mis en œuvre conjointement par la COMIFAC et la FAO.

Les partenariats de la coopération allemande avec les ONG environnementales et le secteur privé dans le bassin du Congo

Tout comme pour la France, les projets forestiers de conservation réalisés dans le cadre de partenariats entre la coopération allemande et les ONG et le secteur privé dans le bassin du Congo sont essentiellement financés par le gouvernement allemand. Les ONG ou entreprises participent ainsi davantage à l'exécution des projets qu'à leur financement direct. La KfW – dont le mandat pour la biodiversité porte sur le financement de parcs et d'aires protégées – travaille ainsi avec des ONG partenaires telles que WWF, WCS, ou encore la Société zoologique de Francfort (ZGS). Dans le bassin du Congo, la mise en œuvre du Projet de gestion durable des ressources dans le sud-ouest du pays (zones du Mont Cameroun, Korup, Takamanda et les zones protégées de Banyang Mbo Protected) est ainsi réalisée conjointement par KfW, WWF et WCS (**Tableau 38**).

La société allemande Krombacher – l'une des premières entreprises de bière et brasserie allemande – constitue toutefois une exception notable : c'est grâce à son financement initial que le fonds fiduciaire de la Fondation pour le Tri-national de la Sangha, FTNS (parc qui s'étend au Cameroun, au Congo et en RCA) a pu voir le jour en 2007. L'apport en capital de Krombacher (3 millions EUR) au début des années 2000 à travers la fondation Rengenwald Stiftung dans le cadre d'un partenariat avec WWF Allemagne (1 million EUR de WWF Allemagne) a permis de mobiliser la KfW (dotation de 45,5 millions EUR) et l'AFD (dotation de 3 millions EUR) pour la création du premier fonds fiduciaire de conservation tri-national, d'une capitalisation de 50 millions EUR début 2017. La FTNS a pu constituer une brigade anti-braconnage et lancer des programmes visant à garantir une gestion efficiente des aires protégées et le soutien à la coopération transfrontalière. Cette fondation est elle-même soutenue par le « groupe de la Sangha », qui associe WWF, WCS, l'UICN aux agents forestiers nationaux, aux chercheurs, aux compagnies forestières et aux populations locales.

Par ailleurs, les financements peuvent être directement alloués aux ONG environnementales, sans passer par la KfW ou la GIZ, c'est le cas pour certains fonds du ministère fédéral de la Coopération et du Développement économique (BMZ) et du ministère de l'Environnement, la Conservation de

Tableau 38 : L'engagement des sociétés de la filière forêt-bois allemande pour la responsabilité environnementale

	Activités	Politique environnementale	Certification	Initiatives
Baillie	Fabricant, importateur et distributeur de bois à l'international implanté aux États-Unis	Déclaration de politique environnementale forestière : engagement pour la gestion durable des forêts aux États-Unis	FSC	<ul style="list-style-type: none"> • Membre de l'ATIBT ; • Soutient les associations de professionnels et la recherche en faveur de la gestion durable des forêts aux États-Unis
Helmut Gieselmann GmbH & Co KG	Négoce de grumes et avivés de bois africain et américain	Respect de principes environnementaux et de gestion durable des forêts, de la faune et des populations locales	FSC, PEFC	<ul style="list-style-type: none"> • Membre de l'ATIBT ; • Exclut de la vente les bois venant de forêts traditionnelles où les droits des populations locales ont été violés, le bois dérivé d'arbres génétiquement modifiés et le bois coupé illégalement ; • Mise en application de la loi allemande contre le commerce illégal de bois (HolzSiG)
STIHL	Conception, fabrication et vente de tronçonneuses pour les exploitants forestiers	La gestion durable et efficace des forêts tropicales (notamment par l'utilisation de ses appareils) est soutenue par la société, car cela correspond à son intérêt économique direct	N/A, produits avec un impact écologique réduit (certification environnement ISO 14001 et énergie ISO 50001)	<ul style="list-style-type: none"> • Membre de l'ATIBT ; • Soutient des projets de préservation de la forêt via des opérations de sensibilisation des populations pour se rendre compte de la valeur économique des forêts vierges ; • Engagement auprès de la Tropical Forest Foundation (TFF) qui réunit les acteurs forestiers, économiques et les écologistes en faveur d'une meilleure gestion des forêts tropicales, pour la sécurité des employés forestiers, l'accroissement de la valeur économique des forêts et la pratique de l'exploitation à impact réduit ; • La Fondation EVA MAYR-STIHL soutient la recherche, et les initiatives pour la protection des forêts tropicales et de la faune dans le monde (notamment un projet de reboisement forestier en Namibie)
GD Holz	Association des concessionnaires professionnels d'Allemagne (900 sociétés membres au total)	Réseau professionnel et plateforme de communication pour ses membres et partenaires	Offre de services de certification FSC et PEFC pour soutenir les petites compagnies et promotion des certifications	<ul style="list-style-type: none"> • Membre de l'ATIBT ; • Membre de l'Association européenne Timber Trade ETTF ; • Accréditée par la Commission européenne pour le suivi et la conduite d'une diligence raisonnable vis-à-vis des importateurs de bois pour la mise en œuvre de la Régulation EU FLEGT et loi de 2013 contre l'importation de bois illégal

Sources : Sites des sociétés, ATIBT.

Tableau 39 : Exemples de partenaires techniques allemands de la KfW et de la GIZ dans le bassin du Congo

Experts	Activités	Projets
ECO Consulting	<ul style="list-style-type: none"> Expertise technique dans les politiques de protection du climat, la foresterie, la filière durable bois-forêt et le développement rural ; Portefeuille incluant des innovations majeures : adaptation des écosystèmes, intégration des services écosystémiques dans la planification des projets, REDD+, et marchés carbone, modernisation de la chaîne de valeur du bois énergie. 	<ul style="list-style-type: none"> 100 projets ont été réalisés depuis 1992, date de création de la société, dans le monde entier mais en particulier en Asie, en Afrique et en Amérique latine : ECO Consulting est un partenaire majeur de BMZ, de la KfW, de la Banque mondiale et de l'UE ; Coopération technique avec la GIZ en Afrique centrale sur des projets de gestion durable des ressources forestières naturelles et d'appui à la COMIFAC : (i) 3 projets forestiers réalisés ou en cours au Cameroun en soutien aux programmes forestiers nationaux pour la GIZ (ProPSFE, Programme Forêts et Environnement, ProPFE) ; (ii) 3 projets en Afrique centrale (COMIFAC) pour la gestion des ressources forestières.
UNIQUE Forest and Land Use	<ul style="list-style-type: none"> Expertise en foresterie, gestion durable des forêts et des terres avec 5 divisions : foresterie et filière bois, climat, agriculture et développement rural, développement des affaires ; 800 projets réalisés dans 60 pays Bureaux en Ouganda et en Éthiopie et développement de projets en Afrique de l'Est 	<ul style="list-style-type: none"> 6 projets ont été menés au Cameroun : (i) identification de projets AFR100 pour la KfW (en cours) ; (ii) moteurs de la déforestation et niveau de référence pour la Banque mondiale ; (iii) pré-faisabilité d'un projet REDD+ pour une forêt de la zone sud-ouest pour WWF ; (iv) stratégie du parc Bakossi (WWF) ; (v) Note sur les réductions d'émissions (Banque mondiale) ; (vi) Soutien au programme forestier national (GIZ) 1 en RCA : étude de faisabilité pour la reforestation de Kolongo (investisseur privé) ; 4 projets au Rwanda dont l'un pour l'établissement d'une école forestière et d'un programme de formation et l'autre pour l'optimisation de l'approvisionnement en bois-énergie de fermes à thé ; 2 projets en RDC : sur l'estimation des coûts de la REDD+ (FCPF) et l'autre sur la conservation de la biodiversité et la gestion durable des forêts (KfW).

Sources : GIZ, Eco Consulting et UNIQUE Forest and Land Use (2019).

la nature et de la sécurité nucléaire. Le Projet d'évaluation et de développement d'un réseau étendu de zones protégées en RDC (2 millions EUR), financé par BMU entre 2009 et 2014, a ainsi été exécuté par WWF Allemagne, en partenariat avec le ministère de l'Environnement (MECNT), l'Institut congolais de conservation de la nature (ICCN) et *Wildlife Conservation Society* (WCS). La mise en œuvre du Projet pilote de restauration des paysages forestiers et de la REDD+ au Rwanda, soutenu par BMU (4,2 millions EUR) également financé par BMU sur la période 2015-2020, a quant à elle été confiée à l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Les projets de la KfW et de la GIZ donnent en revanche assez peu d'informations sur la coopération publique-privée avec des entreprises allemandes.⁴⁴ ECO Consulting Group est une société spécialisée fournissant de l'assistance technique en matière de gestion des ressources naturelles dans le cadre de la

⁴⁴ Sur l'ensemble des projets de la coopération allemande, en particulier ceux portés par la GIZ et la KfW, seul le Projet de Protection des forêts et l'environnement au Cameroun porté par la GIZ mentionne faire appel à la société allemande de conseil ECO Consulting Group pour la composante du projet sur la REDD+ et la valorisation des déchets de bois-énergie, qui fait partie du programme de coopération global de la coopération allemande avec la COMIFAC.

coopération bilatérale pour le développement. Elle est l'un des partenaires techniques privilégiés de la GIZ pour ses projets au Cameroun et en Afrique centrale (COMIFAC) (**Tableau 40**). UNIQUE Forest and Land Use, qui est également une société d'ingénierie et de coopération et un partenaire privilégié de la coopération allemande, a réalisé des projets pour divers partenaires de la coopération bilatérale et multilatérale au Cameroun, en Afrique centrale, en RDC et au Rwanda. Un projet en cours au Cameroun concerne l'identification de projets dans le cadre de l'initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100) (cf. **Tableau 40** et infra).

3.4.1.2 L'engagement faible des sociétés allemandes contre la déforestation liée aux chaînes d'approvisionnement

Selon les notations du *CDP Project* et de *Forest 500*, peu de grands groupes allemands se sont engagés à garantir une chaîne d'approvisionnement zéro déforestation pour le bois et l'huile de palme, les deux secteurs ayant un fort impact en matière de déforestation dans le bassin du Congo. Sur les trente-trois entreprises évaluées par CDP, trente d'entre elles n'ont pu être notées en raison du manque d'informations suffisantes et/ou en l'absence de stratégie pour une chaîne d'approvisionnement zéro déforestation.

Seules trois entreprises ont ainsi été évaluées et aucune organisation du secteur privé allemand ne fait partie de l'initiative globale de la *Tropical Forest Alliance* (TFA) pour atteindre des engagements zéro déforestation liée à la chaîne d'approvisionnement. Henkel AG&Co (détergents et entretien domestique, les cosmétiques et colles et adhésifs), Symrise (production de saveurs et de parfums pour les cosmétiques, les produits de l'industrie alimentaires et pharmaceutiques) et Beiersdorf AG (cosmétiques et soins) sont les trois seules entreprises notées à avoir pris des engagements (**Tableau 41**). La notation de *Forest 500* fait un constat similaire, avec peu de groupes possédant une politique zéro déforestation pour leur chaîne d'approvisionnement huile de palme et bois (Aldi Group, REWE Group, Schwarz Group, BASF SE). SAP, l'entreprise allemande de conception de logiciels qui s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2025, n'a pas requis de notation carbone CDP sur sa politique forestière (bois et huile de palme). Le groupe s'est néanmoins engagé dans un programme environnemental de compensation carbone et fait partie des investisseurs du fonds carbone *Livelihoods* lancé par Danone depuis 2011.

Du côté du secteur bancaire, la Deutsche Bank – tout comme BNP Paribas et Société Générale – a adhéré au *Soft Commodities Compact* pour lutter contre la déforestation. Cette initiative privée de la *Banking Environment Initiative* et du *Consumer Goods Forum* entend mobiliser l'industrie bancaire pour la transformation des chaînes d'approvisionnement

Tableau 40 : La notation de la performance des groupes allemands pour lutter contre la déforestation liée à la production de bois et d'huile de palme dans le monde (organisation CDP)

	Henkel AG & Co. KGAA	Symrise AG	Beiersdorf AG	Schwarz Group	Aldi Group	REWE Group	BASF SE	SAP SE
Bois*
Notation **	C	A-	F	F	F	F	F	N
Huile de palme
Notation	A-	A-	A	F	F	F	F	N

*Le bois et l'huile de palme sont les deux secteurs de conservation prioritaires fortement affectés par la production de matières premières agricoles dans le bassin du Congo selon WWF ; ** La CDP possède l'une des bases de données les plus importantes en matière de performance sociale et environnementale des entreprises : initialement centrée sur les émissions de gaz à effet de serre des entreprises, la notation s'est élargie à la sécurité de l'eau et aux forêts. Les entreprises sont notées de A à D en fonction de leur performance, F lorsque les données sont insuffisantes et N lorsque la notation n'a pas été requise ; *** La CDP possède la notation la plus complète, même si celle de *Forest 500* a été consultée (elle couvre également les chaînes d'approvisionnement pour le soja, le papier et l'élevage bovin).

Sources: CDP Companies Disclosing on Forests, *Forest 500*, (2018).

dans les matières premières agricoles, afin d'aider les grands clients du secteur à atteindre l'objectif de zéro nette déforestation avant 2020.

3.4.1.3 Les partenariats privés et publics-privés catalysent la participation du secteur privé allemand pour des projets forestiers et de finance carbone

Les fonds d'impact allemands engagés dans le secteur forestier et la finance carbone

Plusieurs fonds d'investissement allemands – majoritairement actifs en Amérique latine – proposent d'accompagner les entreprises et les investisseurs institutionnels dans leur objectif de neutralité carbone et de compensation de leurs émissions carbone, à travers le financement de projets de foresterie, agroforesterie ou de restauration des forêts tropicales. CO₂OL, BaumInvest, Arbaro Advisors, 12Tree Finance et Global Woods sont des fonds d'impact spécialisés dans la gestion durable des forêts : ils allient un modèle d'investissement traditionnel dans des actifs forestiers et/ou de gestion de fonds propres (*Private Equity*) à l'émission de crédits sur les marchés de carbone volontaires (**Tableau 42**). D'autres fonds tels que Finance in Motion et Alquila Capital sont des fonds d'impact généralistes, c'est-à-dire qu'ils ont des activités dans d'autres secteurs de la finance climat, notamment dans les énergies renouvelables.

Les partenariats public-privé favorisent la participation du secteur privé allemand

Des partenariats public-privé lancés à l'initiative de la KfW ont permis de mobiliser le secteur privé allemand en faveur du financement des forêts tropicales. Elles vont dans le sens des partenaires de la Déclaration de New York (le gouvernement allemand en est un partenaire actif) qui font le constat de la nécessité de trouver des initiatives et partenariats public-privé innovants afin d'inciter davantage le secteur privé à financer des projets forestiers et d'utilisation durable des terres (**Tableau 43**). L'un des principaux enjeux est de catalyser les investisseurs privés, alors que le secteur financier (et les marchés des capitaux) est peu développé dans les pays ayant des forêts tropicales, et l'investissement est perçu comme risqué et avec un faible retour sur investissement par les investisseurs internationaux.

Le fonds Eco.business Fund a été créé en 2014 par la KfW en partenariat avec la fondation américaine Conservation International et Finance in Motion (rôle de conseil), sur financement initial du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement. La taille du fonds est passée de 17 millions EUR initiaux de BMZ à 299 millions EUR, dont 242 millions engagés en 2019, provenant d'investissements publics et privés des États-Unis, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de l'Autriche. Le fonds a pour objectif de soutenir des investissements en faveur de la conservation et de la biodiversité, la foresterie mais également la pêche, l'agriculture et l'agro-industrie, le tourisme. Si la zone géographique d'intervention est pour l'instant l'Amérique latine exclusivement, le fonds a vocation à élargir son action en Afrique à moyen terme.

L'initiative globale de restauration des paysages forestiers à l'échelle nationale en Afrique (ou AFR100) est une initiative public-privé qui vise à la restauration de 100 hectares de paysages forestiers dégradés d'ici à 2030, pour des engagements totaux de 581 millions USD. Sept des dix pays de la COMIFAC font partie de l'AFR100. Il s'agit d'une initiative de BMZ en partenariat avec le Nouveau partenariat pour le développement en Afrique (NEPAD), la Banque mondiale, le World Resource Institute (WRI) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Le ministère BMZ fait partie des principaux contributeurs publics, aux côtés de la Banque mondiale et du FEM pour un engagement total de 1 milliard USD (pas de détail exact sur le calendrier ou la répartition des contributions), tandis que le secteur privé contribuerait à hauteur de 500 millions USD environ. Le secteur privé allemand n'a pas indiqué de contribution à ce stade, et seuls deux partenaires allemands soutiennent la coopération technique : la société allemande UNIQUE Forest and land use et l'ONG Kijani Forests for Change.

Enfin, le fonds Africa Agriculture Trade and Investment Fund (AATIF) est un fonds établi à l'initiative de KfW et de Deutsche Bank. Il a pour objectif de promouvoir des chaînes de production et d'approvisionnement agricoles durables en Afrique, avec les petits et moyens exploitants agricoles comme bénéficiaires finaux des investissements. Neuf investissements d'un total de 146 millions EUR ont été réalisés depuis 2011.

Tableau 41 : Les fonds d'impact allemands actifs dans la gestion durable ou la conservation des forêts^a

Fonds d'impact	Activités	Projets / Investissements
CO₂OL^b	<ul style="list-style-type: none"> Fonds qui accompagne les entreprises pour atteindre la neutralité carbone à travers le mécanisme de compensation de leur empreinte carbone par un investissement dans des projets de conservation, de gestion durable des forêts, et de reforestation ; Stratégie qui combine gestion durable des forêts, le marché carbone et l'investissement d'impact Equity ; Gestion durable des chaînes d'approvisionnement et compensation carbone. 	<ul style="list-style-type: none"> 8 investissements dans des projets de crédit carbone de foresterie et d'agroforesterie en Afrique, en Amérique latine et en Asie ; 6 projets en Amérique latine (Brésil, Colombie, Brésil) avec la certification de crédits de carbone volontaires VCS et Gold Standard ; 1 projet de reforestation en Éthiopie (à Soddo), en partenariat avec l'ONG World Vision et certifié Gold Standard.
Forest Finance	<ul style="list-style-type: none"> Société qui développe des projets forestiers de reforestation depuis 1995 (développement de forêts durables mixtes et de produits forestiers durables), protection du climat, de l'environnement, et des espèces. L'objectif de la société est de convertir les forêts certifiées et gérées de façon durable en produits d'investissement à valeur écologique et économique : Forest Finance offre des investissements dans des projets forestiers aux investisseurs institutionnels européens. 	<ul style="list-style-type: none"> Les projets sont situés en Amérique latine, en Asie en Afrique du : au Panama, au Vietnam, en Colombie, au Pérou et au Maroc ; Projets de foresterie, agroforesterie et agriculture écologique, et de reforestation (cultures mixtes) pour des forêts de cacao et d'acacias, agriculture d'olives et de dates.
BaumInvest AG	<ul style="list-style-type: none"> Modèle qui combine l'investissement productif traditionnel dans le secteur forestier et ou des fonds propres avec des produits de la finance carbone ; Concept : rachat et reboisement des terres sur trois piliers (retours sur investissement écologique, économique et social) 	<ul style="list-style-type: none"> Activité de reforestation / boisement des forêts indigènes au Costa Rica.
Global Woods	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de projets et émissions de certificats de projets de crédits carbone selon la certification Gold Standard 	<ul style="list-style-type: none"> Projets de gestion durable des forêts et d'agroforesterie au Mexique, au Paraguay et en Argentine
Finance in Motion	<ul style="list-style-type: none"> Fonds d'impact et gestionnaire d'actifs qui investit dans des fonds de finance responsable : PME, biodiversité, énergie et efficacité énergétique, action contre le changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> Finance in Motion n'investit pas directement dans des projets mais dans des fonds ; Investissement dans le fonds Eco. business Fund de conservation de la biodiversité et de finance climat, actif en Amérique latine ; Investissement dans le fonds Arbaro Fund de conservation de la biodiversité et de finance climat, qui investit dans des projets de reforestation en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes (projets de gestion durable des forêts et de certification FSC).

a Pas de d'information disponible sur les montants des financements de ces fonds d'impact.

b CO₂OL est issue de la fusion entre le Forest Carbon Group et le Forest Finance Group (finalisée en avril 2019).

continuer à la page suivante

Tableau 41 a continué

Fonds d'impact	Activités	Projets / Investissements
Arbaro Advisors	<ul style="list-style-type: none"> • Société de conseil et gestionnaire d'investissements d'impact, établie par Finance in Motion et UNIQUE Forest and Land Use (Tableau 40) ; • Son objectif est de sélectionner et développer des investissements forestiers durables qui maximisent les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques pour les investisseurs et parties prenantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du fonds Arbaro qui est centré sur le financement de projets de plantation de forêts certifiées FSC ; • Le fonds est financé par Finance in Motion et d'autres investisseurs privés, la Banque européenne d'investissement et le fonds finlandais pour la coopération industrielle (Finnfund) ; • Investissements dans la société Miro Forestry, exploitant et producteur de produits de bois, basée en Afrique de l'ouest (Sierra Leone et Ghana).
12 Tree Finance	<ul style="list-style-type: none"> • Société d'investissement d'impact spécialisée dans l'investissement en foresterie responsable et en agroforesterie ; • Elle vise à développer des projets d'agroforesterie de long-terme attractifs pour les investisseurs institutionnels afin de générer rentabilité économique, écologique et sociale ; • Ses investissements respectent les principes suivants : pas de spéculation foncière, établir des zones protégées, protection des forêts primaires, certification, socialement et écologiquement responsable 	<ul style="list-style-type: none"> • L'Amérique latine et centrale sont les zones géographiques privilégiées de 12 Tree Finance. • Pas de détail donné sur les projets réalisés ou en cours.
Alquila Capital	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds d'impact spécialisé dans la gestion d'actifs dans les énergies renouvelables, les infrastructures, l'agriculture et les exploitations forestières ; actif dans le monde entier 	<ul style="list-style-type: none"> • Investissements dans les exploitations forestières et la gestion d'actifs forestiers (évaluation, diligence raisonnable) à travers le monde, en Afrique centrale et en Afrique australe pour un montant total de 82 M EUR (fin 2018).

Sources : Sites des fonds et gestionnaires d'actifs, 2019.

Tableau 42 : Les partenariats public-privé allemands qui financent la conservation et la biodiversité, la restauration des paysages forestiers et les chaînes de valeur agricoles durables

Initiative	Promoteur	Année	Description / objectifs	Engagements
La conservation et la biodiversité				
Ecobusiness Fund	<ul style="list-style-type: none"> KfW, Conservation International, Finance in Motion au départ, puis élargi à d'autres investisseurs publics et privés : FMO, GLS Bank, ASN Bank, Raiffeisen Bank International, le gouvernement du Royaume-Uni, Calvert Impact Capital, OeEB. 	2014	<ul style="list-style-type: none"> L'objectif du fonds est de promouvoir des entreprises et activités qui contribuent à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources naturelles afin d'atténuer le changement climatique et s'adapter à ses impacts ; La cible d'intervention géographique est l'Amérique latine et les Caraïbes mais le fonds a vocation à couvrir l'Afrique par la suite ; Le fonds a une structure de Partenariat public-privé ouvert aux investisseurs publics, aux organisations multilatérales, aux fondations et au privé. Il accorde des prêts aux institutions financières locales qualifiées qui rétrocéderont ces prêts aux emprunteurs finaux éligibles (par exemple ceux qui sont détenteurs des certifications reconnues ou se sont engagés à des améliorations en lien avec des objectifs de conservation et de biodiversité dans la foresterie, la pêche, l'agriculture et l'agro-industrie, le tourisme). 	<ul style="list-style-type: none"> Engagement initial de 17 M EUR par BMZ, rejoint par des partenaires privés pour un montant total de 299 millions EUR, dont 242 millions engagés en 2019.
La restauration des paysages forestiers				
AFR100	<ul style="list-style-type: none"> Direction : NEPAD, BMZ, WRI, Banque mondiale, IUCN ; Financement : BMZ, FEM, Banque mondiale, EcoPlanet Bamboo, Partenariat Moringa, Terra Global Capital, privé Pays-Bas ; Une trentaine de partenaires techniques dont UNIQUE Forestry and Land Use et Kijani Forest for Change (Allemands) 	2015	<ul style="list-style-type: none"> Initiative globale pour la restauration des paysages forestiers africains à l'échelle nationale, avec pour objectif de restaurer 100 millions d'hectares de paysages déboisés et dégradés d'ici à 2030 - s'inscrit dans le cadre du « défi de Bonn » et de la Déclaration de New York sur les forêts ; Objectif de catalyser l'investissement privé, avec le lancement du Projet Accélération de la réhabilitation des terres qui vise à jouer un rôle d'incubateurs de start-up africaines engagées dans la réhabilitation des terres (12 entreprises sélectionnées), porté par le WRI et Fledge 7 pays de la COMIFAC sont membres : Burundi, Cameroun, Congo, RCA, RDC, Rwanda et Tchad. L'action de UNIQUE Forestry and land use est centrée sur l'Afrique de l'est mais le Cameroun fait également partie des pays cibles de la société dans le cadre de l'AFR100 ; L'ONG allemande Kijani Forest for Change restaure les paysages forestiers dégradés uniquement au Kenya. 	<ul style="list-style-type: none"> 1,5 Md USD d'engagements qui prendront la forme de prêts et de subventions : 1 Md de la BMZ, du FEM et de la Banque mondiale, et 481 millions du secteur privé
Le développement de chaînes de valeur agricoles durables				
Africa Agriculture Trade and Investment Fund (AATIF)	<ul style="list-style-type: none"> KfW, Deutsche Bank 	2011	<ul style="list-style-type: none"> Fonds qui a pour objectif de rendre les chaînes de valeur et d'approvisionnement plus durables et plus efficaces, via des investissements dans des institutions financières et des intermédiaires non-financiers dans le secteur de l'agriculture durable ; L'Afrique est l'unique géographie d'intervention : principalement en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest mais également des financements panafricains incluant la RDC ; Les petits et moyens exploitants agricoles sont les bénéficiaires finaux. 	<ul style="list-style-type: none"> 146 M USD à travers 9 financements : 2 intermédiaires non-financiers, 3 investissements directs et 4 institutions financières ;

Sources : Progress on the New York Declaration Finance for Forest, Climate Focus, (2017), Eco.business Fund (2019), AFR100 (2019), AATIF (2019)

4 Besoins et opportunités pour le financement du secteur forestier de la COMIFAC

4.1 Synthèse et perspective des financements globaux pour les forêts tropicales

4.1.1 Les financements globaux pour les forêts tropicales en Afrique centrale

L'aperçu des financements publics multilatéraux dans la Section 1 a permis de faire ressortir onze fonds et fenêtres de financement principaux pertinents pour le financement des forêts tropicales en Afrique centrale (REDD+ en particulier), avec environ 700 millions EUR de projets financés sur la période 2010-2019. Il n'a en revanche pas été possible de donner une estimation du total des financements bilatéraux globaux, ni du total des financements privés pour l'Afrique centrale. Les premières données de cartographie des financements de l'Observatoire des forêts en Afrique centrale (OFAC) indiquent que les pays de la COMIFAC auraient bénéficié de plus de 6 milliards EUR pour la protection et la gestion durable de leurs forêts.

4.1.1.1 Les principaux pays bénéficiaires des financements globaux

Le Cameroun et la RDC font partie des dix premiers pays touchés par la déforestation bénéficiaires de l'aide globale (multilatérale et bilatérale) pour des activités d'atténuation dans le secteur forestier, tandis que l'Inde, la Chine et le Brésil sont les trois premiers bénéficiaires. De manière générale, les financements ne sont pas forcément alloués aux pays ayant les taux de déforestation les plus importants mais plutôt vers ceux où la perte du couvert forestier est la plus élevée. La RDC, après l'Indonésie et l'Éthiopie est le troisième pays à recevoir de l'aide globale

pour la préparation et la mise en œuvre (Phases 1 et 2) du mécanisme REDD+, aide qui reste globalement insuffisante et extrêmement concentrée sur quelques pays pour la phase d'investissement et de mise en œuvre (Phase 1), tandis que les autres ne bénéficient que de subventions de montants assez faibles pour la préparation (Phase 2). Enfin, les pays d'Afrique centrale sont encore tous assez en amont du processus REDD+, à l'exception de la RDC qui prépare la Phase 3 de paiement sur résultat. Peu de pays bénéficient d'engagement pour cette dernière phase et encore moins ont effectivement bénéficié de ces paiements hormis le Brésil. Le Brésil, l'Indonésie et la Colombie sont les premiers pays en termes d'engagements pour la Phase 3.

4.1.1.2 Les mécanismes multilatéraux actifs en Afrique centrale

Bien que tous les financements pour le secteur forestier ne se fassent pas dans le cadre de la REDD+, il s'agit du mécanisme le plus visible et le mieux documenté concernant les financements publics des bailleurs publics, en particulier pour les financements multilatéraux. Pas moins de onze mécanismes multilatéraux actifs ont été recensés en Afrique centrale : ils financent des projets forestiers d'atténuation (non-REDD+), les activités de préparation, et les projets de mise en œuvre du REDD+ (surtout en RDC jusqu'à présent) à hauteur d'environ 700 millions UD. Ces onze fonds sont :

1. Des fonds climat avec des fenêtres d'investissements pour les forêts (dont REDD+) : le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds vert pour le climat (FVC), le Fonds d'investissement pour le climat (FIC), et l'Alliance mondiale de lutte contre le changement climatique (AMCC+) ;

Tableau 43 : Les fonds et fenêtres de financement disponibles pour le financement des forêts en Afrique centrale

4	Description	Pays
Phases REDD+	Préparation (Phase 1), Investissements/projets (Phase 2) et Paiement sur la base de résultats (Phase 3)	Phase 1, Phase 2 pour la RDC, Phase 3 prévue en 2020 pour la RDC
Instruments forestiers et REDD+	Fenêtres de financement : FEM, FVC, FIC (PIF), AMCC+ Fonds dédiés : FCPF (fonds de préparation et fonds carbone), ONU REDD, AMCC+, UE REDD	RDC, Congo, Cameroun principalement
Fonds forestiers (hors REDD+)	La facilité EU FLEGT (non REDD+)	RDC, Congo, Cameroun, RCA
REDD+ dédiés à la zone	CAFI (le plus actif), FFBC	Pays du bassin du Congo uniquement
Principaux bailleurs	Banque mondiale (FEM, FCPF, FIC PIF) ONU (CAFI, ONU REDD)	Pays du bassin du Congo
Principaux fonds	FEM (non-REDD+), FCPF (REDD+), CAFI (REDD+)	Pays du bassin du Congo
Montants Afrique centrale (USD)	670 millions USD	Tous, sauf Burundi, Guinée Équatoriale, Sao Tome et Principe
Sources de fonds à venir	Fonds vert pour le climat (FVC), mécanisme de financement européen (en cours de réflexion)	Tous les pays potentiellement

Sources : les sites des fonds (consultés en mai et juin 2019).

- Des fonds /facilités dédiés au REDD+ : le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF), la Facilité UE REDD+, le fonds ONNU REDD ;
- Des fonds pour les forêts tropicales en Afrique centrale : l'Initiative forestière en Afrique centrale CAFI (REDD+), le Fonds de partenariat pour le bassin du Congo (FFPC) ;

- Une facilité de l'UE pour la promotion du bois légal et de la gouvernance forestière : la Facilité Forest, Law Enforcement, Governance and Trade (EU FLEGT).

4.1.1.3 Les financements bilatéraux en Afrique centrale

La Norvège, l'Allemagne, la France, les États-Unis, le Royaume-Uni, avec également le Japon, font partie des principaux bailleurs de fonds bilatéraux qui financent les forêts tropicales dans le monde, également actifs en Afrique centrale. Alors que les données agrégées sur les financements bilatéraux totaux pour les forêts en Afrique centrale ne sont pas encore disponibles, le présent rapport estime que les financements bilatéraux de l'Allemagne et de la France pour la zone auraient été d'environ 600 millions EUR sur la période 2010-2019, soit 400 et 200 millions EUR respectivement (cf. infra).

4.1.1.4 Les financements privés pour les forêts tropicales en Afrique centrale

En raison de la diversité des sources de financement, des instruments mobilisés, de la multiplicité des acteurs privés et de l'absence de bases de données centralisée, il n'a pas été possible de donner une estimation du montant global des financements privés à destination des pays d'Afrique centrale. En réalité, il est même difficile d'avoir des estimations précises des financements privés globaux pour les forêts tropicales dans le monde (cf. infra).

4.1.2 Les perspectives, défis et opportunités des financements globaux pour les forêts tropicales

4.1.2.1 Les perspectives de financements multilatéraux REDD+ à venir en Afrique centrale

Les principaux financements multilatéraux prévus sont ceux du FCPF, du Fonds vert pour le climat et de CAFI pour les forêts tropicales en Afrique centrale. Dans le cadre du mécanisme REDD+, les premiers financements de la phase 3 pour la RDC devraient intervenir à partir de 2020, avec le projet de réduction des émissions de carbone de Mai Ndombe (55 millions USD). Le FCPF, exécuté par la Banque mondiale, sera à l'origine de ce premier paiement sur la base de résultat pour la REDD+ en Afrique centrale.

Le Fonds vert pour le climat, lancé en 2015, est la deuxième source de financement la plus prometteuse pour l'Afrique centrale. Non seulement le FVC propose une aide climat intégrée visant à soutenir les pays dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur stratégie nationale climat (la traduction des contributions nationales déterminées, CND dans leurs politiques nationales), mais il est le seul fonds multilatéral à avoir une compétence sur les trois phases de mise en œuvre du mécanisme REDD+ (**Figure 48**). Deux projets d'agroforesterie, reforestation afforestation, et de restauration des paysages forestiers (80 millions USD du FVC) sont en cours d'étude par le FVC. Enfin, l'Initiative forestière pour l'Afrique centrale (CAFI), fonds capitalisé à hauteur de 258 millions USD en 2019 et entièrement dédié au mécanisme REDD+, est le plus important mécanisme régional de financement des investissements REDD+ (phase 2).

L'UE pourrait par ailleurs mettre à disposition des financements dédiés au mécanisme REDD+, avec une priorité donnée aux pays africains dans lesquels les programmes APV FLEGT sont en cours. La Commission européenne a publié une étude sur le mécanisme REDD+ en septembre 2018, concluant à la nécessité d'intégrer systématiquement les objectifs REDD+ au sein des programmes de gouvernance forestière existants (en particulier en Afrique). Elle recommande en particulier : (i) un soutien indirect au mécanisme REDD+ (acteurs multilatéraux ou bilatéraux autres que l'UE avec une compétence sur la finance REDD+) ; (ii) un soutien direct aux trois phases du REDD+ (trois enveloppes dédiées en fonction du potentiel de réduction des émissions carbone des pays et de leur niveau de gouvernance forestière) ; (iii) la mise en place d'un partenariat public-privé avec des sociétés d'investissement européennes axée sur les filières agricoles durables de produits de base (zéro déforestation) et l'émission d'obligations climat/obligations vertes « spéciales REDD+ » pour mobiliser les financements publics et privés de la phase 3 du REDD+.

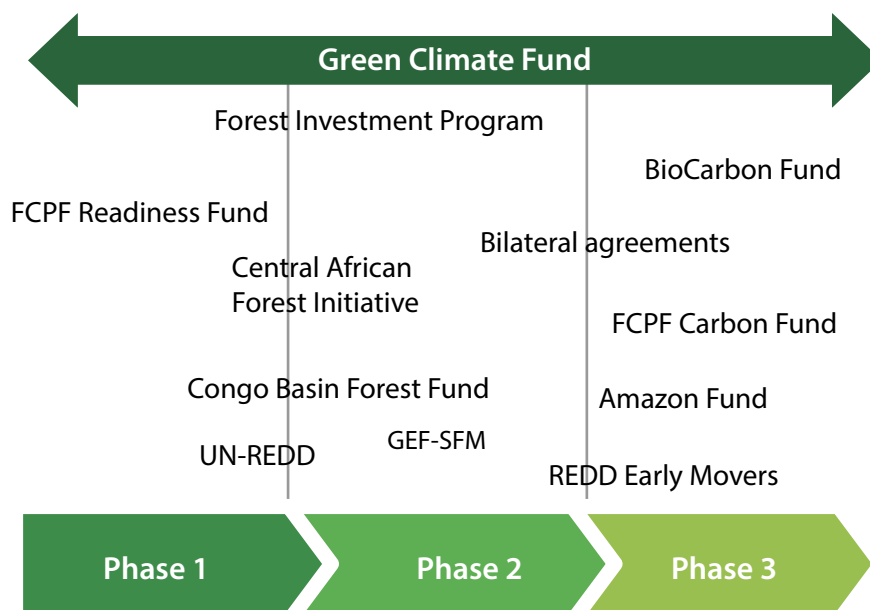


Figure 51 : Le mécanisme REDD+ et les différents fonds multilatéraux (et bilatéraux)

Source : FVC (2018).

4.1.2.2 Les perspectives de financements globaux pour les forêts dans le monde

Le financement total des forêts tropicales en Afrique centrale, estimé à 6 milliards USD par l'OFAC, représenterait environ 30 % des financements pour les forêts dans le monde. Les financements globaux pour les forêts alignés sur les objectifs climat auraient été d'environ 20 milliards USD sur la période 2010-2015, selon les données de l'UE et de Climate Focus). La finance pour les forêts dans les pays forestiers reste largement insuffisante : elle représenterait environ 1 % des financements de l'aide au développement allouée à l'adaptation face au changement climatique, alors que les forêts ont une contribution potentielle estimée à 30 % de l'ensemble des mesures d'adaptation nécessaires à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris de 2015.

Selon Climate Focus les 20 milliards USD de « finance verte » dédiée aux forêts (financements engagés) restent un montant marginal par rapport aux 780 milliards USD de « finance grise » pour le secteur des terres agricoles (produits de base à impact élevé sur la déforestation), qui influence directement les forêts (négativement) et n'est pourtant pas clairement aligné sur les objectifs forêts-climat (**Figure 51**).

Le mécanisme REDD+ contribue à hauteur de 10 % des financements forestiers globaux, mais représente une opportunité de financement majeure pour les pays des bassins forestiers tropicaux. À part le Brésil, peu de pays sont en passe d'atteindre la phase 3 de paiement sur la base de résultats des projets forestiers mise en œuvre pour la réduction des émissions de carbone

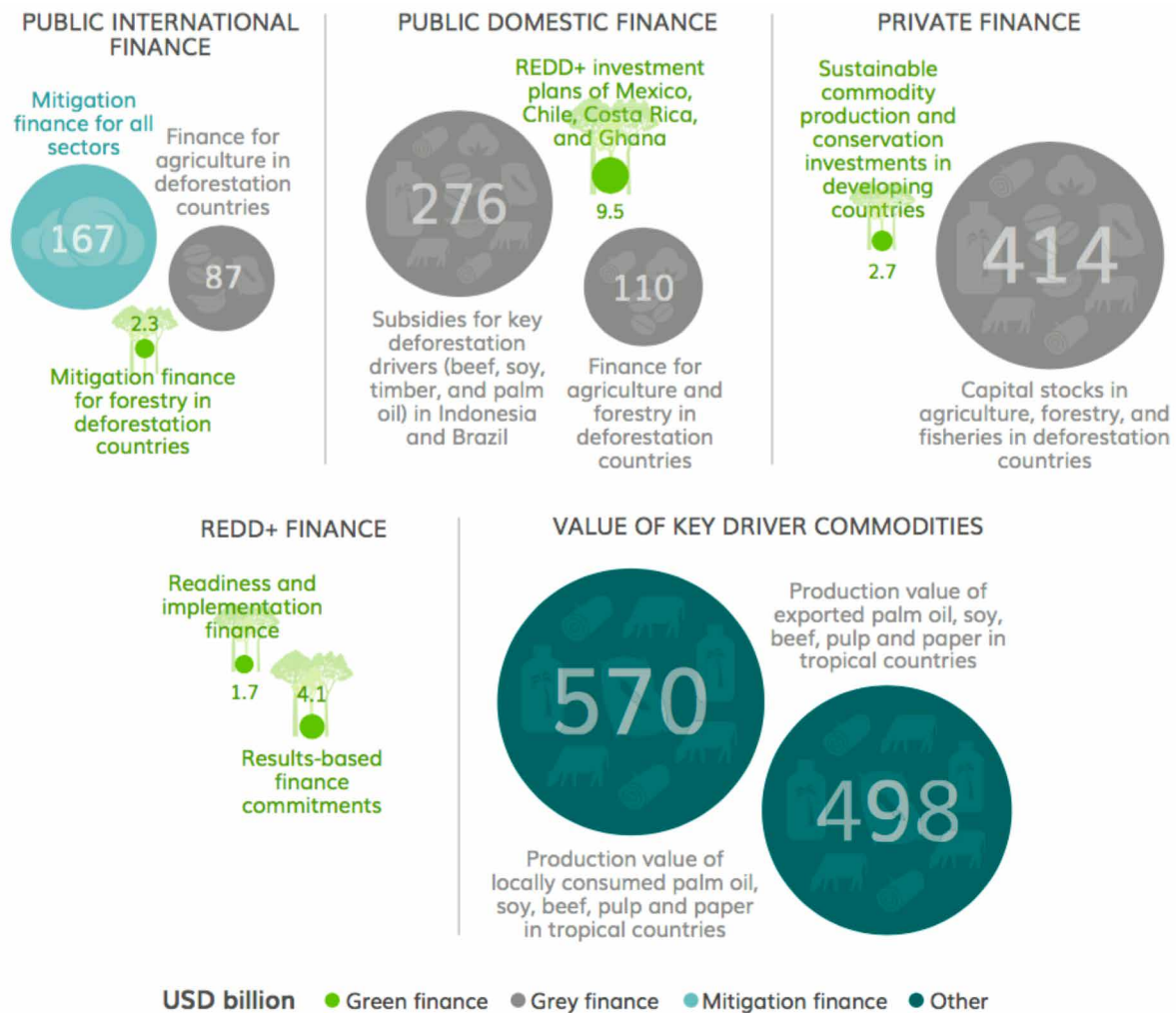


Figure 52 : Les financements globaux pour les forêts dans le monde entre 2010 et 2015

Source : Climate Focus (2017).

forestier. Selon Climate Focus, 1,7 milliard USD ont été décaissés et 4,1 milliards engagés pour la phase 3 du REDD. Le mécanisme REDD+ est quasiment exclusivement financé par de l'aide publique bilatérale et multilatérale : les principaux bailleurs sont la Norvège (à travers son fonds

climat NIFCI), suivi du fonds FCPF de la Banque mondiale, du Fonds vert pour le climat, et du REDD Early Movers de l'Allemagne. Le Brésil, l'Indonésie et la Colombie sont les principaux bénéficiaires (**Figure 52**).

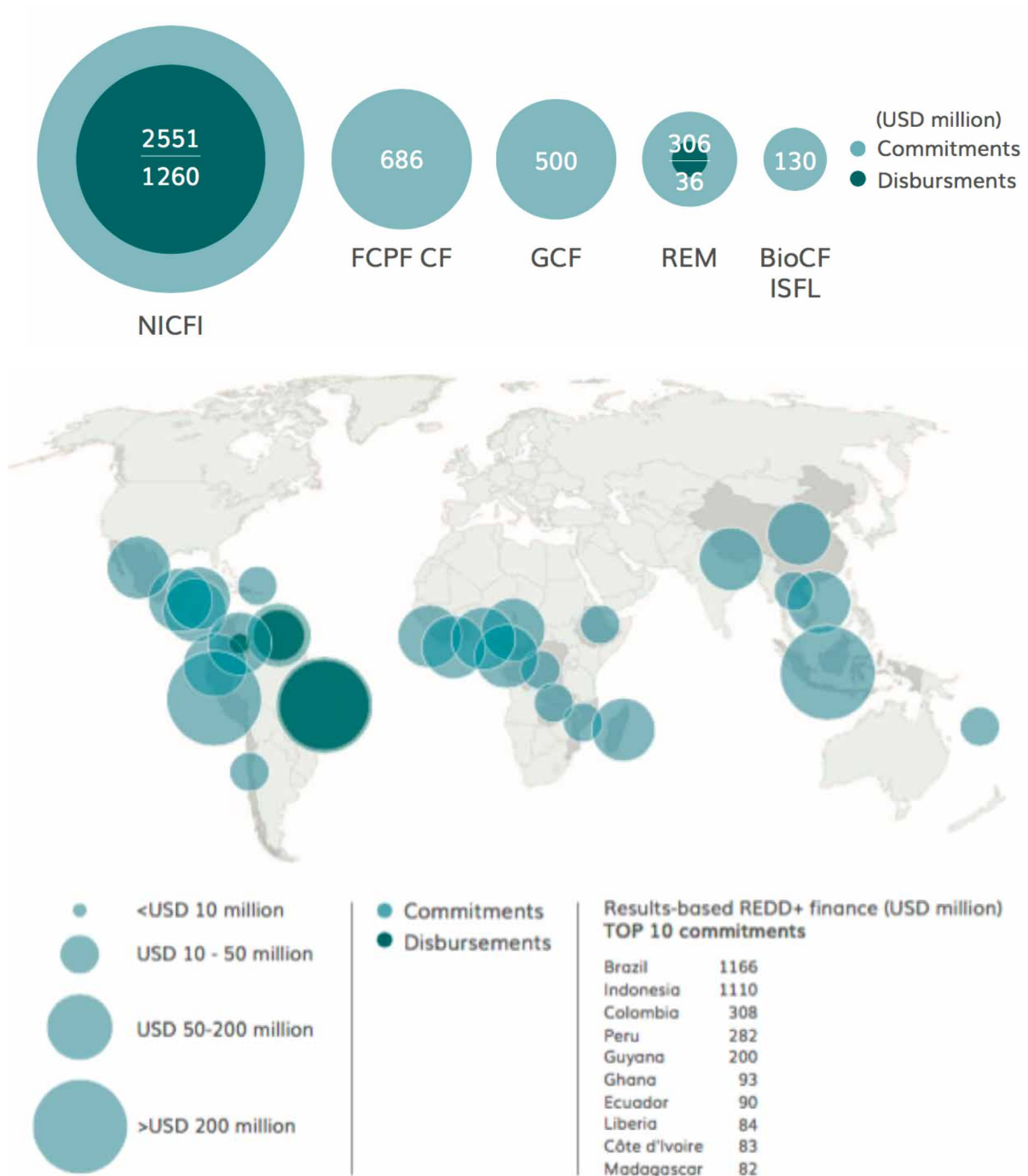


Figure 53 : Les sources de financements du REDD+ (phase 3) et les 10 premiers pays bénéficiaires dans le monde

Source : Climate Focus (2017).

4.1.2.3 Les défis et opportunités de financement pour les forêts tropicales

Les pays en développement forestiers ont besoin d'un soutien financier beaucoup plus conséquent pour lutter contre la déforestation et atteindre les objectifs de Paris à travers la mise en place des contributions nationales déterminées (CND) à l'échelle nationale. Selon les partenaires de la Déclaration de Paris sur les forêts, il existe deux enjeux majeurs : (i) la réorientation massive des investissements pour des terres agricoles durables afin de répondre aux causes profondes majeures de la déforestation ; (ii) soutenir les chaînes d'approvisionnement agricole durables zéro déforestation ; (iii) catalyser les investissements privés à travers des partenariats public-privé initiés

par les bailleurs de fonds (secteur public) afin de réorienter les financements privés vers l'agriculture durable et la foresterie ; (iv) adopter une approche paysagère et territoriale intégrée, qui combine paysages forestiers et agricoles, utilisation durable des terres, agriculture durable et certification.

Alors que la phase d'achèvement du REDD+ était prévue pour fin 2019, la complexité du mécanisme et le manque de moyens mobilisés (publics et privés), la diversité des acteurs impliqués, et le manque de capacité technique et institutionnel à l'échelle nationale ont retardé son opérationnalisation (**Tableau 45**). Malgré tout, la RDC fait partie des dix premiers bénéficiaires d'aide pour la préparation et la mise en œuvre du mécanisme REDD+.

Tableau 44 : Les défis et opportunités des financements REDD+

	Défis	Opportunités
	Accéder à la finance REDD+	
Échelle globale	Insuffisance des financements, confusion entre les phases 1,2 et 3	Nouvelles sources de financements sur la base de résultats du FVC
	Exigences élevées des bailleurs pour accéder aux financements (conformité), bureaucratie	Opportunités de financement via les marchés carbone de conformité
	Manque d'engagement du secteur privé et de mécanismes d'incitation	Tendance à l'augmentation des investissements dans les chaînes d'approvisionnement durables
	Difficulté à intégrer l'approche projet et l'approche nationale pour le privé (finance carbone)	Capital risque pour « dé-risquer » les investissements privés
	La phase 2, essentielle à la mise en œuvre d'activités REDD+ est sous-financée	Inclure les financements forestiers hors REDD+ dans le mécanisme REDD+
	Le financement de la phase 3 dans le long-terme	
Échelle nationale / Afrique centrale	Coût élevé des activités de restauration des paysages forestiers (par rapport à la conservation)	
	Technicité du langage REDD+ pour traduire en politique nationales	Stratégie multisectorielle en place attire les investisseurs privés et publics
	Manque de capacités techniques et institutionnelles : personnel à l'échelle nationale (élaboration, suivi et contrôle), institutions décentralisées (provinces, régions)	Établir une liste des secteurs et priorités de financement
	Besoin d'une approche cohérente et intégrée multisectorielle afin pour intégrer toutes les activités pertinentes à la gestion durable des forêts	
	Manque de connaissances des types de financement disponibles, temps passé pour y accéder	
	Difficulté dans l'estimation du niveau de référence du carbone forestier et faiblesse des activités de suivi (Monitoring, Reporting and Verification, (MRV)	

continuer à la page suivante

Tableau 44 a continué

	Défis	Opportunités
	Coordonner la finance REDD+	
Échelle globale	Cohérence entre les bailleurs de fonds pour les critères d'éligibilité au mécanisme	Coordination accrue entre les bailleurs du REDD+
	Besoin d'évaluation de l'ensemble des fonds disponibles pour une allocation plus efficiente des ressources	Complémentarité accrue entre les bailleurs
	Coordination des bailleurs bilatéraux et multilatéraux	
Échelle nationale / Afrique centrale	Formulation des plans d'investissement et de la stratégie nationale REDD+ , appropriation de l'allocation des ressources	Financements à l'échelle nationale pour développement des indicateurs de résultats et une coordination multisectorielle
	Coordination interne et complémentarité des institutions vs compétition	Subvention au secteur agricole et coordination avec le budget domestique alloué à ce secteur
	Suivi des fonds et projets REDD+, en particulier ceux mis en œuvre par les ONG (qui ne passent pas par les gouvernements)	Approche paysagère national qui peut être déclinée à l'échelle sous-nationale / locale
	Clarifier et définir le droit foncier / droit de propriété, système de tenure	Plateforme REDD+ multi-acteur : gouvernement, société civile, secteur privé
	Inclusion des communautés locales, populations rurales	
	Redistribution et partage équitable des bénéfices (parties prenantes et communautés locales)	

Sources : Environmental Defense Fund (2018), BAD (2017).

4.2 Dynamiques et comparaison des financements français et allemands

4.2.1 Synthèse analytique des dynamiques des financements français et allemands

4.2.1.1 Les financements de la coopération française

Une expertise avérée dans la gestion des forêts acquise par son expérience dans le bassin du Congo

La France a été parmi les premiers, si ce n'est le premier, des bailleurs de coopération bilatérale à apporter une aide spécifique et soutenue en matière de conservation et de gestion durable des forêts tropicales dans le bassin du Congo. Axée sur les plans d'aménagement forestiers et les concessions forestières, la coopération avait pour objectif majeur d'appuyer la gestion durable des forêts. C'est sur cette expérience dans le bassin du Congo que s'est fondé son soutien au secteur forestier

dans le reste du monde. Elle a progressivement intégré les autres thématiques de conservation de la biodiversité, de forêts et terres agricoles durables, ainsi que le paiement pour services environnementaux dans son intervention. En Afrique centrale, l'expertise de la France repose sur l'appui institutionnel aux politiques forestières, le financement de la recherche, la surveillance satellitaire du couvert forestier (phase 1 du REDD+), et la conservation d'aires protégées. Les financements dédiés au mécanisme REDD+ restent limités.

La France deuxième bailleur de l'UE à financer les forêts tropicales après l'Allemagne

L'aide au développement française (bilatérale et multilatérale) pour les forêts est estimée à environ 1 milliard EUR sur la période 2010-2019, après 632 millions EUR entre 2006 et 2011. L'aide bilatérale, essentiellement l'AFD et le FFEM, représenterait environ 66 % des financements français pour les forêts tropicales. La stratégie

d'intervention française est basée sur plusieurs documents de référence : (i) le *Cadre d'intervention transversal (CIT) biodiversité 2013-2018* ; (ii) le *Cadre d'intervention sectoriel développement rural 2010-2012* de l'AFD, et (iii) la *Stratégie 2019-2022* du FFEM et sa composante *Forêts et terres durables*. Elle s'appuie par ailleurs sur les documents d'évaluation de son action dans le bassin du Congo, *L'AFD et les forêts tropicales humides : pour une gestion d'une ressource exceptionnelle dans le bassin du Congo* et *Le Secteur forestier dans les pays du bassin du Congo* (2011) constitue actuellement les deux documents d'évaluation de référence pour le bassin du Congo. Outre l'Afrique centrale, les financements forestiers sont destinés à la Turquie, à la Chine et au Mexique.

Son intervention bilatérale est axée sur l'aménagement forestier selon une logique de projet-pays dans cinq pays en Afrique centrale

Les engagements de la France en Afrique centrale sont estimés à 192 millions EUR, soit environ 20 % de ses engagements globaux pour les forêts tropicales. La France intervient activement dans cinq des dix pays d'Afrique centrale (au Cameroun, au Congo, au Gabon, en RCA et en RDC) (**Figure 53**), à travers l'AFD et le FFEM, selon une logique bilatérale de projets individuels par pays (65 % des financements entre 2010 et 2019) et régionale dans une moindre mesure (appui au CAFI, à la BDEAC, à recherche française, à l'ATIBT et à la société civile). L'aménagement, la planification et la gestion durable des forêts concentrent 53% des financements pour l'Afrique centrale (101 millions EUR), et l'appui à la filière bois-forêt 19 %. Le Gabon, qui bénéficie d'un accord de conversion de dette (équivalent de subventions) portant exclusivement sur le secteur forestier, est le premier pays bénéficiaire.

4.2.1.2 Les financements de la coopération allemande

La promotion du principe de paiement pour services environnementaux et l'intégration dans la politique sur le climat

L'Allemagne est particulièrement active sur la scène internationale dans le but de mobiliser davantage de financements pour les forêts tropicales. Sa

politique globale en faveur des forêts tropicales et de la biodiversité, *Committed to Biodiversity* (2018) et le Plan d'action durable *The World needs forests* (2017) promeut une approche intégrée des forêts (gestion durable, conservation, biodiversité, climat et REDD+, développement rural agricole) et poursuit un double objectif de conservation des forêts et de réduction de la pauvreté. Les forêts font partie des cinq thématiques d'intervention prioritaires de la coopération allemande en Afrique, telle que définie dans la Stratégie allemande pour l'Afrique (2016) et le *Marshall Plan with Africa* (2017).

Les trois principaux piliers de son intervention sont : (i) la protection des forêts et de la biodiversité, l'atténuation des changements climatiques via la promotion du mécanisme REDD+ et ses programmes dédiés *REDD Early Movers* (REDD) de BMZ, et *German International Climate Fund* (IKI) de BMU ; (ii) la restauration des paysages forestiers à travers le soutien au *Bonn Challenge* (en 2011), la Déclaration de New York sur les forêts (2014) ainsi que l'AFR100, l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers en Afrique (2017) ; (iii) la promotion d'une chaîne d'approvisionnement zéro déforestation : l'Allemagne fait partie de la *Tropical Forest Alliance* (TFA) depuis mai 2019.

L'Allemagne est le premier bailleur bilatéral à financer les forêts tropicales devant la Norvège

L'aide publique allemande globale pour les forêts tropicales a atteint 3,1 milliards EUR sur la période 2008-2017, un niveau comparable aux financements norvégiens estimés à 2,6 milliards sur la période 2008-2017. Sur ces 3,1 milliards, 2 milliards sont consacrés à la gestion durable des forêts et à la conservation, et 1,1 milliard à la REDD+ (750 millions du ministère fédéral pour la Coopération et du développement allemand, BMZ, et 380 millions du ministère fédéral pour l'Environnement, BMU). La coopération allemande finance principalement des projets dans les trois grands bassins forestiers tropicaux : l'Amazonie, l'Indonésie et le bassin du Congo. Ces projets sont mis en œuvre par l'agence de coopération technique (GIZ) et la banque de développement (KfW).

Un appui majeur à la COMIFAC, au Cameroun et à la RDC en Afrique centrale

En Afrique centrale, les financements de la coopération allemande ont atteint 388 millions EUR sur la période 2010-2019. Les thématiques principales sont la gestion durable des forêts (237 millions EUR, 61 % des projets) et la biodiversité et les aires protégées (98 millions EUR, 26 %). Le programme régional conjoint de la GIZ et de la KfW apporte un appui majeur à la COMIFAC, à hauteur d'environ 150 millions EUR sur la période 2010-2019 et représente 40 % de l'aide bilatérale allemande pour les forêts en Afrique centrale. Il est l'aboutissement d'un partenariat débuté au début des années 2000 avec le COMIFAC et comporte plusieurs projets de gestion durable des forêts, d'appui

institutionnel et de conservation d'aires protégées.

Par pays, les financements sont concentrés vers le Cameroun (120 millions EUR) et la RDC (93 millions EUR) (**Figure 53**). Les projets portent sur l'amélioration de la gestion des ressources forestières (deux projets successifs d'un total de 44 millions EUR), sur la protection des forêts et de l'environnement, la mise en place d'aires forestières protégées, le renforcement de la filière bois-forêt et la préparation au mécanisme REDD. De manière plus marginale, le Rwanda bénéficie également de financement forêt-climat et de restauration des paysages dégradés.

Tableau 45 : Typologie des coopérations bilatérales française et allemande (2010-2019)

	Caractéristiques	Points forts	Remarques
Secteurs prioritaires	FR 53 % de projets aménagement durable, planification, filière bois-forêt, biodiversité et aires protégées	Expertise dans l'appui institutionnel et scientifique, l'aménagement des concessions et la légalité, la certification	Inclusion progressive aux thématiques de conservation intégrée, du mécanisme climat REDD+, de l'approche paysagère territoriale
	AL 61 % pour des projets d'aménagements et Gestion durable des forêts, 26 % pour la biodiversité et aires protégées	Ciblage adapté aux besoins des pays de la région	Importance donnée à la conservation de la biodiversité par le développement des aires protégées, correspond au mandat de la KfW
REDD+	FR Phase de préparation, renforcement institutionnel, suivi satellitaire (Phase 1)	Expertise en amont et visibilité sur l'ensemble du secteur, adéquate pour les pays du bassin du Congo qui en sont majoritairement à la phase de préparation, à l'exception de la RDC	Intégration plus large de la REDD+ et de l'approche territorial / paysagère, pas de paiement sur la base de résultats (Phase 3)
	AL Composantes de projets pour la préparation de la REDD+	Expérience globale de la coopération allemande au Brésil, en Indonésie	Appui futur pour l'accompagnement dans les projets REDD+ et le paiement sur la base de résultats (Phases 2 et 3)
Pays prioritaires	FR 27 % pour le Gabon	Couverture assez large à l'échelle pays, avec également la RDC et la RCA, et à l'échelle régionale	Pas d'intervention au Burundi, en Guinée Équatoriale, au Rwanda et quasiment pas au Niger
	AL 40 % d'appui institutionnel COMIFAC, 55 % pour le Cameroun et RDC	Financements très ciblés à l'échelle régionale et pour deux pays, effet levier en matière d'efficacité	Sept pays de la COMIFAC ne reçoivent aucun financement direct de la coopération allemande, à l'exception de financements multi-pays
Financements	FR Près de 20 % des financements forêts globaux français pour les pays d'Afrique centrale	Estimation de Finergreen à environ 190 millions EUR pour les forêts tropicales de la COMIFAC entre 2010 et 2019 sur 1 Md EUR pour le secteur	Manque de visibilité sur le budget forêt, la part de financement multilatéral e dédié, la répartition géographique et les financements à venir
	AL Environ 13 % des financements globaux allemands pour les forêts tropicales		388 millions EUR en Afrique sur un total de 3,1 Mds EUR dans le monde

continuer à la page suivante

Tableau 45 a continué

	Caractéristiques	Points forts	Remarques
Sources de financement	FR 69 % AFD (hors PROPARCO) et 16 % FFEM selon une approche complémentaire	Complémentarité des interventions, avec un couplage prêts-subventions et subventions seules de l'AFD et du FFEM (FFFEM sur la recherche et la biodiversité)	PROPARCO de moins en moins mobilisé en raison des résultats mitigés de l'appui au secteur privé (les prêts aux grands concessionnaires présentaient les meilleurs résultats (mais l'un des bénéficiaires, Rougier est en cours de procédure de restructuration).
	AL 54 % de la KfW (213 M EUR), 38 % de la GIZ (147 M EUR) et 7 % de BMU (28 M EUR)	Combinaison de coopération technique (GIZ) et financière (KfW)	Identification claire de la source de financement et du domaine correspondant (BMZ vs BMU et GIZ vs KfW)
Bénéficiaire	FR 69 % pour les États	Recentrage sur les États et institutions publiques pour davantage d'efficacité (initialement pour le privé)	Volonté de limiter le soutien au privé et aux banques du fait de résultats mitigés sur la période 1990-2010
	AL États, COMIFAC, société civile	Pas d'informations disponibles.	Subventions directions aux ONG environnementales telles que WWF, fondations Okapi et TNS, WCS
Instrument	FR 72 % de subventions (AFD et FFEM), dont 36 % d'accords de désendettement (équivalent à une forme de subvention)	Concentration croissante sur des subventions, outil le plus efficace pour la région Instruments innovant (accords de désendettement, fonds fiduciaire de la Sangha) Contrat de désendettement pour le Gabon, le Cameroun, et le Congo qui deviennent les principaux outils	Montant limité (par rapport à des prêts concessionnels et non-concessionnels au public et au privé) mais lié à la typologie des risques et classement par revenu de la Banque mondiale (RNB), seul le Cameroun est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et pourrait en bénéficier davantage
	AL Subventions	Les forêts sont un bien public mondial et doivent être financées à l'aide de subventions	-
Type de projet	FR 65 % de projets-pays, par rapport à 35 % de projets multi-pays (20 % de multi-pays en Afrique centrale exclusivement)	Apport conséquent et de long-terme pour cinq pays d'Afrique centrale	Soutien régional dispersé (ATIBT, COMIFAC, Banque régionale BDEAC, recherche et autres acteurs privés) au détriment de la lisibilité / l'efficacité
	AL 58 % de projets pays	Projets ciblés sur 2 pays du bassin du Congo et le Rwanda	L'essentiel des 42 % des financements régionaux sont à destination de la COMIFAC (peu de fonds multi-pays)
Thématique d'intervention (bailleur)	FR Environnement et ressources naturelles (sectorielle), biodiversité et climat (transversale) de l'AFD	Augmentation de l'enveloppe allouée au secteur climat/ biodiversité (les financements globaux ont triplé en moins de dix ans)	Pas de fléchage des financements pour les forêts tropicales ni d'objectifs / d'indicateurs spécifiques à atteindre
	AL Agriculture et forêts durables du FFEM Gestion durable des forêts, protection des forêts et de l'environnement, aires forestières protégées, forêt carbone REDD+, restauration des paysages	Thématique et sous-composantes clairement identifiées	Manque de clarté dans la présentation des projets de la KfW

Source : Analyse Finergreen (2019).

Tableau 46 : Les principaux projets en cours et à venir des coopérations française et allemande dans le bassin du Congo (2010-2019)

Pays	Projets	Source	Période
France			
Cameroun	Programme Sectoriel Forêt Environnement (11 M EUR)	AFD (C2D*)	2012-2019
	Études préparatoires CAFI (0,5 M EUR) 2019-2020 (0,5 M EUR)	AFD (Délégation CAFI)	2019-2020
Congo	Projet Paysage forestier Nord Congo (7,5 M EUR)	AFD et FFEM	2017-2022
	Aménagement Durable Sud Congo (5 M EUR)	AFD et FFEM	2009-2015
	Aménagement territoire (15 M EUR)	AFD (subvention)	2020-2025
	Cacao -relance du secteur agricole (5 M EUR)	AFD (C2D)	2017-2022
	APV FLEGT	AFD (Délégation DFID)	2014-2019
	Contrôle des Aménagements (12 M EUR)	AFD (ACD**)	2013-2019
Gabon	Écosystèmes Arc de l'Émeraude (11 M EUR)	AFD (ACD)	2012-2019
	Appui filière forêt-bois (10 M EUR)	AFD (ACD)	2016-2022
	Éléphants (10 M EUR)	AFD (ACD)	2015-2022
	Aménagement territoire (22 M EUR)	AFD (Délégation CAFI)	2019-2024
RCA	Projet de développement régional dans le sud de la RCA (6,5 M EUR)	AFD et FFEM (subvention)	2015-2020
RDC	Appui à la gestion durable des forêts (6 M EUR)	AFD	2011-2015
	Plan de gestion durable des forêts (12 M EUR)	AFD (Délégation CAFI)	2019-2022
	Savanes (14 M EUR)	AFD (Délégation CAFI)	2019-2029
Régional	3 Projets données et observatoire satellitaires (17 M EUR)	AFD et FFEM (subvention)	2011-2019
Régional	Contribution de PROPARCO au fonds Africa Sustainable Forestry Fund (FEM)	PROPARCO (prise de participation)	2016-2019
Allemagne			
Cameroun	Les projets successifs de Protection des forêts et de l'environnement et d'Appui au programme sectoriel forêt et environnement (44 M EUR) ;	GIZ (BMZ)	2016-2019
	Gestion durable des forêts dans le sud-ouest (25 M EUR)	KfW (BMZ)	en cours
	Secteur forestier et REDD+ (30 M EUR)	KfW (BMZ)	2017-2021
RDC	Conservation de la biodiversité et gestion durable des forêts (25 M EUR)	GIZ (BMZ)	2016-2019
	Programme de conservation de la biodiversité et de gestion durable des forêts - Phase IV (20 M EUR)	KfW (BMZ)	en cours
	Gestion intégrée dans les aires protégées - Phases I et II (20 M EUR)	KkW (BMZ)	en cours
COMIFAC	Programme régional COMIFAC, avec 6 projets en cours, les 3 principaux étant : (i) le projet régional de soutien à la COMIFAC ; (ii) le projet de gestion durable des forêts dans le bassin du Congo et ; (iii) le projet de la fondation du Tri-national pour la Sangha (143 M EUR)	KfW, GIZ et co-financements pour certains projets	2010-2022

*C2D : contrat de désendettement ; **ACD : accord de désendettement.

Sources : BMZ, KfW, GIZ (2019).

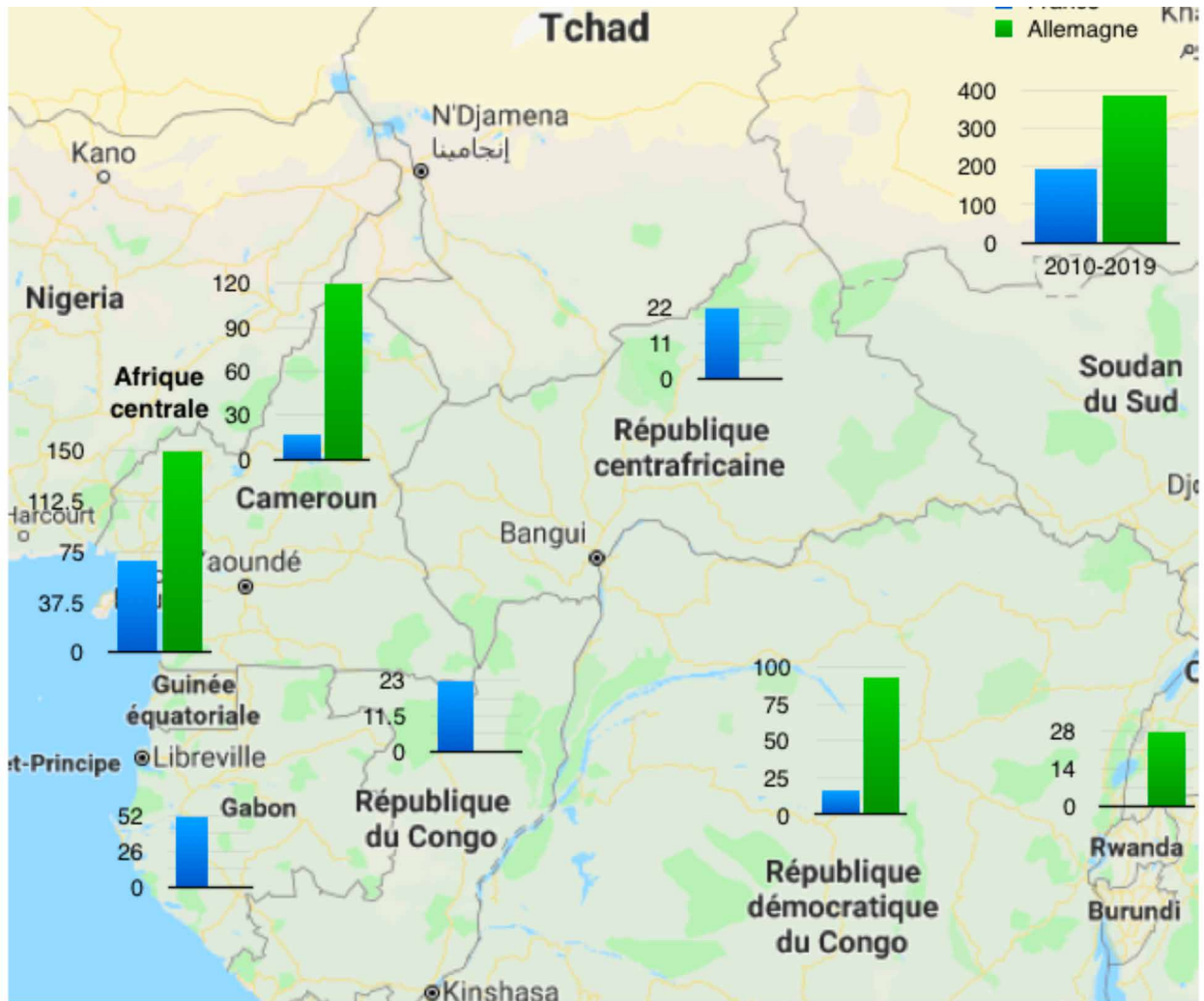


Figure 54 : Cartographie de l'aide bilatérale allemande et française (2010-2019)

Source : Finergreen (2019).

4.2.2 Synthèse analytique des financements privés français et allemands

4.2.2.1 Les financements privés français

Des partenariats public-privé et avec la société civile encore limités en Afrique centrale

En dépit de la présence de nombreux acteurs privés dans les concessions et la filière forêt-bois en Afrique centrale, il est très difficile d'estimer les investissements réalisés dans la certification forestière. L'Association technique internationale du bois tropicale (ATIBT) était majoritairement financée par la coopération française (AFD, FFEM) en 2017, malgré une volonté de développer les partenariats public-privé (PPP). Les exemples de partenariats public-privé ont essentiellement porté sur les projets de surveillance satellitaire du

couvert forestier et sur ceux dédiés à la filière forêt-bois, faisant intervenir des cabinets d'ingénierie, la recherche scientifique et l'expertise technique publique et privée. Ces PPP restent essentiellement financés par la coopération française et le privé intervient essentiellement dans la mise en œuvre. Les fondations et ONG françaises ont également un engagement limité en matière de financement.

Les initiatives de financement public-privé et privées mobilisables pour les pays de la COMIFAC : les fonds Livelihoods, de Danone et le partenariat Moringa

Bien qu'il n'y ait pas stratégie explicite de la coopération française pour un partenariat public-privé pour les forêts, l'engagement du secteur privé français (fonds Livelihoods, partenariat Moringa, fonds Althelia-Mirova) (Tableau 53)

dans l'agroforesterie et la foresterie correspond aux priorités du FFEM *Forêts et terres agricoles durables* (Stratégie 2019-2022). Le FFEM a d'ailleurs appuyé les fonds Livelihoods au Sénégal (2012-2018, 1,2 millions EUR). Aucune société française ne participe pour l'instant à l'initiative pour la restauration des forêts et des paysages forestiers en Afrique (AFR100), même si le partenariat Moringa (qui y participe) fait intervenir ONF International. Un nombre croissant de grands groupes et de banques s'engagent en faveur d'une chaîne d'approvisionnement responsable et se mobilisent pour le financement de projets forestiers dans le monde (davantage en Asie et Amérique latine, mais aussi en Afrique).

Les fonds d'investissement carbone Livelihoods, initiative privée française pour la foresterie et l'agroforesterie, est une source potentielle de financement pour Afrique centrale. Il s'agit d'un consortium d'une dizaine de sociétés privées (françaises pour la plupart) et publiques (groupe Caisse des dépôts et La Poste) porté par Danone, qui finance trois fonds d'une capitalisation totale de 260 millions EUR. L'AFD, le FFEM, le CIRAD sont des partenaires institutionnels, techniques et financier (à la marge, seulement le FFEM) de ces fonds. Ces derniers sont actifs en Afrique, en Amérique latine et en Asie, et présentent une opportunité de financement alors qu'aucun projet n'a encore été financé en Afrique centrale. Le *Moringa Partnership*, partenariat public-privé entre la société d'investissement Edmond de Rothschild et ONF International est une deuxième source de financement potentielle. Le partenariat a déjà financé des études d'assistance technique à travers le fonds *Agroforestry Technical Assistance* (ATAF) au Cameroun dans le cadre d'un fonds multi-pays Afrique et Amérique latine cofinancé par le FFEM. L'objectif serait pour les pays d'Afrique centrale - le Cameroun en particulier - de mobiliser le fonds d'investissement Moringa pour financer des projets d'agroforesterie (84 millions investis par le fonds en 2019).

La participation à la finance carbone via les fonds d'investissement Livelihoods et Althelia-Mirova

Outre les fonds carbone Livelihoods, qui donnent lieu à des émissions de crédit de carbone sur le marché de la conformité, le fonds d'investissement Althelia-Mirova constitue une autre source de financement des crédits carbone pour des

projets en Afrique centrale. Le fonds *Althelia Climate Fund*, d'Althelia-Mirova est un fonds d'investissement en fonds propres placé sous la gestion de Natixis (la banque d'investissement de BPCE), qui finance directement des projets de réduction de la déforestation, d'atténuation du changement climatique et de protection de la biodiversité en Amérique latine, en Afrique et en Asie (la capitalisation du fonds est estimée à entre 120 et 150 millions EUR).⁴⁵ Neuf projets ont été financés en juin 2019 sur la conservation des terres, l'agroforesterie et la production durable de bois FSC, de cacao, de café et d'huile de palme.

4.2.2.1 Les financements privés allemands

La stratégie pour les forêts tropicales de l'Allemagne inclut le soutien à l'engagement du privé

Le Plan d'action de l'Allemagne pour les forêts tropicales et sa stratégie pour l'Afrique mettent en avant la nécessité pour la coopération allemande de catalyser et d'orienter les investissements privés vers le secteur des forêts tropicales. Cette approche prévaut actuellement en matière de politique forestière internationale, définie par les partenaires de la plateforme de la Déclaration de New York pour les forêts tropicales et du Défi de Bonn (l'Allemagne est un partenaire actif qui influence fortement l'agenda international). Le soutien à l'engagement responsable du secteur privé est l'un des douze champs d'action de la BMZ en faveur des forêts tropicales, qui consiste à appuyer le développement de modèles d'investissement durables et assister les pays partenaires dans la réforme des lois et régulations en faveur de l'investissement privé ayant un impact positif de long-terme.

Catalyser le secteur privé par des partenariats public-privé

Cette orientation s'est concrétisée par la participation active de la coopération allemande à la mise en place de partenariats public-privé selon ses domaines d'intervention. Sous l'impulsion de BMZ, la KfW a ainsi formé le partenariat Eco. business Fund avec Conservation International en faveur de la conservation de la biodiversité, actif en Amérique latine mais qui a vocation à couvrir

⁴⁵ Le rapport annuel d'activité et le site ne précisent pas le montant exact de la capitalisation du fonds.

Tableau 47 : Les partenariats public-privé et initiative privées de l'Allemagne et de la France, classés par thème et par pays

Initiative	Promoteur	Année	Description / objectifs	Engagements
ALLEMAGNE				
La conservation et la biodiversité				
Ecobusiness Fund	<ul style="list-style-type: none"> KfW, Conservation International, Finance in Motion au départ, puis élargi à d'autres investisseurs publics et privés : FMO, GLS Bank, ASN Bank, Raiffeisen Bank International, le gouvernement du Royaume-Uni, Calvert Impact Capital, OeEB. 	2014	<ul style="list-style-type: none"> L'objectif du fonds est de promouvoir des entreprises et activités qui contribuent à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources naturelles afin d'atténuer le changement climatique et s'adapter à ses impacts ; La cible d'intervention géographique est l'Amérique latine et les Caraïbes mais le fonds a vocation à couvrir l'Afrique par la suite ; Le fonds a une structure de Partenariat public-privé ouverte aux investisseurs publics, aux organisations multilatérales, aux fondations et au privé. Il accorde des prêts aux institutions financières locales qualifiées qui rétrocéderont ces prêts aux emprunteurs finaux éligibles (par exemple ceux qui sont détenteurs des certifications reconnues ou se sont engagés à des améliorations en lien avec des objectifs de conservation et de biodiversité dans la foresterie, la pêche, l'agriculture et l'agro-industrie, le tourisme). 	<ul style="list-style-type: none"> Engagement initial de 17 M EUR par BMZ, rejoint par des partenaires privés pour un montant total de 299 millions EUR, dont 242 millions engagés en 2019.
La restauration des paysages forestiers				
AFR100	<ul style="list-style-type: none"> Direction : NEPAD, BMZ, WRI, Banque mondiale, IUCN ; Financement : BMZ, FEM, Banque mondiale, EcoPlanet Bamboo, Partenariat Moringa, Terra Global Capital, privé Pays-Bas ; Une trentaine de partenaires techniques dont UNIQUE Forestry and Land Use et Kijani Forest for Change (Allemands) 	2015	<ul style="list-style-type: none"> Initiative globale pour la restauration des paysages forestiers africains à l'échelle nationale, avec pour objectif de restaurer 100 millions d'hectares de paysages déboisés et dégradés d'ici à 2030 - s'inscrit dans le cadre du « défi de Bonn » et de la Déclaration de New York sur les forêts ; Objectif de catalyser l'investissement privé, avec le lancement du Projet Accélération de la réhabilitation des terres qui vise jouer un rôle d'incubateurs de start-up africaines engagées dans la réhabilitation des terres (12 entreprises sélectionnées), porté par le WRI et Fledge 7 pays de la COMIFAC sont membres : Burundi, Cameroun, Congo, RCA, RDC, Rwanda et Tchad. L'action de UNIQUE Forestry and land use est centrée sur l'Afrique de l'est mais le Cameroun fait également partie des pays cibles de la société dans le cadre de l'AFR100 ; L'ONG allemande Kijani Forest for Change restaure les paysages forestiers dégradés uniquement au Kenya. 	<ul style="list-style-type: none"> 1,5 Md USD d'engagements qui prendront la forme de prêts et de subventions : 1 Md de la BMZ, du FEM et de la Banque mondiale, et 481 millions du secteur privé

continuer à la page suivante

Tableau 47 a continué

Initiative	Promoteur	Année	Description / objectifs	Engagements
Le développement de chaînes de valeur agricoles durables				
Africa Agriculture Trade and Investment Fund (AATIF)	• KfW, Deutsche Bank	2011	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds qui a pour objectif de rendre les chaînes de valeur et d'approvisionnement plus durables et plus efficaces, via des investissements dans des institutions financières et des intermédiaires non-financiers dans le secteur de l'agriculture durable ; • L'Afrique est l'unique géographie d'intervention : principalement en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest mais également des financements panafricains incluant la RDC ; • Les petits et moyens exploitants agricoles sont les bénéficiaires finaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • 146 M USD à travers 9 financements : 2 intermédiaires non-financiers, 3 investissements directs et 4 institutions financières ;
France				
La foresterie l'agroforesterie (restauration des paysages forestiers), le développement de chaînes de valeur agricoles durables				
Livelihoods	• Danone, Schneider Electric, Crédit Agricole, Michelin, Hermès, SAP, Groupe Caisse des dépôts, La Poste, Firmenich, Voyageurs du monde, Mars.inc, et soutien du FFEM	2011	<ul style="list-style-type: none"> • Ces fonds d'investissement carbone de restaurer les écosystèmes dégradés, combattre les changements climatiques et redévelopper les économies locales ; • Trois domaines d'intervention : foresterie et agroforesterie, restauration des mangroves et bois-énergie ; • 2 fonds carbone de 140 millions EUR centrés sur la restauration et la préservation des écosystèmes afin d'améliorer les conditions de vie des populations locales. Les investisseurs obtiennent des crédits de carbone sur 10 à 20 ans en échange de leurs financements • 10 projets en Afrique (Kenya, Sénégal, Burkina Faso), Amérique latine et en Asie 	260 millions EUR au total sur les trois fonds
Moringa Partnership	• Edmond de Rothschild et ONF International	2010	<ul style="list-style-type: none"> • Ce fonds d'investissement a pour objectif d'appuyer l'agroforesterie ; • Une facilité d'assistance technique Agroforestry Technical Assistance (ATAF) et un fonds d'investissement qui soutient les projets d'agroforesterie ; • Projets en Afrique, Amérique latine 	84 millions EUR (et 3 millions d'assistance technique)
Althelia Climate Fund	• Gestionnaire d'actifs Mirova de Natixis (Banque d'investissement de BPCE)	2013	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds d'investissement qui intervient dans des projets de réduction de la déforestation, d'atténuation du changement climatique, et de protection de la biodiversité, avec exigence de garantir des conditions de vie justes et durables aux communautés locales ; • Projets de conservation des forêts, d'utilisation durable des terres, agroforesterie et production durable de bois FSC, chaînes de valeur agricoles cacao, café et huile de palme • Afrique, en Asie et en Amérique latine. 	120-150 millions EUR

Sources : Climate Focus, (2017), Eco.business Fund, AFR100, AATIF, Livelihoods, Moringa Partnership, Althelia-Mirova (2019).

l'Afrique. *L'Africa Agriculture Trade and Investment Fund* (AATIF) est également un partenariat initié par la KfW avec la Deutsche Bank, visant à promouvoir des chaînes de valeur agricoles durables zéro déforestation. Enfin, la BMZ s'est engagée à investir 1 milliard d'ici à 2030 dans la restauration des paysages forestiers en Afrique dans le cadre de l'initiative multipartenaires et public-privé AFR100, lancée en 2017 (**Tableau 53**).

4.2.3 Les perspectives et comparaisons régionales des coopérations française et allemande

4.2.3.1 Les perspectives : développer une stratégie française plus lisible et catalyser les financements privés

Le manque de stratégie intégrée et globale de la coopération française en faveur des forêts tropicales rend son action difficilement lisible. Bien que la France finance activement les forêts, l'AFD n'a pas élaboré de document stratégique ni de cadre d'intervention dédié au secteur forestier (juin 2019). L'appui de l'AFD pour les forêts tropicales s'est fait « de façon pragmatique » et a ainsi été conceptualisé *a posteriori*, plus de vingt ans après le début de son intervention dans le bassin du Congo, suite à sa première évaluation *ex post* datant de 2011. L'enjeu de la définition d'une stratégie globale pour les forêts est non seulement de poser un cadre d'intervention avec des objectifs clairs permettant de généraliser l'approche française vers une approche intégrée et multifonctionnelle des forêts,⁴⁶ mais également de rendre plus transparente l'allocation des financements (avec une enveloppe budgétaire dédiée), évitant de disperser les financements.

Un deuxième défi repose sur la mobilisation du secteur privé, qui ne pourra se faire sans engagement fort du secteur public et des coopérations bilatérales. Alors que l'Allemagne a déjà posé les bases de partenariats publics, les engagements du privé restent encore insuffisants. La France a indiqué son intention de réorienter les investissements privés afin de maximiser l'effet

d'entraînement de ses financements climat, même si cette stratégie n'a pas encore été déclinée pour la biodiversité et les forêts.

4.2.3.2 Les comparaisons avec les financements français et allemands vers d'autres pays forestiers

Pour la France, il est significatif de noter que les pays d'Afrique centrale et le Gabon en particulier se positionnent parmi les premiers récipiendaires de l'aide française pour les forêts, après la Turquie, la Chine, et le Mexique. Ces trois pays sont en effet les premiers pays bénéficiaires de l'aide française (AFD) pour les forêts dans le monde, dans le cadre de projet d'aménagement pour la conservation et la restauration des forêts (**Tableau 49**). L'AFD n'intervient pas dans les bassins forestiers tropicaux amazonien et indonésien : son appui à la biodiversité se fait dans le domaine des villes durables au Brésil et de la biodiversité marine en Indonésie. Le Gabon est ainsi le premier pays bénéficiaire de financement pour les forêts tropicales dans le monde et en Afrique. En Afrique, la Côte d'Ivoire, le Mozambique, Madagascar et le Kenya sont les autres principaux pays récipiendaires, essentiellement sous la forme de subventions, à l'exception du Kenya qui a bénéficié d'un prêt concessionnel souverain.

La coopération allemande est quant à elle très présente dans les deux autres grands bassins de forêts tropicales en Amazonie et en Indonésie. Présente depuis 1992 Brésil, où elle est le premier bailleur aux côtés de la Norvège, elle expérimente des approches et mécanismes de financement innovants qui mettent l'accent sur la biodiversité et peuvent être par la suite répliqués et adaptés dans le reste de l'Amérique latine et centrale, en Indonésie et dans le bassin du Congo (**Tableau 46**). L'État brésilien d'Acre en Amazonie a ainsi été le premier bénéficiaire de son programme REDD *Early Movers*, avec un paiement sur la base de résultats à hauteur de 35 millions EUR. Deux autres financements REDD *Early Movers* sont en cours de préparation en Colombie et en Équateur, et devraient être cofinancés avec la Norvège via son fonds *Norvège International Climate Initiative* (NIFCI). Après le Brésil (234 millions EUR), l'Indonésie (136 millions), la Colombie (128) et la Chine (126), la RDC (114) était le principal pays bénéficiaire de financements pour les forêts tropicales sur la période 2008-2015.

46 (i) la gestion et conservation des forêts, (ii) la reforestation et restauration, (iii) la contribution au développement au niveau rural par les services écosystémiques, (iv) l'intégration avec l'agroforesterie et la filière agricole, et (v) la valorisation des crédits carbone forestiers et du REDD+.

Tableau 48 : Les principaux projets de l'AFD et du FFEM pour le secteur forestier dans le monde (hors Afrique centrale)

Pays	Projets	Thématique	Acteur français	Instrument	Engagements (EUR)	Période
France (AFD)						
Turquie	1. Soutien au développement durable dans le secteur forestier ; 2. Préserver la forêt turque	Actions de reforestation et de restauration	Office National de Forêts (ONF)	Prêt concessionnel souverain et un élément de subvention	300,4 M : 2 prêts (150 chacun) et une subvention (400 000)	2011-2019 (en cours)
Chine	1. Conservation et valorisation du patrimoine naturel et culturel du Parc National de Xianju - Province du Zhejiang ; 2. Projet de Gestion Durable de la Forêt du Hunan ; 3. Projet de préservation et de valorisation de la biodiversité de Tiantangzhai – Province de l'Anhui	Actions de conservation d'aires protégées, d'aménagement et de restauration des forêts	Aucun, partenaires chinois	Prêts au privé et prêts souverains (non-concessionnels)	126 M (3 prêts de 75, 31 et 20 M)	2015-en cours
Mexique	1. Agir pour la sauvegarde de la biodiversité ; 2. Assurer la connectivité des écosystèmes	Appui institutionnel et technique pour élaborer une politique de préservation de la biodiversité et de conservation (marques et labels)	Partenaire mexicain	Prêt	60 M 82 M	2012-cours
Inde	Restaurer les écosystèmes forestiers avec les habitants d'Assam	Renforcement des capacités de l'administration, aires protégées et gestion concertée, génération de revenus	Office National des Forêts International (ONFI) et l'Institut français de Pondichéry	Prêt concessionnel souverain	30 M	2012-2017
Côte d'Ivoire	Agir pour la sauvegarde des forêts, parcs et réserves	Aménagement et appui institutionnel avec la mise en place d'un plan de conservation des ressources naturelles, stratégie REDD+	N/A	Subvention	16,5 M	2016-2019

continuer à la page suivante

Tableau 48 a continué

Pays	Projets	Thématique	Acteur français	Instrument	Engagements (EUR)	Période
ALLEMAGNE (KfW, GIZ)						
Brésil	<ul style="list-style-type: none"> 1992 et 2009 : soutien au programme pilote pour conserver la forêt tropicale brésilienne du G7 et la contribution au Fonds multi-bailleur pour les forêts tropicales de la Banque mondiale ; Amazon Region Protected Areas Programme (ARPA), en partenariat avec WWF, pour protéger 60 millions hectares de forêt ; Soutien à la réglementation environnementale Soutien au fonds amazonien de la banque de développement brésilienne (BNDES) pour la REDD+ dans le cadre du REDD Early Movers (pour l'État d'Acre) depuis 2012; Soutien à l'amélioration de la clarification du droit foncier « Terra Legal » ; Investissement dans les filières agricoles pour une chaîne d'approvisionnement zéro déforestation 	Conservation de la forêt tropicale existante, réduction de la déforestation et compensation sur la base de résultat (REDD+)	KfW (BMZ, BMU)	Subventions et prêts	500 M EUR d'engagements, dont environ 200 millions EUR sur 2010-2019 et 35 M EUR de REDD+ (Phase 3)	1992-en cours
	<ul style="list-style-type: none"> Nouveau projet pour la forêt de la côte Atlantique du Brésil, l'Amazone et le Cerrado, une zone de savane dans le centre du Brésil 	Reforestation	KfW	Prêts	100 M EUR	2018-en cours
	<ul style="list-style-type: none"> Forest and Climate Change (FORCLIME), avec pour objectif d'améliorer les conditions légales et institutionnelles dans les domaines de la foresterie, de la biodiversité, et de réduire les émissions de gaz à effet de serre ; Projets REDD+ à effet démonstrateur pour montrer qu'il est possible de concilier développement local, gestion durable, conservation de la biodiversité et protection 	Forêts et climat	GIZ	N/A	80 M EUR	2008-2022
Indonésie	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de long-terme de concessions pour la protection des forêts tropicales (Ecosystem Restoration Concession), près de Sumatra et de Suwalesi Nord / Gorontalo – nouvel instrument 	Protection des forêts	KkW (BMU)	N/A	8 M EUR	En cours, N/A

Sources : AFD, GIZ, KfW (2019).

4.3 Comparaisons et opportunités pour les financements français et allemands

4.3.1 Comparaison des financements français et allemands pour les forêts tropicales : points communs et divergences

4.3.1.1 Les différences notables entre les coopérations allemande et française

Une stratégie intégrée globale allemande vs une approche pragmatique française fondée sur l'expérience.

1. **La France n'a pas de cadre d'intervention intégré dédié aux forêts tropicales mais plusieurs documents de référence** – le document d'évaluation de la Coopération française dans le secteur forestier du bassin du Congo sur la période 1990-2010 (AFD), le Cadre d'intervention transversal pour la Biodiversité 2013-2018 (AFD) et la composante Forêts et terres agricoles durables de la Stratégie 2019-2022 du FFEM. Le soutien à la REDD+ n'est quasiment pas mentionné. L'intervention de la France est donc davantage fondée sur l'expérience des projets d'aménagement forestiers passés que sur une stratégie globale, tandis que les autres thématiques – biodiversité et climat, intégration des forêts et terres agricoles, participation des populations locales – semblent relativement moins bien intégrées.
2. **De son côté, l'Allemagne s'est dotée d'un Plan d'action global de BMZ pour les forêts tropicales en 2017, largement relayé dans la politique forestière internationale.** Ce dernier est décliné en douze champs d'action pour mettre en œuvre une vision intégrée (forêt, biodiversité, climat, paysages durables, REDD+, développement des communautés locales) en faveur de la conservation et l'utilisation durable des forêts dans les trois grands bassins forestiers. Il fait aussi partie intégrante des priorités d'action de l'aide au développement allemande en Afrique. La stratégie allemande contribue à façonner la politique internationale forestière, tandis que sa coopération (à travers les ministères BMZ et BMU) est à l'origine de nombreuses initiatives multilatérales et multi-acteurs (public-privé). Son expérience dans les deux autres bassins forestiers tropicaux, et en particulier au Brésil qui est au stade le plus avancé du mécanisme REDD+ dans le monde, nourrit sa stratégie forêt globale. Enfin, la stratégie allemande est multi-acteurs,

proactive dans l'appui de la société civile et la mobilisation du secteur privé.

Cette différence en termes de stratégie traduit le fait que les forêts tropicales sont un secteur d'intervention prioritaire pour l'aide allemande, davantage que pour la France.

Bien que la coopération française accorde un poids plus significatif au financement des énergies renouvelables, en particulier en Afrique subsaharienne, elle pourrait davantage valoriser son expérience et son rôle pionnier dans la gestion forestière durable. L'expertise française gagnerait à être valorisée lors d'une prochaine évaluation et expérience de capitalisation (la dernière datant de 2010), qui servirait de socle à l'élaboration d'une stratégie forêt globale comme mentionné dans le Plan national de lutte contre la déforestation importée 2018-2030. Elle dispose en effet d'une expertise avérée dans le secteur des forêts tropicales : (i) elle a permis le développement des plans d'aménagement forestiers dans le bassin du Congo ; (ii) elle possède une expertise dans la certification (liée notamment à la présence de nombreuses entreprises françaises dans la filière forêt-bois) ; (iii) contribue à la recherche scientifique sur le secteur ; (iv) et son secteur privé et public (ONFI, IGN) possède les capacités techniques et l'ingénierie permettant la surveillance satellitaire du couvert forestier.

Ces priorités différentes se traduisent dans les montants engagés à destination des pays de la COMIFAC sur la période 2010-2019 : environ 200 millions EUR pour la France et 400 millions pour l'Allemagne. En termes relatifs, l'Afrique centrale représenterait toutefois près de 20 % des financements français pour le secteur forestier dans le monde (sur la base d'environ 1 milliard sur 10 ans) et 13 % des financements allemands (3 milliards sur 10 ans). En outre, ces différences sont à nuancer et à mettre en perspective par rapport aux budgets des pays en matière de l'aide pour le développement (12 milliards EUR pour la France et 25 milliards pour l'Allemagne en 2018). L'Allemagne a mis très tôt l'accent sur le financement de la biodiversité, à hauteur de 505 millions EUR par an sur 2010-2017 (la France environ 220 millions EUR par an sur 2010-2018) et sur le financement bilatéral de la REDD+ (environ la moitié de la REDD+ finance la biodiversité), qui ont atteint 420 millions EUR entre 2008 et 2015

(contre 30 millions EUR pour la France). La France a réorienté ses priorités en faveur de la biodiversité à partir de 2013.

Les modalités et dynamiques d'intervention : directement à plusieurs pays pour la France, et un appui régional à la COMIFAC, au Cameroun et à la RDC pour l'Allemagne. La coopération française est active au Gabon, au Congo, au Cameroun, en RDC et en RCA, dans le cadre de partenariats bilatéraux individuels avec ces cinq pays (les projets-pays représentent 69 % des projets). Son soutien bénéficie en priorité au Gabon, alors que le pays ne fait pas partie des premiers récipiendaires d'aide bilatérale globale. Les projets multi-pays soutenus par la France portent sur des thématiques spécifiques (observation satellitaire) et bénéficient à une pluralité d'acteurs (BDEAC, COMIFAC, ATIBT, fondation TNS) et ne concernent pas uniquement les pays d'Afrique centrale. Les financements régionaux de la France sont plutôt dispersés : ils permettent d'appuyer une pluralité d'acteurs et de thématiques mais perdent en lisibilité. De son côté, la coopération allemande apporte une aide-pays plus restreinte et concentrée sur la RDC et le Cameroun, tandis qu'elle n'intervient pas ou peu au Gabon, au Congo, et en RCA. Elle soutient ainsi : (i) la RDC – pays stratégique dans la conservation du bassin forestier – en particulier dans la conservation de la biodiversité et la préparation à la REDD+ ; (ii) et le Cameroun – pays moteur au sein de la COMIFAC – dans l'aménagement et la gestion durable de ses forêts. À l'aide de financements régionaux multi-pays, elle a aidé à la structuration de la COMIFAC et soutient activement l'institution régionale par un programme multi-projets de coopération technique et financière de la BMZ (GIZ et KfW). L'appui de la coopération allemande à la COMIFAC s'est considérablement renforcée depuis 2015, et la tendance est à l'augmentation du nombre de projets passant par l'institution sur la période 2019-2022. L'appui au Rwanda, plus limité, s'inscrit dans une logique différente de financement multi-pays (avec des pays hors de la COMIFAC), pour répondre à la problématique de restauration des paysages dégradés.

4.3.1.2 Les points de convergence et de complémentarité

Sur le plan global, les deux pays sont fortement engagés à augmenter les financements pour le climat et la biodiversité, tendance qui devrait être confortée de la COP15 sur la biodiversité en 2020. L'Allemagne et la France sont engagées pour

l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris pour le climat de 2015 et les objectifs de développement durable. Elles sont membres actifs du *International Development Finance Club* (IFDC), présidé par la France depuis octobre 2017, qui est un réseau de vingt-cinq banques nationales et régionales de développement axé sur le financement de la lutte contre le changement climatique et la réalisation des atteintes de l'agenda de Paris. L'IFDC, qui participe à l'harmonisation des politiques et de la comptabilisation de la finance climat, possède un groupe « Finance pour la nature et la biodiversité ». Dans la perspective de la préparation de la COP15 pour la biodiversité en 2020, l'aide au développement allemande et française s'engagent à mobiliser et réorienter les financements privés vers le climat (et vers la biodiversité en particulier pour l'Allemagne).

L'augmentation des engagements biodiversité-climat de la France. Alors que l'Allemagne est déjà fortement engagée, la France a impulsé une nouvelle dynamique à partir de 2013. Les engagements pour la biodiversité ont en effet à triplé, passant de 80-100 millions EUR par an en 2010, à près de 300 millions par an sur la période 2013-2018. En outre, l'objectif de l'AFD d'atteindre 5 milliards EUR d'engagements pour le climat en 2020, dont 1,5 milliards EUR pour l'atténuation et 50 % de l'ensemble de ses engagements à co-bénéfice climat, représente une opportunité importante en termes de nouveaux financements. Cela d'autant plus que l'Afrique est la zone prioritaire et première bénéficiaire, comptant pour 39 % d'engagements climat (55 % pour l'atténuation et 37 % pour l'adaptation).

La France et l'Allemagne apportent un soutien significatif aux États des pays de la COMIFAC en matière d'aménagement et de planification forestière. Pour les deux pays, l'aide à la gestion durable des forêts – à travers l'aménagement et l'appui institutionnel – est un axe structurel de leur intervention pour les forêts tropicales en Afrique centrale, qui leur permet d'aider à répondre aux défis auxquels sont confrontés les États d'Afrique centrale. Pour la France, cette thématique représente 72 % de ses financements (en incluant la structuration de la filière bois-forêt) et 61 % pour l'Allemagne. Les deux coopérations interviennent donc sur cette même thématique centrale en complémentarité : aide à la définition de la politique environnement et forestière, à la gestion administrative, à la formation et à la structuration des filières bois-forêt, et au suivi

du couvert forestier par données satellitaires. Les projets de l'Allemagne combinent gestion forestière durable et conservation des aires protégées tandis que la France met l'accent sur la filière bois-forêt et l'aménagement des concessions forestières (avec les institutions nationales et les exploitants privés).

Les deux pays privilégient l'appui sous forme de subventions aux États et participent au développement de nouveaux instruments de financement. L'Allemagne intervient par le biais de subventions. La France a considérablement augmenté l'utilisation des subventions aux États et institutions publiques par rapport aux prêts et lignes de crédit entre la période 1990-2010 et la période 2010-2019, elles représentent désormais plus de 70 % de son portefeuille. Les coopérations allemande et française ont participé au développement d'un nouveau type de financement : la KfW et l'AFD ont co-financé la capitalisation du fonds fiduciaire de la Fondation Tri-national de la Sangha (TNS) à la fin des années 2000, en partenariat avec la société privée allemande Krombacher et WWF. La KfW a par la suite capitalisé sur cette expérience en augmentant sa participation au capital de la Fondation TNS (environ 45 millions EUR en 2017) et répliqué cet instrument pour le financement du fonds fiduciaire de conservation de la nature Okapi, en RDC. La France a quant à elle mis en œuvre un instrument inédit de subvention, sous la forme de contrats de désendettement (Congo, Cameroun) ou d'accord de désendettement (Gabon). Cet instrument est exclusivement réservé au financement du secteur forestier au Gabon.

L'implication dans de la France et de l'Allemagne dans des initiatives régionales en Afrique centrale. Les deux pays ont apporté leur soutien au Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (FPBC) et à la COMIFAC lors de sa création : un Bureau franco-allemand a ainsi été créé en 2005 dans le but de renforcer le Secrétariat de l'institution régionale nouvellement créée. L'arrêt de l'assistance technique française au Bureau franco-allemand en 2013 a cependant donné lieu à sa transformation en un bureau d'appui en 2015, regroupant le programme GIZ-KfW, la facilitation allemande au PFBC et la coopération japonaise (JICA). L'appui direct de la France à la COMIFAC est plus limité depuis, et son appui régional s'est réorienté vers le partenariat multi-bailleur CAFI, soutenu financièrement par la Norvège.

4.3.2 Les opportunités, enjeux et recommandations aux pays de la COMIFAC

4.3.2.1 L'Allemagne, la France et l'UE, bailleurs privilégiés de la coopération pour les forêts

L'Allemagne et la France sont les premiers bailleurs bilatéraux de l'Union européenne pour le secteur forestier dans le monde sur la période 2008-2015, suivies par le Royaume-Uni. L'Allemagne est de loin le premier bailleur de fonds de l'UE, avec 2,9 milliards EUR engagés sur 2008-2015 (3,1 milliards sur 2010-2019), suivi de loin par la France avec 900 millions sur la même période (plus d'1 milliard sur 2010-2019), et le Royaume-Uni avec 750 millions. L'UE, en comptant l'intervention des institutions européennes et les interventions bilatérales de ses États membres, est le premier bailleur mondial pour le secteur forestier, avec 7 milliards EUR d'engagements sur la période. Au niveau global, l'Allemagne est le premier bailleur bilatéral aux côtés de la Norvège, qui avait engagé 2,6 milliards EUR entre 2008 et 2015. Les deux pays sont suivis par les États-Unis (1,9 milliard) et le Japon (1,3 milliard) pour cette même période. En considérant uniquement les engagements REDD+, le Royaume-Uni était en revanche loin devant la France (la France étant peu impliquée dans le mécanisme), et la Norvège devant l'Allemagne avec 60 % de ses financements pour les forêts consacrés à la REDD+.

4.3.2.2 Les opportunités de l'aide allemande et française pour l'Afrique centrale

L'augmentation des engagements français et allemands pour le climat, la biodiversité et les forêts, représente une opportunité de financement pour l'Afrique centrale. Alors que l'Allemagne est déjà fortement engagée dans le secteur biodiversité et forêts, l'augmentation des engagements climat de la France a un impact favorable sur le financement transversal de la biodiversité, qui a augmenté de 80-100 millions EUR par an en moyenne sur 2010-2013 à 284 millions sur 2013-2018, et sur le financement sectoriel pour l'environnement et les ressources naturelles, passé de 366 millions EUR par an sur 2013-2018 à 658 millions en 2018.

Dans une perspective de traduction des politiques climat (CND) et forêts nationales, de nouveaux outils de finance climat sont disponibles en Afrique centrale. La France et l'Allemagne proposent plusieurs outils majeurs de

finance climat (projets et assistance technique). En Allemagne, les financements de l'initiative climat (IKI) de l'Allemagne (BMU) ont été déjà mobilisés pour le secteur forestier au Rwanda, au Cameroun et en RDC, pour la finance climat (adaptation, atténuation et la mise en œuvre du cadre CND), la biodiversité, le carbone forestier et la REDD+. La France (AFD) a récemment lancé l'outil Adapt' Action, qui vise à faciliter l'accès des pays africains les plus vulnérables à la finance climat et à faciliter les investissements en matière d'adaptation au changement climatique. Cet outil de consolidation cible la traduction des CND en politiques sectorielles et en plans d'action concrets pour les secteurs clés de l'adaptation : biodiversité, agriculture, eau. En Afrique centrale où la contribution des forêts, de l'agriculture et des terres (planification des territoires) aux CND est importante, Adapt' Action pourrait permettre l'appropriation institutionnelle des CND à l'échelle nationale et le développement de politiques multisectorielles intégrées (forêts et autres secteurs). Le Cameroun et le Congo font partie des pays d'intervention prioritaires visés en 2019. Par ailleurs, le projet Transformer les systèmes financiers pour le climat, fruit d'un partenariat conclu fin 2018 entre l'AFD et le Fonds vert pour le climat (750 millions USD pour 17 pays), vise à réorienter les financements des institutions financières locales vers le climat. Le secteur forestier (foresterie et utilisation des terres) est l'un des sept secteurs prioritaires et le Cameroun fait partie des pays ciblés.

Un nombre croissant de projets forestiers exécutés par la France et l'Allemagne, sur gestion de fonds délégués. L'expérience et l'expertise allemande et française dans le secteur des forêts tropicales du bassin du Congo et à l'échelle globale sont reconnues par les autres bailleurs. Dans une perspective de coordination et de rationalisation de l'aide bilatérale, la France et l'Allemagne sont amenées à exécuter un nombre croissant de projets dans les pays de la COMIFAC. Cela se traduit également par la gestion déléguée de fonds confiés par l'Union européenne (sur les questions de APV FLEGT de légalité du bois et de gouvernance) ou bien par d'autres bailleurs bilatéraux. L'UE a par exemple confié à la GIZ l'exécution d'un projet régional de professionnalisation de la filière forêt, tandis que la France met en œuvre un projet APV FLEGT pour le compte de DFID au Congo. Cette logique est amenée à s'accroître, puisqu'un premier aperçu des projets prévus par l'AFD à

partir de 2019 indique déjà que la banque de développement française exécutera quatre projets-pays de près de 50 millions EUR au Cameroun, au Congo, au Gabon et en RDC pour le compte du CAFI (donc de la Norvège essentiellement). Ces financements délégués s'ajoutent aux financements propres des coopérations française et allemande.

4.3.2.3 Les enjeux de complémentarité des coopérations bilatérales allemande et française

Entre synergie et spécialisation géographique des deux bailleurs. Les coopérations française et allemande dans le secteur forestier ont été plutôt complémentaires jusqu'à présent, la première privilégiant une approche pays diversifiée (cinq des dix pays) et l'autre une approche régionale (COMIFAC) et par pays plus concentrée (seulement deux pays, la RDC et Cameroun). Afin d'améliorer la coordination entre la France et l'Allemagne, plusieurs options pourraient être explorées : (i) une spécialisation géographique plus poussée (cette évolution est déjà observable dans les faits : ainsi les financements de la France pour le Cameroun ont sensiblement diminué entre 1990-2010 et 2010-2019, pays d'intervention prioritaire de l'Allemagne, tandis que les financements pour le Gabon sont à la hausse, pays dans lequel l'Allemagne n'intervient pas) ; (ii) l'augmentation des co-financements, alors que seul le projet de fonds fiduciaire pour la Fondation Tri-nationale de la Sangha semble avoir fait l'objet d'un co-financement KfW-AFD sur la période 2010-2019. Ces deux options semblent d'autant plus pertinentes que les coopérations française et allemande se positionnent sur les mêmes thématiques d'intervention pour l'aménagement et la gestion durable des forêts, et la biodiversité / gestion des aires protégées.

La question de la coordination entre la COMIFAC et la CAFI. La coordination entre la COMIFAC et la CAFI, dans un contexte de réorientation des financements français du premier vers le second depuis 2013-2015 est centrale. La COMIFAC s'inscrit dans une logique régionale d'harmonisation des politiques nationales (environ 150 millions EUR de BMZ) et la CAFI vise à la mise en œuvre de stratégies nationales d'investissements REDD+ (258 millions EUR de la Norvège essentiellement et de la France, l'Allemagne soutient l'initiative mais ne contribue pas financièrement). La COMIFAC bénéficie à ses États membres et le CAFI aux six pays du

bassin du Congo. La COMIFAC et le CAFI apportent tous deux un soutien à l'harmonisation des politiques forestières nationales et cadres d'investissement pour la gestion durable des forêts en Afrique centrale et s'orientent vers une approche intégrée des forêts et du climat. La question de la coordination se pose notamment par exemple dans la mise en œuvre des programmes d'investissement REDD+, mécanisme central de financement des projets forestiers multisectoriels dans les années à venir. L'intégration, ou tout du moins la coordination, de l'initiative CAFI, pensée comme une réponse à la fragmentation de l'aide pour catalyser les financements pour les forêts tropicales en Afrique centrale, avec la COMIFAC semble nécessaire à moyen-terme afin de garantir une cohérence de l'action régionale.

4.3.2.4 Les recommandations pour les pays de la COMIFAC

Bénéficiaire des opportunités de financement biodiversité-climat de l'Allemagne et de la France. Dans une dynamique de croissance des engagements climat et alors que l'Afrique est la zone prioritaire de l'Allemagne et de la France, les pays d'Afrique centrale peuvent légitimement espérer davantage de financements pour la protection des forêts et de la biodiversité. Outre l'augmentation des financements propres de leurs agences de coopération technique et financière, les deux pays assurent la gestion déléguée des financements pour le compte d'autres bailleurs et soutiennent les initiatives régionales et sous régionales pour les forêts tropicales. Le maintien ainsi que le renforcement du dialogue et de la coopération des pays d'Afrique centrale avec ces deux pays semblent indispensables.

Capitaliser sur ces opportunités bilatérales en se positionnant dans le dispositif en cours d'élaboration de l'UE en faveur du mécanisme REDD+ et des pays africains déjà engagés dans le processus APV FLEGT. Une étude pour la Commission européenne de septembre 2018 sur le mécanisme REDD+ recommande à l'UE de soutenir la mise en place d'un système de mesure, suivi et évaluation (MRV) et de gouvernance des forêts dans les pays africains bénéficiaires du processus APV FLEGT. Cet appui institutionnel se ferait soit de façon indirecte par délégation de fonds vers les institutions multilatérales, les bailleurs bilatéraux (l'Allemagne, la France et

le Royaume-Uni en priorité), ou le privé. Ces financements couvriraient les trois phases du mécanisme et reposeraient sur un mécanisme incitatif. L'UE vise également à catalyser les investissements privés dans le cadre de partenariats public-privé

Participer aux initiatives de financement pour catalyser le secteur privé. Au-delà de l'aide aux États, l'Allemagne et la France cherchent à orienter de manière croissante les financements vers la mobilisation du privé, des acteurs non-étatiques (secteur privé, ONG, fondations). C'est le sens des partenariats public-privé impulsés par la BMZ/KfW pour la conservation de la biodiversité (via Eco.business fund, qui a vocation à couvrir l'Afrique), pour des chaînes d'approvisionnement responsables zéro déforestation (l'Africa Agriculture Trade Investment Fund, TFA2020 Africa Palm Oil Initiative) et pour la restauration des paysages forestiers (AFR100). Des initiatives similaires ont été initiées par le privé français ou dans le cadre de partenariats public-privé tels que Moringa Partnership, les fonds Livelihoods, (tous deux soutenus par la France) et le Althelia Climate Fund. La France a lancé le programme Transformer les systèmes financiers pour le climat en partenariat avec le Fonds vert pour le climat, qui a vocation à être décliné pour le secteur forestier et cible les banques locales (le Cameroun fait partie des pays ciblés). L'UE cherche également à catalyser les investissements privés, et pourrait s'orienter vers des partenariats avec ces fonds d'investissement. Il s'agit de financements potentiels majeurs pour les pays d'Afrique centrale.

Orienter les outils existants vers les secteurs prioritaires et s'appropriier les nouveaux instruments. Les gouvernements peuvent orienter les instruments existants vers le secteur forestier. L'accord de désendettement conclu en 2008 entre la France (AFD) et le Gabon finance ainsi le secteur forestier exclusivement. Il serait intéressant pour la RDC et le Congo, qui bénéficient également de contrats de désendettement, d'orienter une part plus significative des financements restants (ces contrats de désendettement sont multisectoriels) pour la gestion durable des forêts et l'environnement. D'autres outils, tels que les nouveaux outils Adapt' Action et SUNREF (AFD) ou des outils qui pourraient davantage être utilisés (IKI/KfW) peuvent également présenter des opportunités.

Mobiliser des outils de financement et d'assistance technique pour renforcer la coordination intersectorielle forêt-climat.

L'assistance technique climat de la France (Expertise France, AFD) et de l'Allemagne (GIZ, KfW/IKI) pourrait être davantage sollicitée pour l'intégration des contributions nationales avec les politiques nationales multisectorielles (forêts, utilisation des terres, agricultures), d'autant que l'aide pour le secteur forestier tend à être intégrée et transversale (REDD+ climat, restauration des paysages, intégration des forêts et des terres agricoles via l'agroforesterie, chaîne de valeur agricoles durables, développement rural etc.). Cela permettrait également d'aider les États d'Afrique centrale à surmonter les défis techniques et institutionnels à l'échelle nationale.

Se mobiliser pour la coordination régionale contre la fragmentation de l'aide. La coordination régionale permettrait de garantir la cohérence des actions entre les différentes institutions et initiatives (COMIFAC/CAFI) impliquées à l'échelle régionale. Une clarification et/ou une spécialisation des responsabilités et compétences simplifierait la mise en œuvre de la finance climat et de la REDD+ à l'échelle régionale, et d'orienter les actions des bailleurs de fonds bilatéraux. Cela permettrait également d'échanger des retours

d'expérience, que ce soit dans la conservation des aires protégées, dans la gestion durable forêts, et dans la mise en œuvre du REDD+ (de la RDC par exemple, qui est à la phase de mise en œuvre des programmes d'investissement REDD+ aux autres pays, et des pays du bassin du Congo qui bénéficient de l'initiative CAFI, vers les autres pays de la COMIFAC).

Tirer les leçons des expériences d'autres pays africains engagés dans le REDD+ et la finance climat. Au-delà des comparaisons avec les autres bassins forestiers tropicaux qui bénéficient de financements globaux, allemands et français (dans une moindre mesure), il pourrait être intéressant de capitaliser sur les expériences d'autres pays africains – en particulier le Kenya et le Ghana – bénéficiant de financements dans le cadre de la REDD+. Les modalités de financement, les types d'instruments mobilisés (subventions, mais aussi prêts souverains), les défis auxquels sont confrontés ces pays dans l'accès à la finance climat, les besoins d'appui institutionnel et technique, et la question de l'intégration multisectorielle de la biodiversité, l'utilisation durable des terres (paysages forestiers, terres agricoles, développement rural) sont autant de thématiques pertinentes pour les pays d'Afrique centrale.

5 Méthodologie

Ce rapport s'appuie sur de nombreuses sources pour les financements multilatéraux, notamment sur les rapports de l'Environmental Defense Fund et de Forest Trends pour ce qui concerne la typologie des fonds et fenêtres de financements et sur les rapports de Climate Focus, réalisés pour le compte de la Déclaration de New York sur les forêts, pour ce qui est des comparaisons avec les pays récipiendaires d'aide globale pour les forêts. Les rapports de l'initiative REDDX de Forest Trends (soutenus par l'Allemagne via les ministères BMZ et BMU) ont également permis d'avoir une vision globale du mécanisme REDD+ et de comparer avec les autres pays dans le monde. Enfin, les estimations de financements pour chacun des onze fonds et fenêtres de financement mentionnés sont basées sur l'analyse des projets en cours ou réalisés par pays et par région de chacun d'entre eux (du Fonds vert pour le climat, du FCPF, de la CAFI etc.) sur la période 2010-2019.

L'étude des financements privés s'appuie sur une pluralité de sources, étant donné l'absence de bases de données centralisées, la multiplicité des sources de financement (privé du secteur forestier, privé du secteur agricole, banques, fonds d'investissement, fonds d'impact, fondations etc.). Climate Focus, la Commission européenne, Forest Trends REDDX sont les trois principales sources proposant une synthèse analytique permettant de structurer les investissements privés et de comprendre leurs dynamiques à l'échelle globale. Aucune information sur les investissements privés forestiers dédiés à l'Afrique centrale n'a été trouvée, expliquant l'absence d'estimations chiffrées pour l'ensemble de la zone et pour chaque pays. Concernant l'estimation des financements globaux à 4,2 milliards (Tableau 16), elle s'appuie sur le rapport de Climate Focus (2017) sur les financements des forêts, réalisé pour le compte des partenaires de la plateforme sur la Déclaration de New York pour les forêts, sur le rapport de Forest Trends sur les financements REDD+ entre 2009

et 2014 pour treize pays. Cette estimation donne simplement un ordre d'idée mais ne prétend pas être précise, elle s'attache à additionner les montants des quatre sources de financements principales identifiées : (i) les investissements privés dans les chaînes d'approvisionnement zéro déforestation et l'agriculture durable, et dans les forêts et projets forestiers ; (ii) les crédits de carbone sur le marché volontaire dédiés au secteur forestier / réduction de la déforestation ; (iii) l'obligation verte « forêt » de l'IFC ; (iv) les dons de fondations privées (américaines) pour le mécanisme REDD+ (les données sur les financements globaux de l'ensemble des fondations environnementales pour le secteur forestiers n'étant pas disponibles). Ces quatre sources de financements sont détaillées dans les paragraphes suivant le Tableau 16.

Pour les financements bilatéraux, les documents de stratégie, les documents et sites répertorient les projets ont été consultés et sont à la base de l'analyse. Les sources incluent principalement l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les ministères allemands de la Coopération et du Développement économique (BMZ) et de l'Environnement (BMU), l'agence de coopération allemande (GIZ), la banque de développement allemande (KfW), le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), l'Agence française de développement (AFD), le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), le Groupe national sur les forêts tropicales français. Une approche par projet a également été adoptée ici, consistant à consulter les bases de données des projets de développement sur la période allant de 2010 à 2019. C'est particulièrement le cas pour l'AFD, puisqu'aucun document de synthèse actualisé n'a été trouvé (sur la biodiversité mais pas sur les forêts tropicales). Le document de l'AFD transmis par le CIFOR a également été inclus dans le calcul des financements globaux à destination des pays d'Afrique centrale sur la période 2010-2019.

6 Annexes

6.1 Les documents de référence du cadre d'intervention pour les forêts tropicales de la France

Tableau 49 : Cadrage des activités de l'APD dans les secteurs de la biodiversité et des forêts

	Protection et valorisation de la biodiversité	Forêts et terres agricoles durables
1. Approches	La conception française de la biodiversité est fondée sur une approche par les écosystèmes, les territoires, et les paysages, qui entend traiter de manière intégrée la diversité des êtres et de leurs interactions, notamment avec l'homme. Elle reconnaît la biodiversité comme bien public mondial et adopte la classification du Millenium Ecosystem Assessment des apports des écosystèmes en biens et services nécessaires aux activités humaines, à savoir les services écosystémiques, selon quatre catégories : (i) les services d'approvisionnement ; (ii) les services de régulation ; (iii) les services culturels ; (iv) les services de support (au trois premiers).	L'approche des forêts est une approche dite systémique qui est multisectorielle, combinant les problématiques de gestion des territoires dans leur ensemble (interface forêts et terres agricoles). Elle prend en compte les services écosystémiques et la nécessité d'améliorer les moyens de subsistance des populations locales. Elle cherche à structurer les filières d'exploitation forestière et agricoles (petits producteurs agricoles, filière bois énergie)
2. Concepts et secteurs clés	<ul style="list-style-type: none"> i. Aires protégées ; ii. Conservation et gestion durable des forêts ; iii. Conservation et gestion des ressources halieutiques ; iv. Conservation et gestion durable de la ressource faunique et des chasses ; v. Intensification agro-écologique des territoires cultivés ; vi. Filière « biotrade » vii. Territoires pilotes à haute ambition biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> i. Gestion et exploitation durables des forêts ; ii. Performance des filières forestières et agricoles ; (iii) REDD+ ; iii. Lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts iv. Plans d'aménagement des forêts

continuer à la page suivante

Tableau 49 a continué

	Protection et valorisation de la biodiversité	Forêts et terres agricoles durables
3. Accords cadre	<ul style="list-style-type: none"> • Convention sur la diversité biologique et les objectifs d'Aichi pour la diversité biologique • Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification • Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction • (CITES) • Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) et Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) • Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA) • Rapports de l'IPBES, Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques • Initiative One Health 	<ul style="list-style-type: none"> • Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, dont la Déclaration de New York sur les forêts (2014) et l'Accord de Paris (2015) comprenant des dispositions sur les puits de carbone et le mécanisme REDD+. • Convention sur la diversité biologique et les objectifs d'Aichi pour la diversité biologique (Nagoya, 2010) qui mentionnent le rôle des forêts • Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (2001) • Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification et son cadre stratégique 2018-2030 axé sur la mise en œuvre, dans les pays affectés par la désertification, de la cible 15.3 des ODD relative à la neutralité en matière de dégradation des terres. • Plan stratégique du Forum des Nations Unies pour les forêts • Déclarations d'Amsterdam • Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (SNDI) • Initiative 4 pour 1000 pour la sécurité alimentaire, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets • Initiative de Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel • Initiative One Health

Sources : AFD et FFEM

Tableau 50 : Comparaison de la politique nationale et la politique d'APD pour la biodiversité

	Politique nationale : le Plan Biodiversité 2018	Politique APD : Le Cadre d'intervention transversal biodiversité 2013-2016
Objectifs	<p>i. Reconquérir la biodiversité des territoires (nature en ville, territoires résilients, « zéro artificialisation nette ») ;</p> <p>ii. Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité (pollutions plastique et lumineuse, agriculture et biodiversité, politique de santé, mobiliser les entreprises : action de la France au niveau européen pour l'adoption d'un plafond et leur élimination d'ici à 2030 des importations de matières premières comme l'huile de palme ou le soja pouvant contribuer à leur déforestation dans les grandes forêts tropicales du monde) ;</p> <p>iii. Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes (aires protégées, espèces en danger, biodiversité des sols, diversité génétique) ;</p> <p>iv. Développer une feuille de route européenne et internationale ambitieuse pour la biodiversité (trafic des espèces sauvages, préservation des océans, biodiversité dans les accords commerciaux) ;</p> <p>v. Connaître, éduquer, former ;</p> <p>vi. Améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité (droit de l'environnement, financer la biodiversité et les espaces naturels, réformer les aides publiques dommageables à la biodiversité, renforcer les moyens d'action)</p>	<p>i. Protéger, restaurer, gérer les écosystèmes et partager les bénéfices :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étendre et améliorer la protection des écosystèmes et le partage des bénéfices ; • Valoriser la biodiversité par le développement des filières durables ; • Financer durablement la protection de la biodiversité ; • Renforcer les politiques et les institutions pour la biodiversité. <p>ii. Intégrer la biodiversité dans les politiques de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • intégrer la protection de la biodiversité dans les politiques et projets de tous les secteurs • Faciliter les investissements privés conservant la biodiversité • Faire partager les coûts de la conservation de la biodiversité entre les acteurs économiques <p>iii. Renforcer les partenariats entre la France et les pays en développement pour la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les liens entre les pays en développement et la France sur la scène internationale ; • Partenariats avec les grands acteurs internationaux ; • Internationalisation des acteurs français de la biodiversité

Source : Gouvernement français (Ministère de la Transition écologique et solidaire), AFD

Tableau 51 : La mise en œuvre des objectifs de biodiversité dans le secteur forestier par l'AFD (2013-2016)

1. Cadre d'action	Priorités de l'AFD pour la conservation, gestion et exploitation durable des forêts		
2. Objectif global (1)	Protéger, restaurer, gérer les écosystèmes et partager les bénéfices		
3. Sous-objectifs (cf. Tableau 7)	(1.1) Valoriser la biodiversité au bénéfice des populations locales par le développement des filières durables	(1.2) Financer durablement la protection de la biodiversité	(1.4) Renforcer les politiques et institutions publiques et privées chargées de la protection de la biodiversité
4. Actions	Appui aux politiques forestières nationales ou régionales dans le cadre de l'intervention dans les pays du bassin du Congo	Financement d'une fondation internationale de conservation (création d'un fonds fiduciaire de conservation)	Assistance technique et renforcement des capacités pour le REDD+
5. Mises en œuvre dans la COMIFAC	<ul style="list-style-type: none"> i. la généralisation des plans d'aménagement forestiers durables ii. la gestion durable des forêts à travers un partenariat entre l'État et les concessionnaires d'exploitation européens iii. la généralisation de la certification (FSC) iv. l'amélioration des performances économiques, énergétiques, sociales et environnementales et des entreprises de transformation v. le renforcement des capacités des autorités nationales dans l'application des standards internationaux (FLEGT) 	i. apport financier au capital initial de la Fondation pour le Tri-national de la Shanga (FTNS) pour la conversation du parc forestier du même nom (TNS) regroupant trois parcs nationaux au Cameroun, en RCA et en RDC. Il s'agit d'un cofinancement avec la KfW et la société privée allemande Krombacher	<ul style="list-style-type: none"> i. Appui du FCPF et des négociations climat dans le travail d'élaboration des stratégies nationales REDD+ ; ii. Renforcement des capacités nationales via la mise à disposition d'images satellitaires SPOT (Gabon, Cameroun, RCA, RDC, Congo, Guinée Équatoriale) pour aider à la mise en œuvre du REDD+ et réalisations de cartes forestières
6. Exécution	AFD et FFEM (conjointement)	AFD	AFD

Source : AFD

Tableau 52 : Les projets forêts et terres agricoles, priorité du FFEM (2019-2022)

Priorités du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) dans le secteur forêt-agriculture	
	Les 5 thématiques d'intervention du FFEM
	<ul style="list-style-type: none"> i. Protection et valorisation de la biodiversité ii. Forêts et terres agricoles durables iii. Résilience des écosystèmes aquatiques iv. Transition énergétique et villes résilientes v. Cycle de vie des produits, pollution et déchets
	La thématique forêts et terres agricoles
Thématiques et Composantes	<ul style="list-style-type: none"> i. La gestion concertée des territoires ruraux pour les forêts des collectivités locales ou bien l'évolution du modèle des concessions forestières aménagées (ex : exploitation durable du bois, des produits forestiers non ligneux, des services écosystémiques valorisés, zones de conservation et création de corridors écologiques) <ul style="list-style-type: none"> • Agroécologie, agriculture écologique, agroforesterie • Prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière • Appui aux modes de gestion conjointe des forêts avec les populations locales
	<ul style="list-style-type: none"> ii. Performance environnementale des filières forestières et agricoles pour évaluer et structurer des filières agricoles et forestières durables <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des performances environnementales et sociales de ces filières • Valorisation des externalités environnementales et sociales des filières durables (soutien à la mise en place de normes et standards, labels et certifications bio, commerce équitable, certificats de « bonne gestion forestière ») • Répartition équilibrée de la valeur ajoutée au bénéfice des producteurs, en particulier des agricultures familiales • Gouvernance concertée multi-acteurs des filières • Connexion de ces filières aux territoires dans lesquels elles sont ancrées (effets sur les autres filières ou sur les systèmes fonciers, le prix de la terre)
	<ul style="list-style-type: none"> iii. Lutte contre la déforestation et la dégradation forestière pour accompagner les transitions vers une agriculture «zéro déforestation » et lutter contre la dégradation forestière liée aux usages, y compris à la collecte de bois-énergie - interface agriculture-forêt (agriculture vivrière ou d'export) <ul style="list-style-type: none"> • Projets « contrats territoires durables » en partenariat avec les entreprises agro-alimentaires dans les zones concernées par la déforestation • Mesures incitatives (primes et incitations financières aux producteurs, taxation différenciée) • Labels et certification petits producteurs • Mise en œuvre d'outils de suivi de contrôle de la déforestation • Programmes de paiement pour les services environnementaux • Prise en compte des modes de gouvernance des ressources naturelle, des enjeux fonciers, des enjeux pour les petits producteurs • Production durable de bois-énergie : transferts de compétences gestion ressources forestières vers les collectivités locales, plans de gestion concertée et d'approvisionnement, appui à la structuration des filières de bois-énergie le long de la chaîne de valeur), appui aux systèmes de régulation et de contrôle

Sources : AFD, FFEM.

7 Bibliographie

7.1 Rapports ou documents

- Agence française de développement (AFD), « Groupe AFD - Résultats 2018 », 10 avril 2019 : <https://www.afd.fr/fr/groupe-afd-resultats-2018>
- AFD, « Stratégie Climat-Développement 2017-2022 », 1^{er} décembre 2017 : <https://www.afd.fr/fr/cadre-intervention-climat-2017-2022>
- AFD, « La gestion durable des forêts tropicales : de l'analyse critique du concept à l'évaluation environnementale des dispositifs de gestion », Série à savoir N°18, Mai 2013 : <https://www.afd.fr/fr/la-gestion-durable-des-forets-tropicales-de-lanalyse-critique-du-concept-levaluation-environnementale-des-dispositifs-de-gestion>
- AFD, « La préparation du mécanisme REDD+ au Mexique : Quelles perspectives environnementales pour les forêts tropicales ? », Série Focales N°13, Juin 2013 : <https://www.afd.fr/fr/la-preparation-du-mecanisme-redd-au-mexique-et-ses-perspectives-pour-les-forets-tropicales>
- AFD, « Secteur forestier dans les pays du Bassin du Congo : 20 ans d'intervention de l'AFD », Évaluation Ex post, Septembre 2011 : <https://issuu.com/objectif-developpement/docs/congo-forets-evaluation-conjointe>
- AFD, « Secteur forestier dans les pays du Bassin du Congo : 20 ans d'intervention de l'AFD », Synthèse de l'évaluation ex post, Janvier 2012 : <https://www.afd.fr/fr/secteur-forestier-dans-les-pays-du-bassin-du-congo-20-ans-dinterventions-de-lafd>
- AFD, « La coopération française dans le secteur forestier du Bassin du Congo sur la période 1990-2010 », Série Évaluation et Capitalisation : Note de cadrage N°37, Décembre 2010 : <https://www.afd.fr/fr/la-cooperation-francaise-dans-le-secteur-forestier-du-bassin-du-congo-sur-la-periode-1990-2010>
- AFD, « L'AFD et les forêts tropicales humides : pour une gestion d'une ressources exceptionnelle dans le Bassin du Congo », Octobre 2011 : <https://www.ffem.fr/fr/lafd-et-les-forets-tropicales-humides>
- AFD, « L'AFD et le Gabon : un partenariat pour le développement durable », mai 2009 : <https://issuu.com/objectif-developpement/docs/afd-gabon>
- AFD, « L'AFD et le secteur forestier au Cameroun : appuyer la gestion durable des forêts et la biodiversité », Mars 2013 : https://issuu.com/objectif-developpement/docs/copie_de_afd_et_le_cameroun_foret_fr
- AFD, « Projet d'aménagement et de suivi des forêts au Cameroun : Appui au programme sectoriel forêts et environnement (PSFE) dans le cadre de la seconde tranche du premier C2D », Note de Communication Publique d'opération (NCO) N°CCM1233, 2015 : <http://www.afd.fr/base-projets/consulterProjet.action?idProjet=CCM1233>
- AFD, « Projet de développement régional dans le sud-ouest de la RCA (PDRSO) », Note de Communication Publique d'opération (NCO) N°CCF1130, 2015 : <http://www.afd.fr/base-projets/consulterProjet.action?idProjet=CCF1130>
- AFD, « Projet d'appui à la gestion durable des forêts en République Démocratique du Congo – AGEDUFOR Phase 2 », Note de Communication Publique d'opération (NCO), N° CCM1233, 2013 : <http://www.afd.fr/base-projets/consulterProjet.action?idProjet=CCM1233>
- African Forest Restoration Initiative (AFR100), « The Third AFR100 Annual Partnership Meeting: Scaling African Forest Landscape Initiative », 26th-28th August 2018: <https://afr100.org/sites/default/files/3rd%20AFR100%20APM%20Report.pdf>
- AFR100, « Aperçu de l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers en Afrique », 2018 : https://afr100.org/sites/default/files/AFR100%20Overview_FR.pdf

- AFR100, "Terms of Reference for AFR100 Governance Bodies," November 2017: <https://afr100.org/sites/default/files/2018-02-14%20ToR%20AFR100%20Governance%20Bodies.pdf>
- AFR100, « Initiative pour la restauration des forêts et des paysages en Afrique », 16 avril 2017 : https://afr100.org/sites/default/files/AFR100%20Overview_FR.pdf
- Air Liquide « Rapport de développement durable 2017 : extraits du document de référence », 2018 : <https://www.airliquide.com/sites/airliquide.com/files/2018/03/08/rapport-developpement-durable-2017.pdf>
- Althelia-Mirova, "Impact Report 2018: Aligning Economy with Ecology," 2018: https://althelia.com/wp-content/uploads/2018/09/Althelia_impact-report_2018.pdf
- Association Technique Internationale pour les Bois Tropicaux et Fonds Français pour l'environnement mondial, (ATIBT) et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), « Gestion forestière certifiée, un nouveau guide de préconisations destiné aux entreprises d'Afrique centrale », 1^{er} février 2014 : <https://www.ffem.fr/fr/gestion-forestiere-certifiee-un-nouveau-guide-de-preconisations-destine-aux-entreprises-dafrique>
- ATIBT, « Annuaire 2017 », 2017 : <https://www.atibt.org/wp-content/uploads/2017/06/ATIBT-ANNUAIRE-DES-MEMBRES-2017-INTERNET.pdf>
- ATIBT, "Activity Report 2017," 2018 : <https://www.atibt.org/wp-content/uploads/2017/04/ATIBT-ACTIVITY-REPORT-2017-ENG-BD.pdf>
- ATIBT-ONFI, « Étude d'opportunité du mécanisme REDD+ pour le secteur forestier privé, Projet FLEGT-REDD+ (FFEM) », Janvier 2017 : <https://www.ffem.fr/sites/ffem/files/2017-08/ATIBT-BROCHURE-REDD%2B%20012017.pdf>
- Banque mondiale, « Dynamiques de la déforestation dans le bassin du Congo : Réconcilier la croissance économique et la protection de la forêt », Direction du développement Environnement et Développement durable, 2013 : <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/12477/9780821398272.pdf?sequence=2>
- (Federal) Ministry for Economic Cooperation and Development (BMZ), "Africa and Europe – A new partnership for development, peace and a better future: Cornerstones of a Marshall Plan with Africa," January 2017: http://www.bmz.de/en/publications/type_of_publication/information_flyer/information_brochures/Materialie270_africa_marshallplan.pdf
- (Federal) Ministry for Economic Cooperation and Development (BMZ), "Climate action in practice: The contribution of German Development Policy, April 2015: https://www.bmz.de/en/publications/type_of_publication/information_flyer/information_brochures/Materialie243_climate_action.pdf
- (Federal) Ministry for Economic Cooperation and Development (BMZ), "Finance climate action – Germany as a responsible partner," October 2017: http://www.bmz.de/en/zentrales_downloadarchiv/cop23/BMZ_Factsheet_Klimafinanzierung_EN.pdf
- (Federal) Ministry for Economic Cooperation and Development (BMZ), "REDD Early Movers: Rewarding Pioneers in forest conservation", A presentation by Evi Von Pfeil (GIZ), September 2015: https://unfccc.int/sites/default/files/rem_wfc_09_15_final.pdf
- (Federal) Ministry for Economic Cooperation and Development (BMZ), "REDD+: Protecting forests and climate for sustainable development," November 2015: https://www.bmz.de/en/publications/topics/countries_regions/Materialie250_redd.pdf
- (Federal) Ministry for Economic Cooperation and Development (BMZ), "The BMZ's Africa Policy, "New challenges and focuses," BMZ Strategy Paper 4, 2016: https://www.bmz.de/en/publications/type_of_publication/strategies/Strategiepapier364_04_2016.pdf
- (Federal) Ministry for Economic Cooperation and Development (BMZ), "The world needs forests – Germany's forest action plan for sustainable development," March 2017: https://www.bmz.de/en/publications/topics/climate/Materialie283_forest_action_plan.pdf
- (Federal) Ministry for Economic Cooperation and Development (BMZ) and German Economic Cooperation and Development (GIZ), « Bilan de dix ans de partenariat entre la République Fédérale d'Allemagne et le Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) 2005-2015, « 18 janvier 2017 : <https://pfbc-cbfp.org/actualites/items/Publication-Bilan.html>
- CAFI, Initiative pour la forêt en Afrique centrale, "CAFI Trust Fund 2017 Consolidated

- Report,” 2018 : https://www.undp.org/content/dam/cafi/docs/Our-work/Annual%20reports/2017%20Narrative%20Programme%20Reporting_CAFI.pdf
- CAFI, «CAFI Multi-Partners Trust Fund: Terms of Reference,» November 2018: <https://www.undp.org/content/dam/cafi/docs/Our-work/CAFI%20Terms%20of%20Reference%20%202016%2005%2006.pdf>
- CAFI, « Planification nationale de l'affectation des terres et surveillance forestière pour promouvoir des stratégies de développement durable pour le Gabon », Juin 2018 : https://www.undp.org/content/dam/cafi/docs/Gabon%20documents/French/Gabon_pRODOC_AFD_CAFI_FINAL.pdf
- CAFI, « Stratégie nationale REDD+ du Cameroun », Juin 2018 : <https://www.undp.org/content/dam/cafi/docs/Cameroon%20documents/STRATEGIE%20NATIONALE%20REDD%20DE%20LA%20R%20PUBLIQUE%20DU%20CAMEROUN%20-%20JUIN2018.pdf>
- CAFI, PNUD, «Demande de financement de préparation au Cadre d'investissement national », 23 août 2016 : https://www.undp.org/content/dam/cafi/docs/Cameroon%20documents/Cameroon_2016_funding%20request%20signed%20by%20Gov.pdf
- CAFI, PNUD, MINEFDD, « Stratégie nationale REDD+ de la République du Congo », Juillet 2016 : [https://www.undp.org/content/dam/cafi/docs/RoC%20documents/RCongo%20National%20REDD+%20Strategy-%20%20validated%20version%2016%20July%202016\).pdf](https://www.undp.org/content/dam/cafi/docs/RoC%20documents/RCongo%20National%20REDD+%20Strategy-%20%20validated%20version%2016%20July%202016).pdf)
- CAFI, « Fonds National REDD+ de la RDC : Document de Programme REDD+ : Vers une mobilisation de la finance climat pour le développement durable de la RDC », 28 novembre 2016 : https://www.undp.org/content/dam/cafi/docs/drc-documents/DRC-Approved%20Programmes/DRC-PI%20Mai%20Ndombe-%20World%20Bank/DRC-WorldBank-Mai%20Ndombe-Prod%20Final_Novembre%202016.pdf
- Carrefour, « Forêts durables 2020: Programme pour des produits respectueux des forêts », Mars 2018 : http://www.carrefour.com/sites/default/files/telecharger_le_leaflet_1503039423.pdf
- CIFOR, “The Private sector : Can zero deforestation commitments save tropical forests? “ Transforming REDD+: Lessons and New Directions, Chapter 13, 2018: http://www.cifor.org/publications/pdf_files/Books/BAngelsen180113.pdf
- Climat Bonds Initiative, “Bonds and Climate Change: The State of the Market 2018”, 2018: <https://www.climatebonds.net/resources/reports/bonds-and-climate-change-state-market-2018>
- Climate Change Department & National REDD+ Secretariat, Forestry Commission (government of Ghana), “Advanced Draft Benefit Sharing Plan Ghana Cocoa Forest REDD+ Programme,” 4 September 2018: <http://documents.worldbank.org/curated/en/408131541520636196/pdf/131854-WP-P160339-GERP-BSP-QER-040918.pdf>
- Convention des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC), CNUCC-REDD, « Niveau d'émissions de référence pour la REDD+ - Soumission à la CCNUCC », Mai 2018 : https://redd.unfccc.int/files/rdc_documentnerf_soumissionfinale_29112018.pdf
- Crédit Suisse, IUCN, Gordon and Betty Moore Foundation, The Rockefeller Foundation, Mc Kinsey Center for Business and Environment, “Conservation Finance: From Niche to Mainstream : the Building of an Institutional Asset Class,” January 2016: <https://assets.rockefellerfoundation.org/app/uploads/20160121144045/conservation-finance-en.pdf>
- Climate Advisors and Forest Trends, “Why forest and flight go together,” March 2018: <https://www.climateadvisers.com/wp-content/uploads/2018/03/Forests-and-Flight.pdf>
- Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), « Boisement et changement climatique : leçons apprises du projet Ibi Batéké en République Démocratique du Congo », février 2011 : <http://ccr-rac.pfbc-cbfp.org/documentation-de-la-journee-gouvernance-et-utilisation-des-terres-du-bassin-du-congo-douala-29-fevrier-2012.html?file=docs/RdP2012/resultats/JGouv/Session2/P2-Lecons%20appries%20du%20projet%20IBI%20Bateke%20RDC-Godefroid%20Muhinya%20Ndaukila-Coordonateur%20national-COMIFAC-RDC.pdf>

- Eco.business Fund, "Eco.business Fund at a Glance," 2019: <https://www.ecobusiness.fund/fund-documents/>
- Eiffage, « Informations sociales, environnementales et sociétales 2018 », Document de référence 2018 : http://www.developpementdurable.eiffage.com/uploads/2019/Rapport_RSE_2018.pdf
- Entreprises pour l'environnement (EPE), « Entreprises et biodiversité – Gérer les impacts sur la chaîne de valeur », Novembre 2016 : <http://www.epe-asso.org/entreprises-et-biodiversite-gerer-les-impacts-sur-la-chaine-de-valeur-novembre-2016/>
- Entreprises pour la biodiversité (EPE), « Act4Nature : Publication des engagements », 10 juillet 2018 : http://www.act4nature.com/wp-content/uploads/2018/07/BROCHURE_act4nature.pdf
- Ernst & Young, « Panorama des fondations et des fonds de dotation créés par des entreprises mécènes : peut-on concilier performance et intérêt général ? », 2016 : <https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/ey-panorama-2016-des-fondations-et-des-fonds-de-dotation-crees-par-des-entreprises-mecenes.pdf>
- European Commission, COWI A/S Oeko Institute and CIFOR, « Study on EU Financing of REDD+ Related Activities and Results-Based Payments Pre and Post 2020: Sources, Cost Effectiveness and Fair Allocation of Incentives, September 2018: <https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/6f8dea1e-b6fe-11e8-99ee-01aa75ed71a1/language-en>
- European Tropical Forest Research Network, "Good Business: Making Private Investments Work for Tropical Forest", Issue No.54, December 2012: <https://www.tropenbos.org/resources/publications/etfrn+news+54.+good+business:+making+private+investments+work+for+tropical+forests> <https://www.tropenbos.org/resources/publications/etfrn+news+54.+good+business:+making+private+investments+work+for+tropical+forestsEU>
- Fonds français pour l'Environnement mondial (FFEM), « Rapport annuel 2017 », 22 juin 2019 : <https://www.ffem.fr/fr/rapport-annuel-2017>
- FFEM, « Le FFEM et les engagements français pour le REDD+ », Collection capitalisation des expériences, 1^{er} Décembre 2011 : <https://www.ffem.fr/fr/le-ffem-et-les-engagements-francais-pour-le-redd>
- FFEM, UICN « Programme de petites initiatives : 10 ans de soutien à la société civile africaine dans la protection de l'environnement », 2017 : <https://www.ffem.fr/fr/le-programme-de-petites-initiatives-ppi>
- Forest Trends Initiative Ecosystems Marketplace, "Voluntary Carbon Markets Insights : 2018 Outlook and First-Quarter trend," August 2018: <https://www.forest-trends.org/wp-content/uploads/2018/09/VCM-Q1-Report-Full-Version-2.pdf>
- Forest Trends Initiative Ecosystems Marketplace, "REDD+ Finance Flows 2009-2014: Trends and Lessons Learned in REDDX Countries," November 2015: https://redd.unfccc.int/uploads/2194_1_redd_2B_finance_flows_2009-2014.pdf
- Forest Trends Initiative Ecosystems Marketplace, "State of the Voluntary Carbon Markets 2017: Unlocking Potential," 25 May 2017: <https://www.climatebonds.net/resources/reports/bonds-and-climate-change-state-market-2018>
- Forest Trends Initiative Ecosystems Marketplace, "State of the Voluntary Carbon Markets 2016: Raising Ambition," 26 May 2016: <https://www.climatebonds.net/resources/reports/bonds-and-climate-change-state-market-2018>
- Forest Trends Initiative Ecosystems Marketplace, "State of the Voluntary Carbon Markets 2015: Ahead of the Curve," 3 June 2015: <https://www.forest-trends.org/publications/>
- Forest Trends Initiative Ecosystems Marketplace, "State of the Voluntary Carbon Markets 2014: Sharing the Curve," 28 May 2014: <https://www.forest-trends.org/publications/>
- Forest Trends-Environmental Defense Fund, "Mapping Forest Finance, A Landscape of Available Source of Finance for REDD+ and Climate Action in Forest, February 2018: <https://www.edf.org/sites/default/files/documents/EDF101-REDD%2BFinance.pdf>
- Forest Trends, BMZ and BMU, "The Evolution of Forest Finance in Five African Countries," A Forest Trends REDDX Report, November 2016 : https://www.forest-trends.org/wp-content/uploads/imported/reddx-africa-lessons_final-final-pdf.pdf
- Global Climate Change Alliance Plus Initiative (GCCA+), "GCCA+ National and Regional Programmes," : <http://www.gcca.eu/programmes>
- German Cooperation for Economic Development (GIZ), KfW Development Bank (KfW), "Committed to Biodiversity: Germany's Cooperation with Developing Countries and Emerging Economies in Support of the Convention on Biological

- Diversity for Sustainable Development, “October 2018: https://www.bmz.de/en/publications/type_of_publication/information_flyer/information_brochures/Materialie238_Biodiversity.pdf
- Germany, Norway and United-Kingdom (GNU), “Coordination and Coherence of REDD+ Finance – Presentation to Voluntary REDD+ Focal Points Meeting,” Bonn, 23 May 2016: https://redd.unfccc.int/files/6_200516_gnu_redd_focalpointmeeting_pptfinal.pdf
- Global Canopy, Forest 500, “2018 Annual Report: The Countdown to 2018,” 2019: https://forest500.org/sites/default/files/related-documents/forest500_annualreport2018_0.pdf
- Global impact Investing Network (GIIN), “Scaling Impact Investment in Forestry,” April 2019: https://thegiin.org/assets/GIIN_Scaling%20Impact%20Investment%20in%20Forestry_webfile.pdf
- Global impact Investing Network (GIIN), USAID, UKaid, “Annual Impact Investors Survey,” The Eight Edition, 2018: https://thegiin.org/assets/2018_GIIN_AnnualSurvey_ExecutiveSummary_webfile.pdf
- Greenpeace, “Cut from Congo: Industrial logging and the loss of intact forest landscapes in the Congo forest basin,” 2017: https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2017/10/Greenpeace_IFL_report_final.pdf?ga=2.254342528.961053467.1559846820-1107972789.1559575278
- IDH, Sustainable Trade Initiative, “TOUTON: The business case for a landscape approach to sustainable cocoa production in Ghana,” Case Study Series 2010: https://www.idhsustainabletrade.com/uploaded/2018/06/IDH_Business-case-study_Touton_Ghana_cocoa-1.pdf
- International Finance Corporation (IFC) World Bank Group, “REDD Market Overview,” October 2016: <https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/dda359c6-b67c-4598-8534-b26ea1b260df/FINAL+REDD+Market+Factsheet+10-17.pdf?MOD=AJPERES>
- International Finance Corporation (IFC) World Bank Group, “Forest Bonds Presentation,” October 2016: https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/5299a595-721b-41ef-90fa-2cff3d50982c/FINAL+Forests+Bond+Investor+Presentation+10-5_pdf.pdf?MOD=AJPERES
- International Finance Corporation (IFC) World Bank Group, “Forest Bonds Factsheet,” October 2016: <https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/90a302d4-b968-4261-90df-4740ad478389/FINAL+Forests+Bond+Factsheet+10-5.pdf?MOD=AJPERES>
- Institute for Climate Economics (I4CE), “L’Accord de Paris, un nouveau cadre international visant à faciliter l’adoption de politiques de tarification du carbone », Point Climat N°39-11 avril 2016 : https://www.i4ce.org/wp-core/wp-content/uploads/2016/04/16-10-28-ClimateBrief39_TarificationCarbone-Accord-de-Paris.pdf
- Ministère des affaires étrangères (MAE), le ministère de l’écologie, du développement durable et de l’énergie (MEDDE), le ministère de l’agriculture et de l’agroalimentaire (MAA) et le fonds français pour l’environnement mondial (FFEM), Troisième rapport du Groupe National sur les forêts tropicales, « Forêts tropicales, point d’étape et nouveaux défis : Quelles orientations pour les acteurs français ? », Juin 2012 : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_complet_GNFT-FR_cle8d881b.pdf
- Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD), “Development Co-operation Report 2018: Joining Forces to Leave No One Behind,” 2018: https://read.oecd-ilibrary.org/development/development-co-operation-report-2018_dcr-2018-en#page4
- OFAC, « Les Forêts du Bassin du Congo – Forêts et Changement Climatique », Numéro spécial de l’État des Forêts 2015 : <https://www.observatoire-comifac.net/publications/edf/2015>
- OFAC, « Les Forêts du Bassin du Congo – Forêts et Changement Climatique », Numéro spécial de l’État des Forêts 2008 : https://www.observatoire-comifac.net/docs/edAP2015/FR/EdAP_2015.pdf
- OFAC, « L’État des aires protégées d’Afrique centrale 2015 », 2015 : https://www.observatoire-comifac.net/docs/edAP2015/FR/EdAP_2015.pdf
- OFAC, “Renforcement et Institutionnalisation de l’Observatoire des Forêts d’Afrique centrale (RIOFAC), CRIS N°FED/2017/386-375, 2017 : <https://www.observatoire-comifac.net/>

- docs/news/Annex%20I_RIOFAC_60%20mois.pdf
- OFAC, « Contributions des pays d'Afrique centrale à la lutte contre le changement climatique : Nécessité urgente d'une coordination intersectorielle », Série N°2 Novembre 2018 : https://www.observatoire-comifac.net/docs/policy_brief/OFAC-Brief-02-fr-web.pdf
- PROFOR, « Private Financing for Sustainable Forest Management and Forest Products in Developing Countries – Trends and Drivers », June 2014: <https://www.profor.info/knowledge/private-financing-sustainable-forest-management-and-forest-products-developing-countries-%E2%80%93>
- Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE), Agence française de développement (AFD), Fonds français pour l'Environnement mondial (FFEM), Office National des Forêts International (ONFI), BioCarbon Fund de la Banque mondiale, 2011 « Les marchés carbone », https://www.unclearn.org/sites/default/files/inventory/unep99_fre_0.pdf
- PROPARCO, « Secteur Privé & Développement, « Exploitation, valorisation et préservation de la forêt : quel équilibre ? », N°14-Mai 2012 : [file:///Users/emilieauroreclémence/Downloads/SPD_14_FR_web%20\(1\).pdf](file:///Users/emilieauroreclémence/Downloads/SPD_14_FR_web%20(1).pdf)
- PROPARCO, Secteur Privé & Développement, « La RSE, une opportunité pour un développement durable en Afrique », N°21 – juin 2015 : https://www.proparco.fr/sites/proparco/files/2017-07/REVUE_SPD_21_FR.pdf
- Proforest, « L'approche Haut Stock de Carbone : Mise à jour », Note de synthèse de Proforest sur l'approvisionnement et la production responsables Février 2017 : https://www.proforest.net/proforest/en/publications/responsible-sourcing-and-production-briefings/bn07_rsp_french_final_web.pdf
- Programme de promotion de l'exploitation forestière certifiée (PPEFC) et la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), « Étude d'évaluation des coûts et des bénéfices liés à la certification forestière dans le bassin du Congo », 30 mars 2017 : http://www.ppecf-comifac.com/files/interventions/Tableau%201_Amelioration%20des%20conditions/Co%20C3%BBts%20%26%20B%20C3%A9n%20C3%A9fices%20Certification%20BC_Final.pdf
- Rougier, « Rapport Annuel 2016 – Gérer la forêt, faire vivre le bois », 2017 : http://www.rougier.fr/sites/default/files/rapports/fr_2016-ra-rougier-web.pdf
- Saint-Gobain, « Politique environnement bois », 2017 : https://www.saint-gobain.com/sites/sgcom.master/files/etp_french.pdf
- Saint-Gobain, « Document de référence 2018 incluant le rapport financier annuel », 2019 : https://www.saint-gobain.com/sites/sgcom.master/files/ddr2018_vf.pdf
- Société Générale, « Politique sectorielle : exploitation forestière et produits issus des forêts », Responsabilité Sociale d'Entreprises, Octobre 2016 : <https://www.societegenerale.com/sites/default/files/2018/politique-sectorielle-exploitation-forestiere-et-produits-issus-des-forets-oct2016.pdf>
- SOMDIAA, *Rapport développement durable Afrique 2017*, 2018 : http://www.somdiaa.com/wp-content/uploads/2015/11/SOMDIAA_Rapport_Developpement_Durable_Afrique_2017.pdf
- STILH, « La forêt tropicales : À propos d'un écosystème menacé », non daté : https://www.stihl.fr/p/media/download/fr-fr/STIHL-La_foret_tropicale.pdf
- The Nature Conservancy and Anthropocene, « What the Paris Agreement means for carbon pricing and natural climate solutions: A business guide », March 2019 : https://www.nature.org/content/dam/tnc/nature/en/documents/Carbon_Pricing_NCS_White_Paper.pdf
- The New York Declaration on Forests, « Finance for Forests: Progress on the New York Declaration on Forests, Goal 8 and 9 », October 2017: <https://climatefocus.com/sites/default/files/NYDF%20report%202017%20FINAL.pdf>
- TOUTON, « Au cœur de nos métiers : rapport approvisionnement durable 2017-2018 », 2018 : <https://touton.com/images/resources/Reports/Brochure-FR-WEB.pdf>
- Union européenne (UE) et TERE, « Évaluation du Plan d'Action FLEGT de l'UE 2003-2014 – Rapport final Volume 1 (Volume principal) », Version finale 27 avril 2016 : https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/evaluation-volume-1-flegt-20160620_fr_0.pdf
- United Nations Forum on Forests (UNFF), Southern Alliance for Indigenous Resources (SAFIRE), « Financing of Sustainable Forest Management in Africa: An overview of the Current Situation and Experiences, August 2010: https://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2014/12/Africa_case_study.pdf

- University of Cambridge, “Banking environment initiative & the Consumer Goods Forum: Soft Commodities Compact: Q&A,” April 2014: https://www.db.com/cr/en/docs/Soft_Commodities_Compact_Q_As_April_2014.pdf
- Veolia, « Document de référence 2018 : Rapport financier annuel », 2019 : <https://www.veolia.com/sites/g/files/dvc2491/files/document/2019/04/Veolia-Documents-de-reference-2018-Rapport-Financier.pdf>
- World Bank (BCF), “Project Appraisal Document : Ibi Bateke Carbon Sink Plantation,” May 2009: <http://documents.worldbank.org/curated/en/456281468235145627/pdf/487450PID0Congo0Ibi0Bateke0Box338924.pdf>
- World Bank (BCF), “Implementation Status and Results Report: Ibi Bateke Carbon Sink Plantation,” May 2015: <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/355501468233080724/pdf/ISR-Disclosable-P096414-05-26-2015-1432640393642.pdf>
- World Bank (Carbon Finance), “BioCarbon Fund Experience : Insights from Afforestation and Reforestation Clean Development Mechanism,” Decembre 2011 : http://siteresources.worldbank.org/EXTCARBONFINANCE/Resources/BioCarbon_InsightsARCDM_Final.pdf
- World Bank (IDA), “Project Appraisal Document on a Proposed Carbon Finance Transaction in the amount of US\$ 55 million for the Democratic Republic of Congo for the Mai Ndombe Emission Reductions Program (P160320)”, 14 September 2018 : <http://pubdocs.worldbank.org/en/724541540553482191/pdf/P160320-PAD-14-september-2018.pdf>
- World Bank (IDA), “Project Paper on A Proposed Additional Loan in the Amount of US\$ 7.0 million and a Proposed Additional Grant in the Amount of US\$12,39 Million Under the Strategic Climate Fund (SCF) to the Republic of Ghana,” Report No: PAD2662, 11 April 2019: <http://documents.worldbank.org/curated/en/494961557194531394/pdf/Ghana-Forest-Investment-Program-and-Enhancing-Natural-Forest-and-Agroforest-Landscapes-Project-Additional-Financing.pdf>
- World Economic Forum and Tropical Forests Alliance (2020), “The Role of the Financial Sector in Deforestation-free Supply Chain,” January 2017: https://www.tfa2020.org/wp-content/uploads/2017/01/TFA2020_Framing_Paper_130117.pdf
- World Resource Institute (WRI), « Atlas Forestier Interactif du Congo version 3 : Document de synthèse », 2012 : https://wriorg.s3.amazonaws.com/s3fs-public/pdf/congo_forest_atlas_v3.pdf?_ga=2.249745472.731531023.1559118851-1296835581.1559118851
- World Wildlife Fund (WWF), « Forêts à Haute Valeur de Conservation : le concept en théorie et en pratique », 2007 : http://d2ouvy59p0dg6k.cloudfront.net/downloads/forest_broch_final.pdf
- World Wildlife Fund (WWF), « Projet FAO/WWF France: évaluation de la chaîne de valeur de la foresterie durable dans les pays REDD+ du bassin du Congo », 2018 : <http://www.fonaredd-rdc.org/wp-content/uploads/2018/12/Rapport-3-Projet-FAO-Rapport-de-synthèse-régional-Version-semi-finale.pdf>

7.2 Pages web

- Africa Agriculture and Trade Investment Fund (AATIF), *Objective of the Fund and Investments*, accédé le 21 juin 2019: <https://www.aatif.lu/home.html>
- AFD, *Avec l’UICN pour mieux protéger la biodiversité*, 19 juillet 2017 : <https://www.afd.fr/fr/avec-luicn-pour-mieux-protéger-la-biodiversite>
- AFD, *Biodiversité : la mobilisation de tous est essentielle*, 19 septembre 2018 : <https://www.afd.fr/fr/biodiversite-la-mobilisation-de-tous-est-essentielle>
- Air Liquide, *La Fondation Air Liquide contribue à trois projets de recherche scientifiques sur les forêts* : <http://www.webdisclosure.com/finance/stocks/air-liquide/news/337119.html>
- Alquila Capital, *Alternative Investments: Forestry* : <https://www.aquila-capital.de/alternative-investments/sachwert-anlagen/forstwirtschaft/>
- Althelia-Mirove, *Althelia Climate Fund*: <https://althelia.com/althelia-climate-fund/>
- AFR100, *Les partenaires financiers et les partenaires techniques*, 2017 : <https://afr100.org/fr/content/partenaires-financiers>
- Africa-Trade in Wildlife Information Exchange (Twix): <https://www.africa-twix.org>
- Althelia, *Althelia Climate Fund Conserving forest through efficient heating in Rwanda*: <https://althelia.com/investment/conserving-forests-efficient-heating-rwanda/> & Green Fund, *Investing in Inclusive Agriculture and Protecting Forests*: <http://www.andgreen.fund/#focus>

- Arbaro Advisors, *Investing in Sustainable Forestry*, 19 June 2019: <https://www.arbaro-advisors.com/>
- ATIBT, *Gouvernance, FLEGT, REDD et certification* : <https://www.atibt.org/fr/projet/gouvernance-flegt-redd-certification/c>
- ATIBT, *Le Groupe National sur les Forêts Tropicales (GNFT) s'est réuni le 16 février 2018 à Paris*, 26 février 2018 : <https://www.atibt.org/fr/groupe-national-forets-tropicales-gnft-sest-reuni-16-fevrier-a-paris/>
- ATIBT, *Projets de l'ATIB* : <https://www.atibt.org/fr/projets/>
- ATIBT, *RDC : les activités de notre référent FLEGT-certification ont bien commencé*, 26 avril 2019 : <https://www.atibt.org/fr/rdc-les-activites-de-notre-referent-flegt-certification-ont-bien-commence/>
- Baillie, *Forest Policy Statement*, Environment Policy, accessed on 16 June 2019 : <https://www.baillie.com/environment-policy>
- Banque mondiale, *Le Fonds biocarbone inaugure une initiative de 280 millions de dollars pour les paysages forestiers*, 20 novembre 2013 : <http://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2013/11/20/biocarbon-fund-initiative-promote-sustainable-forest-landscapes>
- Banque mondiale, *10 ans d'obligations vertes ou comment ancrer le développement durable sur les marchés financiers*, 18 mars 2019 : <https://www.banquemondiale.org/fr/news/immersive-story/2019/03/18/10-years-of-green-bonds-creating-the-blueprint-for-sustainability-across-capital-markets>
- BaumInvest, *The Incorporated Company*, 2018 : <https://bauminvest.de/die-ag/>
- BNP Paribas, *BNP Paribas Asset Management Lance Theam Quant Europe Climate Carbon Offset Plan*, avril 2019 : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/bnp-paribas-asset-management-lance-theam-quant-europe-climate-carbon-offset-plan/>
- BNP Paribas, *Climate & Biodiversity Initiative : notre programme pour soutenir la recherche*, 2019 : <https://group.bnpparibas/tempsforts/climate-biodiversity-initiative/projets>
- BNP Paribas, *Compensation carbone : préserver 200 000 hectares de forêts au Kenya*, Responsabilité sociale des entreprises (RSE), 25 avril 2018 : <https://group.bnpparibas/actualite/compensation-carbone-preserver-200-000-hectares-foret-kenya>
- BNP Paribas, *Objectif de développement durable n°15 : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres*, Responsabilité sociale des entreprises (RSE), 18 avril 2019 : <http://www.bnpparibas.ch/fr/2019/04/18/protoger-l-ecosysteme-terrestre/>
- Caisse des Dépôts et des Consignations Groupe, « *Changement climatique : le groupe Caisse des Dépôts et des Consignations, précurseur d'une économie bas carbone* », 2 avril 2019 : <https://www.caissedesdepots.fr/changement-climatique-le-groupe-caisse-des-depots-precurseur-dune-economie-bas-carbone>
- CDC Group, *GEF Africa Sustainable Forestry Fund*: <https://www.cdcgroup.com/en/our-investments/fund/gef-africa-sustainable-forestry-fund-lp/>
- CDP, Disclosure Insight Action, *Forests*, June 2019: <https://www.cdp.net/en/forests>
- Climate Investment Funds-Forest Investment Program (CIF-FIP), « *FIP Results*, » May 2019: <https://www.climateinvestmentfunds.org/results/fip-results>
- Conservation International – BHP Alliance, « *Finance for Forest Initiative (F4F)* : <https://www.conservation.org/projects/Pages/Finance-for-Forests-Initiative.aspx>
- Convention on Biological Diversity, « *Sustainable Forestry 2017: IFC Forests Bond*, » 30 June 2017: <https://www.cbd.int/financial/2017/docs/ifc-forestbond2017.pdf>
- CO₂OL, *CO₂OL and Forest Carbon Group Agree on Sales Cooperation*, 6 June 2018: <https://www.co2ol.de/co2ol-and-forest-carbon-group-agree-on-close-sales-cooperation/>
- CO₂OL, *Merger of CO₂OL and Forest Carbon Group*, 15 April 2019: <https://www.co2ol.de/co%E2%82%82ol-und-forest-carbon-group-schliessen-sich-zusammen-klimaschutz-loesungen-und-nachhaltigkeitsberatung-kuenftig-aus-einer-hand/>
- Délégation de l'Union européenne en République du Cameroun, *Formation : L'UE et la GIZ signent une convention pour professionnaliser les activités de conservation dans les forêts du Bassin du Congo*, 15 janvier 2019 : https://eeas.europa.eu/delegations/cameroon/56535/formation-lue-et-la-giz-signent-une-convention-pour-professionnaliser-les-activites-de_fr
- Deutsche Bank, *Banking Innovation for sustainable supply chains: Deutsche Bank working with consumer goods companies to help reduce deforestation*, 21 May 2014: https://www.db.com/cr/en/concrete-banking_

- innovation_for_sustainable_supply_chains.htm
- Donor Tracker, *Germany: Get an overview of trends in funding and strategic priorities*, 2019: <https://donortracker.org/country/germany>
- Eco.business Fund, *Investing in Nature and Preserving Biodiversity*, accédé le 20 juin 2019 : <https://www.ecobusiness.fund/>
- ECO Consulting Group, *Database*, 2019: <http://www.eco-consult.com/database.html>
- Ecoplanet Bamboo, *An Alternative Fiber for Tomorrow's Markets*: <http://www.ecoplanetbamboo.com>
- Ecosystem Marketplace, *German Carbon Dealers Create One-Stop Forest-Carbon Shop for Buyers Across Europe*, 24 June 2014: <http://www.ecosystemmarketplace.com/articles/german-carbon-dealers-create-one-stop-forest-carbon-shop-for-buyers-across-europe/>
- Ecosystem Marketplace, *More Evidence Companies Won't Meet 2020 Deforestation Targets*, 21 March 2019: <http://www.ecosystemmarketplace.com/articles/evidence-companies-wont-meet-2020-deforestation-targets/>
- European Union (EU)-EU FLEGT Facility, European Forest Institute, "Map of FLEGT Projects," 2019: <http://www.euflegt.efi.int/map-flegt-projects>
- FAO, "Réduction des émissions provenant du déboisement et la dégradation des forêts REDD+ », 2019 : <http://www.fao.org/redd/fr/>
- Finance in Motion, *Sustainable Forestry in Emerging Market*, 3 May 2018: <https://www.finance-in-motion.com/article/sustainable-forestry-investments-in-emerging-markets>
- Finance in Motion, *Who we are*, 2019: <https://www.finance-in-motion.com/who-we-are>
- Finnfund, *List of Investments in Portfolio*, May 2019: <https://www.finnfund.fi/en/investing/investments/>
- Finnfund, *Sustainable Forestry*, 2019: <https://www.finnfund.fi/en/investing/sectors/forestry/>
- Forêt Ressources Management (FRM), *Présentation*, accédé le 10 juin 2019 : <http://www.frm-france.com/index.php?page=presentation>
- Forest Carbon Partnership Facility (FCPF), *The Carbon Fund* : <https://www.forestcarbonpartnership.org/carbon-fund>
- Forest Finance, *Sustainable Forest Investments*, accessed on 21 June 2019: <https://www.forestfinance.de/en/>
- Forest Resource Management (FRM), *Présentation et références* : <http://www.frm-france.com/index.php?page=references>
- Forest Trends, Ecosystem Marketplace, "BNP Paribas and Wildlife Works Ink \$50 million REDD Deal," 21 September 2010: <http://www.ecosystemmarketplace.com/articles/bnp-paribas-and-wildlife-works-ink-50-million-redd-deal/>
- German Cooperation for Economic Development (GIZ), KfW Development Bank (KfW), Federal Institute for Geosciences and Natural Resources (BGR), *German Cooperation in Cameroon, GIZ, KfW, BGR Portfolio: Joint Presentation*, 26 March 2018: https://www.giz.de/en/downloads/2018-03-26_Joint%20Presentaion%20of%20GIZ%20KFW%20BGR%20Portfolio.pdf
- Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), *International forest policy*, 2016: <https://www.giz.de/en/worldwide/66196.html>
- Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), *REDD Early Movers – International Initiative*, 2015: <https://www.giz.de/en/worldwide/42260.html>
- Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), *Sustainable forest management in the Congo Basin*, 2018: <https://www.giz.de/en/worldwide/14593.html>
- G20 Compact with Africa (Cwa), *About the Compact with Africa*, 2017: <https://www.compactwithafrica.org/content/compactwithafrica/home.html>
- Gesamtverband Deutscher Holzandhel (GD Holz), The Economic Association for German Wood Trade, *The use of suitable tropical wood must become the norm*, accessed on 14 June 2019: <https://www.gdholz.de/themen/>
- Global Canopy, Forest500, *Company ranking, The Forest 500 annually ranks companies between 0 and 5 based on their deforestation policies*, 2018: https://forest500.org/rankings/companies?f%5B0%5D=field_entity_assessments_node_eb%253Afield_headquarters%3A21#responsive-filters
- Global Environment Fund, *Six countries, one forest, one future*, 21 March 2019: <https://www.thegef.org/news/six-countries-one-forest-one-future>
- Global Woods International AG, *Projects*, 2019: <http://www.global-woods-international.com/index.php/de/projekte>

- Gordon and Betty Moore Foundation, *Forests and Agriculture Market Initiatives*: <https://www.moore.org/initiative-strategy-detail?initiativeId=forests-and-agricultural-markets-initiative>
- Green Climate Fund (GCF), “Projects and Programmes”, May 2019: <https://www.greenclimate.fund/what-we-do/projects-programmes>
- Helmit Gieselmann GmbH & Co KG, *Timber import and Timber Trade : Environment and Sustainability*: <https://www.gieselmann-holz.de/umwelt-und-nachhaltigkeit/>
- IDH, Sustainable Trade Initiative, “A Tropical Forests and Agriculture-Focused Fund,” 2017: <https://www.idhsustainabletrade.com/uploaded/2017/01/A-Tropical-Forest-and-Agriculture-focused-fund.pdf>
- ImpactAssets, *ImpactAssets 50: An Annual of Impact Investment Fund Managers, 2019*: https://www.impactassets.org/ia50_new/
- ImpactAssets, *Who we are: History, 2019* : https://www.impactassets.org/about_us/who_we_are
- Initiative 20x20, *About Initiative 20x20*: <https://initiative20x20.org/about>
- International Finance Corporation – World Bank Group (IFC), *IFC Issues Innovative \$152 Million Bond to Protect Forests and Deepen Carbon-Credit Markets*, 31 October 2016: <https://ifcextapps.ifc.org/ifcext/pressroom/ifcpressroom.nsf/0/594A016A78A7B14E8525805D00461397>
- Institut indépendant de recherche sur les politiques et plateforme de dialogue multi-acteurs (IDDRI), *La performance des projets REDD+ : prévoir le pire et prédire le meilleur*, 28 septembre 2016 : <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/la-performance-des-projets-redd-predire-le-pire-et>
- IGN-FI, *IGN-FI en bref* : <https://www.ignfi.fr/fr/qui-sommes-nous/>
- IGN-FI, *Actionnariat* : <https://www.ignfi.fr/actionnariat/>
- International Finance Corporation (IFC), *REDD Market Overview*, October 2016: <https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/dda359c6-b67c-4598-8534-b26ea1b260df/FINAL+REDD+Market+Factsheet+10-17.pdf?MOD=AJPERES>
- IUCN, *Restoration opportunities in the heart of DRC*, 22 May 2019: <https://www.iucn.org/news/forests/201905/restoration-opportunities-heart-drc>
- Joubert (Groupe), *Éco-environnement: la culture d'un développement responsable* : <https://www.joubert-group.com/fr/ecoenvironnement.php>
- Kijani Forests for Change, *Restoring Degraded Landscapes Together with Local Communities*, Accessed on 21 June 2019: <http://kijani.ngo/>
- KfW, *Internationale Finanzierung : Projektdatenbank, Afrika Subsahara, Umwelt and Klima*, le 21 juin 2019: https://www.kfw-entwicklungsbank.de/Internationale-Finanzierung/KfW-Entwicklungsbank/Projekte/Projektdatenbank/index.jsp?query=*&page=1&rows=10&sortBy=relevance&sortOrder=desc&facet.filter.language=de&facet.filter.fzregion=%22Afrika%20Subsahara%22&facet.filter.focus=%22Umwelt%20und%20Klima%22&facet.filter.country=%22all%22&dymFailover=true&groups=1
- Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), *REDD Early movers programme*, 2019: <https://www.kfw-entwicklungsbank.de/International-financing/KfW-Development-Bank/Topics/Climate/REDD/>
- Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), *Our financial products*, 2019: <https://www.kfw-entwicklungsbank.de/International-financing/KfW-Development-Bank/Tasks-and-goals/Unsere-Finanzprodukte/>
- Les Echos, *Le transport aérien troque des arbres contre du CO2*, 29 septembre 2017 : <https://www.lesechos.fr/2016/09/le-transport-aerien-troque-des-arbres-contre-du-co2-218690>
- Livelihoods Funds / Danone, *Livelihoods Funds Strengthen their Investments in Africa to support companies in their sustainability journey and responsible sourcing commitments*, 14 March 2019: <https://www.danone.com/content/dam/danone-corp/medias/media-othernews-en/2018/corporatepressreleases/The%20Livelihoods%20Funds%20strengthen%20their%20investments%20in%20Africa%20to%20support%20companies%20in%20their%20sustainability%20journey%20and%20responsible%20sourcing%20commitments.pdf>
- Livelihoods Funds / Danone, *Les Fonds Livelihoods: Les fonds carbone Livelihoods (LCF1 et LCF2) et le fonds pour l'agriculture familiale (LF3)* : <http://www.livelihoods.eu/fr/nos-fonds-dinvestissement/>
- L'Oréal, « Rapport d'avancement 2017 – Sharing Beauty with all : l'engagement de l'Oréal en matière de développement durable », 2018 : https://www.loreal-finance.com/_docs/0000000180/LOréal_Rapport_Avancement_SBWA_2017.pdf

- Ministère de l'Économie et des Finances, Direction Générale du Trésor, Service économique pour l'Éthiopie et Djibouti, « La GIZ et la KfW en Éthiopie », 28 décembre 2017 : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/c9198e8c-7792-4172-beeb-f8b2fbe0ea87/files/8bd1581e-ff9e-4859-a61d-5b767e561e7e>
- Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE), Ambassade France à Brazzaville, *Les entreprises françaises au Congo Brazzaville*, 31 janvier 2018 : <https://cg.ambafrance.org/Les-entreprises-francaises-au>
- Ministère des Affaires Étrangères et européennes (MAEE), « L'action extérieure de la France contre le changement climatique », 2011 : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/MAEE_Climat_04_11_2011_BAT_version2.pdf
- Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE), Représentation permanente de la France auprès de l'Aviation Civile Internationale, *L'Assemblée de l'OACI adopte une résolution historique relative à un mécanisme mondial pour la compensation des émissions de CO2 de l'aviation internationale*, 19 septembre 2018 : <https://oaci.delegfrance.org/L-Assemblee-de-l-OACI-adopte-une-resolution-historique-relative-a-un-mecanisme>
- (Federal) Ministry for Economic Cooperation and Development (BMZ), "Adaptation to Climate Change: Promising Ways to Tackle Climate Risks," October 2017: http://www.bmz.de/en/publications/type_of_publication/information_flyer/information_brochures/Materilie325_Adaptation-to-Climate-Change.pdf
- (Federal) Ministry for Economic Cooperation and Development (BMZ), *Climate Finance*, 2019: <http://www.bmz.de/en/issues/klimaschutz/climate-finance/index.html>
- (Federal) Ministry for Economic Cooperation and Development (BMZ), "Forest and Climate Issue," 2017: <https://www.bmz.de/en/issues/klimaschutz/forests-and-climate/index.html>
- (Federal) Ministry for Economic Cooperation and Development (BMZ), *Forest Issue; International policy on forests and the German contribution*, 2019: <http://www.bmz.de/en/issues/wald/index.html>
- Federal) Ministry for the Environment, Nature Conservation, and Nuclear Safety (BMU), *Germany joins the Tropical forest Alliance (TFA)*, 5 May 2019: <https://www.bmu.de/en/pressrelease/germany-joins-the-tropical-forest-alliance/>
- (Federal) Ministry for the Environment, Nature Conservation, and Nuclear Safety (BMU), *The International Climate Initiative (IKI): Projects*, 2019: <https://www.international-climate-initiative.com/en/projects/>
- (Federal) Ministry for the Environment, Nature Conservation, and Nuclear Safety (BMU), *International Climate Initiative (IKI) Project Portfolio*, 2018: <https://www.international-climate-initiative.com/en/about-the-iki/project-portfolio/#prettyPhoto>
- New York Declaration on Forests Global Platform, *About the NYDFP*: <https://nydfglobalplatform.org/about-2/>
- NORAD, "The Government of Norway's International Climate and Forest Initiative," 18 May 2017: <https://norad.no/en/front/thematic-areas/climate-change-and-environment/norways-international-climate-and-forest-initiative-nicfi/norways-international-climate-and-forest-initiative/>
- Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD), *Aid to the Agriculture, Forestry, Fishing and Rural Development Sectors*: <http://www.oecd.org/dac/stats/agriculture.htm>
- OECD, *Official Development Aid (ODA) by Sector*, 2019: <https://data.oecd.org/oda/oda-by-sector.htm#indicator-chart>
- OECD, *Workbook: OECD DAC Aid at a Glance*, 2019: https://public.tableau.com/views/AidAtAGlance/DACmembers?:embed=y&:display_count=no?&:showVizHome=no#1
- OECD-QWIDS, Query Wizards for International Development Statistics, *Forestry and Agriculture, Forestry and Fishing sectors*, 2019 : <https://stats.oecd.org/qwids/#?x=1&y=6&f=2:262,4:1,7:1,9:85,3:269,5:3,8:85&q=2:262,28,30,33,34,41,40,56,64,144,146+4:1+7:1+9:85+3:51,267,268,120,121,122,123,124,125,126,127,128,129,130,131,132,133,134,135,136,137,269,139,140,141,142,143,144,270,146,147,148,149,150,G53,G54,G55,G56+5:3+8:85+1:1,9+6:2000,2001,2002,2003,2004,2005,2006,2007,2008,2009,2010,2011,2012,2013,2014,2015,2016,2017,2018>
- OFAC/FORAF, "Amélioration des cadres légaux, institutionnel et normatifs de la gestion forestière en Afrique centrale" : https://www.observatoire-comifac.net/docs/docsOFAC/Buenos%20Aires%20_%20

- Congr%C3%A8s%20Forestier%20Mondial/CFM_REA_Ebaa.pdf
- Office National des Forêts International (ONFI), *Nos activités à travers le monde* : <https://www.onfinternational.org/projets/>
- 12Tree Finance, *One, Two, Tree: Socially, Ecologically and Economically Balanced*, 2019:
- Pallisco, *Forum sur la gouvernance forestière en Afrique centrale*, 22 novembre 2011 : <https://forestgovernanceforum.files.wordpress.com/2011/03/jerome-laporte-pallisco.pdf>
- Pallisco, *Historique des entreprises Pallisco et CIFM* : <http://www.pallisco-cifm.com/index.php/fr/historique>
- Partnerships for Forests, “High Carbon Stock Convergence” : <https://partnershipsforforests.com/partnerships-projects/high-carbon-stock-convergence/>
- Partnership for Productivity Protection & Resilience in Cocoa Landscape, *3PR Cocoa Landscapes Launched At 2nd National Redd+ Forum In Ghana*, 19 October 2017: <https://3prcocoalandscape.com/news/34-3pr-cocoa-landscapes-launched-at-2nd-national-redd-forum-in-ghana>
- Permian Global, *Who we are*: <https://permianglobal.com/en/who-we-are>
- PFBC, *FRMi-ATIBT signent l'accord du projet « Appui à la mise en œuvre de l'APV FLEGT » en République du Congo*, 20 novembre 2015 : <https://pfb-cbfp.org/actualites/items/atibt-frmi-fr.html>
- Pur Projet, *Régénérer et redynamiser les écosystèmes via l'agroforesterie et d'autres mécanismes de régénération, tous créateurs de valeur partagée* : <https://www.purprojet.com/fr/carte-des-projets/>
- Rougier, *Rougier, un acteur engagé de la gestion forestière responsable*, 2016 : <http://www.rougier.fr/node/1814>
- Société Générale, *Société Générale s'engage en faveur du climat*, 18 novembre 2015 : <https://www.societegenerale.com/fr/content/societe-generale-sengage-en-faveur-du-climat-1>
- Sodexo, « Rapport de Responsabilité d'Entreprises 2015-2016 », 2017 : <https://www.sodexo.com/files/live/sites/sdxcom-global/files/PDF/Corporate-responsibility/Sodexo-rapport-RSE-2015-2016.pdf>
- STIHL, *About us : Responsibility, The Environment*, accessed on 18 June 2019: <https://www.stihl.com/The%20environment.aspx>
- TEREA, *Clients et partenaires*, accédé le 13 juin 2019 : <http://terea.net/fr/clients-et-partenaires.html>
- Terra Global Capital, *Emission Reductions Program in Sangha and Likoua*: <http://www.terraglobalcapital.com/emission-reductions-program-sangha-and-likouala-republic-congo>
- The REDD Desk, “Gordon and Betty Moore Foundation,” accessed in May 2019: <https://theredddesk.org/countries/actors/gordon-and-betty-moore-foundation>
- The Consumer Goods Forum, *Towards Zero Net Deforestation*: <https://www.theconsumergoodsforum.com/initiatives/environmental-sustainability/key-projects/deforestation/>
- Thebault (Groupe), *Environnement*: <http://www.groupe-thebault.com/-ENVIRONNEMENT-58-.html?lang=fr>
- The REDD desk, *Market Analysis* : <https://theredddesk.org/markets-standards/analysis/usaid>
- The Nature Conservancy, *Nature Vest : Financing and Investing*: https://www.nature.org/en-us/about-us/who-we-are/how-we-work/finance-investing/naturevest/?tab_q=tab_container-tab_element_1221802793
- TOUTON, *Touton and 11 other major cocoa & chocolat companies launch sector-wide initiative to end deforestation*, 16 March 2017: <https://touton.com/images/resources/News/20170320-ToutonoverviewDeclarationCocoaSectorDeforestation.pdf>
- Treehouse Investments, *Investing in change, transforming businesses and improving lives*: <https://treehouseinvestments.com>
- Tropical Forest Alliance 2020, *Partners*: <https://www.tfa2020.org/en/about-tfa/partners/>
- Union Internationale de Conservation de la Nature-Comité français (UICN-Comité français), *Entreprises et biodiversité*, 2018 : <https://uicn.fr/entreprises-et-biodiversite/>
- United Nations Development Programme, “CAFI Factsheet,” 2019: <http://mptf.undp.org/factsheet/fund/AFI00>
- United Nations Environment Programme (UNEP), *Towards Zero Deforestation, Climate Change*, 31 December 2018: <https://www.unenvironment.org/news-and-stories/story/towards-zero-deforestation>
- UNIQUE Forestry and land use, *References: Project Database*, 2019: <https://www.unique-landuse.de/en/references>
- UNIQUE Forestry and land use, *Carbon Feasibility Study for the Kolongo Reforestation Project in Central Africa*, 2012: <https://portal.unique-landuse.de/Default>

asp?qs_servlet=downloadIxservlet&rq_RecId=363136&qs_fileId=5292&qs_lastModified=1552055640328&qs_fileControl=B447A2996611F77C9C5CEAC3C5B1ED259A0FFAFE

University of Cambridge, *The Banking Environment Initiative (BEI) and the Consumer Goods Forum (CGF)'s Soft Commodities' Compact*.
<https://www.cisl.cam.ac.uk/business-action/sustainable-finance/banking-environment-initiative/programme/sustainable-agri-supply-chains/soft-commodities>

Veolia (Fondation), *Projets soutenus et mécénat de compétences* : https://www.fondation.veolia.com/fr/projets-soutenus?date_filter%5Bvalue%5D%5Byear%5D=2018&country=All&domain=1696&department_code=All&op=Rechercher&keywords=

Wildlife Works, *About Mike Korchinsky* : <https://www.wildlifeworks.com/mikekorchinsky>

Wildlife Works, *A Grand Vision for a Basic Idea*: <https://www.wildlifeworks.com/history>

World Cocoa Foundation, *Plans d'action pour mettre fin à la déforestation publiés par les gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana et par les principales entreprises du chocolat et du cacao*, 3 mars 2019 : <https://www.worldcocoafoundation.org/press-release/plans-daction-pour-mettre-fin-a-la-deforestation->

publies-par-les-gouvernements-de-cote-divoire-et-du-ghana-et-par-les-principales-entreprises-du-chocolat-et-du-cacao/

WRM, Mouvement Mondial pour les forêts tropicales, *Le projet de plantation d'arbres d'Ibi-Batéké en RDC : Ooù est le succès tant vanté ?*, février 2017 : <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/le-projet-de-plantation-darbres-dibi-bateke-en-rdc-ou-est-le-succes-tant-vante/>

WWF, *Sécuriser la chaîne d'approvisionnement contre la déforestation et l'exploitation illégale des forêts* : <https://www.wwf.fr/champs-daction/foret/approvisionnement-responsable>

WWF, Communiqué de presse, *PROPARCO et Rougier œuvrent ensemble pour une gestion forestière et un commerce du bois responsables*, 9 avril 2015 : <https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/wwf-france-et-rougier-oeuvrent-ensemble-pour-une-gestion-forestiere-et-un-commerce-du-bois>

World Wildlife Fund (WWF), *Encourager la durabilité dans la gestion des forêts du bassin du Congo*, 2019 : <https://www.wwf.fr/projets/encourager-la-durabilite-dans-la-gestion-des-forets-du-bassin-du-congo>

Ce rapport présente une évaluation des principaux flux de financement public et privé provenant de La France et l'Allemagne à la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) pour la période 2010-2019. Il donne également un aperçu du contexte environnemental, institutionnel et régional de la COMIFAC, ainsi que des principales sources de financement multilatéral. Il vise à informer le **Centre de Recherche Forestière Internationale (CIFOR)** et les pays d'Afrique centrale sur les stratégies qui motivent la coopération bilatérale française et allemande. L'objectif est de faciliter le suivi des projets et des initiatives de gestion durable des forêts et de l'environnement. Cela leur permettra également de comprendre les stratégies forestières et d'aide de la France et de l'Allemagne, leur champ d'intervention, les projets clés et les domaines prioritaires, ainsi que leur orientation nationale et régionale. De plus, cette étude permet de comprendre la dynamique de l'investissement privé, et comment les partenariats public-privé et le financement mixte peuvent catalyser le secteur privé dans des pratiques forestières et agricoles durables.

L'étude révèle qu'il existe une multiplicité de fonds multilatéraux ainsi que des possibilités de financement pour le secteur de la forêt et de l'environnement, en mettant davantage l'accent sur le financement REDD+. Malgré la complexité et les exigences strictes du financement REDD+, ainsi que les défis de la coordination nationale et des bailleurs de fonds, la RDC bénéficie des engagements REDD+ les plus importants en Afrique. On s'attend à ce qu'il signe un accord de réduction des émissions

Accord (ERPA) avec la Banque mondiale d'ici 2020. Au niveau régional, le Partenariat pour le carbone forestier (FCPF), le Fonds vert pour le climat (GCF), L'Initiative pour la forêt d'Afrique centrale (CAFI) et éventuellement l'UE deviendront les principales sources de financement multilatéral.

En ce qui concerne le financement privé, il existe relativement peu de données disponibles en l'absence de données centralisées.

La Déclaration de New York sur les forêts, une initiative mondiale à multipartite pour les forêts et la coopération allemande visent à catalyser l'investissement privé dans les forêts tropicales. Bien que les fonds multilatéraux et bilatéraux restent largement insuffisants, l'objectif est de lier les produits de base sans déforestation et les investissements agricoles durables aux investissements forestiers dans les pays bénéficiaires. Cette initiative multipartite est soutenue par des financements mixtes, des partenariats public-privé et des initiatives privées telles que : AFR100, Le Fond Eco.business, le Fonds pour le commerce et les investissements dans l'agriculture en Afrique (Allemagne), le Fonds pour les moyens de subsistance, le Partenariat avec le Moringa et Le Fond pour le climat Althelia.

Pour les pays d'Afrique centrale, le dialogue et la coopération avec l'Allemagne et la France doivent être renforcés afin de bénéficier des opportunités de financement du climat et de la biodiversité. La conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (COP15) de 2020 devraient accroître davantage leurs engagements financiers.

En outre, l'engagement de l'UE en faveur du financement de la REDD+ devrait favoriser les pays africains qui sont déjà impliqués dans l'accord de partenariat volontaire et le processus de gouvernance et de commerce de l'application des lois forestières. L'Allemagne et la France seront même davantage impliquées dans le secteur forestier, en gérant les fonds délégués au nom de l'UE. Prioriser les instruments de financement existants pour l'environnement et le secteur forestier et l'appropriation de nouveaux instruments sont essentiels pour les pays d'Afrique centrale. Elle a le potentiel de mobiliser l'assistance technique afin de renforcer le climat gouvernemental et la coordination multisectorielle des forêts. La coordination régionale doit assurer la cohérence des actions entre les différentes institutions et initiatives (COMIFAC / CAFI) impliquées. La clarification et/ou la spécialisation des interventions bilatérales des donateurs et des aperçus multilatéraux contribueraient à réduire la fragmentation de l'aide. Enfin, la participation à des partenariats public-privé initiés par la coopération allemande au développement et la mobilisation de fonds de capital-investissement et d'impact devraient être envisagés.

